Vincent Morlier

Les papes nous ont trompés en Politique



A.V.M.

M. Vincent Morlier est auteur des ouvrages suivants :

I – Sous le pseudonyme Louis de Boanergès, en tant que co-auteur :

Présence et signification de la Fin des Temps (225 pages, 1985, Éd. D.F.T.), *épuisé*.

L'extraordinaire Secret de La Salette (354 pages + 20 pages d'illustrations, 1988, publications Louis de Boanergès)

Actualité de la Fin des Temps, tome 1 (422 pages, 1992, publications Louis de Boanergès)

Bientôt le Règne millénaire, tome 2 (500 pages, 1993, publications Louis de Boanergès)

II – Sous son nom propre, en tant qu'auteur :

Traité de la religion royale française ou le vrai visage de Clovis (715 pages, 2e éd. 2004, publications A.V.M.)

Réponse d'un survivantiste honnête Aux malhonnêtetés anti-survivantistes (sur l'affaire Louis XVII-Naundorff) 28 pages, 1998, publications A.V.M., épuisé

Vrais poèmes À la crème Et que j'aime

(précédés d'un essai sur l'essence de l'art poétique) (90 pages, 2005, 2e éd., publications A.V.M.)

La « bonne droite » ?!?

(pamphlet humoristique mais infiniment sérieux contre un penchant politique tradi. très-pharisien) (58 pages, 1999, publications A.V.M.)

L'IMPUBLIABLE —

Solution théologique de la Crise de l'Église Essai sur le problème de la légitimité de l'Église issue de Vatican II, avec l'analyse et la réfutation exhaustives des thèses unacumiste & sédévacantiste (413 pages, 2005, 6° éd., publications A.V.M.)

Pour bien comprendre la théologie de la *Crise de l'Église*

(abrégé de L'impubliable, sous forme de questions-réponses pour en vulgariser la thèse) (221 pages, 2006, 2º éd., publications A.V.M.)

© Copyright, Mai 2007 – Auto-édition Vincent MORLIER (A.V.M.) Reproduction interdite, sauf citation des sources.

Tous droits réservés. Pro manuscripto privatim.

Introduction

Cet ouvrage fait partie d'une trilogie consacrée à la grande question du devoir catholique de NE PAS voter dans le cadre des républiques post-révolutionnaires ; c'est le deuxième de la série. Les trois ouvrages composés sur cette question sont tous des tirés-à-part de chapitres majeurs de mon *Traité de la religion royale française ou le vrai visage de Clovis* paru lors du XV^e centenaire du baptême sacral de Clovis, en 1996. Ces tirés-à-part sur des sujets bien ciblés permettront ainsi aux lecteurs qui ne veulent pas acquérir les 715 pages du *Traité* de prendre connaissance des idées essentielles y développées.

Le premier d'entr'iceux-là s'intitule « L'extraordinaire conversion de Clovis OU le devoir catholique de NE PAS voter » (tiré-à-part des ch. X & XI du Traité! Ce premier ouvrage traite de la question retenue, par voie exclusivement pratique: montrer à tous les yeux le caractère théocratique de la création de la France, dont la cause instrumentale s'est avérée être le baptême sacral de Clovis, sera montrer que Dieu Lui-même, en Personne, est NÉCESSAIRE à toute fondation ou restauration politiques dans le monde. « ... Car il ne faudrait pas s'imaginer la création divine de la France comme une rarissime exception qui confirmerait la règle générale que la politique appartient à l'homme. Cette genèse théocratique de la France est tout au contraire une merveilleuse illustration et preuve à la fois, une « monstrance » comme au-

Épuisé, ce *Traité* a fait l'objet d'une réédition en 2003 et est toujours disponible aux Éd. D.F.T. (715 pp. 21 x 29,7 - 68 \in).

raient dit nos pères, que TOUTE vie politique réelle a Dieu et son Christ pour fondement, faute de quoi la politique n'existe tout simplement pas, mais seulement son animalisation, son diabolique ectoplasme. Autrement dit, « l'extraordinaire conversion de Clovis », bien désenveloppée dans son sens profond et historique, va montrer à l'évidence au lecteur l'impérieux et absolu « devoir catholique de NE PAS voter » dans le cadre républicain-démocrate post-révolutionnaire. Pour deux raisons fondamentales dont une seule serait suffisante pour asseoir ce devoir, à savoir : 1/ doctrinalement, parce qu'on prétend y fonder la Politique sur... la non-existence de Dieu, d'un Dieu qui, cependant, est le seul à pouvoir... créer en Politique; 2/ moralement, parce que c'est un blasphème et même un sacrilège à la Face de Dieu (eu égard à l'Institution Très-Chrétienne qu'Il nous a amoureusement donnée pour notre salut politique ordonné à celui éternel), qu'on prétend ainsi supplanter dans un domaine qui Lui appartient » (tract de présentation de ce premier tiré-à-part); car, comme l'avait magistralement dit Donoso Cortès : « De tous les péchés possible, AUCUN n'égale celui par lequel l'homme veut se substituer à Dieu, ou prétend réaliser, à d'autres fins et de diverses manières, ce que Dieu s'est proposé »...

Ce premier ouvrage, essentiellement pragmatique donc, a pour but de bien montrer que le Dieu Bon et Tout-puissant est tellement NÉCESSAIRE à la vie politique, quelle qu'elle soit, constitutionnelle ou quotidienne, que, s'Il n'y est pas, il n'y a pas de vie politique réelle et il ne peut y en avoir. Pour remettre dans son bon endroit et surtout exorciser la diabolique formule de Maurras, ce n'est pas « Politique d'abord! » qu'il faut dire, mais « POLITIQUE DIVINE D'ABORD! »

Maintenant, ce deuxième numéro d'opus de la trilogie, que le lecteur, donc, a présentement en mains, «Les papes nous ont trompés en Politique » (tiré-à-part des ch. VI & VII du Traité), se propose d'approfondir la réflexion politique contemporaine à partir

de cette première grande loi que *Dieu, et Dieu seul, peut créer réel-lement, c'est-à-dire validement et légitimement, en Politique*².

C'est pourquoi, ce qui va sûrement moult surprendre le catholique moderne, surtout s'il est traditionaliste et/ou scolastique, on verra le grand pape saint Pie V réprimander très-sévèrement le faible roy de France Charles IX qui, dans une lettre au pape, avait appelé « empereur » le pacha turc : « ... Votre Majesté désigne le tyran le plus inhumain, qui est en même temps l'ennemi le plus acharné de la Religion chrétienne, sous le nom D'Empereur des Turcs, COMME SI CELUI QUI NE CONNAÎT PAS LE VRAI DIEU POUVAIT IAMAIS ÊTRE EMPEREUR! Très cher fils en Iésus-Christ, donner le nom d'empereur à un tyran et à un infidèle, ce n'est pas autre chose aue d'appeler le mal, bien, et le bien, mal » (lettre citée par Pierre Tilloy dans Saint Pie V, un pape pour notre temps, p. 248). Cette doctrine catholique sur la légitimité du pouvoir politique immédiatement dérivée de la Religion sinon rien, est tout bonnement celle professée par TOUS les papes avant que la scolastique aristotélicienne ne vienne à *sévir* dans l'Église. Remontons par exemple quatre siècles avant saint Pie V et arrêtons-nous à saint Grégoire-le-Grand ; il invite le roy Henri IV d'Allemagne, tout jeune et encore bien tourné, à respecter la loi de Dieu dans ses États, car, lui précise-t-il, « considérez qu'alors vous possèderez léaitimement la puissance royale, si vous la faites servir au Roy des roys, le Christ » (Rohrbacher, t. XIV, p. 239). C'est le même message dans TOUS les papes anté-scolastiques et pendant plus de mille ans on a pensé ainsi chez les chrétiens les plus orthodoxes. Remontons encore quelques siècles, et arrêtons-nous au pape Honorius, c'est-à-dire au VIIe siècle commençant; on le voit écrire ainsi à Edwin, roy des Anglais, pour le féliciter de sa récente conversion : « ... Car vous savez que vous êtes ron véritable, en ce que vous croyez, suivant la prédication orthodoxe, que Dieu est votre roy et votre Créateur, et en ce que vous le servez avec toute la dévotion que comporte la condition humaine » (Rohrbacher, t. X, p. 136). Le raisonnement du pape Honorius est, on l'aura remarqué, exactement celui de saint Avit de Vienne (dans sa célèbre lettre de félicitation à Clovis, écrite aux immédiats lendemains de la Noël 496, que nous étudions dans le premier livre de notre trilogie, «L'extraordinaire conversion de Clovis OU le devoir catholique de NE PAS zoter », ce grand évêque gallo-romain considère en effet carrément tous les pouvoirs politiques barbares comme formellement illégitimes, assurant Clovis que seul le sien l'est; et s'il avait su qu'Anastase II, empereur romain d'Orient, versait occultement dans l'hérésie monothélite, il l'aurait considéré lui aussi comme illégitime et aurait sûrement écrit à Clovis qu'il était, dorénavant, de par la Noël 496, le SEUL roy politique légitime désormais existant en ce monde racheté par le Christ et soumis à son économie de salut... ce qui n'aurait été que la stricte vérité !). Le pape saint Grégoire IX mettra un couronnement très-glorieux à cette doctrine catholique sur la légitimité du Politique dérivée immédiatement de la Religion (... mais reniée par ses successeurs post-révolutionnaires...), par sa célèbre bulle de 1239 au roy saint Louis IX de France, *Dei Filius*, dans laquelle il professe majestueusement : « LE FILS DE DIEU, aux ordres de qui tout l'univers obéit, au bon plaisir de qui servent les rangs de l'armée céleste, CONSTITUA,

Cette réflexion, sans concession aucune aux faux-fuyants quels qu'ils soient, à l'instar de l'aigle qui regarde le soleil sans ciller, va hélas bien vite s'avérer très-angoissante, très-crucifiante, au regard, précisément, de la Foi. Car c'est bien beau, en effet, de se rendre à soi-même, âme catholique, un compte intellectuel exact du fait que si Dieu n'est pas reconnu comme Auteur de la vie politique, il n'y a pas de « politique réelle » (Blanc de Saint-Bonnet), pas de validité ni de légitimité de la chose politique ainsi mal mise en œuvre, mais alors, mais alors, le catholique moderne ne peut que constater le grand point suivant : les papes, ces Vicaires du Christ-Roy, ont pourtant passé des concordats avec les régimes post-ré-

en signe de puissance divine, LES DIVERS ROYAUMES, selon des distinctions de langues et de races, ORDONNA LES DIVERS RÉGIMES DES PEUPLES au service des ordres célestes, etc. ». Est-il besoin de faire remarquer que nous sommes là aux très-exacts antinodes de la doctrine des napes modernes, nar exemple Pie VI qui, dans son très-scandaleux bref Pastoralis Sollicitudo, parle du pire gouvernement de la Révolution, le Directoire, comme de légitimes « autorités constituées », et la formule papale veut signifier, ô abomination!, ô comble de l'impiété dans la bouche du vicaire du Christ-Roy!, que lesdites autorités anti-Dieu SE SONT CONSTITUÉES par elles-mêmes et en elles-mêmes dans la légitimité, intrinsèquement, sans tenir aucun compte de l'économie de salut du Christ! Notez bien comme le pape Grégoire IX nous dit très-exactement le contraire, à savoir que c'est le Christ-Roy Fils de Dieu qui les constitue extrinsèquement !! Sinon rien, RIEN de légitime !!! Or, c'est cette dernière doctrine qui est catholique, l'autre ne l'est point, celle que Léon XIII par exemple exposera perseverare diabolicum à la suite de Pie VII et du concordat, dans Immortale Dei: « ... le pouvoir public ne peut venir que de Dieu. Dieu seul, en effet, est le vrai et souverain maître des choses ; toutes, quelles qu'elles soient [!], doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir; de telle sorte que quiconque a le droit de commander ne tient ce droit que de Dieu, chef suprême de tous. Tout pouvoir vient de Dieu ». Pour ce pape post-concordataire parmi ses pairs donc, la légitimité du Politique tient toute entière dans l'être de raison de la chose politique (qui fait que « tout pouvoir », quel qu'il soit, est revêtu de divinité et donc en soi légitime), et non dans l'économie de salut en cours, celle du Christ-Roy. Les conséquences pratiques de cette abominable doctrine sont tout simplement monstrueuses: le pouvoir politique d'Hitler par exemple, pour ne citer que lui, en est parfaitement légitimé... Et c'est bien pourquoi l'on verra l'Église, par le nonce Pacelli futur Pie XII fervemment mandaté à cet effet par le pape Pie XI, signer avec ce précurseur de l'Antéchrist un concordat en 1933 (heureusement, à peine signé, il ne le respecta point, ce qui le rendit caduc et quasi mort-né... *grâce* à Hitler donc, pas au pape !!!).

volutionnaires qui, cependant, ont tous en commun (à défaut du bien!), DE NE POINT RECONNAÎTRE DIEU NI LE CHRIST-ROY COMME AUTEUR DE LA VIE POLITIQUE; et s'ils ne l'ont pas fait personnellement, ils ont avalisé formellement, même les plus saints d'entre eux, ce que leurs prédécesseurs avaient fait en la matière dans les pontificats précédents et subséquemment, ont bien sûr posé pour les fidèles « le devoir catholique de voter » dans le cadre de ces régimes pourtant formellement CONTRE Dieu3. La

Certains ont cru pouvoir éluder le problème en disant qu'un État basé sur les « droits de l'homme » athées issus de la Révolution, comme le sont tous les gouvernements modernes, n'est pas forcément un État « CONTRE Dieu » au sens réprouvé de L'exclure radicalement et par principe, lesdits « droits de l'homme » pouvant recevoir une lecture catholique; et l'on croit pouvoir conclure qu'il n'y aurait ainsi pas d'incompatibilité formelle avec la Foi dans les concordats passés avec lesdits États (c'est précisément sur cette gravissime erreur que le pape Léon XIII a basé toute sa politique du Ralliement, voulant s'imaginer qu'au fond du système républicain-démocrate post-révolutionnaire français, il ne pouvait de toutes façons qu'y avoir une république respectant l'ordre naturel et donc Dieu: il ne s'aaissait plus alors que de la pénétrer de l'intérieur et d'y enlever le venin anti-Dieu en donnant notamment un sens catholique aux « droits de l'homme » pour se retrouver, ô miracle!, ô divine surprise!, en présence d'une « bonne » république...). Un peu de théologie fondamentale va nous convaincre de l'absolu contraire, à savoir qu'il faut et il suffit qu'un Etat de droit s'appuie constitutionnellement sur lesdits « droits de l'homme » révolutionnaires, pour qu'il soit FORMELLEMENT contre, anti-Dieu, si pas explicitement à tout le moins implicitement. Pour bien saisir à quel point cette proposition est absolument rigoureuse, il faut partir de la nature de l'homme tel qu'il est créé par Dieu. La Genèse nous enseigne que « l'homme est fait à l'image de Dieu ». Il se déduit métaphysiquement de là que l'homme est une déité, c'est-à-dire une image formelle de Dieu. C'est bien pourquoi l'on voit Jésus dans l'Evangile ne pas hésiter le moins du monde à affirmer : « *J'ai dit : vous êtes des dieux* » (In X, 34), ce qu'Il disait d'ailleurs en reprenant le ps. 82. Or, Jésus ne dit pas cela de l'homme saint qui serait fait dieu par grâce surnaturelle, puisque son propos s'adressait à ses pires ennemis, les pharisiens! C'est en fait à TOUT homme, de par sa nature même d'image de Dieu, qu'est applicable cette définition du Saint-Esprit. Notre-Seigneur donne du reste une précision intéressante : c'est parce que, dit-Il, la Parole de Dieu est adressée à l'homme, qu'il est dit dieu. En effet, seul un réceptacle *déiforme* comme l'est l'homme peut accueillir la Parole de Dieu. Car évidemment, il ne s'agit pas ici de la parole comme son qui frappe l'oreille physique, mais de la Vie divine contenue dans la Parole, que l'âme humaine seule, c'est-à-dire TOUTE âme humaine, peut recevoir en tant que réceptacle déiforme, image formelle de Dieu (lisez l'Evangile à un chat, les mots, qu'il ne comprendra d'ailleurs pas, pourront

bien frapper physiquement ses oreilles, mais, faut-il le dire, il ne recevra pas théologiquement la Parole de Dieul. Or, voici. Il est de la nature métanhysique des choses au'un dieu remplisse absolument et sans partage l'espace qu'il daigne occuper. Si l'on met un dieu dans un espace, par exemple celui politique, AUCUN autre dieu ou Dieu n'y pourra avoir accès, absolument. Et bien entendu, le lecteur l'a déjà compris, le problème se dénoue tout seul: si je mets constitutionnellement l'homme qui est un dieu formel dans l'espace politique, le Dieu véritable et transcendant n'y aura plus AUCUNE place, c'est métaphysiquement tout simplement impossible. Or encore, n'oublions surtout pas que cet homme-dieu aue le révolutionnaire met constitutionnellement à la base de la fondation socionolitique moderne, est celui aui non seulement est souillé, vicié nar le néché originel. mais qui désire rester dans cet état, celui que le démon a conquis avec son plein acquiescement et dont il s'est fait le maître, l'homme du mal non-racheté par la Rédemption et qui ne veut nullement l'être, et qui est donc CONTRE Dieu (il n'est pas seulement a-Dieu, sans Dieul. Car « qui n'est pas avec Moi, est contre Moi » (Matth. XII, 30). C'est bien pourquoi on n'est nullement en présence d'un propos irréfléchi, sans fondement ni portée, de la part de Chirac, quand il a osé démocratiquement faire prévaloir les « droits de l'homme »(-dieu soumis à Satan) sur ceux de Dieu, dans l'affaire des manifs. anti-avortement /= « Il y a danger dans les manifestations anti-avortement, que la loi morale prézaut sur la loi légale » a-t-il osé dire), c'est tout au contraire, de sa part de Gardien de la Révolution, un rappel très-profond de la... « loi fondamentale » de toute démocratie basée sur les « droits de l'homme »(-dieu soumis à Satan), à savoir que cet homme-dieu de péché est le seul criterium de la loi, absolu, unique, au-dessus ou plutôt à la place du Dieu Transcendant véritable ; et que si par hasard son droit se trouve en totale contradiction avec celui de Dieu, alors, c'est le droit de cet homme-dieu CONTRE Dieu, qui prévaut sur celui de Dieu... En fait, l'ultime aboutissement de ces sociétés démocratiques basées sur les « droits de l'homme »(-dieu du mal), sera le règne de l'Antéchrist, c'est-à-dire une société politique explicitement érigée CONTRE Dieu et son Christ, à la face de tous, quand les démocraties post-révolutionnaires actuelles qui mènent à ce règne maudit, ne le sont encore qu'implicitement, occultement. Mais attention! Pour ne l'être qu'implicitement, lesdites démocraties ne sont, constitutionnellement, PAS MOINS formellement contre Dieu, la seule différence, c'est que ce n'est pas encore révélé au for externe (de la même manière qu'un homme en état de péché mortel mais dont le péché resterait occulte, est *déjà* coupé formellement de Dieu, quand bien même cette coupure réelle n'est pas manifestée aux yeux des hommes). Donc, il faut bien saisir qu'avec les sociétés ayant pris pour base constitutionnelle les révolutionnaires « droits de l'homme », on n'est pas seulement en présence de sociétés a-Dieu, c'est-à-dire sans Dieu mais ne l'excluant pas formellement, on est en présence de sociétés qui excluent Dieu in radice, dans le principe même de ce qui les fonde, vraiment CONTRE Dien. D'où le problème théologique inouï que posent les concordats passés par les Vicaires du Christ-Roy avec ces gouvernements-là... actes par lesquels ils les valident, ou plus exactement dit, leur donnent cette « note » aux yeux des fidèles.

question est des plus alarmante car, non seulement cet acoquinement monstrueux cautionne, au nom de l'Éalise donc au nom de Dieu (!), les États athées dans leur volonté rebelle et perverse de supplanter sacrilègement Dieu dans l'esse et l'agir politiques (et « il n'y a pas de plus grand péché que celui-là » comme nous le rappelait plus haut très-justement Donoso Cortès), mais plus grave encore, il y a, par le seul fait des concordats, reconnaissance formelle de la légitimité desdits gouvernements athées par l'Église : c'est en effet un présupposé juridique de base que le seul fait de passer un concordat avec un parti, c'est ipso-facto lui reconnaître formellement validité & légitimité... Et bien entendu, de tout ceci, le devoir de voter a été intimé aux fidèles, d'ailleurs souvent sous peine des pires anathèmes... Et alors, et alors, la question immensément inquiétante jaillit d'elle-même, tel diable, de bénitier : comment bien comprendre que les Vicaires du Christ-Roy aient pu s'autoriser au regard de la Foi à passer des concordats avec lesdits États constitutionnellement athées, et même, nous le verrons dans l'horreur pour certains concordats du XX^e siècle, explicitement CONTRE Dieu ??!

Peut-être faut-il commencer les choses en décortiquant un peu le mot lui-même. Un « concordat », étymologiquement, c'est un compromis (« accord écrit à caractère de compromis » — Petit-Robert). Compromis. Convenons que cette définition est déjà toute une révélation, le seus du mot étant en effet à connotation nettement négative : « Arrangement dans lequel on se fait des concessions mutuelles » — Petit-Robert. Voilà qui est plus proche de l'immorale magouille entre chefs mafieux, succédant au mauvais rififi, que de la collaboration mutuelle constructive, franche et loyale, à partir des talents d'un chacun, dans l'ordre naturel et divin. Ce que confirme du reste fort bien le mot très-voisin « compromission » directement dérivé de compromis, et dont le seus est cette fois-ci exclusivement... négatif, sans rien de positif : « I. Action par laquelle on est compromis. Être exposé à des compromissions. 2. Acte

par lequel on transige avec sa conscience » — *Petit-Robert.* Or, transiger avec sa conscience, c'est toujours, sur le plan de la théologie morale, une... faute. Conclusion: tout concordat donc, si l'on fait l'effort de pousser l'étymologie du mot à fond, est en soi un acte... *négatif*.

Ceci bien compris, on saisit mieux le mot d'un historien ayant étudié beaucoup les divers concordats passés entre l'Église et les États, dont le nom malheureusement nous échappe, et qui, enrichi de cette expérience, le définissait ainsi : « Un accord entre deux partis, dont chacun d'eux concède réciproquement à l'autre des choses qu'il sait très-bien ne pas pouvoir concéder ». C'est hélas on ne peut mieux décrire ce que sont les concordats passés entre la puissance religieuse et celle politique à partir du haut Moyen-Âge! 4 Cependant, quand un concordat est signé entre deux

_

O combien est différent le tableau merveilleux que nous offrent les relations entre l'Église et le royaume Très-Chrétien de Clovis! Ici, dès le haut Moyen-Âge, le Politique et le Religieux sont devenus ennemis irréductibles, là, à la naissance théocratique de la France, c'est, créée par Dieu, union quasi parfaite du Politique et du Religieux comme entre deux époux qui s'aiment, parce que chacun comprend et respecte sa place et la place de l'autre dans le Plan divin. C'est pourquoi les conciles étaient composés d'autant de dianitaires laïcs que d'évêques, et les questions débattues regardaient indifféremment, et la chose politique, et celle religieuse... Or, ce très-délicat rapport entre l'Église et l'État, dont l'harmonie est si impossible à réaliser par les seules forces de l'homme, le cumul des siècles ne souscrivant que tron à cette immuissance lamentable et si dommageable au salut de l'homme (l'histoire du Saint-Empire romain germanique renchérissant pitograblement sur celle de l'Empire romain d'Orient, l'illustre on ne peut mieux par la négative... et précisément, les « concordats » ne sont que la triste révélation de cette impuissance viscérale de l'homme pécheur dans les siècles suivants, plus encore dégénérés...), est donc, d'une manière unique dans les annales du monde si l'on fait exception du gouvernement des Juges dans Israël, parfait, absolument parfait, dans la France très-chrétienne de Clovis: ON S'Y HISSE DU PREMIER COUP À LA PERFECTION ABSOLUE EN LA MA-TIÈRE... sans aucun effort, comme tout naturellement, sans manifestation spectaculaire; c'est tellement parfait que les esprits superficiels et mondains ne s'en rendent même pas compte! Vonez plutôt. « Le Concile national des Gaules, réuni à Orléans en 511 (...) dit bien les rapports, aussi remarquables que singuliers, qui s'étaient établis entre l'Église gallo-romaine et le roy des Francs, devenu le premier roy catholique d'Occident. Ni *inféodation du roy à ses évêques consécrateurs,* comme il se fera malheureusement dans le

puissances politiques, comme il arrive rarement, cela, bien sûr, ne tire pas à conséquence pour la Foi des fidèles des deux pays ainsi (mal) abouchés. Mais... quand l'un des deux partis en présence s'appelle l'Église catholique, et que l'autre est un gouvernement constitutionnellement athée, c'est-à-dire CONTRE Dieu, qu'en est-il bien du préjudice ainsi causé à la Foi? Car, redisons-le, le seul fait de passer ensemble un concordat signifie juridiquement la reconnaissance réciproque par tous et chacun des partis en présence, de la légitimité de chacun d'iceux-là tous. Bien sûr, qu'un état post-révolutionnaire reconnaisse la légitimité de l'Église catholique, rien là, évidemment, de... révolutionnaire. Par contre, c'est l'inverse qui l'est tout-à-fait au regard de la Foi. Affreusement. Effroyablement. Épouvantablement. Diaboliquement. Lorsque l'Église reconnaît par sa seule signature apposée au concordat, la validité et la légitimité d'un quelconque État post-révolutionnaire dont le tout premier

ronaume wisiaoth d'Esnaane aux siècles suivants, ni domination de l'Éalise nar le nouvoir [politique], comme il se rencontrera plus tard en Germanie, dès Othon 1er. C'est un accord dans un respect mutuel, une obéissance réciproque, tout inspirés de la Bible, de la sagesse des Pères de l'Éalise et de la tradition » (CRC n 198, p. 10). Autrement dit, c'est le miracle tout divin du juste milieu, radicalement impossible à l'homo politicus laissé à lui-même, à la fois conséquence et preuve irréfutable de la Grâce socionolitique toute-puissante apportée en terre de doulce France par le Christ à la Noël 496... Cette perfection sociopolitique d'un juste milieu sans tension aucune était donc réalisée par le SEUL roy Très-Chrétien, parmi toutes les Nations, preuve tangible que la Grâce divine est NÉ-CESSAIRE à la vie politique réelle... EXTRAORDINAIRE ROY DE FRANCE EN VÉRITÉ, À LA FOIS SI SIMPLE ET SI DIVIN DANS SA FONCTION! C'est bien pourquoi il était le seul parmi les rons des autres nations cependant chrétiennes, à posséder le pouvoir de nommer les évêques de son royaume, parce qu'il « tenait de Dieu sa couronne ». Ce n'est pas nous qui le disons, mais un pape, Jean X (914-928), au siècle dit « de fer et de barbarie » (!), en écrivant ainsi au ron Charles : «... parce que l'ancienne coutume et la noblesse du royaume veut qu'aucun évêque ne soit ordonné sans un ordre du roi » (cité par Rohrbacher, t. XII, p. 473). Et s'il en était ainsi, c'était parce que seul le pouvoir royal français d'essence théocratique, était assez équilibré entre le spirituel et le temporel, pour avoir grâce d'état de le faire sans despotisme ni atteinte aux droits de l'Église, et en choisissant des sujets sages, dignes et capables... ce qui dura tant que le roy Très-Chrétien se rendit lui-même digne de la grâce sociopolitique du Christ, ce qui, las !, ne passa pas le siècle de Philippe-le-Bel...

acte et fondement constitutionnels est de *rejeter le Dieu Transcen-dant comme Auteur de la chose politique,* voilà qui certes est, au plus haut point, anormal, théologiquement anormal.

Il va sans doute être bon, ici, de faire une petite synthèse historique sur les concordats. L'Histoire va nous montrer que les concordats sont des accords nassés entre deux ENNEMIS irréconciliables, et comme il faut bien un modus zivendi sinon ce serait la fin du monde ou le retour à la barbarie, alors, on construit artificiellement une situation fondamentalement bloquée pour le permettre, quasi un no man's land auquel on infuse une apparence de vie en s'échangeant des droits respectifs de semblable valeur, mais sans quitter la position ennemie pré-concordataire. Tout d'abord, un constat, déjà bien révélateur. On ne voit trace de concordats que fort tard dans la vie des Nations, autrement dit sans voile de Noé, on n'en voit qu'à partir du moment où elles commencent toutes, peu ou prou, à se rebiffer contre l'autorité très-sainte et très-sacrée de l'Église, à la prendre en ennemie à réduire, c'est-àdire, en d'autres termes, lorsque les Nations commencent à... dégénérer.

En effet, « ce système fit son apparition à la fin du concile de Constance [1418]; Martin V, l'élu de ce concile, et son successeur Eugène IV, en conclurent plusieurs »5. Est-il besoin de faire remarquer que lesdits concordats étaient passés entre Rome catholique et des États... catholiques? Ceci dit, même quand le concordat fut passé dans cet ordre théologique orthodoxe, le plus « réussi » ou célèbre d'entre eux, celui de 1516, ne fut qu'un... atroce pis-aller. « Le concordat de 1516 [passé avec François 1er], mal défendu par la faiblesse des Souverains Pontifes contre les interprétations capricieuses des roys, continuait à porter des fruits détestables. Jusqu'à la fin des guerres de religion, il peupla les bénéfices ecclésiastiques de laï-

³º Conférence de Notre-Dame de Paris, 1928, M^{gr} Baudrillart, p. 21.

ques, gens de guerre, favoris et favorites. Des ménages s'installèrent dans les évêchés et jusque dans les abbayes, parmi les religieux, au grand scandale du peuple; Pierre de Bourdeille, le spirituel capitaine, était abbé de Brantôme; Bussy d'Amboise, le plus heureux duelliste de son temps, se nommait l'abbé de Bourqueil; le farouche Montlue jouissait d'une abbaye à Sens; du Guast, de qui Henri III était « possédé », recevait de S. M., en récompense de ses services, les évêchés de Grenoble et d'Amiens; il vendait l'un trente mille livres à une fille de la cour et l'autre quarante mille au fils du seigneur d'Avanson; l'évêché de Cornouailles était remis en dot à une jeune fille; d'autres confiés à des enfants de quinze ans. Beaucoup d'évêques étaient des politiques; d'autres vivaient en grands seigneurs, aimables et lettrés, singulièrement tolérants à l'égard des personnes (...). La plupart ne s'occupaient ni de prêcher, ni de faire prêcher la parole sainte aux fidèles; pendant plusieurs années, le ministère de la chaire sembla le monopole des hérétiques [protestants, vaudois, etc.], et ce fut, de l'aveu général, l'agent le plus actif de leurs progrès jusqu'au règne de Charles IX.

« (...) Ce fut bien pis lorsque la mort d'Henri III eut fait d'un prince hérétique l'héritier légitime du trône de France. Les évêques nés du Concordat se trouvèrent pris entre la fidélité monarchique, l'intérêt de l'Église et les ordres du Saint-Siège. Au dire de plusieurs historiens dignes de foi, cent d'entre eux sur cent dix-huit auraient, avant la fin de 1589, reconnu le roy protestant. Nous avons des raisons de croire ce chiffre exagéré, mais il est certain que, bien antérieurement à la conversion d'Henri IV, la grande majorité de l'épiscopat se déclara pour lui. (...) Faut-il être surpris qu'en maint endroit le peuple catholique, oublieux de son devoir, osât se déchaîner contre ses pasteurs? L'évêque d'Orléans était qualifié de « traître et de méchant » dans toutes les chaires de sa ville épiscopale ; l'évêque d'Auxerre voyait la population soulevée contre lui

par le Père gardien des Cordeliers ; et celui de Châlons était réduit à s'enfuir devant les habitants que le gouverneur même avait ameutés 6 !

Alors, si le système des concordats s'avère être si défectueux avec des États catholiques, que bien dire de ceux que l'Église passe avec des États... non-catholiques issus de la Révolution...! La vérité vraie, c'est que, dans le principe même de la chose, ce fut une impiété gravissime, ou bien plutôt une véritable APOSTASIE (n'ayons pas peur des mots justes et forts, nous avons trop longtemps vécu, au grand dam de nos âmes, avec les « vérités diminuées »). N'était-ce pas en effet très-concrètement, par main de pape ô scandale!, engendrer l'abomination de la désolation dans le Lieu-Saint... politiquement pour commencer (pour finir, le plus logiquement du monde, par l'engendrer religieusement au moyen de la liberté religieuse à Vatican II, très-légitime fille de l'abomination de la désolation concordataire post-révolutionnaire, qui vint achever le mysterium iniquitatis quelque 200 ans plus tard?)?

_

La France Chrétienne, pp. 359-361. Cet ouvrage est un volumineux recueil composé d'une quinzaine d'articles rédigés par des autorités du monde scientifique pour le 14^e Centenaire de la Noël 496 (1896), sous le patronage du C^{al} Langénieux, et réédité récemment

En effet, si l'Église, par ses pontifes pratiquant la technique des concordats, reconnaît devant Dieu la validité et la légitimité d'États qui, de leur côté, ne reconnaissant nullement constitutionnellement que le vrai Dieu est seul auteur de la vie politique, pratiquent en conséquence très-logiquement l'hérétique liberté religieuse, il faudra bien, tôt ou tard, que l'Église reconnaisse le principe de la liberté religieuse lui-même. Si je reconnais et souscris au fait, je suis inéluctablement obligé, sous peine de forfaiture, de reconnaître et souscrire au droit correspondant au fait, par l'implacable et rigoureuse logique des choses. Les concordats de facto sont ni plus ni moins que l'hérétique liberté religieuse de jure de Vatican II: ce sont deux propositions qui, pour s'épeler différemment, signifient très-exactement la même damnable chose... Pour ne pas vivre comme elle pense (car jusqu'aux plus récents papes avant la tourmente vaticandeuse, les papes ont toujours, dans la contradiction la plus criante avec la pratique concordataire, professé le règne du Christ-Roy sur les nations, Pie XI en ayant même, des plus solennellement, institué liturgiquement la fète), l'Église sera implacablement amenée à penser comme elle vit: pour vivre la reconnaissance de la légitimité des États qui pratiquent la liberté

D'autre part, notons que le concordat napoléonien, premier modèle du genre antéchristique (parce qu'il allie par principe, dans un mariage contre-nature, le Christ au satan de la Révolution) fut l'archétype de TOUS ceux qui servirent, après la tourmente révolutionnaire, à la reconstitution des liens entre l'Église et les différents pays d'Europe: «L'entente des États avec le Saint-Siège devait se réaliser par une série de concordats, la plupart imités du concordat français de 1801 »8. « Quant aux vieux pans catholiques, ils demeurèrent [au XIXe siècle] sous le régime des concordats, c'est-à-dire des fréquentes tractations entre Rome et les gouvernements. Même en présence de gouvernements hostiles, Rome tint énergiquement et jusqu'au bout pour le maintien de ces accords [ah certes oui!, « énergiquement » est le mâle mot idoine à employer, c'est-à-dire... jusqu'au reniement de sa mission divine en ce monde dans l'ordre sociopolitique]; elle sauvegardait ainsi d'une part le principe de l'union entre l'Église et l'État et, de l'autre, celui de son effective souveraineté [... au prix de la doctrine, qu'elle sacrifiait de facto pour commencer; et on ne lui donnait en échange qu'un siège éjectable, à (mauvaise) volonté de la partie politique, c'est-à-dire qu'une pure apparence de rôle révocable à souhait, voilà ce qu'il faut comprendre de cette soi-disant... « effective souveraineté »! Par ses nonces, donens de droit du corps diplomatique, elle avait un constant accès auprès des dirigeants de l'État [... qui ne manquaient jamais de lui signifier qu'on acceptait là l'Église par pure condes-

religieuse, elle sera en fin de course, sauf à revenir sur sa position concordataire (ce qu'elle ne voudra jamais faire, et il serait plus juste de dire qu'elle n'y pensera même pas !], formellement obligée de *penser* la liberté religieuse, c'est-à-dire souscrire à l'apostasie, au reniement formel de Dieu comme Auteur de la vie publique et sociopolitique. Et, ô *mysterium iniquitatis !*, elle le fera par le décret de la liberté religieuse, *Dignitatis Humanae*, à Vatican II, le 7 décembre 1965...

⁸ *Histoire des papes illustrée,* Gaston Castella, t. II, p. 337.

cendance du Politique laïc et qui entend fièrement le rester, au Religieux...] »9.

Une fois les concordats bien visionnés dans l'Histoire, la trèslancinante, la très-douloureuse question, sous-jacente à tout ce discours préliminaire, déjà écrite, qui revient sans cesse, n'en devient que... plus lancinante, plus douloureuse: comment des papes, vicaires du Christ-Roy, ont-ils pu s'autoriser, au regard de la Foi, à signer des concordats avec des États constitutionnellement CONTRE Dieu ?!? Avant d'essayer d'esquisser les causes théologiques d'une telle gravissime déviance dont l'ultime avatar antéchristique, nous l'avons déjà vu, sera l'hérétique liberté religieuse à Vatican II (ce qui sera l'objet du troisième et dernier volet de la trilogie: « Saint Thomas et les scolastiques ont trompé les papes qui nous ont trompés en Politique », peut-être faut-il d'abord poser le fait peccamineux en lui-même, autrement dit bien montrer par les actes pontificaux que les papes modernes post-révolutionnaires, y compris hélas les plus saints, ont tous souscris à cette nouvelle voie de signer des concordats avec des gouvernements constitutionnellement athées, plus généralement de reconnaître toute valeur de validité et de légitimité à la démocratie moderne pourtant basée sur les « droits de l'homme » CONTRE Dieu, de frayer avec elle... et bien entendu d'intimer aux fidèles l'ordre de participer à la vie politique dans ce réprouvé cadre-là, ce qui se ramasse pour la plupart d'entre eux dans « le devoir catholique de voter ». C'est précisément l'objet de ce deuxième livre de la trilogie consacrée à cette redoutable et gravissime question du « devoir catholique de NE PAS voter ».

Le premier document pontifical que nous étudierons, sera le très-scandaleux bref du pape Pie VI, *Pastoralis Sollicitudo,* du 5 juillet 1796, qui hélas, nous le verrons, est parfaitement authenti-

⁹ Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928, M^{gr} Baudrillart, Éd. Spes, en six fascicules - 6^{e} Conférence, p. 4.

_

que (son contenu est si scandaleux que les malheureux fidèles de l'époque avaient voulu croire que c'était une forgerie des révolutionnaires: hélas, il n'en est rien...). Pie VI dernière mouture y exigera du fidèle, en termes impérieux et n'acceptant aucune contradiction, avec menace des flammes éternelles, l'obéissance à ce qu'il osera appeler à propos de l'infâme Directoire, un des gouvernements les plus maçonniques de la Révolution, « les autorités constituées ». Donc, dès avant même l'épopée d'un Bonaparte qui se vantera de mettre un point final à la Révolution, ce bref et tout le contexte politico-ecclésiastique qui le sous-tend, que nous étudierous soigneusement, nous obligera à poser le terrible constat que dès cette époque-là, in illo tempore, le haut-clergé était déjà acquis, conquis, au moins pour les grands « décideurs » d'entr'iceux en ce compris et même surtout le pape, à cette idée de copuler (pardon) avec des gouvernements constitutionnellement CONTRE Dieu.

Le deuxième grand document pontifical que nous étudierons sera le non moins scandaleux sermon du Cal Chiaramonti aui deviendra Pie VII le pape du concordat napoléonien, prêché à la Noël (!) 1798, document qui, on le voit, suit de très-près Pastoralis Sollicitudo. Ce très-démocrate et très-moderniste sermon débauchera avec une ferveur inouïe, étonnante, détonante surtout, les « chouans italiens » luttant contre les envahisseurs sans-culotte, et osera leur donner l'ordre de se rallier à la révolutionnaire et toute inique « république cisalpine » inféodée de force au Directoire (elle tiendra à peine... 18 mois). Or, il appert que ce sermon-là était non seulement politiquement impie et sacrilège mais formellement hérétique, car on y trouve en effet déjà toute l'hérésie de... Marc Sangnier, à savoir vouloir baser la réalisation du « bien commun » parmi les hommes sur la seule sainteté individuelle à base de démocratie, et non plus sur les Institutions (« sonez de fervents chrétiens et vous serez d'excellents démocrates », osera dire l'incronable cardinal de la sainte Église romaine...!). Or encore, le

grand point important à retenir pour notre enquête, c'est que Chiaramonti se fera élire pape « grâce », nous révèle l'historien Rohrbacher dans sa monumentale Histoire de l'Église, à... ce sermon, lequel, comme tout grand scandale, avait fait beaucoup de bruit, et que les grands-électeurs du Siège de Pierre connaissaient parfaitement bien lorsqu'ils eurent à choisir un successeur au défunt pape Pie VI. Et ils ont choisi Chiaramonti. Voilà qui met sous les yeux certes éberlués du fidèle catholique, que l'élite du haut-clergé romain était déjà acquise, conquise, dès 1799, c'est-à-dire dès avant la fausse pacification napoléonienne, à l'idée démocratique. En fait, il n'est que trop vrai de dire que Chiaramonti fut élu pape par ses pairs pour signer le concordat français.

Passant, et le concordat napoléonien lui-même, et le « ralliement » du pape Léon XIII qui suivra quelqu'un siècle plus tard, trop connus pour être ici exposés, le troisième document pontifical étudié, ou plutôt le train de documents, sera les six incroyables Noëls onusiens de Pie XII durant toute la seconde guerre mondiale, 1939, 40, 41, 42, 43 & 44. Tous ont en commun l'affreux cri du cœur de ce pape d'appeler blasphématoirement à cors et à cris, au moment si sacrée de la Noël (... comme pour mieux enfouir, derrière la Noël 1798 de Chiaramonti, la grâce sociopolitique théocratiquement apportée au monde par le Christ à la Noël 496...!), «l'instauration d'un organisme juridique international » pour régler les problèmes de paix dans le monde, derrière son « cher et noble ami »... Roosevelt, le franc-maçon Roosevelt, ne reculant pas même devant la suppression de la souveraineté des Nations, dont il admet, dans le Noël 1944, qu'elle ne doit plus être que, ô mot peu cronable sous la plume d'un pape!, « relative ». C'est bien triste à dire, on voit Pie XII se montrer et ambitionner ardemment de se montrer au coude à coude avec les visées unitaristes voulant réaliser par les forces exclusivement humaines, l'unité babélique...

O combien, ici, résonne douloureusement à l'oreille l'anathème lapidaire et inspiré de Donoso Cortès : « Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu au monde pour constituer, en Lui et par Lui, l'unité du genre humain. De tous les péchés possibles, aucun n'égale celui par lequel l'homme veut se substituer à Dieu, ou prétend réaliser, à d'autres fins et de diverses manières, ce que Dieu s'est proposé. Deux fois, l'homme a succombé à cette tentation satanique : la première, quand il a cherché à ériger la Tour de Babel ; la seconde, pas plus tard qu'aujourd'hui, où une démocratie insensée essaie de mener à bien, pour son compte, L'UNITÉ DU MONDE». Mais quand cet « homme qui veut se substituer à Dieu » est soutenu fervemment par le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que bien dire!!! Ô tristesse mortelle de voir que ce sont... les papes qui réalisent eux-mêmes les prophéties concernant les derniers Temps : « Quand les hommes diront paix et sécurité, subitement la catastrophe les saisira comme les douleurs prennent la femme qui va enfanter et ils n'échapperont pas »10. Combien, ici, saint Paul nous révèle que les hommes déclenchent la Sainte-Colère de Dieu sur eux lorsqu'ils veulent établir par eux-mêmes la paix mondiale...! Alors, voir que ce sont les papes qui les poussent à cela III

Avec le pape Pie XII d'ailleurs, un terrible pas est franchi dans la dynamique du mal. Non seulement les États constitution-nellement CONTRE Dieu sont reconnus légitimes devant Lui, comme à mauvaise accoutumée désormais depuis le concordat de 1801, mais le pape va leur prêter une mission prophético-politique de faire advenir une « nouvelle ère », une sorte de « troisième âge de l'Église » à la Joachim de Flore, dont l'essence sera d'être « chrétienne-laïque » au lieu que jusque-là elle était « chrétienne-sacrale »; c'est-à-dire que les seules vertus morales pratiquées socio-

¹⁰ I Thess. V, 3.

politiquement vont être censées suffisantes pour révéler le Règne du Christ parmi les hommes, sans qu'il soit plus besoin de sa proclamation officielle dans la constitution. Rien de plus logique, il faut le reconnaître: puisque l'extrinséité du Règne du Christ-Roy n'est plus considérée comme théologiquement nécessaire à la légitimité des gouvernements, l'intrinséité de la chose inhérente auxdits gouvernements devient inéluctable (en effet, le Politique est un domaine « contiguë au divin » comme dit saint Thomas d'Aquin, ici très-éclairant, dans son de Regno: si on ne le divinise pas extrinsèquement, il va infailliblement finir par se diviniser tout naturellement intrinsèquement de par lui-même, en lui-même, etc.). En d'autres termes, si ce n'est pas Dieu qui crée la politique de l'homme, c'est l'homme qui, avec son semblable, va finir par SE créer « christ-dieu » dans la Politique qu'il SE crée lui-même.

Or, c'est Pie XII qui va être la cheville ouvrière de ce mouvement sataniquement inverse, antéchristique, c'est lui que l'on verra dans ces scandaleux six Noëls 1939-45, le promouvoir, l'accélérer furieusement, fébrilement, par tous les moyens en son pouvoir, même les pires, comme par exemple le fameux « silence dans la question juive », jusqu'ici si mal compris, et que cette nouvelle anose « chrétienne-laïque » dans la tête des papes décode si bien, comme nous le verrons... Nous arrivons donc des avant Paul VI, qui ne fera que mettre « en avant toute » au moteur de la machine ainsi lancée, à ce que *les papes* vont paver la voie pour l'arrivée de l'Antéchrist... Car bien entendu, c'est lui, le maudit, qui va récupérer en finale cette mission que les hommes, sous haute et chaleureuse bénédiction pontificale, se sont sacrilègement arrogée, à savoir de christifier intrinsequement leur vie politique sans que la proclamation extrinsèque du Règne du Christ soit nécessaire! Dans un gros livre paru à la fin de la guerre, Exigences chrétiennes en Politique, le futur Cal Charles Journet, s'inspirant de Pie XII dont il admire sans réserve la nouvelle doctrine, se fera le chantre très-enthousiaste de cette gnose pontificale d'un nouveau genre que nous étudierons très-soigneusement à travers lui, pour comprendre qu'elle mène en droite ligne à... la liberté religieuse de Vatican II, elle-même prodrome certain du règne de l'Antéchrist-personne.

D'autres documents pontificaux pro-concordataires voire déjà pro-« chrétiens-laïcs », peu connus, de moindre importance mais de très-identique et semblable direction générale antéchristique, seront passés en revue. Faisant un petit retour en arrière, on retiendra surtout, dans le contexte de la première guerre mondiale, la première encyclique du pape Benoît XV, Ad Beatissimi, qui, par sa gnose pacifiste « chrétienne-laïque » déjà fort bien discernable dans le document, scandalisa... tout le monde, autant d'ailleurs que sa « note aux belligérants » du 28 juillet 1915, imprégnée de même gnose. La mort dans l'âme, il nous faudra bien aussi mettre les yeux sur quelques documents ou déclarations pro-concordataires du pape... saint Pie X lui-même hélas, tu quoque filii.

Cette « revue de presse » pontificale, certes point trop bagiographique, n'ayant rien à voir avec la « légende dorée » dans laquelle certaines âmes pusillanimes s'entretiennent encore, ne sera point non plus exhaustive, car le cœur nous aurait manqué avant la fin. Elle pourra bien laisser le lecteur catholique pantois, elle ne lui laissera par contre aucun doute sur l'authenticité du positionnement concordataire-démocrate, puis onusien, puis « chrétienlaïc », de TOUS les papes post-révolutionnaires, y compris les plus saints (mais en leur for privé), tel bien sûr saint Pie X ; que, du reste, il s'agisse des papes d'après ou d'avant Vatican II, notons-le bien pour les esprits primaires et partisans qui veulent voir des papes tout blancs avant Vatican II quand ceux après sont tout noirs ; positionnement pontifical cataclysmique d'où il sera déduit comme chacun sait le fameux et antéchristique « devoir catholique de voter » dans le cadre des républiques post-révolutionnaires.

... Oh! Je sais pertinemment bien que beaucoup n'aimeront pas qu'on remonte jusque là, et surtout sans voile de Noé, dans les causes de ce qu'il est convenu d'appeler « la Crise de l'Église »... C'est de toutes façons à faire trembler, je l'avoue, et même être amené dans la tentation de remettre en cause la Foi catholique. J'entends déjà des : « Qui mange du pape en crèvera!» plus ou moins aigre-doux, de la part d'âmes pusillanimes qui ont peur que ça fasse mal, croyant s'autoriser par-là de continuer à grignoter tout doucettement des « vérités diminuées » qu'elles croient capables de les sustenter surnaturellement jusqu'à l'Éternité bienheureuse...

«Qui mange du pape en crèvera», dites-vous? Éh bien, je tiens à vous rassurer : je n'en ai strictement rien à faire, voilà qui ne peut me toucher. Et vous savez pourquoi? Tout simplement parce que je suis déjà mort. Et même mort-lié pour ceux qui voudront bien étudier l'onomastique et l'anthroponymie de mon nom. En effet, je fais partie de cette très-sainte et très-inconnue corporation de saint Lazare, celle des morts avec bandelettes (parce que la puissance des ténèbres a tellement peur que ses membres ressuscitent, ce qui leur est glorieusement promis de par Dieu, que les faire mourir ne lui suffit pas, il faut qu'elle les lie au surplus...), et pas seulement par une affiliation lointaine genre «tiers-ordre» mais au plus près des membres actifs dirigeants et besogneux (je dois cependant cette précision que j'en fais partie après avoir vu ma pauvre humanité lutter jusqu'à l'agonie pour « que ce calice s'éloigne de moi »...). Et donc, conséquemment et subséquemment, la mort ne peut plus rien contre moi, je ne peux pas... crever, n'en déplaisent à certains, attendu qu'il est impossible de faire mourir quelqu'un qui est... déjà mort! Depuis les lointaines origines du monde, il ne s'est pas trouvé, en effet, un seul exemple du contraire. Ici, je veux dire au lecteur que je ne peux, dans ma méditation spirituelle, qu'admirer et adorer profondément, avec grand

émerveillement, la Providence divine qui a ainsi formaté dans la mort liée le disque-dur de mon âme dès ma naissance, afin donc, entre autres raisons connues de Dieu seul et un peu de moi (pour ce qu'Il a bien daigné m'en révéler), de me permettre de manger du pape sans en mourir, puisqu'il fallait bien que quelqu'un en mangeasse pour débrouiller dans la vérité vraie qui libère, l'apocalyptique Crise de l'Église qui est la nôtre.

Mais à vrai dire, pour manger du pape, il n'est pas même nécessaire d'invoquer ma vocation personnelle, tout le monde, en effet, peut constater objectivement ce que moi-même je constate dans mon immédiate contemporanéité: le mal parvenu à la moelle de la moelle DANS l'Église, et qui ira inéluctablement jusqu'à ce que mort mystique d'icelle s'ensuive. Or, en tout état de cause, les choses n'ont pu aller *aussi loin, jusque là*, sans le faire *par le « plus* haut sommet de l'Église », soit le Saint-Siège, le Siège de Pierre, c'està-dire sans la participation active de la fonction pontificale. Ceci est indiscutable. Certes, je suis parfaitement conscient du gravissime problème de théologie, morale autant que dogmatique, que cela pose. S'il en est bien ainsi, mais alors, mais alors, les papes auraient donc sabordé eux-mêmes l'Église, ils l'auraient mené à sa mort mystique ?!? Qu'en est-il bien, alors, de l'infaillibilité pontificale dans son mode ordinaire et universel, lequel couvre non pas seulement les actes portant sur la Foi mais à égalité ceux SUR LES MOEURS, desquels ressortent formellement les actes des papes en matière de politique constitutionnelle comme le sont par exemple les concordats ??? Intimer à l'universalité des fidèles, par la technique des concordats, le devoir de reconnaître la validité de gouvernements constitutionnellement CONTRE Dieu, c'est en effet formidablement toucher aux mœurs desdits fidèles!!!

J'ai abordé ce redoutable problème, qui fait tellement peur à tous les théologiens de la Tradition qu'instinctivement et sans même y réfléchir, ils le fuient tous sans exception aucune (comme

tous les Apôtres sauf un, saint Jean, l'ont fait lorsqu'ils ont été mis en présence insoutenable du Christ de la Passion), dans un ouvrage de fond sur la théologie de la Crise de l'Église, L'Impubliable¹¹, ouvrage auquel je reporte le lecteur. C'est en effet *très-impubliable* de révéler la Passion du Christ revécue parfaitement par son Épouse l'Église de nos jours, car c'est bien de cela qu'il est question, terriblement question...

Ce que j'y révèle en conclusion, dans cet ouvrage, après avoir constaté l'inanité absolue de toutes les thèses tradis, prétendant expliquer la « Crise de l'Église » par voie historico-canonique, c'est-à-dire en s'abstrayant du fait que cette dite Crise pourrait bien être la dernière, celle de la Passion ordonnée à la fin des temps et ultimement à la Parousie glorieuse (que celle-ci engendrasse les assises du Jugement dernier ou le Règne millénaire), c'est que les actes peccamineux des souverains pontifes, à commencer par le concordat napoléonien bien sûr pour se terminer par la liberté religieuse, ne sont pas forcément à prendre au premier degré bérétique de ce qu'ils manifestent, mais plutôt comme le moven providentiel et invincible de faire rentrer mystiquement l'Église dans la Passion du Christ, c'est-à-dire sous un manteau de péché, sans coulpe formelle de sa part. De la même manière que le Christ n'a pas fait venir « douze légions d'anges » à Gethsémani pour renverser la puissance des ténèbres parce qu'Il n'en avait plus le droit devant la Justice divine, ce qui fait que cette puissance eut emprise sur Lui jusqu'à ce que mort du Messie s'ensuize, on peut également dire que ses vicaires devant vivre la Passion de l'Église sont frappés eux aussi, sans faute formelle de leur part, d'une sorte de

-

Cf. L'Impubliable — solution théologique de la Crise de l'Église, 413 pages 21 \times 29,7 — 36 \in port compris. Sur le conseil de lecteurs, j'ai rédigé un abrégé de ce travail de fond, dans Pour bien comprendre la théologie de la Crise de l'Église, 226 pages 14,9 \times 21 — 20 \in port compris, les deux ouvrages étant disponibles aux Éd. D.F.T.; l'abrégé peut être lu sur le site « fatima.be », section « librairie », et même téléchargé sous réserve des droits d'auteur.

« non-aide » divine devant le mal antéchristique jusqu'à ce que mort mystique de l'Église, elle aussi, s'ensuive. Cav, à l'instar du Christ, elle doit être « faite péché pour notre salut »¹² comme Lui, et en mourir elle aussi.

Certains me conseilleraient volontiers de me taire plutôt que de dire ces choses tellement redoutables auxquelles, comme disait Léon Bloy, « il est à peine permis de penser ». Je leur réponds que la Providence divine a arrangé les choses pour qu'il me soit tout-àfait impossible de le faire, et... Dieu soit loué puisqu'Il le veut! C'est peut-être parce qu'en tous temps il faut que la vérité soit dite, surtout lorsqu'elle est mise à mort, conspuée, foulée aux pieds: vonez par exemple comme Notre-Seigneur sait bien dire à Pilate, atrocement humilié corporellement (on venait de Le flageller) et plus encore moralement, qu'il est... ROY! Dans l'état affreux où Il était réduit, Il aurait bien pu se dispenser d'une telle déclaration, auraient dit les âmes pusillanimes qui, s'il s'en était trouvé près de Lui, auraient sûrement osé Lui faire à l'oreille ce même conseil qu'elles me font... Éh bien, non, Jésus a répondu à Pilate, dans l'affreuse condition d'un vil esclave ignominieusement puni : « Tu l'as dit, JE SUIS ROY ». Ainsi, la Vérité de notre situation ecclésiale contemporaine, qui, au fait, est Jésus en Personne (« Je suis la voie, la vérité, et la vie »), quand bien même elle est dans cette condition ignominieuse absolue d'être soumise à la matière du péché du monde par les papes, doit être révélée. Parce qu'en tous temps, il faut qu'elle RÈGNE.

Que le lecteur, donc, comprenne bien que ma volonté, dans ce volume deux de la trilogie, n'est en aucune façon de discréditer aucun des vicaires du Christ qui ont à vivre à la première et terrible place la Passion de l'Église, dont malheureusement je suis tout-à-fait obligé, en tant que catholique, de dénoncer les actes, et moins

II Cor. V, 21.

encore de discréditer l'Institution de la papauté, qui est de droit divin. Mon sentiment est absolument aux antipodes! Je vais écrire quelque chose qui va bien surprendre mes détracteurs : j'AIME profondément tous et chacun des papes dont je suis obligé de constater la gravissime déviance, quand bien même cela est plus difficile pour certains... De Pie VI à Benoît XVI, je veux avoir beaucoup de vénération pour eux tous, sans exception aucune¹³. Car

-

En 1988, i'avais critiqué en des termes extrêmement sévères Jean-Paul II dans l'ouvrage L'extraordinaire secret de La Salette, allant jusqu'à considérer ce « napoléon de la révolution conciliaire » comme le « Jean-Baptiste luciférien de l'Antéchrist », après les actes si abominables duquel, sur le plan doctrinal, l'Antéchrist-personne ne pouvait que paraître et ouvrir les temps apocalyptiques. Éh bien, vingt ans après, je ne récuse nullement ni mon jugement sur les actes de ce pape ni cette appellation qui s'avère malheureusement parfaitement... contrôlée, même si Jean-Paul II était l'antépénultième au lieu d'être l'ultime pénultième, comme je le pensais à l'époque! Mais précisément, le Saint-Esprit, par les rumeurs actuelles de sainteté de la personne privée de Wojtyla-Jean-Paul II, veut peut-être nous enseigner une grande chose, mieux nous faire saisir la situation spirituelle exacte de l'Église à l'heure où elle vit la Passion du Christ. Le grand mystère d'iniquité que nous vivons DANS l'Église contemporaine, c'est en effet que les papes vont eux-mêmes, par le for externe, préparer l'arrivée de l'Antéchrist sur le Siège de Pierre, sans forcément... en être conscient et bien sûr encore moins le vouloir (c'est trèsévident avec Pie XII), c'est-à-dire sans préjudice du for interne de cesdits papes, qui, certes, ne regarde que Dieu (dans mon ouvrage écrit en 1988, je ne touchais d'ailleurs pas au for interne de Jean-Paul II). Or, si de nos jours il appert que *la zie prizée* de ce pape fourvoyeur de l'Antéchrist comme pas un de ses pairs ne l'a été, révèle... un saint, ma foi, après un premier moment de grande surprise, tellement la contradiction entre le for externe et le for interne est extrême, paradoxale, quasi antithétique (et ne nous en étonnons pas aux temps de l'Antéchrist où le pire peut côtoger le meilleur), je ne peux que me réjouir et remercier humblement le Saint-Esprit d'ainsi me faire comprendre que, moimême, je ne mettais pas assez en pratique... ma propre thèse de la Passion de l'Église! Cette sainteté du pape Wojtyla serait en effet un étonnant et prodigieux confirmatur de l'économie de la Passion dans laquelle vit l'Église et par laquelle elle est soumise au péché matériel du monde depuis Vatican II sans faute aucune de sa part. Ainsi donc, si la sainteté du pape Wojtyla s'avère authentique (c'est certes encore à prouver...), en serait-il de même pour les chefs de cette Église qui vit la Passion. Le plus grand mal à l'extérieur peut s'accompagner de la sainteté, quand le Saint-Esprit laisse l'âme dans l'ignorance invincible du mal commis, c'est du reste un principe fondamental de la théologie morale. Certains, pour éviter cette conclusion, voudront assimiler les miracles qu'on présente en faveur de Jean-Paul II, aux prodiges diaboliques. Je ne crois vraiment pas qu'on puisse

c'est le Saint-Esprit qui les a choisis et il n'est pas d'exemple dans la vie de l'Église qu'Il ait fait un seul mauvais choix. Je me dis et suis assuré que si j'avais été à la place de chacun d'eux, j'aurais probablement fait la même chose... sinon pire. Tellement il est vrai qu'à un moment donné de la Vie de l'Église, il n'y a plus qu'une chose à faire lorsqu'on est pape : être revêtu d'un manteau de péchés, du péché du monde, comme le Christ de la Passion, Agnus Dei qui tollit peccata mundi. Parce que nous sommes parvenus à cette beure d'embrasser, de vivre la Passion. Et que pendant cette beure où le juste apparaît comme le dernier des pécheurs, ecce homo, il n'est pas incompatible que les papes qui commettent les pires actes au fort externe, ne puissent être cependant très-saints dans leur for privé... bien qu'ils soient les instruments par qui le scandale et l'Antéchrist arrivent dans l'Église.

Il faut méditer au-dessus des passions humaines, savoir dépasser les sentiments violents de rancœur, d'amertume, de colère, de haine, de désespoir, résultant des affres de la crucifixion auxquels nous soumettent ces actes pontificaux peccamineux, et se dire que

s'autoriser à le faire. En effet, dans ces derniers, il y a toujours la patte du diable qui apparaît ici ou là, car l'ange déchu ne peut pas faire un zirai miracle (soit il y aura du grotesque, de la moquerie, de l'insane, de l'impie, -comme dans le pseudo-3ème secret de Fatima révélé par le Vatican...-, soit il y aura non pas guérison parfaite, mais, par exemple, transfert de maladie: le « miraculé » du diable guérira d'une tuberculose avancée mais on se rendra soudain compte qu'il développe un cancer avancé qui, anormalement, n'avait pas été détecté avant, etc.). Or, si l'on étudie objectivement et sans a-priori le miracle de la sœur Marie Simon-Pierre qui dit avoir été soudainement quérie de sa maladie de Parkinson après avoir invoqué Jean-Paul II avec toute sa communauté, on ne peut rien y discerner que de positif, pas trace de la moindre chose négative encore moins de diabolique. Les faits sont là, et la première attitude du vrai chrétien pour vivre de la vérité qui délivre, c'est de ne pas lutter contre les faits, il faut commencer par les accepter humblement. Peut-être faut-il là se bien laisser guider par le Saint-Esprit, au lieu de toujours prétendre Lui apprendre la vie, et si nous Le laissons faire, Il nous amènera, justement, à « bien comprendre la théologie de la crise de l'Église », à savoir que l'Église quoique pécheresse au for externe, est libre de tout péché au for interne... puisque nos yeux voient qu'il en pourrait bien être ainsi pour les papes qui ont, au premier chef, à vivre sa Passion.

ces actes ou prises de position par lesquels les papes font rentrer l'Église dans sa Passion co-rédemptrice, sont, en dernier ressort d'analyse, VOULUS par le Saint-Esprit Lui-même. Car, pour l'Église comme pour le Christ, « il faut que l'Écriture s'accomplisse ». Il faut donc que l'Église elle-même, sans pécher faut-il le dire, meure de malemort comme une pécheresse sur la croix d'ignominie, à l'instar du Christ-Époux. C'est ainsi d'ailleurs, que, providentiellement, elle deviendra co-rédemptrice. Derrière les aveuglements et les ignorances invincibles des vicaires du Christ-Roy, qui sont causes secondes ou humaines, n'oublions surtout pas que c'est la Providence, c'est Dieu, c'est le Saint-Esprit qui gouverne tout et qui dirige l'Église là où elle doit aller, pour sa plus grande Gloire et d'ailleurs la sienne...

Au reste, il y a une chose évidente. Cette volonté des grandsclercs marquée des avant l'épopée napoléonienne d'aller directement aux peuples pour leur communiquer le salut, sans plus passer par les princes et nobles très-chrétiens (... autrefois !), sans plus, hélas, s'occuper de l'Institution théocratique fondée par le Christ à la Noël 496, peut parfaitement se comprendre *ad hominem* si tant est qu'on veuille bien se rappeler la vie impossible que firent aux papes les princes pendant tout l'Ancien-Régime, ce que nous exposerons tout au long dans un chapitre détaillé. Car il s'en faut, certes, que la faute concordataire soit à mettre sur le seul dos des malbeureux vicaires du Christ-Roy! C'est en fait toute la société trèschrétienne qui prévarique ensemble, en corps d'institution. Malbeureusement, et malgré cette raison qui les excuse ou plus justement dit qui explique ad hominem leur décision de s'aboucher avec la république post-révolutionnaire, les papes auraient dû se dire que, théologiquement, ils n'avaient pas le droit d'aller aux peuples directement, c'est-à-dire en tirant un trait sacrilège sur l'Institution très-chrétienne issue de la théocratique Noël 496, libéralement donnée par Dieu aux hommes pour leur salut. Ce n'est

pas, en effet, parce que les chefs très-chrétiens étaient devenus mauvais que les papes pouvaient se croire autorisés à rejeter l'institution très-chrétienne fondée par le Christ dont ils se rendaient indignes. C'est précisément là qu'il fallait appliquer à bon escient le fameux omni potestas a Deo paulinien! Or, le volet numéro trois de notre trilogie démontrera que c'est trompés par la philosophie aristotélicienne et la scolastique thomiste, que les papes nous ont trompés en Politique, c'est-à-dire qu'ils ont cru pouvoir théologiquement s'autoriser à emprunter cette damnée, cette réprouvée voie républicaine-démocrate-concordataire dans laquelle les poussaient furieusement les mauvaises mœurs à leur égard des princes et des nobles.

Mais, pour l'heur et le malheur, restons à cet opus numéro deux de la trilogie qui sera sûrement, pour l'âme catholique fidèle, le plus dur à lire, j'en préviens. Que le lecteur, auquel je souhaite bon courage, sache bien qu'il aura été aussi celui qui me fut moralement le plus dur à écrire.

Argentré-du-Plessis, Ce 27 Mai 2007, Au saint jour de la Pentecôte.

« Notre-Seigneur Jésus-Christ « est venu au monde pour constituer, « en Lui et par Lui, l'unité du genre humain. « De tous les péchés possibles, « aucun n'égale celui par lequel l'homme « veut se substituer à Dieu, ou prétend réaliser, « à d'autres fins et de diverses manière, « ce que Dieu s'est proposé. « Deux fois, l'homme a succombé « à cette tentation satanique : « la première, quand il a cherché « à ériger la Tour de Babel; « la seconde, pas plus tard qu'aujourd'hui, « où une démocratie insensée « essaie de mener à bien, pour son compte, « L'UNITÉ DU MONDE ». (Iuan Donoso Cortès)

« Nous en sommes en ce temps « où la mort, masquée et maquillée de discours, « campe à l'intérieur même de nos âmes » (Jean Cau)

L'ULTIME ET ANTÉCHRISTIQUE AVATAR : LA GNOSE D'UN NOUVEL ORDRE POLITIQUE UNIVERSEL « CHRÉTIEN-LAÏC » OU LE TROISIÈME ÂGE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE

n vient donc de voir ensemble [dans le *Traité* version intégrale], en trois studieux chapitres, d'abord l'erreur des scolastiques en Politique (ch. III &

IV), puis celle des démocrates-chrétiens qui lui fait suite pour notre période moderne (ch. V). Ce n'est pas le lieu ici d'étudier s'il y a filiation entre deux erreurs cependant bien distinctes, ou si en fait les deux n'en sont qu'une seule en réalité, le contexte et la terminologie seuls étant différents mais nullement l'hérésie de fond, on va dire pélagienne, qui, quant à elle, est identique, comme nous le croyons.

Or, cette erreur double, cette politique de l'homme qui se fait Dieu de par ses propres (et toutes illusoires) forces, en complète et antinomique opposition avec la politique de Dieu qui s'incarne dans l'homme (= société Très-Chrétienne basée théocratiquement sur le sacre royal de la Noël 496), loin d'être violemment rejetée par les chrétiens comme un très-mortel poison, comme une tentation satanique très-dangereuse pour le salut éternel des âmes, a, tout au contraire, de plus en plus séduit l'esprit des chefs spirituels, les clercs, au point qu'ils en sont venus à élaborer EUX-MÊMES, de distinguos spécieux en spécieux distinguos, une véritable gnose politico-prophétique qui subvertira de plus en plus l'Église catholique... jusqu'à ce que mort mystique d'icelle s'ensuive, celle que l'on voit s'opérer en nos sinistres et implacables jours¹⁴.

Et, sous peine des anathèmes les plus brutaux, ils obligeront les peuples à les suivre dans cette damnée

L'homo modernus va aussi vouloir se faire Dieu en religion bien sûr, ce qu'il fera très-spécialement à Vatican II par l'œcuménisme (= toutes les religions sont égales puisque c'est l'homme qui fait la religion, qui fait Dieu, Celui-ci n'étant que émanation super-essenciée de l'homme...), mais ce n'est pas le propos de notre travail d'étudier cet aspect des choses. De multiples ouvrages sont parus depuis 30 ans pour traiter cette question œcuménique évidemment capitale (consulter le catalogue très-achalandé des Éd. D.F.T.).

voie (en leur faisant croire, ô hypocrisie écoeurante, que c'est eux, les peuples, qui demandent cela !¹⁵), rejetant avec mépris, dégoût et une impiété sans nom, comme « vêtements vétustes de soie » (Paul VI, parlant des fastes liturgiques antéconciliaires...), la politique du Dieu qui s'est fait homme, la religion royale française, le Christ sacramentellement PRÉSENT en Politique...

Il n'est évidemment pas question pour nous de faire un historique détaillé de ce pénible gauchissement doctrinal de l'Église officielle en Politique, qui va aboutir prochainement au règne de l'Antéchrist, d'abord et essentiellement parce que le cœur nous manquerait avant la fin. On donnera simplement quelques jalons essentiels dans cette course vers l'abîme, nous cristallisant principalement sur les papes Pie VI & Pie VII, puis sur Pie XII. Ces jalons sont généralement peu connus mais hélas essentiels dans cette course à l'abîme où semblent rivaliser les prêtres, las!, les... meilleurs prêtres; pour le reste, il sera facile au

-

Par exemple, Pie XII osera évoquer dans son Noël 1944 sur la Démocratie que nous verrons tout-à-l'heure, une prétendue communis opinio dans l'humanité pour demander plus de démocratie dans les gouvernements! Sur le même registre, quand bien même il s'agissait de la question purement religieuse et non politique (mais le même travail de sape subversive s'opérait dans les deux domaines en un parallèle étonnant de similitude), je me rappelle très-bien cet épisode significatif de mes jeunes années : le catéchisme, dans notre école tenue par les frères des écoles chrétiennes de saint Jean-Baptiste de La Salle, fut, dans les années 1964-65, remplacé par la catéchèse ; il s'agissait dès lors, tout le monde s'en souvient peu ou prou car ce fut dans toutes les écoles privées le même chamboul'tout radical avec les traditionnelles questions-réponses, de faire des dessins spontanés à coller sur des grands tableaux, des vignettes pour la faim dans le monde, etc.; or, à la fin de l'année scolaire, en présence des parents d'élèves et devant nous les enfants, l'abbé qui patronnait les mamans-catéchistes expliqua que « c'étaient les enfants qui demandaient cela ». Le mensonge clérical était flagrant, scandalisa ma petite âme d'écolier qui me rendait témoignage formel... qu'on ne nous avait jamais rien demandé du tout!

lecteur de combler les trous, pour le peu qu'il connaisse de l'histoire ecclésiastique post-concordataire.



L'erreur fondamentale, on l'a vu, est d'isoler politiquement l'homme de Dieu qui l'a créé. Il y a bien sûr ceux qui le font par rejet conscient du Christ (les Renaissants néo-païens, les idolâtres du droit romain, plus tard les gallicans-jansénistes, les joséphistes, les « philosophes » voltairiens et enfin ceux que l'historien Crétineau-Joly appellera dans L'Église romaine face à la Révolution, les « constitutionnels civils », c'est-à-dire des gens qui veulent s'autogérer dans la Politique par le contrat rousseauiste exclusiviste par principe de Dieu, etc.), mais combien plus dangereux pour les âmes catholiques nous semblent ceux qui le font... pieusement et avec les meilleures intentions du monde, affichant certes en grosses lettres d'imprimerie derrière saint Thomas d'Aquin un lien théorique de l'homme politique avec son Dieu mais le supprimant radicalement dans la pratique par le formel rejet qu'ils font d'une Institution divine en Politique (les scolastiques, puis l'Église officielle, les démocrates-chrétiens après eux, etc.), rejoignant ainsi très-réellement, quoiqu'ils s'en récrient extrêmement, la première catégorie.

C'est évidemment ces derniers qui nous intéressent. Ne plus vouloir considérer que des sociétés *en soi*, capables *en soi* d'actuer et d'actualiser le bien commun, à la manière scolastique, va finir au fil du temps par engendrer chez eux une véritable gnose moderniste-prophétique, l'immersion puis la révélation radicales du Règne de Dieu dans ces sociétés en soi républicainement constituées sous bénédiction concordataire (tant il est vrai que le mal, comme le Bien d'ailleurs, ne reste pas statique dans une âme qui l'entretient : il mûrit, se développe par une dynamique propre jusqu'à maturation complète). Exclusivement confinés l'homme dans la sphère politique, voulant à toutes forces considérer ces sociétés laïques comme à la fois naturelles et potentiellement chrétiennes, ils ne pouvaient d'ailleurs qu'aboutir là, aux termes d'un évolutionnisme christique naturaliste d'un genre joachimite (historique) plus que teilhardien (eschatologique), c'est-à-dire par croire qu'un jour, qu'ils espèrent plus ou moins proche, toute société en soi reconnue, concordatisée avec l'Église, dans laquelle ils vivent avec leurs semblables, révélât le Règne du Christ PAR ELLE-MÊME, c'est-à-dire laïquement, sans qu'il soit plus besoin de référence explicite au Christ.

On a commencé par ne plus vouloir considérer que des sociétés *en soi*, constitutionnellement *laïques*, sur lesquelles on appelait les bénédictions de l'Église, puis, le péché a mûri, et, par un terrible aveuglement, juste punition du péché sur lequel on n'a jamais voulu revenir, papes y compris et même *surtout* eux, on en est venu à une radicale *sacralisation* desdites sociétés *en soi*, sous illusoire voire hypocrite couverture ecclésiologique-prophétique (et parallèlement, également à une non moins radicale suppression des sociétés sacrales dites péjorativement du Moyen-Âge; et c'est très-logique, car l'une *empêche* l'autre *par le simple fait d'exister*:

si les sociétés *en soi* doivent *se* révéler le Christ *par, avec et en elles-mêmes,* comme Dieu, la chose qui empêche le plus cette révélation intrinsèque, c'est évidemment la sacralisation extrinsèque desdites sociétés, laquelle supprime à la racine la nécessité d'une révélation du Christ par voie intrinsèque : c'est *absolument, ou* l'une, *ou* l'autre !¹⁶).

C'est cela la gnose chrétienne-laïque, ultime et antéchristique aboutissement du péché scolastique, puis pontifical, puis démocrate-chrétien en matière politique que nous allons étudier à présent, et qu'on peut définir synthétiquement comme suit : d'abord, par la thèse scolastique des sociétés en soi, immersion théorique du Royaume de Dieu DANS cesdites sociétés en soi, « concordatisées » a-posteriori, puis en finale antéchristique, par un mûrissement des choses tellement logique, pseudo-révélation explicite dudit Royaume de Dieu DANS, PAR ET AVEC cesdites sociétés en soi. C'est le laïque pseudo-sacralisé qui devient Royaume, voire Église. Et ne nous étonnons pas d'une conclusion aussi impie: l'immersion immanentiste du départ appelle, réclame, exige à la fin la révélation, comme l'invisible le visible, l'implicite l'explicite. La conséquence est bien sûr très-simple : l'Église ca-

C'est bien pourquoi nos clercs modernes considèrent que la toute première chose à faire pour promouvoir le nouvel Évangile de l'ère « chrétienne-laïque », c'est de supprimer la proclamation constitutionnelle du Règne du Christ dans la vie publique et politique des hommes, laquelle, par son extrinséité, est le plus grand obstacle à la nouvelle révélation, à supprimer pour commencer les choses de la nouvelle ère. Car comme nous sommes arrivés à cette « nouvelle ère » (Pie XII) où la société en soi, à la fois laïque et concordataire, est assez mûrie pour se révéler à elle-même naturellement chrétienne, naturellement grosse du Christ, il faut commencer par rejeter radicalement la société sacrale qui empêche le plus, par son seul fait d'exister, cette nouvelle révélation, laquelle, d'ailleurs, a besoin de notre concours pour éclore et s'épanouir : y coopérer, en travaillant négativement à l'abolissement du « chrétiensacral » et positivement à la promotion du « chrétien-laïc », c'est justement notre nouveau et exaltant devoir de chrétien moderne...

tholique, la société Très-Chrétienne, fondées sur le droit divin direct explicite, deviennent alors non seu-lement inutiles, surannées, dépassées, mais surtout l'ennemi n° 1, parce que le *chrétien-sacral* empêche par le seul fait d'exister la révélation nouvelle, c'est-à-dire le *chrétien-laïc*.

Cette perversion de l'intelligence semble incroyable, pour peu qu'on prenne du recul, mais, rejetant la religion royale française, la religion politique de Dieu qui s'est fait homme, on ne pouvait qu'aboutir à cette logique de Satan, ce renversement satanique du Plan divin, à savoir cette religion politique de l'homme qui se fait Dieu, autrement dit qui s'imagine pouvoir un jour, de manière très-pélagienne, révéler le Christ... de lui-même. Se Le révéler, d'abord sur le terrain politique, puis inéluctablement tôt ou tard sur celui religieux, Vatican II ponctuant, mettant le point d'orgue on ne peut plus logiquement au Concordat et au Ralliement. Hélas, ce processus est dramatique, tragique, mais épouvantablement normal : la vocation ultime de l'homme, qu'il en a ou non conscience, est, de toutes façons, DE RÉVÉLER LE CHRIST. S'il ne Le met pas explicitement au départ de sa vie par une Révélation extrinsèque, qu'il s'agisse d'ailleurs de celle religieuse ou celle politique, il est obligé, à la fin de sa vie, de s'en faire... une représentation fantomatique, ténébreuse, à partir de l'image christique intrinsèque déposée par Dieu dans son être à sa conception.

Ceci bien compris, on saisit fort bien que Mgr Lefebvre était vraiment très-affreux à regarder

pour ces gens-là¹⁷, c'est un monstrueux rat noir obscurantiste, intégriste, lui et tous les traditionalistes qui veulent continuer à manifester *explicitement* le Christ dans les sociétés politiques pour Le faire régner, un Christ *extrinsèque* auxdites sociétés (... d'ailleurs dans l'incohérence et la sottise la plus totales pour ceux qui vont voter Le Pen ou pour l'autre « animal sans gloire » !), ce qui entrave *par le fait même* la fragile maturation de la révélation nouvelle « chrétienne-laïque », comme l'eau éteint le feu immédiatement par seul et simple contact...

D'où des attitudes ecclésiastiques qui, si l'on fait abstraction de cette nouvelle mentalité « chrétienne-laïque » des clercs que nous venons de décrire, semblent totalement incompréhensibles. Celle du pape Paul VI par exemple, demandant dans les années 1970 à l'Argentine, l'Espagne, l'Italie même, tous pays dont la Constitution contenait encore une allégeance *explicite* au Règne du Christ et à la Religion catholique, pénible anachronisme de l'ère « chrétienne-sacrale » !, de... l'y enlever. Franco, à l'époque, en fut fort étonné, troublé, presque perturbé : cet homme très-autocratiquement catholique, très « chrétien-sacral » à l'Espagnol, était évidemment complètement désarçonné par la nouvelle orientation religio-démocrate que Paul VI donnait à l'Église dans les terribles années 1965... Par contre, le

La biographie de Msr Tissier de Mallerais sur « l'évêque de fer » montre bien que l'épiscopat français, déjà inféodé et secrètement converti à cette gnose « chrétienne-laïque » depuis moult lustres, comme nous l'allons voir ensemble sans tarder, avait mis haineusement sur la touche ce prélat qui militait avec esprit de Foi mais ingénument, sans trop comprendre, du moins dans les commencements de son *bonum certamen*, qu'il luttait contre l'esprit de l'Antéchrist, pour le « règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ », comme il disait ; et ce, bien avant les années du concile...

grand-maître du grand-orient italien, quand la suppression, concrétisée par Jean-Paul II dans un concordat, fut effective en Italie en 1984, s'exclama ainsi : « Ce concordat est la plus grande victoire remportée en Italie par la laïcité durant le XXe siècle! » 18 Mais comprenons bien, pour en rester au pape Paul VI, qu'il ne faisait pas cette affreuse impiété par... impiété, dans son esprit séduit et faussé par la gnose « chrétienne-laïque », il le faisait tout au contraire pour permettre au Règne du Christ de s'établir parmi nous dans sa manifestation *intrinsèque* à l'homme, « chrétienne-laïque » autrement dit, ce qu'empêche radicalement toute al-légeance « chrétienne-sacrale » *extrinsèque* au Règne du Christ... qu'il faut donc, c'est impératif et il faut commencer les choses par-là, supprimer.

C'est cette même gnose, ultime et antéchristique avatar des erreurs que nous avons stigmatisées dans nos trois précédents chapitres, qui a fait *immédiatement et agressivement* monter au créneau l'épiscope Gilson, devant la velléité de projet d'une Europe constitutionnellement chrétienne mis en avant par certains chrétiens, au moment de Maastricht : « Si l'on entend par «Europe chrétienne» des structures de chrétienté, *je dis non ! »*¹⁹. L'épiscope en question d'ailleurs, de surenchérir, bien entendu avec ce zèle vindicatif et quasi frénétique-hystérique de zélote juif qu'on leur connaît dès lors qu'il s'agit d'abolir le droit divin direct en Religion, a fortiori en Politique (= « je dis non ! » : on le voit presque trépigner, tout rouge, tel un gosse de

Bulletin Bonum Certamen de mars-avr. 1990, abbé Mouraux.

Ouest-France du 28 nov. 1991, cité dans Actualité de la Fin des Temps, pp. 256-257.

cinq ans à qui on retire des mains son jouet... « chrétien-laïc » !), dans le journal *La Croix* du 6 décembre suivant : « La France peut apporter à l'Europe une valeur inattendue : *la laïcité*. (...) *Le principe de la laïcité est un acquis important et nécessaire* : il ne peut être question de le remettre en cause ».

Et ne croyez surtout pas qu'il s'agisse d'un mitré miteux en mal de publicité scandaleuse, tel Gaillot par exemple! Gilson ne faisait là qu'être l'écho de... « la Conférence des évêgues de France, dans un bulletin officiel signé Didier-Léon Marchand [... du Temple !], évêque de Valence, président de la Commission sociale de l'Épiscopat »²⁰. Et Defois, ci-devant archevêque de Reims, de prêchi-prêcher la même doctrine : « Valeurs laïques et valeurs chrétiennes sont appelées à se conforter pour promouvoir fraternellement la liberté et l'égalité dans la société qui naît aujourd'hui »21. Plus fort encore, si on peut dire, de la part du même épiscope, et ici, il exprime la doctrine de la gnose « chrétienne-laïque » dont nous parlons presque sans voile : « [Les églises] irriquent une société en perte de sens, proposent leur patrimoine spirituel et, du même coup, canonisent la laïcité comme «mode de vie ensemble» et paradoxalement retrouvent ainsi leur rôle évangélique de servantes de l'homme et de la société »22. Le pompon nous semble devoir tout-de-même être gagné par Poupard (c'est normal, c'est un cardinal, il se doit donc d'être plus pervers que de simples évêgues...): « L'école catholique (...) inculture la foi dans une culture

²⁰ Bulletin *Bonum Certamen* de mars-avr. 1990, abbé Mouraux.

La Croix, 3 févr. 1996, art. Le paradoxe républicain.

Documentation Catholique du 19 janvier 1997.

sécularisée. L'école catholique est en première ligne pour inculturer la foi dans une culture sécularisée »²³.

Que veulent donc bien nous dire les mitrés que dessus, et Paul VI avant eux tous ? Très-simplement ceci : la laïcité est la nouvelle voie par laquelle le Christ SE RÉVÈLE dans les âmes en nos jours modernes, parce que la dynamique intrinsèque divine des sociétés en soi concordatisées est arrivée à son achèvement qui est précisément de révéler le Christ. D'ailleurs, pour tous ceux-là, s'il y a mission divine de la France, elle consistait justement, ne riez pas c'est dramatique, à accoucher de ce moment où la laïcité dirait le Christ, comme l'insinue très-nettement Gilson! Pour ce spécimen de gnostique « chrétien-laïc » grouillant parmi un million de microbes dans le bouillon de culture, s'il y a mission divine de la France, ce n'est en effet certes pas celle d'Ancien-Testament, pardon, d'Ancien-Régime, qui la possède, elle n'en manifeste qu'une espérance tellement mal dégrossie avec son roy Très-Chrétien enfantin et dérisoire, et en définitive malsain et méprisable, non, la mission divine de la France, c'est la France républicaine sans-culotte, qui l'incarne en réalité, débarrassée des langes de l'enfance et des boutons d'acné de l'adolescence, en révélant aux hommes... LA LAÏCITÉ!

Oui, mes très-chers frères, l'objet de la mission divine de la France, c'était la laïcité. LE MESSIE, EN POLITI-QUE COMME EN RELIGION, C'EST LA LAÏCITÉ²⁴.

²³ Conférence à la journée nationale de la FNOGEC (?) du 1^{er} févr. 1993, reproduite dans *Enseignement catholique Documents*, juin-juill. 1992. Nous tirons ces trois dernières citations de *Connaissance élémentaire de la Démocratie*, Arnaud de Lassus & Michel Berger, pp. 99-100.

²⁴ Il est fort curieux de constater que la même évolution perverse se constate dans la pensée des juifs de la Diaspora, au lendemain de la Révolution française :

Ou du moins, elle est le *modus* de la nouvelle économie de salut qui va bientôt s'instaurer parmi nous, de par Dieu, ou plutôt qui *commence déjà* à s'instaurer (ils ne savent pas trop...), et qu'il faut aider de toutes ses forces chrétiennes. Car évidemment, loin de la combattre, le devoir nouveau du chrétien moderne, stimulant et roboratif, consiste au contraire à donner à la laïcité son sens profond, en « revêtant », ou plutôt en *informant* du Christ les Droits de l'Homme, condensé « théologique », *Credo*, nouvelles tables de la loi de cette « nouvelle ère » de salut « chrétienne-laïque » : c'est cela qu'ils veulent nous dire avec leur « inculturer la foi dans une culture sécularisée » et autre « irriguer la société avec la vertu chrétienne », et surtout la très-révélatrice formule « canoniser la laïcité », etc. ...

Voilà donc exposé, certes très-sommairement et dans les grandes lignes, le *luciférien* décalogue de la gnose chrétienne-laïque, des sociétés *en soi* qui se christifient naturellement, enfin, au terme de leur évolution spirituelle... Pour nous éviter des hauts le cœur trop violents, ne parlons pas de Jean-Paul II qui ne cesse de chanter la même chanson *urbi et orbi* (évi-

deux cents ans avant les catholiques, on les voit en effet apostasier de semblable façon ce qui leur restait de leur foi ancestrale, nous l'avions noté dans Actualité de la Fin des Temps (le retour des juifs en Palestine — 1er signe). Un grand nombre de juifs en effet, surtout parmi les « installés » et les évêques, euh pardon, les grands-rabbins, apostasient purement et simplement leur foi traditionnelle cristallisée par la fameuse formule « l'an prochain à Jérusalem! », devant l'émancipation civique que leur apportent les droits de l'homme. L'illustre, par exemple, cette déclaration de l'un d'eux, M. S. Cahen, traducteur d'une Bible en 1847 : « Le Messie est venu pour nous le 28 février 1790 avec la déclaration des droits de l'homme. Le Messie que nous attendons, c'est la diffusion des lumières, c'est la reconnaissance de tous les droits, c'est l'émancipation de l'humanité entière » (p. 42). Il aurait vécu de nos jours, il aurait tout résumé d'un seul mot, reprenez-avec-moi-tous-en-chœur, ou plutôt avec Gilson : « Le Messie... c'est la L-A-Ï-C-I-T-É » (sur l'air de : on ira tous au paradis, toi et moi...).

demment pas sur mode grégorien), et il ambitionne bien, justement, d'instaurer solennellement et officiellement ce « troisième âge historique de l'Église » pour le monde entier avant de mourir, anticipant et contrefaisant à la manière de Lucifer l'instauration du Millenium dont précisément nous sommes tout proche, parce que c'est bel et bien un nouveau-nouveau Testament qu'on cherche à instaurer.

... Oh!, bien sûr, dans tous ceux-là qui font de telles déclarations, il v a des ennemis très-rusés de l'Église, qui savent fort bien où tout cela va aboutir, des lucifériens et des satanistes qui appellent dans leur cœur le règne de l'Antéchrist, mais, lecteur, ce n'est pas ici ce qui nous intéresse²⁵, ce qui nous intéresse, c'est la doctrine elle-même qui a permis à ces ennemis de Dieu et de la Religion de s'infiltrer aux postes-clefs de l'Église revêtus d'une peau de brebis, comme la chose la plus naturelle du monde, en toute tranquillité, dans le plus parfait incognito, afin de la détruire ou plutôt la subvertir, remplaçant adroitement le noyau du fruit mais sans changer l'écorce que les simples verront toujours la même... jusqu'au règne de l'Antéchrist.

Or, cette doctrine, ce ne sont hélas pas les ennemis de Dieu qui l'ont inventée, ce sont LES SCOLASTIQUES qui l'ont mise en route, ce sont LES GRANDS-CLERCS aux plus hauts sommets de l'Église qui, dans ces affreux derniers temps post-concordataires de l'Église, l'ont, à leur suite, développée pour l'amener à son ultime floraison, celle

Dieu seul juge le fond des coeurs, et malheur à qui haït Dieu et son Règne en

toute connaissance de cause : « Quant à ceux qui n'ont pas voulu que Je règne sur eux, amenez-les ici devant Moi et égorgez-les », dit terriblement Notre-Seigneur dans l'Évangile...

de nature prophétique-antéchristique. Car, pour peu que l'on étudie l'Histoire ecclésiastique, on est obligé, douloureusement obligé, de se rendre compte que dès la Révolution française, les meilleurs prêtres (ô contradiction peu croyable!, ô mystère d'iniquité!), les soutanes les plus violettes, les barrettes les plus rouges, et pas les ennemis de l'Église, et pas les « infiltrés-comploteurs » dont s'obnubilent trop dans nos milieux tradis., certains esprits on va dire quelque peu obsédés, inintelligents et primaires, étaient déjà convertis à ce « spiritualisme maçonnique en Politique », cette gnose « chrétienne-laïque » que nous dénonçons, à savoir que les sociétés en soi n'ont pas besoin du rattachement explicite à l'Ordre sacral Très-Chrétien pour être théologiquement valides et légitimes voire même chrétiennes devant Dieu et les hommes. Et de là, par une évolution invincible, quasi insensible et tellement naturelle, il ne leur faudra pas plus de deux cents ans pour les voir professer magistériellement dans un Concile général la non-nécessité de la proclamation explicite du Règne du Christ-Roy par les Nations (Dignitatis humanae personnae, sur la liberté religieuse). Quoi de plus logique, en effet! Si toute société en soi, même celles bâties sur une fausse religion ou pire sur le rejet formel du Christ, contient intrinsèquement et métaphysiquement la Personne sociopolitique du Christ, évidemment, il n'est pas besoin qu'elle Le professe extérieurement ! Il suffit de désenvelopper le Christ qui est en elle, en chacune d'elle...!

Tout ce préambule a évidemment besoin d'être étayé sur des preuves pratiques. Éh bien, pour commencer les choses de *l'abomination de la désolation dans le*

Lieu-Saint, plaçons-nous aux lendemains immédiats de la Révolution. Lorsque Pie VII démissionna de force tous les évêques de France aux fins de s'aboucher avec Napoléon²⁶, une infime minorité seulement du clergé épiscopal, 13 sur 81 évêques restant en vie des 106 résidentiels d'avant la Révolution, lui opposa, par lettre collective, un refus d'accepter cette démission, en invoquant timidement et hélas à la manière gallicane hétérodoxe le droit du roy Très-Chrétien. Mais réalisons bien que ce ne fut qu'un baroud d'honneur, et encore, fort mal mené, qui perça seulement pour la forme sur la place publique²⁷: à la cour romaine reconstituée au-

2

En vérité, comment mieux montrer qu'on voulait détruire complètement, radicalement, la France politique réelle, c'est-à-dire celle sacrale, aux fins et profit de la nouvelle fondation d'une AUTRE France politique non-réelle, car faite de main d'hommes et non-sacrale, puisque la France politique réelle est née par un acte collectif des évêques gallo-romains derrière saint Rémy (cf. « L'extraordinaire conversion de Clovis ou le devoir catholique de NE PAS voter »), dont justement les évêques de Louis XV et Louis XVI que le pape démissionnait tous de force, étaient les légitimes et uniques successeurs! En fait, Pie VII tirait là sacrilègement un trait annihilateur sur la France réelle, d'ailleurs sans trop même s'en rendre compte ni bien entendu sans le moindre scrupule ni remords de conscience, ô douleur et mille hontes!

[«] Des 81 évêques survivants, 45 acquiescèrent aux exhortations du pape ; les autres furent déposés par la bulle Qui Christi Domini vices du 29 novembre 1801, et se résignèrent, sauf treize qui persistèrent dans leur refus » (Castella, t. II, p. 308). Seul Mgr de Coucy, évêque de La Rochelle, fondateur, d'ailleurs sans même le vouloir, de la Petite Église de Vendée, mériterait une mention à part, plus glorieuse. Il fit une lettre personnelle à Pie VII, longue et énergique missive où il exposa posément les raisons de sa non-soumission à l'ordre de la démission ; hélas, comme ses collègues, il y mit trop en avant des principes gallicans-religieux hétérodoxes (= autorité du pape soumise au concile des évêques nationaux, etc.), et pas assez celui gallican-politique orthodoxe (= droit divin direct du roy de France, de soi intouchable même et surtout par le pape), que le pape n'avait en tout état de cause, strictement aucun droit d'abolir, pas même à cause d'une soi-disant « nécessité où se trouvait l'Église » (!!!), comme il osa l'invoquer très-scandaleusement dans sa demande de démission (... comme si, voyons, l'Église du Christ pouvait jamais se trouver dans la « nécessité » de supprimer l'Ordre sociopolitique du... même Christ !!! Quelle impiété d'oser invoquer une prétendue « nécessité » de ce genre-là, vraie folie du diable des plus scandaleuse dans la bouche d'un pape!). Si l'évêque de La Rochelle avait motivé son refus sur cette raison théologique-là, il aurait eu raison à cent cinquante pour cent contre Pie VII. Quoiqu'il en soit, voici ce

tour de Pie VII, on ne prit même pas la peine de leur répondre, moins encore de les réfuter! Tant le concept d'une république naturelle « chrétienne-laïque » semblait, déjà à cette époque, chose politique incontournable, voire souhaitable, aux grands-clercs qui virent la Révolution. Au-delà de la montagne comme en-deçà. Oui da, dès ce temps-là, in illo tempore, la plupart, comme nous l'allons voir ensemble dans le concret sans tarder, y était déjà convertie avec... chaleur (on l'a vu avec l'abbé Rohrbacher)!

Pour finir, quant à la génération cléricale de notre temps, convertie avec... esprit prophétique, ce qui est le comble du comble²⁸ !!! En effet, cette dernière génération de clercs qui faisait le cauchemar de saint Pie X (et on comprend son angoisse parce que, en matière politique, ce saint pape, avec le boulet de la scolastique, du concordat et du ralliement au pied, n'avait rien à leur opposer de solide ni de sérieux, luimême semble d'ailleurs ne pas avoir été vraiment au fond du problème...), refusant par ailleurs avec hauteur l'Avènement du Règne millénaire pour clore les Temps « comme si on les accusait de proxénétisme » (Jean de Bronac), un Règne pourtant tout de pure gloire christi-

que disait de sa lettre un cardinal de l'entourage de Pie VII : « C'est la seule réponse forte que nous ayons reçue des évêques français »...!

Voyez, par exemple, ces propos illuminés d'un « laïc engagé », Michel Camdessus, ancien directeur général du F.M.I. : « Je crois qu'une Eglise de plus en plus dépouillée de ses oripeaux de puissance temporelle et de cléricalisme peut trouver une parole qui soit entendue. Il s'agira d'une Eglise dans laquelle les laïcs auront appris à prendre pleinement leur responsabilité « de prêtre, de prophète et de roi ». Je pense que nous sommes à peine au début de l'histoire de leur rôle dans l'Eglise. C'est sur le terreau de ce laïcat que jaillira une génération de prêtres qui serviront une Eglise encore plus présente au monde. Demain, c'est à leur joie d'être sauvés et, comme à Emmaüs, au partage du pain que l'on reconnaîtra ceux qui se réclament de Jésus-Christ » (La Croix du 5 décembre 2007).

que dans lequel l'homme et la création tout entière, y compris celle politique, seront réparés, régénérés par Règne civilisation même. un que la Dieu Très-Chrétienne avait justement vocation d'engendrer au bout de sa course, cette dernière génération de clercs-là disions-nous, a par contre l'oeil très-humide en parlant de ce « troisième âge historique de l'Église », chrétien-laïc, où l'homme, émancipé des imperfections du passé (surtout, suivez leurs regards, celles du Moven-Âge « chrétien-sacral »), serait chrétien sociopolitiquement sans qu'il soit besoin de le professer : c'est le fameux « chrétien anonyme » de Karl Rähner.

On serait enfin arrivé au troisième Âge de l'Église, où l'homme est christifié dans sa vie profane parce que le principe chrétien est arrivé à son achèvement plénier dans l'homme, dans la société et dans le monde, et qu'il a christifié invisiblement comme invinciblement tout le domaine humain aux termes d'un travail secret, caché, qui a duré 2000 ans. Comme dit Journet après Pie XII, nous l'allons voir tout-de-suite : « La justice sociale et politique, dans la mesure où elle est authentique, est déjà une réfraction, sur le plan inférieur de la vie temporelle, de la sainte justice de la grâce, et de la béatitude du Sermon sur la Montagne ».

Après la Chrétienté primitive subissant les persécutions et n'ayant pas encore élaboré sa propre culture, puis la Chrétienté sacrale du Moyen-Âge qui développe la culture chrétienne parmi les hommes (ce deuxième palier se terminant définitivement avec le concordat napoléonien), doit s'engendrer la Chrétienté laïque, où l'homme, « tout l'homme » (Jean-Paul II), est naturellement configuré au Christ dans toute sa vie hu-

maine, y compris bien sûr celle sociopolitique. Dans l'ordre profane, il n'y a plus besoin des structures externes de tutelle et d'enseignement, celles religieuses de l'Église (ouf! on pourra faire autre chose que diriger les âmes, ce qui était bien embêtant, pensent les prêtres « chrétiens-laïcs »...), et, moins encore s'il se pouvait faut-il le dire, de celles politiques Très-Chrétiennes, l'homme connaissant la voie de salut, en Religion comme en Politique.

On s'enferre ainsi dans l'impossibilité absolue de se convertir puisque, par anticipation luciférienne, on singe très-parfaitement le Plan divin, le millénarisme catholique! Le Règne millénaire ou Millenium, qui doit venir « bientôt » (Louis de Boanergès), verra en effet une disparition des structures de droit divin du Temps des Nations mais c'est uniquement parce que le Saint-Esprit aura, de par son exclusive toute-puissance divine, surnaturellement réparé tout l'homme dans une nouvelle économie de salut, par le passage (= pâques) de l'Apocalypse, par ailleurs terrible à la nature humaine, ce n'est pas parce que l'homme se sera christifié de par lui-même, par une christification en soi de l'ordre profane, par la soi-disant vertu divine du laïcisme béni cléricalement! C'est Dieu qui donne à l'homme le Don supérieur de l'immanence spirituelle²⁹, ce n'est pas l'homme

_

qui se le donne, ou se le révèle à lui-même. Et cette grande affaire ne va pas se faire dans une évolution insensible de l'humanité, de nature historico-ecclésiale à la manière hétérodoxe de Joachim de Flore, mais par une irruption soudaine et toute surnaturelle de Dieu dans la sphère humaine, de nature eschatologico-prophétique, à la terrible manière de l'Apocalypse. La différence entre les deux thèses est donc de taille, elle n'est pas infime, c'est... DIEU Lui-même, tout simplement (excusez du peu): de n'en pas tenir compte a fait que Lucifer, l'ange de lumière, est devenu Satan, le Réprouvé.

Or précisément, comme il fallait s'y attendre, cette perversion « chrétienne-laïque » des clercs que nous avons décrite rejoint et épouse « à merveille » la perversion suprême de l'Antéchrist. On va voir les papes modernes se réjouir extrêmement de rejoindre les idéaux unitaristes de l'homo modernus, voulant follement s'imaginer que la christianisation ou plutôt la christification du monde était très-proche : ils auraient bien dû au contraire être effrayés de voir qu'ils arrivaient, au bout de leur curieuse quête intellectuelle, au même endroit que... les ennemis du Christ ; et conséquemment rejeter avec horreur leur nouvelle doctrine « chrétienne-laïque ».

D'un autre côté, il faut reconnaître que l'illusion pouvait trouver quelque ancrage. Car, si les méchants préparent le règne de l'Antéchrist, leurs projets onusiens sont de *plus en plus* habillés d'apparences de vertus (et la vertu, de toutes façons, est toujours ordonnée

employée. Au reste, pour cette doctrine millénariste parfaitement catholique et si importante à connaître à notre époque, voir notre exposé de fond dans notre ouvrage Bientôt le Règne millénaire.

implicitement au Christ!), de plus en plus loin du laïcisme anticlérical barbarement agressif, haineux et virulent de la Terreur ou de la IIIe république : il y avait donc, pour les grands-clercs qui louchaient sur le monde, possibilité de s'illusionner! Les méchants en effet proclament ne vouloir bien sûr pas instaurer un monde sans Dieu, ils ambitionnent tout au contraire d'instaurer le Règne de la Paix, de la Justice, etc. (quoi de plus chrétien, n'est-ce pas ? Nous venons de citer le Cal Journet qui s'en félicite...), mais... sans Dieu à la première place pour le générer par sa toute-puissance, ce qui ne peut se faire que par un droit divin direct explicite, qu'évidemment ils excluent formellement. Un christianisme qui se laïcise de l'intérieur pendant que le laïse christianisme par l'extérieur. L'espèce d'abominable synthèse qui ne peut qu'en résulter tôt ou tard, c'est peut-être bien cela la « grande tentation qui va s'abattre sur l'univers entier » dénoncée par saint Jean l'Apocalypse, pour définir le règne l'Antéchrist. Car notez bien que dans le mot antéchrist, il y a le mot « christ », comme dans « démocrate chrétien », comme dans « politique chrétienne » (= à la manière thomiste, c'est-à-dire sans droit divin direct): il ne s'agit pas du tout pour le suprême ennemi de Dieu, comme l'avait fort bien vu le philosophe russe Soloviev, de rejeter extérieurement le Christ, bien au contraire, il s'agit pour lui de s'en revêtir, de prendre la forme du Christ... pour mieux Le supplanter et Le rejeter intérieurement. C'est évidemment le péché parfait, celui que veut nous dénoncer saint Jean dans l'Apocalypse en parlant de « l'agneau à la voix de dragon » pour désigner le faux-prophète ou l'Antéchrist

(le Christ est l'*Agnus Dei*, l'Antéchrist sera donc aussi un agneau...).

Ainsi donc, le scolastique et le démocrate-chrétien qui professent théoriquement le Christ en Politique mais qui le rejettent en pratique par l'apostasie de la religion royale française théocratiquement basée sur le sacre de Clovis, quoiqu'en partant d'un point tout opposé à lui, vont se trouver sur la même ligne d'arrivée que l'Antéchrist, qui rejette le Christ en théorie mais qui fait hypocrite profession de L'accepter en pratique. Il est d'ailleurs évident, pour peu qu'on y réfléchisse, que dans ce dessein d'effacer *explicitement* le Christ de la chose publique, la gent d'Église ne pouvait que trouver Satan sur sa route, lui proposant son aide, ses bons et loyaux services pour un si noble projet...



Les grands-clercs donc, déjà convertis *dès la Révolution*, avons-nous dit, à la gnose « chrétienne-laïque », à un mythique, artificiel et tout illusoire « troisième âge historique de l'Église », au pseudo-millénarisme joachimite, rejetant par conséquent la religion royale française qui devait pourtant amener les hommes *en toute douceur* au Règne millénaire véritable.

Voyez par exemple le C^{al} Barnabé Chiaramonti (1742-1823), qui deviendra le futur Pie VII en 1800, le pape du Concordat passé entre l'Église et un État *laïc*, pour la *première* fois dans l'histoire du Temps des Nations. En 1797, il était cardinal-évêque d'Imola, dans le Nord de l'Italie. Or, un certain général Buonaparte, au

nom du Directoire haineusement, publiquement et grossièrement anti-chrétien (dont Talleyrand, bien que honni, était devenu « l'éminence grise »), venait de changer de force en une république dite cisalpine, sous égide sans-culotte, les structures politiques naturelles Très-Chrétiennes de cette région³⁰. Les peuples italiens, évidemment, comme un peu partout en Europe³¹, se révoltèrent contre les sans-culottes français qui, non seulement renversaient l'ordre Très-Chrétien chez eux.

[«] Napoléon désorganisa notamment les républiques de Venise et de Gênes, pour créer la république cisalpine » (Les portes de l'enfer, article signé Charlotte Ringer dans Communicantes n° 55 d'octobre 1995, bulletin de la Fraternité St Pie X du Canada). « Formée du Milanais, de la Lombardie, du duché de Modène et de la Romagne, cette république, étroitement rattachée à la France comme devait l'être, l'année suivante, la république helvétique, établissait en fait, l'hégémonie française en Italie » (Castella, t. II, p. 269). Pour le dire en passant, remarquons bien que, là encore, l'ennemi de Dieu se revêtait d'une apparence christique, car nous verrons au chapitre suivant que le Nord de l'Italie a divine vocation d'être... français, comme aux temps gaulois de la Gallia cisalpinae et de la Gallia transpadane, qui englobaient quasi toute l'Italie du Nord jusqu'à Rome, situation géopolitique pré-mérovingienne puis mérovingienne que Charlemagne ne fit, à merveille, que confirmer, mais qui sera abolie dès l'ère capétienne : dans le Plan divin, il fallait en effet que Rome JOUXTE la France, pour que le compère et la commère habitent la même maison géopolitique, ou du moins une maison immédiatement voisine. Un pape des temps mérovingiens le dira très-explicitement : « Nous ne croyons pas en effet que ce soit en vain ni sans une admirable disposition que la divine Providence a placé la catholique France aux portes de l'Italie et non loin de Rome : c'est un rempart qu'elle ménageait à toutes deux » (Migne, P.L. LXXII, p. 706, rapporté par Vial, p. 52). Mieux, même : Bonaparte avait déjà songé à établir, évidemment sous égide française, une seule république italienne, allant là, il nous semble, jusqu'à l'imitation parfaite du Plan divin achevé (il ne manquait plus qu'à donner le tout au pape!)...

Ce n'est pas qu'en Vendée qu'il y eut des défenseurs de l'Ordre Très-Chrétien: en Belgique, dans les provinces allemandes, surtout au Tyrol (lire Le chouan du Tyrol, Andréas Hofer contre Napoléon, Jean Sévilla), etc., il y eut des héros, d'authentiques chrétiens, qui savaient certes un peu mieux que les crétins de nos jours ce que cela voulait dire que la religion royale française ou l'ordre Très-Chrétien, au point d'y sacrifier leurs vies. Une histoire européenne de leur résistance, globalement exposée quand elle est honteusement enfouie, ferait bien voir à quel point les républicains laïcs ne pouvaient représenter, en aucune manière... la « liberté chrétienne des enfants de Dieu » comme osera le dire Chiaramonti, futur Pie VII...!

mais osaient se permettre, les misérables, d'aller le faire *chez nous chez eux*, tant il est vrai que le français a vocation de soumettre à son ordre politique le monde entier, nous en avons ici, *a contrario* certes, une belle preuve de plus ! Or, quelle fut, en la terrible occurrence, l'attitude dudit Cal Chiaramonti, qui avait charge spirituelle de tout ce peuple ? Soutint-il, comme il le devait devant Dieu et les hommes, les « chouans » de son pays ? La chose dépasse tellement l'entendement que nous préférons citer le texte lui-même de l'incroyable sermon qu'il osa prononcer alors devant tout son peuple d'Imola le jour de... *la Noël* (!) 1798³² :

« Le cardinal-évêque publia, aux fêtes de Noël³³, une homélie où il parle dans les termes suivants de la liberté et du gouvernement démocratique : «... Mais les devoirs envers Dieu ne sont pas les seuls devoirs de l'homme ; il a encore des obligations subalternes qui l'attachent à lui-même. Les principes purs de la raison, sa propre organisation physique, une tendance irrésistible à vouloir son bonheur, lui commandent de soi-

Ce sermon majeur commandité par les commissaires républicains, fut précédé d'un autre, de même abominable mouture (preuve qu'il ne s'agissait nullement de la part du futur pape d'un lapsus calami, de propos irréfléchis prononcés dans la bousculade d'un moment de panique), fait à saint Paul-hors-les-murs le 4 mars 1797, où il osait faire injonction « à ses fidèles d'Imola de se soumettre, «dans les circonstances actuelles de changement du gouvernement temporel [!]», à l'autorité (car toute autorité vient de Dieu, omnis potestas a Deo -Rm. 13-) «du victorieux général en chef de l'armée française» [!!!] » (Levillain, art. Pie VII, p. 1335, col. 1). Remarquez bien, pour ne gloser que sur cela dans ces propos cardinalices impies et révoltants, comme l'omnis potestas a Deo interprété à la manière scolastique d'une légitimité de TOUT gouvernement EN SOI (y compris donc, comme c'est ici le cas, des sociétés constitutionnellement A-CHRÉTIENNES si pas ANTI-CHRÉTIENNES), est ici une fois de plus enseigné perseverare diabolicum...

^{33 ...} Ô impiété dans l'occurrence de cette fête, comme pour mieux piétiner la *Noël* 496 qui vit sur cette terre la naissance de la *vraie* liberté politique dans le Sacre royal de Clovis, substantiel écho de la Naissance du SAUVEUR il y a deux mil ans, en-dehors de Qui il n'est point de salut, ni religieux ni politique!

gner sa conservation, de s'occuper de son bien-être, de sa perfection. Qu'il se contemple tout lui-même, d'un oeil dégagé de préjugés trompeurs, il verra bien un rayon de grandeur qui semble le consoler; mais il reconnaîtra aussi diverses ombres de misères qui tendent à l'accabler. Les passions furent les ressorts des grands événements dans l'histoire de l'homme; elles furent ainsi la source fatale des résultats les plus funestes. Ô homme, ô homme, quand apprendras-tu à l'école du Rédempteur les movens de conserver ta grandeur, d'acquérir ta vraie liberté et de dégager tes pieds de leurs chaînes! Le but que se propose le plus ardemment le philosophe de Jésus-Christ [?] consiste à mettre de l'ordre dans ses actions et dans ses passions, à placer en harmonie les forces inférieures avec les forces supérieures, à subordonner la chair à l'esprit, les plaisirs à l'honnêteté, à diriger ses facultés vers ce centre et cette fin que Dieu a ordonnés... Ne vous effrayez pas, mes frères, d'une leçon qui semble au premier aspect trop sévère et qui paraîtrait incliner à détruire l'homme et à lui ravir sa liberté. Non, frères très-chéris tant de fois, vous ne comprenez pas la vraie idée de liberté [on s'attendrait ici à ce que le prêcheur tance et fustige l'erreur démocratique...]! Ce nom, qui a son sens droit dans la philosophie et dans le catholicisme, ne dénote pas un dévergondage ni une licence effrénée qui permet de faire tout ce qu'on veut, soit le bien, soit le mal, soit l'honnête, soit le honteux [bien, bien... ah! que voilà enfin un bon homme d'Église qui nous prêche la vérité catholique en Politique, devait penser le malheureux auditeur au bas de la chaire...].

« Gardons-nous d'une si étrange interprétation qui

tout l'ordre divin et humain, et dénature l'humanité, la raison et tous les glorieux avantages que nous a distribués le Créateur. La liberté chère à Dieu et aux hommes est une faculté qui fut donnée à l'homme, un pouvoir de faire ou de ne faire pas, mais toujours soumis à la loi divine et humaine. Il n'exerce pas raisonnablement sa faculté de liberté, celui qui, rebelle et impétueux, s'oppose à la loi [celle des structures politiques Très-Chrétiennes et naturelles, comme le discours, jusqu'ici, le laisse entendre, ou celle purement légale des révolutionnaires? parvenu ici, il y a comme qui dirait un pénible doute qui s'insinue...]; il n'exerce pas sa faculté, celui qui contredit la volonté de Dieu et la souveraineté temporelle [... laquelle ?] ; car, comme dit saint Paul, qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu [jusque là, l'auditeur attentif pouvait encore croire que Chiaramonti entendait défendre l'ordre politique Très-Chrétien... et tout-à-coup, tel un coup de tonnerre diabolique, d'ouïr :]. La forme du gouvernement démocratique adoptée parmi nous, ô très-chers frères, non, N'EST PAS EN OPPOSITION AVEC LES MAXIMES EXPO-SÉES CI-DESSUS RÉPLIGNE ETNE L'ÉVANGILE [... Ainsi donc, ô perversion suprême, les principes sacrés de la liberté chrétienne en matière politique, Chiaramonti avait eu l'audace et l'impiété formidables non moins que monstrueuses de les rappeler... pour les appliquer à la Révolution !!! Il osait de plus affirmer que ce nouveau pouvoir politique italien était « adoptée parmi nous » ?!? Comment ça, mille tonnerres de Boanergès, adoptée parmi nous ??? Par le peuple italien libre ou à coups de baïonnettes révolutionnaires ?!? Quelle très-mensongère, inqualifiable, incroyable, scandaleuse présentation des choses que du reste l'Histoire infirme complètement³⁴ !!! Et puis, à supposer même que ce serait le « peuple libre » qui aurait adopté cette nouvelle forme de gouvernement, en aurait-il eu le droit devant Dieu ? Ce distinguo, pourtant capital sur le plan théologique, n'est même pas entrevu par Chiaramonti ! Vraiment, quel scandaleux, très-brutal, très-hypocrite renversement de son discours jusque là chrétien, à 180°!!! Et de continuer ainsi, sur son abominable lancée :]. Elle [la forme du gouvernement démocratique] exige, au contraire, toutes les vertus

^{« [}Talleyrand] ne comprenait pas pourquoi les Italiens se seraient montrés satisfaits d'être conquis, battus et pressurés, et ensuite asservis par Bonaparte au lieu de l'être par l'Autriche. Cette opinion de Talleyrand, qui semblait respecter le droit des gens [... pour une fois !], l'équité et le bon sens, lui attira cependant cette remarque de Bonaparte: «Je vois par vos lettres que vous partez toujours d'une fausse hypothèse. Vous vous imaginez que la liberté fait faire de grandes choses à un peuple mou, superstitieux [... mot entendu de la Religion catholique !], pantalon et lâche». Voilà pour le peuple italien qu'un peu plus loin il traite aussi de «polisson». Déjà, dans la lettre du 7 octobre 1797, il le qualifiait de «nation très énervée et bien lâche». On aimerait savoir ce que Bonaparte apportait aux Italiens en fait de «liberté». Cette «liberté» installée par une armée d'OCCUPATION » (Orieux, p. 289). Voilà donc, aux yeux de l'Histoire vraie, ce qu'était la démocratie italienne installée par la Révolution et son général en bottes crottées plus qu'en chef. Mais pour Chiaramonti, Bonaparte apportait aux italiens la liberté... des enfants de Dieu. Talleyrand, ce génial politique produit par mille ans de sagesse capétienne mais hélas corrompu au même degré de son génie, ce qui n'est pas peu dire (sa personne fort douée illustrait à merveille le mot de Montaigne, stigmatisant ces diplomates retors mais serviles envers le pouvoir en place : « Ces infinis esprits qui se trouvent rognés par leur propre force et souplesse »), y voyait en tous cas bien plus clair : « Répondant à un de ses confrères de l'Institut qui désirait faire un rapport sur l'attitude que la France devait adopter à l'égard des peuples que ses armées avaient «délivré» (ou «conquis», selon le point de vue où l'on se place), répondit ainsi : «J'atteste que le système qui tend à porter la liberté à force ouverte [... ce qui devient : « adoptée parmi nous » dans le sermon tordu de Chiaramonti...] chez les nations voisines est le plus propre à la faire hair et à empêcher son triomphe». D'un trait plus imagé et bien plus éloquent, il exprimait son opinion sur la conquête et l'occupation militaires : «On peut tout faire avec des baïonnettes, sauf s'asseoir dessus » (ibid.)! Chiaramonti, lui, trouvait infiniment supérieur, plus sage, plus chrétien, d'obliger son peuple à s'y asseoir... AU NOM DE JÉSUS-CHRIST, ô abomination de la désolation dans le Lieu-Saint!

sublimes qui ne s'apprennent qu'à l'école de Jésus-Christ et qui, si elles sont religieusement pratiquées par vous, formeront votre félicité, la gloire et l'esprit de votre république... Que la vertu SEULE qui perfectionne l'homme et qui le dirige vers le but suprême, le meilleur de tous, QUE CETTE VERTU SEULE, vivifiée par les lumières naturelles et fortifiée par les enseignements de l'évangile, SOIT LE SOLIDE FONDEMENT DE NOTRE DÉMOCRATIE!

« Certaines personnes, à certaines époques, ont reproché cette homélie au cardinal-évêque d'Imola³⁵ [... comme on les comprend! Il y avait là non seulement cas de très-haute trahison de l'Ordre Très-Chrétien, mais de plus, aggravée d'hérésie formelle, et... de la part d'un cardinal!]. Au conclave [de 1801], où on la connaissait bien et où l'on épluchait tout, elle ne fut le suiet d'aucun blâme. PEUT-ÊTRE MÊME OU'ELLE SERVIT À FAIRE ÉLIRE PAPE SON AUTEUR [!!!] »36, glose avec délice de damné démocrate notre incroyable abbé Rohrbacher, après avoir écrit, le misérable, que Chiaramonti avait fait ce sermon parce que les peuples entraîner « s'étaient laissé seconde fois une à... l'insurrection ».

Après une telle trahison de Judas, reprenons nos esprits et analysons ce que nous venons de lire. Ainsi donc, pour le futur pape Pie VII, il ne faut surtout pas

Le scandale de ce sermon était, et d'ailleurs reste toujours malgré le temps écoulé, si grand, il servait si bien la cause antichrist, qu'il fut d'instinct exploité par tous les méchants et, non moins instinctivement, conspué avec horreur, voire nié, par tous les gens de bien. « L'abbé Grégoire [illuminé, défroqué, débauché, régicide, franc-maçon de la pire espèce révolutionnaire], non sans malice, traduira et rééditera [ce sermon] en 1818, et le chevalier Artaud, premier biographe de Pie VII, s'efforcera de l'attribuer, bien à tort, à d'autres mains » (Levillain, art. Pie VII, p. 1335, col. 1).

Rohrbacher, t. XXVII, p. 571, sq.

se rebeller contre la Démocratie sans-culotte et les gouvernements qu'elle impose de force et dans l'iniquité partout dans le monde (Talleyrand en témoignera au jugement dernier), car alors on se rendrait chrétiennement coupable d'un mauvais usage de... la liberté politique. On ne saurait mieux épouser la cause de Satan, qui accuse Dieu de son propre péché. En théorie comme en pratique, c'était tout simplement embrasser la cause du révolutionnaire et homicide « Pas de liberté vour les ennemis de la liberté ». Et ne manquons surtout pas de noter que la pensée profonde du futur pape du Concordat, qui sous-tend ce sermon, est toute basée sur la... philosopie (notez comme, à un détour de phrase, Chiaramonti avoue faire son sermon pour « le philosophe de Jésus-Christ », propos curieux mais très-révélateur de sa dérive : il enseigne non pas *l'homme* mais le philosophe dans l'homme...)! Voyez, considérez les autorités invoqués par le futur pape du concordat: Chiaramonti ne s'appuie pas sur la Révélation, si l'on excepte le omnis potestas a Deo de saint Paul si antéchristiquement interprété, mais, tel saint Thomas d'Aquin dans son de Regno, il invoque des auteurs païens, tels Salluste ou... Jean-Jacques Rousseau³⁷! Le scandale affreux, c'est que la chose fut prêchée dans la chaire in nomine Domini à tout un peuple aux prises avec la Bête, par un cardinal qui deviendra pape.

Mais, dans ce sermon, il y a, s'il se pouvait, un scandale beaucoup plus grave encore que la trahison, c'est que Chiaramonti appuie doctrinalement la dérive

_

Chiaramonti s'appuie en effet dans son sermon, sur *La conjuration de Catilina* de Salluste, et sur l'*Émile*, de J.-J. Rousseau, le tout entrelardé de citations patristiques, etc., EXACTEMENT comme... saint Thomas dans son *de Regno...!*

qu'il contient, et qui consiste à soumettre les catholiques aux autorités politiques issues de la Révolution, sur une hérésie formelle, et formellement professée, ... et avec quelle chaleur!, laquelle hérésie sera bien pharisaïquement dénoncée plus tard en Marc Sangnier par la papauté (saint Pie X), à savoir : BASER LA LI-BERTÉ POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET LA RÉALI-SATION DU BIEN COMMUN, SUR LA VERTU SEULE DE L'HOMME³⁸. Chiaramonti, remarquez-le, y

Il était réservé à Charles Maurras de bien discerner l'erreur théorique majeure de Marc Sangnier (c'est toujours beaucoup plus facile de cibler le péché de son ennemi, que le sien propre!), à l'occasion d'une polémique qui les opposa en 1904-1905 sur leurs programmes respectifs; il le fait mieux encore, nous semble-til, que dans la lettre sur le Sillon de saint Pie X, lequel en reste surtout aux effets funestes. « Une lettre de René de Marans, chrétien social [La Tour du Pin, Le Play, etc.], publiée dans L'Action française du 15 juillet [1904], devait apporter cette précision fondamentale : les chrétiens sociaux ont toujours préconisé «l'organisation d'institutions permanentes, capables de secourir la faiblesse des hommes» [en d'autres termes : on professait, pour le salut sociopolitique de l'homme, la nécessité d'institutions qui ne dépendent pas de son vouloir ni de sa sainteté] : or, Sangnier, en ne s'intéressant qu'à l'individu, en croyant qu'il suffisait de donner à l'individu une âme de saint, était «le continuateur du préjugé individualiste» [c'est-à-dire : anti-institutionnel ou bien plutôt a-institutionnel] qui avait engendré la question sociale et contre lequel les chrétiens sociaux réagissaient à la suite notamment de La Tour du Pin. Conclusion : Sangnier n'était pas un chrétien social. La démocratie toujours à faire. — Le fondateur du Sillon écrivit alors à Maurras une première lettre publiée dans l'AF du 15 août où il s'expliqua sur sa conception de la démocratie. Pour lui, ce régime (qui restait à mettre en route...) était celui qui devait porter au maximum la conscience et la responsabilité de chacun. Il se défendait d'avoir voulu se fonder sur une unanimité de saints ; une minorité lui suffisait : «Les forces sociales sont en général orientées vers des intérêts particuliers, dès lors, nécessairement contradictoires et tendant à se neutraliser. (...) Il suffit donc que quelques forces affranchies du déterminisme brutal de l'intérêt particulier soient orientées vers l'intérêt général, pour que la résultante de ces forces, bien que numériquement inférieure à la somme de toutes les autres forces, soit pourtant supérieure à leur résultat mécanique». Et quel sera le centre d'attraction ? «Le Christ est pour nous cette force, la seule que nous sachions victorieusement capable d'identifier l'intérêt général et l'intérêt particulier». Et Sangnier d'expliquer ensuite que «plus il y aura de citoyens conscients et responsables, mieux sera réalisé l'idéal démocratique». En somme, un État dont le fondement serait la vertu : Sangnier oubliait tout simplement le poids du péché originel », concluait, satisfait de sa condamnation de la démocratie chrétienne et de Marc Sangnier, dans un langage de bonne droite mains propres et

insiste même très-fort, en précisant soigneusement que la « vertu SEULE de l'homme (...) doit être le solide fondement de notre démocratie ». C'est bel et bien sur cette hérésie majeure qu'il a osé appuyer théologiquement la légitimité du gouvernement démocratique révolutionnaire nouvellement instauré dans le pays dont il avait charge spirituelle, une démocratie qu'il voulait absolument dire et sous-entendre chrétienne (au rebours complet de la simple réalité des choses dont même les méchants qui l'avaient mise en route, ne pouvaient s'empêcher d'en reconnaître la nocivité, tel Talleyrand...!).

Car notez bien à quel point le concept que le futur pape se fait de la... « démocratie-chrétienne » avant la lettre, est parfaitement mûri en son esprit, déjà *totalement* enfanté³⁹, et de plus professé avec grande chaleur (« la forme du gouvernement démocratique adoptée parmi nous, ô très-chers frères, *non*, n'est pas en oppo-

tête haute, Michel Fromentoux dans Fideliter n° 101, p. 69. Mais, brave et cher Monsieur, tout ceci est bel et bon, mais figurez-vous qu'il n'y a pas eu que Sangnier à l'oublier, ce poids atavique du péché originel dans la chose politique, avant lui et bien plus fort que lui, il y avait eu singulièrement le futur Pie VII, auquel pape on doit rajouter, si l'on veut rester dans l'honnêteté intellectuelle... TOUS les papes post-concordataires qui lui succèderont et qui n'ont JAMAIS répudié sa doctrine démocrate-concordataire, y compris les plus saints tel saint Pie X, car aucun d'eux ne reniera jamais, pas plus privément qu'officiellement du reste, la doctrine concordataire qui était la concrétisation de cette hérésie exaltant le principe démocrate-chrétien basé sur... « la vertu seule de l'homme » comme a osé le dire sans ambiguïté aucune Chiaramonti futur Pie VII! (En fait, nous avons expliqué plus haut que baser l'actualisation du bien commun sur « la vertu seule de l'homme » est une anticipation d'une nouvelle -et dernière- économie de salut, celle du Millenium, qui présuppose qu'elle soit instaurée parousiaquement par Dieu, car Lui SEUL peut changer une économie de salut, et lever les effets du péché originel dans la sphère politique...).

³⁹ Ce qui ne lasse pas d'étonner les historiens laïcs eux-mêmes qui se penchent sur ledit sermon, tel le sociologue Levillain le qualifiant de « *réflexion étonnamment moderne* » (Levillain, art. Pie VII, p. 1335, col. 2).

sition avec les maximes [évangéliques] »: on le voit presque trépigner hargneusement pour ponctuer son dire avec force, tel l'épiscope Defois qu'on a cité plus haut proférant son je dis non! quant aux structures de Chrétienté pour l'Europe...). On n'est pourtant qu'en 179840, la Révolution n'est pas même « terminée » (Napoléon se vantera solennellement d'y mettre le point final par le moven du Concordat), et on croirait

Pour bien comprendre le caractère incroyablement scandaleux du sermon de Chiaramonti, clôturant à la Noël l'an de très-mauvaise grâce 1798, il n'est pas inutile de se rappeler que, dans cette funeste année, les sans-culottes installèrent une république à Rome même en destituant le pape Pie VI d'une manière inqualifiable et formellement anti-chrétienne, couronnant ainsi leur République Cisalpine « qui avait enlevé au pape par le traité de Tolentino du 19 février 1797 les légations de Ferrare, Bologne et Romagne » (Mourre, p. 707, à l'art. « Pontificaux (États) »). Or, chose à noter, curieuse, le conseiller principal du pape Pie VI pour signer ledit traité de Tolentino qui prophétisait la suppression des États pontificaux, fut... le Cal Chiaramonti, appelé d'urgence près de lui par le pape... Jean Madiran rappelait à bon escient : « On sait, ou plutôt, apparemment, on ne sait plus, qu'en application des «droits de l'homme» la République française occupa militairement Rome le 10 février 1798, pour y faire proclamer par le général Berthier la déposition du pape Pie VI et l'abolition de la papauté, en des termes dignes de mémoire : «Depuis quatorze cents ans, l'humanité demande la destruction d'un pouvoir anti-social dont le berceau ne semble se placer sous le signe de Tibère que pour s'approprier la duplicité, la férocité, la soif de sang et l'amour pour la débauche du père des Nérons» (Les droits de l'homme, p. 55, note 15). Voilà, ô lecteur, le contexte historicopolitique. Et... à quelques mois de là, à quelques kilomètres de là, au moment même où le pape Pie VI était traîné brutalement d'exil en exil par les sbires du Directoire (« l'ambassadeur espagnol écrivait que les traitements inhumains qu'il subissait équivalaient à un lent assassinat » - Castella, t. II, p. 274), Chiaramonti, de déclarer que « la démocratie, non, mes frères, n'est pas en opposition avec les maximes évangéliques » !!! Pie VI, réduit à n'être plus que le « ci-devant pape et dernier », put lire cela, emprisonné à la Chartreuse d'Ema, près de Florence... et pleurer d'amères larmes de repentir sur son propre Bref à lui, que nous allons bientôt lire et qui, quoique destiné « à tous les français », avait peut-être inspiré Chiaramonti. Notons pour finir que cette politiquement infâme République cisalpine pour laquelle s'était dépensé et parjuré ignominieusement non moins qu'hérétiquement Chiaramonti, ne dura pas plus de... vingt mois, « et prit fin le 13 novembre 1799 après les victoires austro-russes qui avaient obligé les français à évacuer l'Italie » (Castella, t. II, p. 275).

déjà du Maritain dernière mouture⁴¹ !!! C'est vraiment dans ce sermon et dans le Concordat qui en sera l'exacte, juridique et logique application à la France tout entière, et par suite au monde entier, que se trouve la racine du mouvement démocrate-chrétien qui surgira plus tard, lui-même prémisses imparfaites du « troisième âge chrétien-laïc de l'Église » que Jean-Paul II veut instaurer à la suite de Pie XII, à la suite de Paul VI...

Le commentaire de l'abbé Rohrbacher, qui évidemment se gargarise d'un tel sermon à s'en décrocher la glotte, mal converti qu'il est, de ce côté-là, de son ancien maître Lamennais, vaut son pesant d'assignats. Il croit évidemment apporter de l'eau à son moulin démocrate, le vilain diable lamennaisien, mais c'est au nôtre qu'il en apporte... et comment! La question préliminaire que nous nous étions posée au début de ce présent chapitre, rappelez-vous ô lecteur, était de savoir si l'élite du clergé de la fin d'Ancien-Régime était déjà convertie, ou non, au démocratisme-chrétien. Or, que nous apprend Rohrbacher de l'épisode, que nous avons relaté au long à dessein? Tout simplement que les conclavistes, les « gonds de l'Église » (cardinales), les principaux représentants de l'Église, l'élite universelle

Un mot, très-court seulement, à propos de Jacques Maritain. Les traditionalistes veulent distinguer un *premier* Maritain, le bon, celui qui explique lumineusement le thomisme, etc., puis un *second* Maritain, le mauvais, le quasi moderniste, qui tombe dans la démocratie-chrétienne, qui devient lamennaisien. Mais non, mais non, justement, l'évolution de Jacques Maritain est au contraire très-logique, très-normale, et pour ainsi dire... très-édifiante, comme illustrant à merveille ce que nous avons écrit [dans les chapitres précédents du *Traité de la religion royale française*]: si l'on ne rejette pas le thomisme en Politique qui CONTIENT inchoativement le démocratisme-chrétien, on aboutit infailliblement, évidemment, au démocratisme-chrétien, pour peu qu'on désenveloppe logiquement sa pensée, et voilà précisément sommairement retracé le parcours dudit Jacques Maritain!

de l'Ancien-Régime finissant, ceux qui élirent Chiaramonti au souverain pontificat seulement trois ans après cet incroyable sermon, non seulement le connaissaient très-bien (on a vu qu'il avait fait un certain bruit... et il ne pouvait qu'en faire, comme tout scandale⁴²), mais que probablement même, « IL SERVIT À FAIRE ÉLIRE PAPE SON AUTEUR »!

... Mais alors, mais alors, ce serait vraiment que l'élite du clergé catholique d'Ancien-Régime était déjà convertie au « spiritualisme maçonnique en Politique », dès l'ouverture des temps modernes, bien entendu, ce sermon en fait foi, avec les meilleures intentions du monde ?!? Hélas, il faut répondre « oui », pour peu qu'on pousse plus loin l'investigation.

Cantonnons-nous au pape Pie VI, au très-princier Pie VI, très-digne, haute et belle figure d'Ancien-Régime qui du reste peut résumer en sa personne fort représentative de la noblesse d'alors, la pensée commune de ceux qui furent les derniers chefs de la société Très-Chrétienne (son portrait présente une grande analogie avec celui de Louis XVI : même prestance noble et

[«] Cette homélie devait être vivement critiquée en Italie et en France », précise quand même Gaston Castella, historien pourtant mondain (t. II, p. 301). Rapportant lui aussi ce sermon, il cite une phrase de Chiaramonti que nous n'avons pas trouvée dans Rohrbacher, mais que Levillain rapporte également, et qui est vraiment incroyable : « SOYEZ TOUS CHRÉTIENS, ET VOUS SEREZ D'EXCELLENTS DÉMOCRATES » !!! C'est l'exact résumé synthétique de la doctrine de Marc Sangnier, CENT VINGT ANS AVANT LUI...!!! « Cette sorte d'équation : christianisme = démocratie, démocratie = christianisme, s'affirme de plus en plus audacieusement [chez Marcs Sangnier, à partir de 1905]. «Qui dit démocratie, proclame Marc Sangnier au Congrès de Belfort en 1905, dit catholicisme... Le christianisme engendre la vraie démocratie» — «Il ne saurait y avoir de démocratie contre le christianisme» (Fernessole, pp. 277-278). Cherchez, dans ces formules sangniéristes, où est l'erreur, la différence avec le sermon de Chiaramonti...? (cependant, n'y restez pas trop longtemps, ce n'est pas comme dans les images d'Épinal : IL N'Y A PAS D'ERREUR, PAS DE DIFFÉRENCE).

digne, même haute stature épanouie et intérieurement réjouie, même grandeur de la pensée héritée des siècles Très-Chrétiens, toute engendrée par le sentiment chrétien de la dignité humaine ; son pontificat fut rehaussé par la magnificence dont il entoura le culte liturgique romain : on pourrait, sous ce rapport, lui comparer quelque peu le pape Pie XII). Mais, sous la perruque poudrée et parfumée d'encens d'Orient, il y a déjà le rejet de l'ancien Ordre, celui Très-Chrétien.

Certes, le pape Pie VI défend avec énergie la vérité de la Foi dans l'affaire de la constitution civile du clergé, il ne pouvait faire moins d'ailleurs, certes encore, il condamne solennellement la Révolution et canonise presque le roy-martyr Louis XVI (mais, remarquez-le bien, dans son célèbre Bref qui va du reste lui attirer la haine des révolutionnaires, il ne distingue nullement la royauté française parmi les autres royautés, il ne canonise nullement Louis XVI comme chef et du droit divin théocratique martvr de l'Ordre Très-Chrétien...43), certes derechef, il a, dans l'année

Pie VI, dans son Allocution postérieure à la décapitation de Louis XVI, pose même l'affirmation de l'illégitimité constitutionnelle de la Révolution française, affirmation de droit qu'hélas, nous n'allons pas tarder à le voir, il démentira par la suite (du moins, le bon droit aura été posé au moins une fois par la papauté...): « Louis XVI, dit-il dans cette allocution, la plus magnifique peut-être et à coup sûr la plus saintement audacieuse du Bullaire romain, Louis XVI a été condamné à la peine de mort, et la sentence a été exécutée. Quels hommes ont donc rendu un semblable jugement? Quelles manoeuvres l'avaient donc préparé? La Convention nationale, qui s'était établie son juge, en avait-elle droit ? NULLEMENT [... précise donc formellement Pie VI, et ceci est à retenir car c'est dénier aux instances politiques de la Révolution et à tout ce qui s'ensuivra toute légitimité, toute validité]. Cette Assemblée, après avoir aboli la royauté, le meilleur de tous les gouvernements [ô bon pape Pie VI, ce n'est pas seulement cela, la royauté en France, c'est bien plus que cela! Et justement tout le problème est là, dans cette réductrice formule d'inspiration thomiste!...], avait transporté l'autorité publique dans les mains du peuple, incapable d'écouter la raison et de suivre aucun plan de conduite, sans discernement pour apprécier les choses, réglant la plupart de ses décisions, non sur

1792, des velléités de former une coalition militaire anti-révolutionnaire. Cependant, à la fin de la période révolutionnaire, on assiste de sa part, ébahi, à un extraordinairement brutal et *radical* changement de cap, très-peu connu, même en son temps. Un virage *ex abrupto* à la Chiaramonti, capable de déjanter les quatre pneus *en même temps*. Labourons en profondeur, là encore, cette page historique, qui elle aussi va fort éclairer notre sujet.

« Après l'armistice de Bologne [signé le 23 juin 1796 entre Bonaparte et Pie VI, pour empêcher le sac des États pontificaux et surtout celui de Rome], des négociations s'engagent entre le gouvernement français et le Saint-Siège. Pierrachi [représentant du Saint-Siège] est envoyé à Paris pour conclure un accord définitif. Or, cet accord doit régler deux question essentielles : la pacification politique de l'Italie où le Pape exerce un pouvoir temporel, la pacification religieuse de la France où, chef spirituel, il doit, d'une part, mettre fin aux divisions des catholiques et, d'autre part, enjoindre au clergé comme aux fidèles l'obéissance au pouvoir établi [c'est-à-dire, vous l'avez compris, celui complètement révolutionnaire et antichrist du Directoire...].

« DÈS JANVIER 1796, lors des premières ouvertures, à son agent Rither qui lui indique les territoires, les prestations en nature, les objets d'art qu'on peut exiger de Rome vaincue, Delacroix [alors ministre du Direc-

la vérité, mais sur ses préventions, inconstant, facile à tromper et à se laisser pousser au mal, etc. (...) Ó France! France, que nos prédécesseurs proclamaient le miroir de tout le monde chrétien et la colonne immobile de la Foi [magnifiques formules dont nous ne connaissons pas le pontifical auteur], toi qui marchais, non à la suite, mais à la tête des autres nations, etc. » (L'Église romaine en face de la Révolution, Crétineau-Joly, t. 1, p. 179). toire] observait que ce projet négligeait L'ESSENTIEL, à savoir la promesse du Pape d'intervenir pour faciliter la soumission du clergé réfractaire [... Et le voilà le grand point! Que les méchants, donc, comprennent fort bien! Car par « réfractaire », Delacroix entendait bien entendu, et la précision est complètement inutile, les prêtres catholiques, ceux qui avaient refusé la constitution civile du clergé!]: «Il faut nécessairement, écrivait le ministre, que, dans les considérants, le Pape déclare à peu près que, pour prouver le désir qu'il a de faire rentrer dans le devoir [!!!] ceux des citoyens français qu'on a cherché à égarer par fanatisme [!!!] et à pousser à la révolte contre les lois sous prétexte de religion, il a proposé d'entrer en négociations de paix avec la République française»44. C'était, on l'a compris sans peine, vouloir faire reconnaître par l'Église la légitimité du pouvoir politique issu de la Révolution (car un principe juridique de base est que l'on ne peut rentrer en négociations de paix qu'avec un partenaire dont on reconnaît la validité, la légitimité)...

Comment, à telle abominable requête, réagit le pape Pie VI ? « Averti de ces intentions, le Pape fait donc rédiger, le 5 Juillet 1796, le Bref *Pastoralis Sollicitudo* QUI DONNAIT, SUR CE POINT, ENTIÈRE SATISFACTION AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS⁴⁵ [... le très-antichrétien Directoire !!, un des pires de la Révolution !!!]. De ce Bref, Pierrachi ne fit aucune men-

⁴⁴ R. Guyot, *Le Directoire et la paix de l'Europe*, p. 179, cité par le chanoine J. Leflon dans *Monsieur Émery*, *l'Église d'Ancien-Régime et la Révolution*, p. 417.

⁴⁵ Castella nous en dit sobrement et presque pudiquement ceci : « Bonaparte tenta de négocier une entente avec le Souverain Pontife et lui fit demander une bulle reconnaissant la constitution française. *Le pape s'y montra disposé par gain de paix et prépara un bref,* Pastoralis sollicitudo » (t. II, p. 60).

tion; les négociations prennent en effet immédiatement une tournure défavorable ; le Directoire, inspiré par Grégoire, exigeait une Bulle pontificale qui désavouerait et annulerait tous les actes et écrits émanés du Saint-Siège depuis 1789, ce qui impliquait la reconnais-Constitution civile solennellement condamnée. À Florence, une nouvelle tentative pour aboutir à un accord ne réussit pas davantage; à son tour, le plénipotentiaire pontifical Caleppi renonce à produire la lettre de Pie VI. Mais à Rome, le représentant français, Cacault, a eu connaissance du Bref et, le 3 août, envoie à Delacroix un exemplaire de ce document qui portait l'estampille de la Chambre apostolique. Delacroix, qui saisit toute l'importance de ce document [... et comment, les amis!], s'empresse de le publier dans Le Rédacteur. L'impression fut énorme [il v avait de quoi, en effet!] et l'accueil reçu, on le devine, fort mêlé ».

Éh bien, prenons donc connaissance, nous aussi, de ce fameux *Bref.* « Après avoir rappelé que le souci de sa charge lui fait un devoir d'éclairer tous les fidèles et «particulièrement ceux qui sont soumis à de fortes tentations» [... vous allez voir lesquelles, ô malheureux lecteur !!!], le Pape déclarait : «Nous croirions manquer à Nous-même si Nous ne saisissions pas avec empressement toutes les occasions de vous exhorter à la paix *et de vous faire sentir la nécessité d'être soumis AUX AU-TORITÉS CONSTITUÉES*. En effet, c'est un dogme reçu dans la religion catholique que l'établissement des gouvernements est l'ouvrage de la sagesse divine [... le gouvernement très-révolutionnaire et anti-chrétien du Directoire, destructeur des gouvernements qui, dans

leur fondation, étaient véritablement l'ouvrage de la sagesse divine, était donc, lui aussi, l'ouvrage... de... « la sagesse divine » : on croit cauchemarder ; en vérité, quelle folie diabolique, ces propos sont vraiment inouïs !!!], pour prévenir l'anarchie et la confusion et pour empêcher que les peuples ne soient ballottés çà et là comme les flots de la mer [mais, mais, enfin... mais qui donc « ballottaient » bien ainsi les peuples ? Qui avaient renversé l'Ordre social pour y installer le désordre et le chaos à la place ? N'étaient-ce pas les révolutionnaires réfugiés dans le Directoire, comme bêtes furieuses dans caverne?!? Et c'est ceux-là que le pape reconnaît être revêtus du pouvoir d'assurer... l'Ordre!!! Mais par quel prodige incroyable cette folie du diable s'est-elle insinuée dans la tête du pape ??? La réponse est hélas diaboliquement simple : par la profession de foi scolastico-thomiste en matière politique, qui, comme on l'a étudié ensemble dans nos chapitres précédents, veut que les société en soi sont valides par elles-mêmes, principe ici poussé à fond, jusqu'à l'absurdité la plus totale en même temps que la plus impie]. (...)

«Ainsi, Nos chers fils, ne vous laissez pas *égarer* [Tuediable! voilà qui ne manque pas de sel sous la plume de celui qui s'égare comme on ne peut le faire plus!]; n'allez pas, par une piété mal entendue [le sacrifice de sa vie pour la défense de l'Ordre Très-Chrétien et le subséquent rejet du *désordre* révolutionnaire: une piété... MAL ENTENDUE! Entendez bien, ô lecteurs: les chouans sont morts pour UNE PIÉTÉ MAL ENTENDUE!!!], fournir aux novateurs l'occasion de décrier la religion catholique [Léon XIII se servira exactement du même hypocrite faux-prétexte pour

obliger les consciences catholiques françaises au Ralliement...], votre désobéissance serait un crime qui serait puni sévèrement non seulement par les puissances de la terre, mais qui pis est, par Dieu même qui menace de LA DAMNATION ÉTERNELLE ceux qui résistent à la puissance politique [... horrible, horrible, abominable phrase !!! Anathème, malheur, trois fois, mille fois malheur au pape qui osait enchaîner ainsi, de tout le poids de son autorité de Vicaire de Jésus-Christ, la conscience des fidèles au Satan politique incarné dans le nouveau gouvernement issu de la Révolution !!! Pie VI certes en sera bien puni, et finira sa vie par un quasi-martyre, nous serions tentés de dire: heureusement pour lui; car cette phrase, si elle est vraiment de lui, lui méritait formellement l'enfer éternel dont il osait menacer les héroïques fidèles martyrisés de l'Ordre Très-Chrétienl.

«Ainsi, Nos chers fils, Nous vous exhortons, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ [... au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ !!!], à vous appliquer de toutes vos forces à prouver votre soumission à ceux qui vous commandent [le pape ose invoquer le Nom de Jésus-Christ devant Lequel « tout genoux doit fléchir », pour obliger à l'obéissance la plus soumise envers ceux qui... refusent formellement de fléchir le genoux devant Lui dans la chose publique !!!]. Par là, vous rendrez à Dieu l'hommage d'obéissance qui lui est dû [... le raisonnement de fond est tellement satanique que les bras nous en tombent...], et vous convaincrez vos gouvernants que la vraie religion n'est nullement faite pour renverser les lois civiles [le pape raisonne comme si les lois révolutionnaires manifestaient l'ordre social naturel,

comme si les coupeurs de têtes étaient des hommes de bonne volonté voulant le bien commun: encore une fois, on croit cauchemarder; en tous cas, voyez comme le faux-prétexte lâche, imbécile et vicieux du pape Léon XIII pour obliger les catholiques au Ralliement n'est pas né d'hier...]. Votre conduite les convaincra tous les jours de plus en plus de cette vérité, elle les portera à chérir et à protéger votre culte [quel imbécile raisonnement !] en faisant observer les préceptes de l'Évangile et les règles de la discipline ecclésiastique lles chers tigres et autres chéris cochons de boue vont devenir de doux agneaux et de tendres chatons si on leur suce chrétiennement les pieds : ils feront alors observer l'Évangile...!!]. Enfin, Nous vous avertissons de ne point ajouter foi à quiconque avancerait une autre doctrine que celle-ci comme la véritable doctrine du Saint-Siège apostolique [voyez comme nous sommes loin de l'hésitation et de l'atermoiement, c'est au contraire un soutien sans réserve à la puissance révolutionnaire, et subséquemment les pires foudres lancées par Dieu, les hommes et le pape réunis, contre ceux qui ne voudraient pas emprunter cette nouvelle voie démocratique...!]. Et Nous vous donnons avec une tendresse toute paternelle [... ah !, nom d'un chien d'nom d'un chien !, RIEN, non, vraiment RIEN, n'aura été épargné au malheureux fidèle de ce temps-là !!!] Notre apostolique Bénédiction»⁴⁶.

« Ces principes affirmés par le Chef de l'Église, le Supérieur général les avait pour son compte constamment suivis et constamment rappelés [pendant toute la

_

⁴⁶ Bref Pastoralis sollicitudo, p.p. P. Pisani, L'Église de Paris et la Révolution, III, pp. 109-110.

période révolutionnaire - l'auteur que nous citons parle ici de l'abbé Émery, grand-clerc de cette époque qui alla sans cesse dans le sens d'une soumission la plus totale avec les nouvelles « autorités constituées » ; car, encore un exemple de plus, pour ce grand-clerc d'Ancien-Régime, saint homme à la Rohrbacher, il n'y avait nul droit divin direct en Politique, conséquemment, il fallait donc s'aboucher avec lesdites nouvelles « autorités constituées »47; or, son influence fut trèsgrande pendant toute la période révolutionnaire au sein du clergé français voire même romain : au pire moment de la tourmente révolutionnaire, celui que P. de la Gorce appela « l'éminence grise de l'Église gallicane »48, par de rusées et fort subtiles complicités avec les nouvelles « autorités constituées », résidait toujours à Paris, même en pleine Terreur, et sans être inquiété ?!!; et de là, avec bénédiction de Rome, il fut celui qu'on consultait sur les affaires de France, le maître à penser de l'Église gallicane jusqu'à Napoléon qui, d'ailleurs, fit de ce prêtre saint dans son privé,

Il ira dans ce sens jusqu'à la limite insupportable de la servilité, de la veulerie, voire de la malhonnêteté intellectuelle absolument insoutenable. Un seul exemple. Le serment que le Directoire fit prêter l'an V de la République incluait une déclaration explicite « de haine à la royauté ». Émery, sans jamais vouloir quitter sa position de reconnaître les nouvelles « autorités constituées » adoptée par lui dès le début de la Révolution, se disculpa toujours de donner un quelconque mot d'ordre sur ce qu'il fallait faire dans ce cas précis, signer ou non (signer, c'était faire profession formelle de haine envers une catégorie de prochain, en l'occurrence les roys, ce qui est formellement incompatible avec la profession de foi chrétienne ; ne pas signer, c'était se mettre en infraction avec les nouvelles « autorités constituées »)... Émery était là bel et bien coincé dans ses petites sinuosités intellectuelles et ses subtils distinguos, il se contenta donc de ne... rien dire, de ne donner... aucun mot d'ordre. Et voilà, au bout du mauvais compte, à quel genre d'impasse insurmontable on voit se vouer infailliblement, tôt ou tard dans leurs impures caresses aux nouvelles « autorités constituées », les contempteurs scolastiques de l'Ordre royal sacral Très-Chrétien!

Dans Histoire religieuse de la Révolution, IV, p. 161.

« l'un conseillers favoris »49...]. de ses s'empresse-t-il d'assurer au Bref pontifical une très large diffusion. Les Annales de la religion le publient en septembre, les Annales catholiques le reproduisent par deux fois, en tête de leur numéro 19, puis avec le texte latin dans leur numéro 21. Pour atteindre les milieux où ne pénètrent guère ces deux journaux, M. Émery imprime à son tour une traduction du texte pontifical [... au coude-à-coude donc, pour ce faire, avec l'infâme abbé Grégoire!]; cette traduction, il la répand et la fait répandre par ses amis [quel zèèèle!, quel zèèèle les amis!, le même, notez-le, que celui de nos évêques français actuels pour promouvoir le laïcisme!] »50.

Le contenu doctrinal dudit Bref était tellement scandaleux, tellement antichristique, que les malheureux défenseurs de la Foi, tel le premier biographe de Pie VII pour le sermon de Chiaramonti, mirent logiquement en doute son authenticité, dès qu'il leur tomba dans les mains. Deux cents ans après, lorsque nous lûmes à notre tour cette pièce, nous avons eu la

⁴⁹ Leflon, p. 431.

Leflon, pp. 416-419. Cet ouvrage, dans le cadre d'une biographie du cher abbé Émery, est en fait une apologie dénuée de tout sens moral, jusqu'à l'ignoble, de la copulation (pardon) du pouvoir religieux avec le pouvoir politique, quelqu'il soit, fut-il ANTICHRÉTIEN (non, non, soyez assuré, ô lecteur, que jamais, jamais un laïc ne pourra aller aussi loin dans la perversion politique qu'un prêtre comptant ses deniers dans la besace des « autorités constituées »...). La date de sortie de ce livre, 1945, n'était évidemment pas du tout innocente. 1945, c'était Pétain... c'était de Gaulle: un certain retournement de veste intégral, à 180°, devait broyer bien des consciences ecclésiastiques : il s'agissait donc pour l'auteur de régler leur compte aux « scrupules » et autres « remords » de certains clercs de se rallier au gaullisme... en montrant le bon exemple d'un saint prêtre certes en son privé (mais abominable en son public) qui fit soumission absolue aux « nouvelles autorités constituées » de la Révolution, suivant en cela les papes Pie VI, Pie VII, etc.; les royalistes et autres admirables Cadoudal, et de nos jours gaullistes les Bastien-Thiry, étant évidemment les « méchants », les « rebelles » passibles non seulement des peines temporelles mais « éternelles » (Pie VI dixit)...

même saine réaction. Non, ce n'était vraiment pas possible, qu'on ne nous raconte pas d'histoire, ce ne pouvait absolument pas être le pape, Pie VI, qui avait promulgué ce très-diabolique Bref. Mais, mais... si, hélas, l'étude historique de ce point ne laisse aucun doute possible : la mort dans l'âme, le catholique est obligé de conclure que ce Bref est bien authentique. C'est peut-être incroyable, mais c'est vrai. Avant de poursuivre, il n'est évidemment pas inutile de bien asseoir cette authenticité indubitable, indéniable, du document pontifical dont s'agit :

« (...) Ceux que gêne et mécontente le Bref pontifical [susurre le gros chanoine saint-sulpicien rédacteur de l'ouvrage sur l'abbé Émery, pour lequel, bien entendu, ces gens-là sont les affreux, les vilains] choisissent, pour combattre son effet, un autre terrain que celui des distinctions théologiques ; ils attaquent son authenticité. «Accuser le Pape de trahir les intérêts de l'Église, les convenances tout au moins s'y opposaient [... hélas, à grand'tort! car la Vérité, elle, ne s'y opposait nullement! Car en fait, de quoi s'agissait-il, sinon que le pape osait se servir de l'Autorité suprême de Dieu et de l'Église pour étouffer toute résistance aux rebelles de l'Ordre Très-Chrétien : il y avait là vraiment cent mille raisons d'« accuser le Pape de trahir les intérêts de l'Église » !!], et ce furent surtout des laïques, plus royalistes que chrétiens [pure et méprisable calomnie de la part de ceux qui, par leur démocratisme, sont véritablement quant à eux plus antichrétiens que chrétiens], qui firent entendre des propos malsonnants.

« On se contentait de dire que le Bref était faux, inventé de toutes pièces, dépourvu des caractères les

plus manifestes d'authenticité. On ajoutait que le Pape lui-même s'était indigné de l'audace de ceux qui avaient fabriqué cette pièce, et les colporteurs de nouvelles faisaient circuler des lettres venant de Rome qui donnaient les détails aussi précis que fantaisistes ; elles racontaient que Pie VI, rompant enfin le silence, avait déclaré publiquement que l'acte de soumission était criminel et impie» [... c'était, en fait, de la part de ces malheureux fidèles, imaginer pieusement l'attitude du pape qui aurait été *normale*, en pareille occurrence...]⁵¹. De fait, le nonce de Lucerne, interrogé, répond que «si Sa Sainteté avait voulu publier un pareil Bref [notez bien le qualificatif péjoratif, le mépris du nonce...], elle ne se serait pas écartée de la voie qu'elle avait tenue d'autres fois dans de semblables occasions, c'est-à-dire qu'elle l'aurait envoyé aux évêgues»⁵². Mais si le Pape se proposait d'envoyer son Bref aux évêques, pourquoi l'avoir adressé «à tous les fidèles du Christ, catholiques, résidant en France»? D'autre part, l'enquête serrée à laquelle procède le Directoire, les affirmations catégoriques de Cacault, établissent nettement l'authenticité de la Lettre pontificale. M. Émery, de son côté, parvient à la même certitude. «Nous sommes parfaitement assuré, écrit-il le 3 novembre 1796 à M. de Bausset, que le Directoire n'a pas fait fabriquer le Bref, comme certains le prétendent, qu'il a été imprimé à Rome. M. Gérard, grand-vicaire de Lyon, résidant à Saint-Maurice, l'a reçu de Rome»53 [ainsi donc, on ne

P. Pisani, L'Église de Paris et la Révolution, III, p. 105.

⁵² Annales de la religion, III, p. 477.

⁵³ À Bausset, 3 novembre 1796, D. E., VI, 2.

peut entretenir aucun doute, c'est bel et bien un Bref authentique de Pie VI].

« Cependant, si la Lettre pontificale n'est point l'œuvre d'un faussaire, elle manque, faute de publication officielle, du caractère essentiel qui eût engagé et la responsabilité et l'autorité du Saint-Siège; le brutal renvoi [par les comparses du Directoire] de Pierrachi, l'intransigeance du Directoire, l'arrêt des négociations empêchent de la produire [officiellement]. Selon le mot de M. Pisani, «elle demeure à l'état de projet mortné»54 [!]. Sa publication officieuse, toutefois, ne resta pas inutile. Elle servait d'abord les desseins du Saint-Siège et répondait à un calcul [ici, on avertit le lecteur que l'auteur nous fait pénétrer dans l'ignominie des raisonnements cléricaux du Saint-Siège...:] Assez mortifiée par les procédés cavaliers du gouvernement français, la Cour romaine n'était nullement fâchée d'infliger une petite leçon de diplomatie à ces maladroits qui avaient manqué une si belle occasion [... commente le biographe de l'abbé Émery, avec une absence de sens moral complète, se félicitant seulement de voir l'Église et les nouvelles « autorités constituées » se crêper le chignon comme dans tout ménage qui s'entend bien, étant déjà pratiquement cul et chemise...].

«Grâce à la complicité d'Azara et peut-être à celle de Cacault, des indiscrétions calculées firent savoir au Directoire combien il avait été près d'un accommodement [précisément, ce n'est que trop vrai! Exactement donc comme, sous Pie XI, Hitler aurait fort bien pu s'entendre avec le Vatican s'il l'avait voulu... C'est en

P. Pisani, L'Église de Paris et la Révolution, III, p. 100.

effet incrovable mais ces faits d'histoire nous obligent à constater, la mort dans l'âme, que LES GRANDS-CLERCS SONT ENCORE PLUS PERVERTIS OUE LES PIRES ENNEMIS DU CHRIST SUR LA CHOSE POLI-TIQUE !!! Si les Grégoire, Talleyrand, Staline, Hitler, etc., les avaient suivi, le règne de l'Antéchrist serait certainement déjà advenu en ce monde!]; l'empressement de Delacroix à répandre la Lettre du Pape [... comme on le comprend! Lui, au moins, il saisit où est son devoir de révolutionnaire, et... il le fait, son devoir !], son désappointement quand il sut qu'il avait colporté une pièce de nulle valeur [c'est-à-dire: quant à l'officiel diplomatique, veut dire l'auteur, mais nullement quant à l'authenticité du document], prouvent qu'on avait frappé à l'endroit sensible. C'était la revanche courtoise de l'affront fait à Pierrachi, et les Directeurs, quelque peu bernés, comprirent alors que la diplomatie ne se fait pas avec les nerfs »55 [commente l'auteur insensé, avec une absence de sens moral politique extraordinaire : ah, en vérité !, il s'agissait bien de ces misérables petites querelles de basse-cour entre mari et femme salement accouplés, alors que le fond du problème était, par la reconnaissance de la légitimité des instances politiques révolutionnaires, l'abolissement radical de l'Ordre Très-Chrétien, ordinairement nécessaire à la stabilité de l'Église romaine et au salut éternel de tout homme venant en ce monde...!!!].

« En prouvant, d'autre part, que le Pape, indépendant vis-à-vis des régimes et des partis, accepte et conseille la reconnaissance des gouvernements de fait, cette publication

P. Pisani, L'Église de Paris et la Révolution, III, p. 101.

ouvrait la voie à des négociations futures et préparait l'avenir [vous lisez bien : il s'agit de Pie VI, pas de Pie VII!]. ASSURER LA DIFFUSION DU BREF PON-TIFICAL, C'ÉTAIT DONC FAVORISER LA TACTI-QUE DU SAINT-SIÈGE, ET RÉPONDRE À SES SE-CRÈTES INTENTIONS [ce n'est pas nous qui le disons]. Delacroix, trop pressé, ne soupçonna nullement ce calcul assez subtil de la finesse romaine [l'auteur, religieusement et politiquement vicieux, se glorifie, dans un aveuglement de l'esprit peu croyable, de la finesse de Rome pour faire passer au monde son message de l'APOSTASIE de la politique Très-Chrétienne : comme il s'agit bien de glorifier et de vanter ses supérieurs quand ceux-ci renient Dieu en Politique et quasi leur raison d'exister en ce monde!] et fit le jeu de ses partenaires plus adroits [tu parles!!], en communiquant au Rédacteur le Bref Pastoralis sollicitudo.

« Le Supérieur général [l'abbé Émery], pour d'autres motifs, servit avec la même inconscience la diplomatie pontificale; en répandant la Lettre de Pie VI, il visait simplement à garantir par son autorité les principes de soumission et de loyalisme qu'il avait toujours défendus. Mais il arriva que pour appuyer sa propre thèse [et la faire triompher auprès de prêtres d'esprit *catholiquement* anti-concordataire], il donna à ce document sensationnel [oui, certes], le retentissement désiré par ses auteurs [d-é-s-i-r-é par le pape Pie VI et la cour romaine, vous voyez, on nous le dit]. C'était, sans le vouloir, réussir un coup double et le réussir parfaitement »⁵⁶, conclut dans une autosuffisance et une

⁵⁶ Leflon, pp. 420-422.

indécence morales et politiques insupportables, le chanoine engorgé et repus de graisse concordataire rédacteur de ces abominables lignes écrites à la fausse gloire de l'abbé Émery.

Mais revenons sur la doctrine développée dans cet incroyable Bref de Pie VI que nous venons de rapporter quasi in extenso. À notre connaissance, il n'existe pas, sur la question politique constitutionnelle, un document ecclésiastique moderne pro-concordataire plus pernicieux dans son renversement radical des valeurs fondamentales. Pie VII, puis Léon XIII ne feront que suivre sur la lancée, d'une manière qu'on pourrait dire moins radicale, en essayant de donner une assise théologique quant à Léon XIII, au programme qu'il trace. En vérité, la doctrine développée y est si antéchristique, si satanique, qu'on en reste interdit un moment, comme paralysé par la puissance d'iniquité, par la malice même qu'il véhicule. Comment se fait-il que les papes aient pu en arriver à penser puis à émettre des choses doctrinalement si antéchristiques en Politique ?!? C'est inouï, tout-de-même!...

Considérez un moment en esprit, par exemple, le chouan qui avait lutté héroïquement et sans compter pour l'Ordre Très-Chrétien, pour le Roy de France, « vive image » du Christ qui ne meurt pas plus que Lui parce qu'il est sa manifestation PERSONNELLE dans la chose politique, « vive image » dont Dieu ne s'est nullement dépris, digne et simple héros qui ne se soutenait moralement qu'en pensant au pape, l'autre « vive image » du Christ, heureusement encore bien assis là-bas sur le Siège de Pierre, réfléchissait-il, ce qui donnait bien de l'espoir pour le combat Très-Chré-

tien⁵⁷... En rentrant chez lui en 1797 après de longs mois d'atroces et héroïques luttes, dans sa Vendée natale (... que dis-je chez lui?, quand le pauvre malheureux ne trouvait plus ni chaumière, ni femme, ni enfants, tout ayant été rasé, détruit, violé, atrocement martyrisé, tué à petits feux, cuit dans le four à pain familial, la peau de leurs fesses tannée pour faire des culottes aux... sans-culottes -hélas on ne fait pas de jeux de mots douteux, c'est exactement ce qui est arrivé à Nantes-, lui-même, pauvre et héroïque victime, perclus de douloureux rhumatismes pour le reste de ses tristes jours parce qu'il avait passé ses nuits pendant de longs mois dans un terrier qu'il s'était creusé en forêt : cela s'est vu), en revenant chez lui disions-nous, harassé, exténué, famille et chaumière affreusement décimées, ruinées, il pouvait trouver pour le consoler de son dévouement héroïque de martyr, sous la pierre calcinée et fendue de l'âtre, à jamais inutilisable, un Bref de son père spirituel qui... le menaçait des plus terribles foudres ecclésiastiques, des anathèmes les plus formels, du feu éternel de l'enfer, s'il « résistait aux nouvelles autorités constituées » !!!

Avouez qu'il y avait de quoi perdre la Foi ou tourner fou furieux. Ou plutôt aller trucider le pape et toute la cour romaine. Qu'en aurait bien pensé mon ancêtre,

Les chouans, en effet, se soutenaient dans leur espoir de restauration en pensant que la papauté restait debout, militait pour le bonum certamen: par-là même, tôt ou tard, se disaient ces héros, l'ordre du Bien ne peut que vaincre. Le chanoine Billaud, arrière-petit-fils de catholiques chouans qui avaient rejoint les rangs de l'anticoncordataire Petite-Église de Vendée, décrit dans son ouvrage, que, loin de croire que Pie VII avait signé le Concordat avec Napoléon, ces braves gens avaient tous accroché au-dessus de leur lit son portrait et faisaient leurs prières du soir à genoux devant lui... Les malheureux! Si on leur avait dit à quel point le pape les TRAHISSAIT...!

M. l'abbé Joseph Morlier, mort martyr à la citadelle de l'île de Ré en 1799...?

Mais concluons ce premier point de notre démonstration. On voit donc que quand l'abbé Rohrbacher se vante, guilleret, dans sa célèbre Histoire, etc., que Chiaramonti a été élu par les conclavistes pour ses opinions démocratiques, il sait parfaitement bien ce qu'il dit, il est dans le vrai le plus vrai. Dès la fin du pontificat de Pie VI, il s'agissait bel et bien, pour les grands-clercs (ou du moins les « décideurs » parmi eux, car bien des grands-clercs restèrent très Ancien-Régime pendant tout le XIXe siècle... tout en se faisant remettre à niveau républicain par les « décideurs » dans les moments importants et les décisions graves), de s'aboucher avec les nouvelles « autorités constituées », avec la nouvelle forme politique démocratique, et le très-démocrate Chiaramonti fut donc élu POUR SIGNER LE CONCOR-DAT. C'est-à-dire pour abolir sacrilègement dans son principe même, par un véritable crime de lèse-majesté divine, l'ère « chrétienne-sacrale ».



À ce sujet, pour tâcher d'expliquer un peu cette abominable voie dans laquelle les grands-clercs s'engageaient avec l'ardeur qu'on a vu et qu'hélas ou reverra dans Benoît XV et Pie XII, sans parler des autres papes, et qui aboutira à l'abomination de la désolation dans le Lieu-Saint, c'est-à-dire à la *Liberté Religieuse* du concile Vatican II, lui-même prodrome trèscertain du règne de l'Antéchrist, il ne faut pas man-

quer, pour une juste appréciation des choses, de préciser que les papes et les cardinaux de la fin d'Ancien-Régime avaient quelque excuse de soutenir la forme républicaine-démocrate, par la raison des fort mauvais traitements auxquels ils avaient été soumis par la plupart des cours royales européennes, très-notamment celles bourboniennes hélas, depuis déjà pas mal de temps, au bas mot depuis les *Traités de Westphalie* (1648).

Depuis la Renaissance, il est trop vrai que les roys et les princes tendaient à affranchir sans cesse un peu plus leur Autorité politique de l'Autorité spirituelle de l'Église, du joug du Christ qui pourtant est doux, trouvant à tort la suprématie de cette dernière sur la leur de plus en plus insupportable (lire l'historique très-détaillé que nous donnons de cette mauvaise pente prérévolutionnaire dans la note de fin de texte ^a). Les procédés injustes et injurieux de Louis XIV envers le pape Innocent XI sont bien connus, mais il faut souligner que personne à son époque ne s'en choqua outre-mesure, car ils manifestaient bruyamment le fond des coeurs⁵⁸ (même quand le « roy-soleil » osa déclarer fort insolemment au pape : « Vous êtes sacré avec une huile venant de la terre, et moi avec une huile venant

[«] Louis XIV, si chatouilleux quand il s'agit d'ingérence [du Spirituel] dans l'ordre temporel, multipliera les incursions dans l'ordre spirituel et ne cessera guère de harceler le Pape. Qu'à de tels principes viennent s'ajouter l'orgueil de la puissance absolue et du succès, l'ombrageuse passion de la gloire, la constante influence de ministres hostiles au Pape et de parlementaires dont les plus modérés disaient, avec le président de Harlay, «qu'il fallait baiser les pieds du Pape et lui lier les mains», on peut conjecturer jusqu'à quels schismatiques abîmes eût glissé le royaume si Louis XIV n'avait pas conservé un fond solide de religion. Grâce à Dieu, il l'avait conservé [... oui, effectivement, grâce à Dieu, pas à Louis XIV!]» (Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928, Mgr Baudrillart, Éd. Spes, en six fascicules.- 4e Conférence, pp. 16-17).

du ciel »...!). L'espèce de sourde coalition, de trèsmauvaise volonté des cours royales et princières dans leurs rapports avec le Saint-Siège, qu'on peut faire partir du traité de Wesphalie dans sa forme radicale, « joséphiste », atteignit d'ailleurs des limites vraiment insupportables, scandaleuses, dans l'affaire de la suppression des jésuites, jusqu'à martyriser presque phyle malheureux Clément siquement pape Si (1769-1774).l'on croit Crétineau-Joly, en l'ambassadeur d'Espagne s'était en effet mis à tâche d'harceler tous les jours ce pauvre pape qui, peut-être, s'était fait élire sous promesse de dissoudre l'ordre des jésuites, si bien qu'un jour, Clément XIV, pour toutes réponses, lui découvrit ses avant-bras couverts de boutons, lui disant : « Voyez dans quel état vous me mettez! » Le malheureux pape finit par céder toutefois, les jésuites furent dissous, et Clément XIV mourut quelques mois après dans de terribles tourments moraux, heureusement assisté miraculeusement par saint Alphonse de Liguori, en bilocation. Conséquemment, l'autorité spirituelle de l'Église, qui n'était plus soutenue par les jésuites, fut par la suite encore plus radicalement abaissée sous l'impatient sceptre des cours rovales devenues césaristes, philosophes, humanistes, arrogantes, voire déjà ouvertement rebelles, devant le Spirituel. À partir de la suppression des jésuites, la révolte contre l'autorité de l'Église, loin de cesser, ne fit en effet que s'accentuer d'un formidable bond en avant, comme il arrive toujours quand on faiblit devant un méchant qui n'a nullement l'intention de se convertir.

Un péché en entraîne un autre. Certains grandsclercs, fatigués à leur tour, se dirent qu'un changement fondamental sur le plan constitutionnel politique serait peut-être souhaitable et qu'il serait sûrement plus facile de propager la Religion directement aux peuples euxmêmes que par l'intermédiaire des roys Très-Chrétiens devenus régaliens. ET ILS PURENT SE DIRE CELA PARCE QU'EN POLITIQUE, ILS AVAIENT L'ESPRIT PERVERTI PAR LA SCOLASTIQUE. C'était pourtant, la suite le montrera assez, tomber de Charybde en Scylla (que furent bien, en effet, les exactions des ambassadeurs Très-Chrétiens contre les papes à côtés de celles des sbires du Directoire qui firent mourir Pie VI, et celles de Napoléon harcelant Pie VII à Fontainebleau, jusqu'à lui arracher ce cri de désespoir: «Je mourrai fou comme Clément XIV! »? En attendant les persécutions haineuses et excommunicatrices de la IIIe République ?)...

Pie VI lui-même, malgré quelques velléités militantes anti-révolutionnaires au début de la Révolution, ne croyait plus à la restauration de l'Ordre Très-Chrétien, l'Histoire nous l'enseigne très-sûrement et on ne fait pas là seulement allusion au très-scandaleux Bref de 1796: deux ans avant la parution de ce Bref, en 1794, le pape Pie VI refusait déjà de patronner la formidable coalition militaire anti-révolutionnaire que le ministre anglais Pitt voulait très-providentiellement mettre en route (sur ce sujet fort important, lire l'historique que nous en faisons, dans la note de fin de texte b)... Les grands-clercs, ou du moins la fraction influente et aux postes de commande parmi eux (les « décideurs », comme on dit de nos jours anglicisés), en vinrent donc,

juste avant la Révolution, à soutenir la cause républicaine-démocrate, et finalement se firent les ardents propagandistes d'un modèle de société républicaine-chrétienne pour mettre sur la touche les roys et les princes, évidemment... une société sans droit divin direct. C'est-à-dire qu'on tombait dans le péché de considérer que la sphère sociopolitique pouvait s'ériger sans Dieu à la base. Ainsi, le péché véniel de l'homme épousant un autre péché véniel de l'homme aboutissait à un péché mortel qui fit rentrer Satan dans le jeu. Les mauvaises moeurs politiques des cours européennes jointes aux mauvaises théories des clercs en matière politique : il ne manquait plus que l'étincelle de la Révolution pour tout faire sauter. Et c'est hélas ce qui arriva. Les grands-clercs de la fin d'Ancien-Régime qui versèrent dans le républicanisme, telle charrette au fossé, ne virent pas, en tous cas, qu'ils ajoutaient un péché politique des clercs au péché religieux des chefs d'États Très-Chrétiens, qu'au contraire d'annihiler celui-ci, ils le multipliaient par deux, qu'en tout état de cause ils n'avaient pas le droit de détruire le Principe du droit divin direct, la religion royale française si miraculeusement mise en route par Dieu aux assises de la France et réactivé sous Jeanne la Pucelle, sous prétexte que les hommes qui en étaient les mandataires étaient devenus indignes.

En effet, ce n'est pas parce que les chefs de droit divin direct étaient devenus (fort) imparfaits, déficients dans leur fonction politique, qu'on avait le droit d'abolir le principe d'autorité de droit divin direct qui les constituaient chefs : c'est dans ce cas, justement, que le fameux omnis potestas a Deo de saint Paul s'applique à

bon escient et qu'il faut absolument réclamer l'obéissance aux... très-chrétiennes « autorités constituées » !! C'est quand même incroyable de voir les grands-clercs ne pas l'avoir compris, suivre très-exactement et non moins funestement le chemin suicidaire des nobles d'Ancien-Régime qui, à la veille de la Révolution, ne cessaient de promouvoir ardemment l'idéal démocratique, de s'en prendre étourdiment et sottement la tête dans les clubs maçonniques, une démocratie qui ne pouvait qu'aboutir à les envoyer à la guillotine, ce qui leur arriva effectivement. Comme il est arrivé que le principe d'Autorité détruit par les grands-clercs dans les roys Très-Chrétiens, finit par détruire celui de l'Église et le leur propre à Vatican II, ce « 1789 dans l'Église » (Cal Suenens).

Car, on l'a bien vu [dans les précédents chapitres du Traité], les deux Institutions divines du Temps des Nations, compère et commère, sont indissolublement liées, à la vie à la mort : la mort de l'une entraîne invinciblement, inéluctablement, celle de l'autre, tôt ou tard. Après et avant tant d'autres papes, laissons Alexandre III nous rappeler cette grande loi: «L'exaltation de ce Royaume [de France Très-Chrétienne] est INSÉPARABLE de celle du Saint-Siège ». Mais c'est que la réciproque n'est pas moins vrai, cette réciproque qui hélas ne fut pas comprise des grands-clercs : tenir pour nul le droit divin direct des roys Très-Chrétiens, et c'est ce qu'on faisait, consciemment ou non, en promouvant la chose républicaine-démocrate, c'était, dans le principe même, tirer un trait sur le droit divin direct de l'Église, c'était épouser par un autre côté la mauvaise cause humaniste

de ceux dont on se plaignait de souffrir et dont certes on souffrait copieusement.

... Hélas, les hommes sont les hommes, y compris ceux d'Église⁵⁹. La suite et l'aboutissement, donc, c'est le Concordat de 1801 cautionnant, scellant ecclésialement l'abomination de la désolation en Politique, c'est-à-dire la suppression du droit divin direct dont s'était rendue coupable la Révolution, c'est-à-dire encore la reconnaissance hérétique de la légitimité d'un État qui ne fonde pas son pouvoir politique sur Dieu et son Christ (trompés en cela par la scolastique qui enseigne que toute autorité politique SE constitue en elle-même et par elle-même⁶⁰), sur lequel Concordat, heureuse-

Comme disait un vieux prêtre traditionaliste, en un moment d'humour : « La preuve apologétique la plus forte de la divinité de l'Église, c'est qu'elle a vécu 2000 ans MALGRÉ LES CURÉS »...!!!

Nous l'avons montré dans un précédent chapitre du Traité, à partir du célèbre De Regno de saint Thomas d'Aquin. Ce qui génère fondamentalement cette erreur, c'est le fameux « Dieu-Intelligence » que saint Thomas pose... à la suite des Grecs (cette définition métaphysique illustre d'ailleurs à merveille, hélas, que si saint Thomas christianise la pensée antique, il... y reste). Cette affirmation, fort importante pour lui, est précisément lourde de conséquence pour son appréhension de la chose politique, car de là il fait découler tout le reste, notamment que tout être créé de raison intellective (que nous avons appelé plus haut la déité ou forme divine dans l'homme), y compris bien sûr celui politique, reçoit AUTOMATIQUEMENT l'Autorité divine. Tout le début de son Livre III, soit les ch. 1 à 3, élabore fort soigneusement cette théorie. « Comme Dieu est l'Intelligence souveraine et un acte pur d'intelligence, ses actions impliquent d'autant plus une fin. Il faut donc dire que dans toute fin d'un objet créé, il préexiste l'action de l'Intelligence divine que nous appelons providence divine, «par laquelle le Seigneur dispose et conduit tout à sa fin» comme le dit Boëce dans le traité de la Consolation de la philosophie. (...) On doit donc conclure, d'après cela, que ce qui a une fin plus excellente PARTICIPE d'autant plus de l'action divine. Or, le gouvernement d'une société quelconque ou d'une réunion d'hommes, soit république ou monarchie, ou de tout autre État, dès qu'il se propose un but louable et honnête, comme le dit Aristote dans sa Morale et dans le premier livre de sa République, reçoit l'influence de l'action divine, et le gouvernement des souverains est soumis à sa vertu. C'est peut-être en vue de cette vérité qu'Aristote, dans sa Morale, appelle le pouvoir un bien public ». Remarquez bien comme le raisonnement, très-serré de la cause à l'effet, ne laisse rien passer de... la Révélation, essentiellement articulé qu'il est sur la métaphysique naturelle étayée de

trois... philosophes antiques (saint Thomas, apparemment, ne connaît pas l'Écriture sainte ni les Pères, dans son raisonnement politique): tous les maillons successifs sont de l'ordre de l'esse, s'appliquant autant à l'homme, ou plutôt à « l'animal raisonnable » dans l'homme, indifféremment celui de l'Antiquité ou celui vivant sous l'ordre de la Révélation. Or, ce raisonnement, sous des dehors pieux, est d'une incroyable perversité, il est proprement antéchristique : car si l'on professe, tel saint Thomas d'Aquin le fait ici pour l'être politique, que l'esse a communication naturelle avec le divin, qu'il participe du divin, c'est donc que la nature mérite le divin, oblige le divin dès lors qu'elle s'exerce. L'Antéchrist n'aura pas un autre langage pour obliger tous les peuples de la terre à le suivre, lui qui aura dans sa main, par le consensus universel des peuples, et qui exercera naturellement, toute l'autorité politique universelle réservée à ce monde ; il n'aura plus qu'à citer saint Thomas et dire que son autorité politique est automatiquement et obligatoirement mue par le divin, et quand les Écritures nous enseignent qu'il se fera adorer, c'est précisément pour cette raison-là... que nous débite saint Thomas. C'est quand même un peu fort, non?! Mais hélas, il nous faut poursuivre l'enquête contradictoire. Avant ce ch. 3 du De Regno, le 2 nous parlait de Moteur, de Mouvement divin essentiel, à la suite d'Aristote (propos dont on ne m'en voudra pas de faire remarquer qu'ils sentent la gnose à plein nez, cette « immanence vitale » moderniste qui se suffit à elle-même et que saint Pie X avait dénoncée dans Pascendi Dominici Gregis), et exposait plus carrément encore ce principe... philosophique : « Dieu est la cause première. Si tout est mû en vertu de la cause première et reçoit l'influence du premier moteur, «le mouvement des princes aura sa source dans la puissance de Dieu et dans Dieu premier moteur». Et de citer cet aphorisme d'Aristote : « Le bien d'une nation est un bien divin ». C'est épouvantable de constater qu'on croirait entendre prêcher déià l'Antéchrist, L'affirmation, en effet, et on le concoit aisément, n'est pas de petite conséquence. On a là la raison fondamentale par laquelle saint Thomas asseoit la validité de tout pouvoir politique en soi... sur lui-même, abstraction formelle faite de la Révélation. Il y revient encore plus loin : « Nous avons dit plus haut, dans le premier livre, qu'un roy est dans son royaume ce qu'est Dieu dans le monde et l'âme dans le corps. Il est constant que toute opération de la nature dépend de Dieu, en tant que providence, moteur et conservateur de toutes choses, parce que «nous agissons et nous sommes en lui» comme il est dit aux Actes des Apôtres, et dans le prophète Isaïe, ch. XXVI : «Seigneur, c'est Vous qui agissez dans toutes nos oeuvres». Ces propos sont abominables et on a vraiment un mal infini à se déprendre du fumet antéchristique exécrable qui se dégage immanquablement de ces définitions... déistes de la chose politique, de ce gnosticisme latent menant infailliblement à l'idolâtrie de l'État! Il n'y avait certes guère besoin du fumeux Hegel pour bâtir le fascisme dans l'espérance du règne antéchristique, il suffisait de lire... saint Thomas, qui s'était contenté de véhiculer la sagesse antique-gnostique d'Aristote, puis d'extrémiser quelque peu ses axiomes et de peaufiner le tout par quelque toilettage moderne et autre poudre-de-riz écologique! À notre avis, l'erreur première thomiste est de poser à la suite des Grecs, que Dieu est Intelligence, comme nous l'avons déjà dit. Depuis l'Évangile en effet, il nous a été divinement appris que l'Être éternel de Dieu, c'est l'Amour. Saint Jean nous le dit, de par le Saint-Esprit : « Dieu est Amour » (1 Jn, IV, 8). La définition est infiniment supérieure à celle du Dieu-Intelligence qu'avait reçue l'Antiquité ou plutôt qu'elle avait ment, il nous paraît absolument et complètement inutile de nous étendre. Retenons surtout qu'il ne sera *jamais* remis en cause par les papes qui succéderont à Pie VII sur le Siège de Pierre. Les éphémères Pie VIII et Léon XII, puis Grégoire XVI, Pie IX, n'y contrediront aucunement.

Et pendant ce temps, le mal politique, auquel on avait *religieusement* donné droit de cité dans les âmes, avançait. Et il avançait en s'habillant *religieusement* de plus en plus et de mieux en mieux, d'une peau de brebis ou plutôt d'agneau divin, les sociétés *en soi* concordatisées, dont saint Thomas enseigne avec tous les scolastiques qu'elles *inhabitent* un pouvoir divin *en soi*, finissant par se trouver tout naturellement une vocation... divine, celle de moralisation *implicitement et fina*-

fini par découvrir au terme de la recherche laborieuse et conjuguée de ses meilleurs sages... mais à laquelle se confine étrangement saint Thomas d'Aquin, et d'où il tire subséquemment sa théorie de l'en soi politique divin. Il s'ensuit de là que, depuis la Révélation, les êtres créés sur cette terre, de raison intellective, certes n'en sont pas supprimés puisqu'ils ont reçu leur être de Dieu, mais n'existent plus qu'à l'état de non-dits, englobés par l'Amour, incorporés à Lui (ce n'est pas l'Être qui englobe l'Amour, mais l'inverse), comme un cercle plus grand englobe un plus petit sans pour cela le supprimer : le Dieu-Intelligence devient une sub-structure du Dieu-Amour, révélation ô combien supérieure puisque plénière (elle ne saurait être dépassée), qui nous fut méritée par Notre-Seigneur Jésus-Christ dans sa Rédemption. Et cette sub-structure n'est plus exprimée ad extra. D'où notre métaphore de la petite bougie et de la puissante lumière du soleil éclairant la chambre, l'âme de l'homme, par l'extérieur : la petite bougie intérieure à l'homme (= philosophie) est toujours allumée, mais c'est désormais la puissante lumière du soleil qui éclaire l'âme par l'extérieur. Ce qui signifie très-clairement en Politique, pour toute société constituée, l'obligatoire proclamation constitutionnelle du Règne du Christ et le raccordement à l'Ordre politique Très-Chrétien fondé par l'Amour du Christ à la Noël 496, manifestation du Dieu-Amour englobant ou plutôt assomptionnant, et surtout VALIDANT, LÉGITIMANT, sine qua non, les sociétés en soi dans l'ère du Nouveau-Testament. S'il n'y a pas ce raccordement, il y a invalidité et donc illégitimité des gouvernements ipso-facto. Certains papes sauront bien le dire, notamment saint Pie V au faible Charles IX, lui reprochant sévèrement d'appeler le grand-turc « empereur », saint Pie V faisant découler, et en quels termes verts!, la légitimité politique de la Religion véritable... Comme on est loin de l'exposé scolastique...!

lement chrétienne des peuples, et puis enfin, en toutefin du processus, celle de la spiritualisation eschatologique des peuples, pour les plus avancés des « prophètes chrétiens-laïcs », ceux de notre atroce fin de siècle. C'était tout naturel, voyons, car la Politique a de toutes façons vocation d'amener pratiquement l'homme au Divin médiatement par le temporel, comme y étant la sphère humaine « la plus contiguë », selon le terme même de saint Thomas, qui est très-éclairant de ce côté-là ; comme il était tout aussi naturel que ce furent principalement les clercs qui soufflèrent le nouveau rôle, ne serait-ce que par la caution qu'ils apportaient reprenezavec-moi-tous-en-choeur au régime républicain en soi, en multipliant parallèlement et hypocritement les excommunications aux affreux libéraux, et dialectiquement aux méchants royalistes, pour mieux cacher leur propre trahison à eux, leur lamentable apostasie, poutre à côté de pailles...

Certes, un dernier sursaut d'antichristianisme primaire et obscurantiste, genre Terreur, se manifesta sous le pape Léon XIII. Il ne servit, comme chacun sait bien, qu'à mieux huiler la mécanique. Léon XIII, répétant le morceau sublime de Pie VI, se dépêcha de dire que la haine des républicains provenait de l'attitude politique pas assez zélée, loyale, des... catholiques français envers... la République. Et non l'inverse. Léon XIII sacrifiait ainsi généreusement ses enfants, ses meilleurs enfants, ceux qui, instinctivement, repoussaient, au moins pratiquement, tout (prétendu) ordre politique qui n'était pas explicitement ordonné au Christ⁶¹. Tout le

⁶¹ Le C^{te} Albert de Mun, par exemple. « En défendant son élection [à la Chambre des députés], le C^{te} Albert de Mun trouva l'occasion d'expliquer hautement à la

mal, disaient les cardinaux expliquant le pape fort laborieusement, en suant, venait de ce qu'on n'était pas assez... républicain, démocrate, guand était... chrétien. Bref, comme disait le futur Pie VII trois ans avant de monter sur le Siège de Pierre : « Soyez de bons chrétiens, et vous serez d'excellents démocrates! » L'encyclique sur le ralliement à la République de Léon XIII réitéra donc dans l'impénitence perseverare diabolicum le Bref de Pie VI et le concordat de Pie VII. Il était temps d'ailleurs, cent ans après la Révolution, de mâter définitivement le sentiment Très-Chrétien qui sourdait naturellement dans les veines françaises (si naturellement, tellement naturellement, que les français ne le sont tout simplement plus quand ils ne sont plus Très-Chrétiens... et pas plus ne peuvent-ils être des hommes...), de même et semblable manière qu'on a vu Pie VI le faire avec « tous les catholiques résidant en France », et Pie VII avec les Imoliens.

C'est-à-dire en les... immolant.

tribune même le programme de la Contre-Révolution, adopté par l'œuvre des cercles catholiques qu'on avait mise en cause, ce programme qu'il devait fièrement et noblement défendre, avec un éclat incomparable, pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'une orientation différente de la politique religieuse, conseillée par Léon XIII, le fit se transformer en apôtre du ralliement, puis de l'Action libérale » (Histoire du catholicisme libéral et social, abbé Emmanuel Barbier, p. 411, note 11). Huit ans après le Ralliement, de fières figures, bien catholiques dans leurs motivations, tel le P. Vincent de Paul Bailly, fondateur de Bayard-Presse et du journal La Croix et Le Pèlerin, se virent elles aussi débauchées par Léon XIII, pour la même maudite cause républicaine-démocrate : « La plume brisée. – Le travail du père Bailly à la tête de La Croix et de la Bonne Presse dure dix-sept ans. Le 24 février 1900, la Congrégation des Assomptionnistes est dissoute par la justice française. Le 17 mars, un message oral de Léon XIII parvient au père Picard [le supérieur du P. Bailly] : le pape demande aux Assomptionnistes de se retirer de la rédaction de La Croix. Le père Bailly se rend dans la salle de rédaction, s'y agenouille puis se retire en essuyant ses larmes. Il ne remettra plus jamais les pieds en ces lieux » (bulletin Fideliter n° 155, p. 72). On ne commente pas.

... Apprenez, « frères très-chéris tant de fois » (Cal Chiaramonti), à faire bon usage de la liberté chrétienne dans la Politique! Elle consiste, bons chers enfants du Seigneur, à être soumis à la Démocratie, VOTRE gouvernement mes très-chers frères! Elle consiste plus encore, c'est votre devoir nouveau et exaltant, chères petites brebis toute blanches du Seigneur, à pénétrer intimement de l'esprit chrétien les structures républicaines-démocrates! Amen!

Après la *très-dangereuse* tentative de 1872-73, fort heureusement bien impuissante, la philippique léontine contre les royalistes français, ou bien plutôt contre *tout* tenant de l'ordre politique de droit divin, quel qu'il fut, cassa les reins définitivement à ce qui, politiquement, pouvait encore rester de sain dans le peuple français après la Révolution, capable tout au moins de refuser le mal absolu en Politique. C'en fut fini et bien fini, le soubresaut malsain ou plutôt le hoquet maladif et convulsif maurrassien n'étant, quelqu'un demi siècle plus tard, qu'un nabot de réaction pouvant certes mener parfois au meilleur, mais beaucoup plus souvent surtout... *au pire*, au totalitarisme fasciste, inconsciemment ou non. Le siècle infernal était à peine commencé.

Après le pape Léon XIII, le mal en Politique, « *grâce* » à la papauté, put donner sa pleine mesure, se faire appeler bien et s'élever *librement* jusqu'au trône de Dieu.

... Jusqu'à « séduire les élus s'il se pouvait »62.

Matth. XXIV, 24. « ... Remarqué ceci : au lieu de Salvum fac regem qui est le texte sacré [dans le rite liturgique de la messe pour attirer les bénédictions de Dieu sur l'État français, on a de nos jours :] Salvam rempublicam, conséquence du concordat dont nous parlions ce matin. Le concordat eût-il été possible avec un grand pape, un Innocent III par exemple, et cet acte ne serait-il pas un de ces trois reniements de Pierre, après lesquels le coq doit chanter ? (...) Cette substitution du Salvum fac regem par le Salvum fac rempublicam est une énormité sacrilège, c'est une suite de l'odieuse



prévarication du concordat qui ressemble tant au reniement de Pierre. «Omnes dii gentium demonia» dit le Ps. 95. Cette république à l'église n'est-elle pas prévue dans le texte saint? Nous le pensons terriblement [ma femme Jeanne et moi-même] » (Léon Bloy, Journal, p. 856).

« Tremblez, terre,
« Et vous qui faites profession
« de servir Jésus-christ,
« Et qui, au-dedans,
« vous adorez vous-mêmes,
« tremblez ; car Dieu va vous livrer
« à son ennemi (...).
« On abolira les pouvoirs civils
« et ecclésiastiques,
« tout ordre et toute justice
« seront foulés aux pieds »
(Secret de La Salette)

« Lorsque le pape parle de dogme, « je l'écoute à genoux ; Quand il parle affaires ecclésiastiques, Je suis debout ; « et quand il parle Politique, Je reste ASSIS » (un militaire français digne de ce nom, au temps du Ralliement)

L'ULTIME ET ANTÉCHRISTIQUE AVATAR : LA GNOSE D'UN NOUVEL ORDRE POLITIQUE UNIVERSEL « CHRÉTIEN-LAÏC » OU LE TROISIÈME ÂGE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE (suite)

orcer l'accomplissement des temps, s'élever jusqu'au Trône de Dieu. C'est bien cette

abomination de la désolation qu'il nous faut hélas c'est-à-dire présent, époque étudier à cette profondément antéchristique qui est la nôtre, dans laquelle « les péchés des hommes perceront la voûte des cieux » (Secret de La Salette). Passons les papes saint Pie X, Benoît XV⁶³, Pie XI, pour vite, vite, arriver à l'antichambre de notre époque, c'est-à-dire au pontificat de Pie XII, car faire un historique détaillé de cette horrible évolution dans l'Église catholique est, nous le confessons volontiers, tout-à-fait au-dessus de nos forces. Arrivons de suite au « mal absolu », dont le pape Jean XXIII avait pourtant dit, dans un bon mot dont il était coutumier, qu'il n'existe pas sur la terre...

Nous avons déjà noté plus haut que le C^{al} Pacelli, formé par Pie XI qui en avait fait son dauphin⁶⁴ (lequel Pie XI avait extraordinairement accéléré le processus de gauchissement de la politique chrétienne dans le sens laïciste⁶⁵), fut, sous son pontificat, la cheville ou-

Adrien Loubier a approfondi de son côté le « jalon Benoît XV » dans son ouvrage sur le ralliement prôné par ce pape aux portugais, ralliement d'ailleurs refusé par les portugais, avec Salazar! Voir son fort intéressant et instructif *Echec au Ralliement*. Nous allons d'ailleurs revenir sur Benoît XV, mais en finale seulement de notre exposé, il nous semble plus important d'en venir sans plus attendre à Pie XII qui est vraiment la cheville ouvrière pontificale la plus active de cette gnose « chrétienne-laïque » initiée par les papes directement post-concordataires et développée par ceux modernes dont nous allons parler maintenant.

[«] De toute évidence, il [Pie XI] le [Cal Pacelli] souhaita pour successeur. Ne pouvant le désigner aux suffrages, il s'arrangea du moins pour que son désir ne fût point ignoré, et surtout pour que son collaborateur bénéficiât d'une expérience vraiment mondiale des affaires, comme d'un universel rayonnement » (La vie de l'Église sous Pie XII, Daniel-Rops, p. 25).

Le pape Pie XI ne cessera de passer ou de vouloir passer des concordats ou du moins des *modus vivendi* avec des gouvernements laïcistes voire antichrétiens radical: «... Malgré le laïcisme très marqué de la république tchèque, Pie XI passa en 1928 un *modus vivendi* avec ses dirigeants francs-maçons, Mazaryk et Benès. Le gouvernement tchèque voulait cet accord afin d'assurer son autorité sur les fortes minorités, particulièrement sur les populations slovaques, qui constituaient un danger permanent pour l'existence même de la république de Tchécoslovaquie.

vrière de nombreux concordats avec des gouvernements laïcs, concordats d'ailleurs tous passés sur le modèle de celui français, napoléonien, jusqu'à celui signé... avec l'Allemagne d'Hitler⁶⁶ (voyez, encore un exemple de plus, que rien ne peut se faire dans le monde en Politique que par imitation du modèle français, en bien comme en mal!).

Pacelli cardinal ne trouvant rien à redire à cette pratique qui apostasie pratiquement le droit divin direct en Politique, Pacelli pape n'y trouva pas plus à redire. Il y trouva même à dire beaucoup plus, tant il est vrai que si l'on ne rejette pas de son sein le péché, on finit par le diviniser... Le pape Pie XI mourut fin 1938, et l'on a pu dire qu'il fut la première victime de la seconde guerre mondiale, qu'il avait voulu empêcher par « MA politique » comme il disait en tapant du poing sur la table, c'est-à-dire déjà celle de la gnose « chrétienne-laïque » qui s'initie et se développe dans le monde et l'Église par la technique des concordats « napoléoniens ». Pie XII va maintenant la développer à plein, cette politique. Il monte sur le trône de Pierre, le

(...) Par ses tractations et ses accords avec les «diaboliques», le pape Pie XI favorisait et maintenait les francs-maçons au pouvoir. Ainsi, en Tchécoslovaquie, quand Mazaryk se retira, Benès fut élu le 18 décembre 1935, président de la république, grâce à l'appui du parti catholique de Msr Schramek [= celui soutenu par le pape]» (Il est ressuscité! n° 17, décembre 2003, p. 14). Même cas de figure avec la Pologne dont Pie XI favorise, en mai 1926, le socialisme franc-maçon au détriment de la résistance catholique nationale derrière Msr Sapieha... Mais qu'attendre d'autre d'un Vicaire du Christ qui avait osé dire : « Pour la paix du monde et son avancement spirituel (?), je signerai un concordat avec le diable s'il le fallait »!

[«] La mainmise brutale du Führer triomphant sur toutes les forces politiques du Reich, la suppression de tous les partis, jetèrent le désarroi parmi les catholiques allemands. Mais Hitler, qui n'avait pas intérêt à se les aliéner de prime abord, offrit au Saint-Siège un concordat avec le Reich, applicable à l'Allemagne entière. Il fut négocié et conclu le 20 juillet 1933, entre le Cal Pacelli et M. von Papen » (Castella, t. III, p. 233).

3 mars 1939. C'est pour y faire, dès le premier Noël de son pontificat, un exposé démocratique sur la terrible situation politique internationale du moment, avec la solution onusienne à y apporter, et déjà insinuer, plus pratiquement que théoriquement, la gnose du troisième âge historique de l'Église (ô terrible date que celle de la Noël choisie par Pie VII puis Pie XII pour abolir urbi et orbi devant les peuples la grâce sociopolitique universelle de la Noël 496 !!!). Lisez, et dites-vous bien que si vous y trouvez du Montini avant la lettre, vous n'avez pas tort : c'est avant, bien avant Montini futur Paul VI, que le venin « chrétien-laïc » est injecté dans les veines de l'Église, contrairement à ce que certains intégristes simplistes en mal de bouc émissaire ont voulu faire accroire, en mettant tout sur son dos :

« Les cinq conditions fondamentales d'une juste paix.

« Dans son discours de Noël 1939, commente le futur Cal Charles Journet dans *Exigences chrétiennes en Politique*, le souverain pontife mettait le doigt sur le mal le plus profond du monde politique présent : *le manque d'un principe suprême de légitimité*, *le manque d'une assise sur quoi bâtir un ordre temporel*. Une telle assise ne pourrait être que spirituelle : on ne bâtit pas le temporel sur le temporel [très-beau commencement⁶⁷... comme dans

_

C'était en effet fort bien vu : et justement, le pape aurait dû rappeler dès les prémisses de son discours qu'on vivait là, dans cette affreuse seconde guerre mondiale, le châtiment dérivé de l'abolition du droit divin direct gisant dans la race davidique devenue bourbonienne, « caché en ces temps de folie » (Padre Pio); conséquemment, ordonner de grandes prières publiques pour ramener la royauté Très-Chrétienne sur le trône de France, duquel dépend toute validité, toute légitimité, tout salut en Politique nationale et internationale (le pape n'était donc pas capable de faire ce qu'un simple laïc catholique, Pierre d'André, fit magnifiquement en 1947, dans son mouvement royaliste l'Arc?!?)... Las! tout au contraire,

le sermon de Chiaramonti !]. Il reste à déterminer, pour l'heure propice, «les points fondamentaux d'une paix juste et honorable» (Pie XII). Pie XII, continue Journet, les ramène à cinq :

- «1. Le droit à la vie pour chaque nation [ceci n'est qu'une cause seconde, une conséquence d'une bonne cause, ce n'est pas du tout une... « assise spirituelle », tâche que pourtant le pape Pie XII nous a dit s'être assignée dans son préambule !? Ou alors, pour Pie XII, ce « droit à la vie, etc. » serait EN LUI-MÊME une « assise spirituelle » ?! Hélas, oui, justement, c'est cela, c'est bien cela, et c'est précisément là tout le venin « chrétien-laïc » qui veut que, de nos jours, le droit naturel suffise à manifester le droit surnaturel ; dans un tel contexte, il ne faut évidemment pas s'attendre à lire que l'Ordre Très-Chrétien fondé à la Noël 496 est de par Dieu cette « assise spirituelle », cette cause première qui fonde et donne « le droit à la vie pour chaque nation »⁶⁸!].
- «2. La réduction des armements [même réflexion de fond que précédemment].
- «3. La constitution d'un organisme juridique international [là, cela devient très-grave; Pie XII sort

Pie XII ne put s'empêcher de tomber, dès la *première* année de son Pontificat, dans l'utopie sangniériste-moderniste (mais hélas, avant, celle scolastique...) qui veut que l'homme a le pouvoir d'instaurer un nouvel ordre politique universel TOUT SEUL, sur sa vertu humaine-chrétienne. Ces sermons de Noëls de Pie XII sont l'exact écho du sermon de Pie VII qu'on a lu que dessus. Ô lecteur! Ce que même les juifs de l'Ancien-Testament révoltés contre le gouvernement théocratique des Juges instauré par Yahweh et louchant sur les royautés des peuples païens les entourant, *ne s'étaient pas permis de faire*, à savoir s'autocréer en politique, sentant le blasphème sacrilège et de toutes façons le caractère viscéralement impuissant de la chose, même dans leur révolte, LE PAPE INCITE À LE FAIRE!

L'Histoire montre, démontre et surdémontre en effet à l'envie que, loin d'être une pétition de principe basée sur un chauvinisme primaire, il en est bien ainsi: Charlemagne, successeur glorieux du droit divin direct déposé par Dieu dans Clovis, a *vraiment* été au berceau de *chacune* des principales nations d'Europe.

tout soudain des causes secondes pour préciser le moyen coercitif métaphysiquement nécessaire à la concrétisation de toute Politique de paix ici-bas. Or, comme il ne veut pas en revenir à l'Ordre Très-Chrétien QUE DIEU, POURTANT, N'A PAS REMPLACÉ, il est obligé de trouver un AUTRE moyen; or encore, quand on quitte Dieu, on trouve infailliblement Satan. Il est en effet symptomatique au plus haut point de voir que la solution de Pie XII rejoint le programme... maçonnique, les francs-maçons en effet, n'ayant rien de plus pressé, comme chacun sait, que de créer cet « organisme juridique international »! Pour un point si grave et si important, cernons bien le texte pontifical, scrupuleusement et fidèlement rapporté par le futur cardinal de Paul VI:]. Sa mission [celle de ce fameux « organisme juridique international »] est haute et difficile [... comme on s'en doute!, puisqu'il s'agit ni plus ni moins que de supplanter sacrilègement Dieu dans un domaine qui Lui appartient en propre, ce qu'avaient si bien compris, mieux que Pie XII, les juifs rebelles au temps de Samuel! On conçoit que ce soit « haut » et surtout « difficile », à la vérité « impie » et « sacrilège » auraient beaucoup mieux convenu, comme qualificatifs...]. On devra faire état des expériences résultant de la défectuosité des initiatives antérieures [Pie XII fait là allusion à la défunte SDN]».

« Dans la pensée du pape, commente Journet, cet organisme devrait présider à l'élaboration du traité de paix : «Comme il est difficile à la nature humaine (fautil dire impossible ?) de tout prévoir et de tout assurer au moment des négociations de paix, dont il faudrait bannir toute passion et toute amertume [... comme si

on ne s'en doutait pas !], il est d'une importance décisive, en vue d'une honorable acceptation d'un traité de paix, et pour prévenir soit les entorses futures soit les interprétations arbitraires et unilatérales, que soient constituées des institutions juridiques capables de garantir la loyale et fidèle application des conventions, voire, en cas de nécessité manifeste, de les réviser et de les corriger [c'est, rappelons-le, Pie XII, en 1939, qui parle ainsi... On le voit : il incite fortement à la création PAR L'HOMME d'un nouvel ordre politique universel (« il est d'une importance décisive », dit-il). Et Pie XII ne sent nullement l'impiété fondamentale d'une telle tion... Évidemment, aucune allusion à la « mission divine de la France » que Dieu a prédestinée à cela pour tous les temps qu'auront à vivre les Nations jusqu'à la Parousie, mission divine qu'il avait pourtant exaltée dans des dithyrambes inouïes et presque hors de mise deux ans auparavant à Lisieux...!!!69].

«4. L'examen bienveillant des justes requêtes des peuples et des minorités ethniques. [cf. notre réflexion du § 1; mais lisons le développé que donne Pie XII lui-même de ce 4e point :] un point particulier mérite l'attention de qui souhaite une meilleure organisation de l'Europe : à savoir les vrais besoins et les justes requêtes des nations et des peuples, comme aussi des minorités ethniques. Si elles ne suffisent pas toujours à fonder un droit strict, à l'égard soit des traités reconnus et sanctionnés, soit des autres titres juridiques qui pourraient s'y opposer, ces requêtes méritent toutefois un

_

^{69 « ...} Légat pontifical (...) de nouveau en France pour les fêtes inoubliables de Lisieux, en 1937, et prononçant à Notre-Dame de Paris un discours qui fut acclamé... » (Castella, t. III, p. 232).

bienveillant examen, un effort qui aille au-devant d'elles par des voies pacifiques, et même, là où cela apparaît nécessaire, par une révision équitable, sage et concordante des traités. En rétablissant ainsi un véritable équilibre entre les nations et en reconstituant les bases d'une mutuelle confiance, on éliminerait beaucoup de désirs de recourir à la violence [on le voit : il y a là une réflexion de tout refondre l'ordre géopolitique universel, toujours uniquement en confiant cette refonte... à l'homme ; le vicaire du Christ ne sait-il donc pas que Malheur à l'homme qui se confie dans l'homme ?] ». La vieille notion d'un «équilibre européen» revient ainsi sous la plume de Pie XII; mais ce n'est plus le mécanique équilibre des forces, c'est un vivant équilibre de la justice et de l'esprit, glose le « chrétien-laïc » Journet, commentant le pape [notez bien : ni le Christ ni son Règne ne sont nommés, pas plus par Pie XII que par son disciple Journet!]. Tant qu'on ne se sera pas haussé à ce niveau, toute l'histoire de nos catastrophes sera à recommencer: jusqu'au jour où la terre sera devenue tellement inhabitable qu'il faudra bien se ressouvenir du ciel [ah? tiens? Voudrait-on enfin rappeler le droit divin direct en Politique, déposé dans la France par Dieu à la Noël 496 ?...]. D'où le dernier point, hors-pair, du message pontifical:

«5. La foi en la valeur transcendante des exigences de la justice [... zut, c'est rapé-raté! Au lieu de la foi en la Noël 496, on a droit à la foi « chrétienne-laïque »! Pour une assise spirituelle, c'est une assise spirituelle! Pas une référence à Dieu! Et c'est Pie XII qui parle! La première année de son pontificat! Pour qu'on ne nous accuse pas de tirer les textes dans notre sens, citons le

commentaire que Pie XII lui-même donne de ce « chrétien-laïc » 5e point :] Mais même les règlements les meilleurs et les plus complets seront imparfaits et condamnés en définitive à l'échec, tant que ceux qui conduisent les destinées des peuples, et tant que les peuples eux-mêmes, ne se laisseront pas pénétrer toujours davantage: a) par cet esprit qui peut seul infuser la vie, l'autorité et le pouvoir de lier, à la lettre morte de chaque paragraphe des ordonnances internationales [... est-ce le Christ, cet esprit ? Un simple esprit de morale abstraite, genre instit. laïcard de la IIIe du nom? C'est volontairement que Pie XII ne le dit pas, car il est convenu, pour suivre la gnose « chrétienne-laïque », que notre temps est assez mûri pour qu'il soit devenu inutile d'invoquer explicitement le Christ pour Le manifester]; b) par ce sentiment d'intime et de vive responsabilité, qui mesure et pèse les conventions humaines selon les saintes et inébranlables normes du droit divin [idem!]; c) par cette faim et cette soif de justice qui sont proclamées bienheureuses dans le Sermon sur la Montagne, et qui ont, comme présupposé naturel, la justice morale [idem!]; d) par cet amour universel [!!!], qui est le résumé et la limite la plus extrême de l'idéal chrétien, et qui, de ce fait, jette un pont même vers ceux qui n'ont pas le bonheur de participer à notre foi [remarquez bien comme le dérapage politique entraîne celui religieux : APRÈS avoir promu un ordre politique universaliste excluant la proclamation du Règne du Christ, le pape Pie XII en arrive tout naturellement à entr'ouvrir la porte oecuméniste que son fils spirituel Paul VI, à Vatican II, puis bien sûr les suivants, enlèveront carrément de ses gonds...]».

Journet, converti avec grand enthousiasme à la gnose « chrétienne-laïque », s'en faisant l'ardent propagandiste dans tout son livre, glousse bien sûr de plaisir en lisant et commentant Pie XII ; il n'a plus qu'à enluminer les propos du pape, la bouche en cœur, sans y rien retoucher: « Ainsi, le pape en appelle ultimement à une force spirituelle [laquelle ?!], à un esprit de justice [idem ?!], sans quoi toute entreprise temporelle resterait vaine. Il précise que les sources profondes de cet esprit sont cachées en Dieu [... et, selon nos grandsclercs, doivent rester CACHÉES en Dieu puisque, on nous le dit, il s'agit de « force spirituelle » et d'« esprit de justice » SANS LA MENTION EXPLICITE DU CHRIST et, évidemment, sans celle de l'Ordre Très-Chrétien qui fonde pour notre Temps des Nations, de par Dieu, les « vertus sociopolitiques »]. Il laisse entendre ici, mais il le dit ailleurs expressément, que nous pourrons joindre, en cet esprit, même ceux qui n'ont pas notre foi [notez bien, ô lecteur, le « f » minuscule... et croyez bien que rien n'est l'effet du hasard, dans ce texte papal et son pieux commentaire...], et qui voudront travailler avec nous à la reconstruction de la cité charnelle [Journet bien sûr, n'a pas manqué de remarquer le prodigieux petit d) du § 5. !] : «Ne l'empêchez pas... Qui n'est pas contre vous est pour vous» (Mc IX, 40); peut-être même ignoreront-ils (mais nous chrétiens le saurons bien) que la justice sociale et politique, dans la mesure où elle est authentique, est déjà une réfraction, sur le plan inférieur de la vie temporelle, de la sainte justice de la grâce, et de la béatitude du Sermon sur la Montagne [ô péché de ces clercs possédés de l'esprit malin! Qui s'imaginent vicieusement,

après avoir rejeté le Plan divin, tromper Satan et être de gros malins! Tel Leflon se félicitant tout-à-l'heure, rappelez-vous, de *l'astuce* diplomatique vaticane, au temps du Directoire !... Voilà en tous cas, au terme de l'exposé pontifical, la gnose «chrétienne-laïque» professée presque explicitement...] ».

Fin du premier message de la Noël s'achevant « sur des remerciements chaleureux au président des États-Unis, M. Roosevelt, qui venait de désigner M. Myron Taylor comme son représentant près le Saint-Siège »70.

Pie XII attache une telle importance à ce penser politique nouveau, que le crypto-libéral Journet précise qu'il récidivera sur le même sujet À TOUS LES NOËLS DES ANNÉES DE GUERRE, faisant d'ailleurs référence à son Message de Noël 193971, y renvoyant les fidèles pour qu'ils comprennent bien que c'est LA ligne fondamentale de conduite de son Pontificat, consacré, sa devise en fait foi, à la justice et à la paix...

« Second Message, 1940 : Les présupposés spiri-

⁷⁰ Castella, p. 244.

Lequel message, du reste, n'était lui-même, dans la pensée de Pie XII, qu'un complément de la première Encyclique de son pontificat, Summi Pontificatus, lorsqu'il monta sur le trône de Pierre. Or, c'est la coutume qu'un pape, dans sa première encyclique, expose le programme de son pontificat! Elle parut « moins de deux mois après l'ouverture des hostilités. La pensée de Pie XII qui s'exprime dans ces documents et qu'il développera dans beaucoup d'autres messages, constitue un système théologique, philosophique, juridique, politique et moral rigoureux, nuancé et sans faille. La tâche, qu'il s'était assignée et qu'exigeait la grande misère du monde, fut d'édifier un véritable ordre international [en italiques dans le texte...]. C'EST AVEC RAISON QU'ON A SALUÉ SUMMI PONTIFICATUS COMME LA VÉRITABLE «CHARTE DE LA MORALE INTERNATIONALE», qui pose les fondements de l'édifice doctrinal du Pontife au début même du conflit universel. Les messages de Noël et d'autres documents encore, qui se superposeront à l'Encyclique, seront autant «d'assises successives» du même et grandiose monument. Opus justitiae pax n'est-elle pas la règle d'or du pontificat?» (Castella, p. 241)!

tuels d'un ordre nouveau ou les cinq victoires de l'esprit [!] sur la barbarie. Le discours de Noël 1940, continue d'analyser Journet, rappelle que les précédentes déclarations de principe n'ont rien perdu de leur valeur (AAS, 1941, p. 5, sq). Il constate partout, mais surtout dans les milieux des travailleurs manuels, l'existence d'une communis opinio d'après laquelle l'Europe d'avant-guerre et ses institutions sont bien finies⁷², et qu'elles doivent faire place «à quelque chose de nouveau, de meilleur, de plus évolué, d'organiquement plus sain, plus libre et plus fort [l'utopie ne peut se définir que par une diarrhée de mots, mais on reste toujours dans le vague... jusqu'à l'application pratique où, soudain, tout devient affreusement concret, effroyablement concret: patientons un peu et on verra en toute clarté le venin « chrétien-laïc » jaillir tout-à-l'heure, dans sa plus criante impiété].

« Moins que personne, l'Église ne s'en étonnera, comme Mère, elle sait comprendre le cri qui s'échappe de l'âme tourmentée de l'humanité [cette phrase romantique et sentimentale du *pape Pie XII* est scandaleuse au plus haut point : l'Église, ose-t-il dire, se réjouit de ce que l'humanité désire autre chose que ce que le Christ a établi par l'Ordre Très-Chrétien !!!]. Il

^{...} Traduisez: tout ce qui pouvait rester des structures Très-Chrétiennes dans la société après la Révolution, vestige qui, dans l'esprit tordu des ecclésiastiques, doit disparaître. En tous cas, combien est méprisable l'hypocrisie d'attribuer aux « travailleurs manuels », qui avaient la cote dans les années 50, son *propre et pervers* désir de mettre au rancart l'ancien Ordre Très-Chrétien !... Quelle basse flagornerie de la part des grands-clercs! C'est scandaleux de voir Pie XII invoquer une soidisant « *communis opinio* » (!), invention maligne de scribes vicieux derrière laquelle on déguise *sa propre* apostasie personnelle, pour rejeter l'Ordre Très-Chrétien. Et quand bien même se ce serait vrai, ce serait s'appuyer sur l'opinion du monde condamné par le Christ pour juger d'un principe, et non sur une loi divine.

faut espérer que les nations sortiront assagies de cette sanglante école, et qu'elles prendront au sérieux les exigences du droit et de la justice, non seulement quand elles seront en leur faveur, mais aussi quand elles seront en pouvoir d'autrui [sans 1e politique faveur Très-Chrétien initié par le Christ à la Noël 496, ayant SEUL le pouvoir d'actualiser la grâce dans l'ordre politique universel, faire vibrer une telle espérance relève de la plus criminelle tromperie ; mais précisément, nous y sommes : dans l'optique « chrétienne-laïque », il ne faut jamais invoquer explicitement le Règne du Christ, « les exigences du droit et de la justice » devant prétendument y suffire...]». Le pape énumère alors, non plus comme l'année précédente, les «cinq points fondamentaux d'une juste paix», mais les «cinq présupposés (spirituels) indispensables à un véritable ordre nouveau [... ah!, enfin!, se dit-on, le pape va là nous parler des assises théologiques de cet « ordre politique nouveau » qu'il envisage, et évidemment ce sera: 1. Tout restaurer dans le Christ; 2. Tout restaurer spirituellement par l'Église; 3. Tout restaurer politiquement par l'ordre Très-Chrétien. Éh bien non. On sera aussi déçu que les Imoliens avaient pu l'être de Chiaramonti. Voici donc ces cinq points... spirituels (si!, si!) de l'ordre nouveau... selon Pie XII :]»

- «1. La victoire sur la haine qui divise aujourd'hui les peuples.
- «2. La victoire sur la défiance qui opprime d'un poids accablant le droit international et rend irréalisable toute vraie entente.
- «3. La victoire sur le funeste principe que l'utilité est la base et la règle des droits, que la force crée le droit.

- «4. La victoire sur ces germes de conflit que sont les inégalités (divergenze) trop criantes dans le domaine de l'économie mondiale [le capitalisme provient en droite ligne de l'abolition de l'ordre Très-Chrétien qui traitait très-sévèrement les avares et autres usuriers...! Pourquoi ne pas le dire ? Et surtout pourquoi n'y pas revenir ?].
- «5. La victoire sur un esprit de dur (freddo) égoïsme» [un esprit de doux égoïsme est probablement admis...] ».

Sic. C'est à peu près sidérant, quand même, ces cinq points... spirituels, d'une prodigieuse et si honteuse débilité. Aucun cardinal n'a donc fait remarquer au pape Pie XII qu'il s'agissait là de causes secondes, de surcroîts du Royaume de Dieu qu'il n'était pas même besoin d'exposer? De non-dits psychologiques inutiles pourvu que le Royaume de Dieu est prêché? Mais ici encore, se discerne très-bien la cause d'une telle logorrhée, d'un tel verbiage insipide très-humiliant à lire pour des fidèles aimant sincèrement l'Église et la papauté: pour nos grands-clercs « chrétiens-laïcs », les « présupposés spirituels » de l'« ordre politique nouveau » se traduisent suffisamment, de nos jours, par les « vertus politiques » naturelles sans plus de référence au Royaume de Dieu ni au Christ.

La vacuité de ces « présupposés spirituels » est en tous cas infinie et nous mène déjà aux délires humanistes verbeux de Paul VI dans les années 65-75 ; Journet ne fait que gâter un peu plus la sauce, en commentant comme suit : « En formulant ces cinq présupposés de l'ordre nouveau, le pape a touché à des réalisations politiques [?!?]. Néanmoins, et ceci nous paraît

caractériser le message pontifical, ces réalisations sont chaque fois touchées d'en-haut [??!], à propos de l'esprit qui les anime ou qui devrait les animer. Directement, les cinq points concernent *l'esprit* d'où doit procéder la vie politique : 1. esprit d'amour, de véracité, de courtoisie [mais les francs-maçons ne contrediraient pas cela...]; 2. esprit de confiance réciproque [idem...]; 3. esprit de respect du droit [itou...]; 4. esprit d'humanité, d'équité, de charité [item... les frères troispoints remplaçant simplement ce dernier mot, gênant, par celui, plus humain encore, de « solidarité »...]; 5. esprit de collaboration internationale [... mais ditesmoi quel franc-maçon n'applaudirait des deux mains et des deux pieds un tel programme ?!].

Puis, suivons-le très-attentivement, Journet enseigne son lecteur de ce qu'il faut comprendre des propos de Pie XII. C'est fort intéressant car là, il nous parle à l'oreille, il nous met dans la confidence pour qu'on comprenne bien. « Il importe en outre de relever que le pape a cité (pour la joie des juristes et, sans doute, le scandale des luthériens et des calvinistes) deux auteurs païens: Horace et Cicéron. Qu'est-ce à dire? Voici: l'esprit de justice, d'humanité, de loyauté, de fidélité, de bienveillance, qui préside à la formation et à la conservation immédiates des sociétés temporelles, EST DE SOI D'ORDRE NATUREL, il relève directement des «vertus politiques», qui peuvent exister chez les Gentils (dans le cas même où on les supposerait privés de la charité), mais alors sans y être orientées ultimement vers les biens célestes. Que fait la charité, que fait le christianisme, en qui toute la charité qui fut jamais dispersée dans le monde trouve son foyer? Il fait passer ces

«vertus politiques» de l'état simplement humain à l'état chrétien⁷³, il les conforte d'en-haut, il les illumine, il les rend plus délicates et plus exigeantes, il les «sublime» [comprenons bien ce que veut dire Journet emboîtant le pas de Pie XII: les « vertus politiques » naturelles deviennent SURNATURELLEMENT « chrétiennes » par le christianisme SANS QU'IL SOIT NÉCESSAIRE QUE CEUX QUI LES PRATIQUENT EN AIENT CONSCIENCE OU QU'ILS LE RECONNAISSENT EXPLICITEMENT; d'où sa conclusion :]. C'est pourquoi, dans le premier message, le souverain pontife pouvait en appeler, à propos de la justice politique, à la sainte justice du Sermon sur la Montagne [... c'est-à-dire, veut dire Journet, sans qu'il soit utile de montrer l'adéquation, la relation FORMELLE ET EXPLICITE des « vertus politiques » à DIEU, comme à leur divine source...] ».

L'appel papal au nouvel ordre « chrétien-laïc » se peaufinait encore à... *la Noël* suivante :

- « Troisième message, 1941 :
- « Les cinq obstacles majeurs à un véritable ordre international.

« Le message radiophonique de Noël 1941, continue à commenter Journet, reprend, sous une forme négative et par conséquent plus absolue, l'examen des conditions fondamentales d'une juste paix, en modifiant partiellement la disposition adoptée dans le texte de 1939. Les obstacles à l'instauration d'une paix dura-

Plus loin dans son étude, il exprime carrément que, dans ce « troisième âge de l'Église » dans lequel nous rentrons, humain = chrétien : « ... Il est désormais devenu impossible de se dresser contre le christianisme sans porter atteinte à l'humain lui-même; et, d'autre part, il est désormais devenu impossible de tra-

vailler en vue de ce qui est véritablement humain, sans travailler, du même coup, pour le christianisme » (p. 430)!

ble sont introduits par une même formule, répétée cinq fois : «Dans le champ D'UN ORDRE NOUVEAU FONDÉ SUR LES PRINCIPES MORAUX, il n'y a pas de place pour...» [notez bien : dans cette formule capitale, sorte de prolégomènes qui fondent tout son radiomessage, le pape Pie XII ne s'appuie pas sur Dieu mais, agnostiquement, sur les « principes moraux » chers à la gnose « chrétienne-laïque »...]

- «1. L'atteinte à la liberté politique des nations [voeux pieux, vains et trompeurs, quand ils sont professés *in abstracto* de l'Ordre sacral Très-Chrétien].
- «2. L'oppression des minorités nationales [... cela va sans dire, voyons, dans un ordre politique international honnête! On s'en doute bien!! Que d'âneries, grand Dieu du Ciel!!! Faut-il parler de la mule du pape, ou est-ce le pape qui...]
- «3. L'accaparement des richesses économiques par certaines nations [Idem! Les hommes sont-ils assez cons, qu'on veuille bien me passer le mot, pour s'imaginer qu'un ordre politique international authentiquement moral, puisse permettre « l'accaparement des richesses économiques, etc. » ?!].
- «4. La course aux armements et la préparation d'une nouvelle guerre totale [on croirait le pape raisonnant dans une bulle de savon remplie de lapalissades! Tonnerre de Boanergès!, on en viendrait, Dieu nous pardonne, à regretter le guerrier pape Jules II devant tant de débilité. Pour qu'on ne nous accuse pas de proférer des propos calomnieux, continuons à citer le très-étonnant Pie XII qui, dans un irénisme incroyable, commente ainsi lui-même ce dernier §:] «Pas de place pour une guerre totale ni pour une course effrénée aux ar-

mements. On ne doit pas permettre que le malheur d'une guerre mondiale, avec ses ruines économiques et sociales, ses aberrations et ses perturbations morales, déferle une troisième fois sur l'humanité [... comme si on ne s'en doutait pas! Enfin, voyons, ce n'est pas ces lapalissades ingénues qu'on attend d'un Pape, mais qu'il nous dise COMMENT l'empêcher! Or, voici :] Pour tenir celle-ci à l'abri d'un tel fléau, il est nécessaire qu'on procède, d'une façon sérieuse et honnête à une limitation progressive et adéquate des armements. Le déséquilibre entre l'armement exagéré des États puissants et l'armement insuffisant des États faibles crée un danger pour la conservation de la tranquillité et de la paix des peuples, et conseille d'en venir à une restriction considérable et proportionnelle de la fabrication et de la détention des armes offensives.

« Dans la mesure où le désarmement sera réalisé, ON DEVRA TROUVER DES MOYENS APPROPRIÉS, honorables pour tous [... on s'en doute, encore une fois!] et efficaces [...!], de rendre à la règle pacta sunt servanda, il faut observer les traités [humains, bien sûr, ces traités, purement humains, veut dire Pie XII!], la fonction vitale et morale qui lui revient dans les relations juridiques entre États [revenons sur le membre de phrase effarant qu'on vient de souligner: « on devra trouver... des moyens » ?!? Mais... mais DIEU, fondement métaphysique de la confiance entre toutes les Nations, cause première de la stabilité des traités humains dans tous les ordres possibles des choses, n'existe donc plus, pour le pape Pie XII ?!? Ainsi donc, son propos, dans tous les sens où on le tourne, oblige à conclure que Dieu est révélé dans et par l'homme politique *en soi*, qui n'a plus qu'à manifester l'ordre qui lui est intrinsèque, et c'est précisément là que se situe le venin mortel « chrétien-laïc »].

« Cette règle, qui dans le passé a subi des crises inquiétantes et des infractions indéniables, s'est achoppée à l'incurable défiance des divers peuples et de leurs dirigeants respectifs [... mais forcément, ô utopique Pie XII, une fois Dieu et l'Ordre Très-Chrétien abolis parmi les peuples des Nations, il n'y a plus que l'enfer entre elles ! La confiance ne règne plus ! Exactement comme entre les personnes d'une même famille autrefois pieuse mais devenue apostate! Comme de nos jours, les peuples qui cohabitaient pacifiquement sous l'empereur *Très-Chrétien* d'Autriche-Hongrie, se déchirent à présent à belles dents comme des loups enragés dans les Balkans, à cause du démantèlement *maçonnique* de l'Autriche-Hongrie, en 1917⁷⁴!]. *Pour que*

_

[«] Trois jours après Austerlitz [qui voyait le succès de Napoléon sur l'Autriche], il [Talleyrand] écrit à Napoléon : «Je jouis du succès de Votre Majesté en homme dont V. M. sait bien que toutes les pensées et toutes les affections ont pour premier objet son bonheur et sa gloire [Tu parles...! Dès que « Sa Majesté » plia dans la dernière campagne de Russie, ce prodigieux, astucieux et retors politique de Talleyrand prépara en sous-mains son éviction aux affaires politiques de France... ce qui d'ailleurs fit revenir en toute hâte « Votre Majesté » en France, pour traiter Talleyrand, dans une soirée mémorable où le tout-Paris était réuni, de « merde dans un bas de soie »! Le prince de Talleyrand-Périgord faillit ne s'en point remettre...]. Votre Majesté peut maintenant briser la monarchie autrichienne ou la relever. Une fois brisée, il ne sera pas au pouvoir de V. M. elle-même d'en rassembler les débris épars et d'en recomposer une seule masse. Or, l'existence de cette masse est nécessaire. Elle est INDISPENSABLE au salut futur des nations civilisées» (P. Bertrand. Cité par Lacour-Gayet). [On sait que Napoléon suivit ce génial conseil politique de Talleyrand, il laissa l'Empire autrichien debout ; et Jean Orieux, de qui nous tirons cette citation fort intéressante, incroyablement actuelle, de commenter en note de bas de page:] On ne l'avait pas encore compris en 1918 [... oh mais... si, justement!, les Francs-maçons, au contraire, l'avaient fort bien compris, et c'est ce qu'ils voulaient : la destruction de l'Empire autrichien pour abolir le dernier bastion politique de l'Ordre Très-Chrétien, en même temps qu'ils engloutissaient l'Empire Russe, moins parfaitement Très-Chrétien, dans le soviétisme...!]. L'histoire depuis a montré que l'erreur

renaisse la confiance réciproque, IL FAUT CRÉER DES INSTITUTIONS [ô impensable, ô sacrilège blasphème de franc-maçon dans la bouche du vicaire du Christ-Roy!, quand il s'agissait de dire: il faut restaurer l'Ordre Très-Chrétien!] qui, s'attirant le respect général, se vouent à la mission très noble soit de garantir le sincère accomplissement des traités, soit d'en promouvoir, selon les principes du droit et de l'équité, la correction ou la révision lorsqu'elles deviennent opportunes».

En vérité, il nous est impossible, en tant que catholique, d'aller plus loin sans péril immédiat, grave et prochain, d'explosion. Le lecteur n'est pas sans remarquer, tout comme nous du reste, que derrière les lapalissades naïves et débiles de M. Jourdain-Pie XII, il y a l'énorme péché pontifical de vouloir créer un nouvel ordre politique international sur une base toute humaine, sans aucune allégeance au Christ-Roy ni à ce qu'Il avait divinement institué pour le salut des Nations par l'Ordre Très-Chrétien initié à la Noël 496. Et ceci, parce qu'on se persuade, par gnose « chrétienne-laïque », qu'il n'y a plus besoin de la proclamation extérieure du Christ dans la vie des hommes pour Le manifester, que le moment est venu pour l'humanité d'entrer dans « la troisième ère historique de l'Église » qui révèle anonymement le Christ. Il ne nous reste plus la force que de laisser Journet faire tinter la sonnette du serpent, pour que tout le monde l'entende

capitale du traité de Versailles est d'avoir fait ce que Talleyrand suppliait Napoléon de ne pas faire [démanteler l'Autriche]. Où sont aujourd'hui «les débris épars» de l'Empire des Habsbourg? La moitié de l'Europe s'est effritée. Qui peut aujourd'hui «en recomposer une seule masse»? » (Orieux, p. 438 & note 1). Judicieuse question! Que dirait l'auteur s'il avait vu le drame actuel des Balkans (il écrit en 1970)!

bien : « La pensée du pape est nette [hélas, c'est trop vrai...!]. Il demande la naissance d'un ESPRIT de politique chrétienne, créant un organisme juridique international, pour lutter contre l'accaparement des richesses économigues (3e obstacle) et contre la course aux armements (4e obstacle). Sinon, c'est, à bref délai, une nouvelle guerre totale ». Hélas, hélas!, c'est bien vrai, Journet n'invente rien, la pensée du pape Pie XII est par trop claire! Et notez bien l'ordonnance significative de son commentaire synthétique, très-importante à considérer: le pape Pie XII, nous explique-t-il fort bien, AVANT de demander la création toute humaine d'un nouvel ordre politique universel tout humain, milite pour la naissance d'un « esprit de politique chrétienne », c'est-à-dire, qui soit naturellement chrétien, c'est-à-dire enfin « chrétien-laïc ». C'est cela, remarque fort bien Journet, qui intéresse AU PREMIER CHEF le pape Pie XII, qui est le but profond de ses encycliques de Noël: faire rentrer l'humanité dans une nouvelle ère « chrétiennelaïque » par le moyen occurrentiel de la fondation d'un nouvel ordre politique international.

«5. La persécution religieuse. Pas de place pour la persécution religieuse» [ce serait vraiment à mourir de rire si ce n'était à pleurer : comme s'il n'était pas ÉVI-DENT, dans un Ordre politique international basé sur d'authentiques principes moraux, que toute persécution religieuse doit être abolie !!!] »⁷⁵.

Sic. Fin (souhaitée) du pensum des grandes vérités qui vont sans dire. Mais hélas, Pie XII *préfère* ces lapalissades insensées plutôt que le rappel de ce qui *est et existe* en Politique réelle, de par Dieu. Pas un moment,

⁷⁵ Journet, pp. 289, sq.

heureusement pourrait-on dire car ce serait sûrement pour le traiter de vieille lune, le pape n'a rappelé, par exemple quant au dernier § 5, qu'il existe déjà un Ordre politique universel Très-Chrétien qui, de par Dieu qui l'a voulu et ordonné ainsi pour tout le Temps des Nations jusqu'à la Parousie, a la grâce exprès et le pouvoir militaire et militant de faire respecter la Religion et l'ordre naturel dans l'humanité, à rude main et gantée de fer s'il le faut (le Sacre du roy Très-Chrétien en faisait le premier devoir du roy de France...!).

C'est même, nous l'avons vu plus haut, une, voire LA caractéristique essentielle des peuples élus par droit divin direct, la tribu de Juda comme la France, que de faire respecter la vraie Religion et subséquemment l'ordre naturel dans le monde entier! Pour ne pas vouloir en remonter là, Pie XII, après avoir versé dans des évidences évidentes qui nous couvrent de honte, nous catholiques, dont en tous cas devaient bien se gausser les francs-maçons derrière son « cher et noble » ami Roosevelt, finissait par rejoindre leurs objectifs: SUPPLANTER SACRILÈGEMENT DIEU DANS LE DOMAINE POLITIQUE CONSTITUTIONNEL QUI LUI EST EXPRESSÉMENT RÉSERVÉ (ce que même les juifs rebelles au temps de Samuel, ne s'étaient pas permis de faire...). Comme il était obligé qu'il le fasse.

N'ayant pas sous la main les messages des Noël 1942 et 1943, nous avouons n'avoir pas le moindre courage d'aller les chercher. Confessons au lecteur que ces textes filandreux, vrai prose maçonnique où l'homme prétend créer son espace de vie⁷⁶, nous procurent une

... Son « bassin de vie » comme écrira de nos jours fièrement l'édile fort intelligent de mon patelin dans le bulletin communal, tout content d'avoir forgé un

Ξ

lassitude, une pénitence extrêmes. Qu'ils restent où ils sont, qu'ils dorment de leur sommeil pharaonique de mort et de néant⁷⁷.

On poursuivra seulement avec le radio-message de Noël 1944. Pie XII, à la fin de la guerre, dans l'espèce d'émoustillement tellement malsain et mensonger de la soi-disant « libération » qui hypnotise tout le monde, ne se retient plus. Dans cette dernière allocution urbi et orbi, immédiatement après un petit préambule sur l'espérance surnaturelle apportée par Noël dans les âmes, il ose en faire abruptement l'application à l'avènement du... nouvel ordre international, que fait miroiter la prochaine création de l'O.N.U. dont tout le monde parle : « Aurore d'espérance. – Béni soit le Seigneur! Des lugubres gémissements de la douleur, du sein même de l'angoisse déchirante des individus et des pays opprimés, se lève une aurore d'espérance. Dans une partie toujours croissante de nobles esprits [?], surgissent une pensée, une volonté de plus en plus claire et ferme : faire de cette guerre mondiale, de cet universel bouleverse-

néologisme g-é-n-i-a-l grâce auquel, sûrement, des obstacles sociopolitiques considérables vont être levés pour faire avancer le bien commun parmi les hommes...

[«]Les radio-messages de Noël de 1939 à 1944 constituent «un corps homogène de doctrine politique internationale» (La communauté humaine selon l'esprit chrétien, abbé Emile Marmy, p. 851). Ce sont : In questo giorno (1939), Grazie (1940), Nell'alba (1941), Con sempre (1942), Benignitas (1944) » (Castella, p. 243). Le Noël 1942, pour sa part, est consacré par Pie XII à traiter de « l'ordre intérieur des nations, où la paix sociale entre comme élément essentiel. [Il est] lié indissolublement aux rapports internationaux. C'est le thème que Pie XII développe la veille de Noël 1942 en exposant les cinq points fondamentaux [... en-co-re?!!] pour l'ordre et la pacification de la société humaine : 1. Le respect de la dignité et des droits de la personne humaine [!] ; 2. La défense de l'unité sociale et particulièrement de la famille [!] ; 3. La dignité et les prérogatives du travail [... en rétablissant les corporations ?] ; 4. La reconstitution de l'ordre juridique [?] ; 5. La conception chrétienne de l'État [thomiste! thomiste!, bien entendu, cette conception, c'est-à-dire dans l'apostasie de l'Ordre Très-Chrétien!] » (Castella, t. III, p. 253)...!

ment, le point de départ d'UNE ÈRE NOUVELLE POUR LE RENOUVELLEMENT PROFOND, LA RÉORGANI-SATION TOTALE DU MONDE. À cet effet, tandis que les armées continuent à s'épuiser en luttes meurtrières, avec des moyens de combat toujours plus cruels, les hommes de gouvernement, représentants responsables des nations, se réunissent pour des conversations, pour des conférences, en vue de déterminer les droits et les devoirs fondamentaux sur lesquels devrait être reconstruite une communauté des États, de tracer le chemin vers un avenir meilleur, plus sûr, plus digne de l'humanité. Antithèse étrange, cette coïncidence d'une guerre dont l'âpreté tend au paroxysme, et du remarquable progrès des aspirations et des projets vers une entente pour une paix solide et durable! On peut bien discuter sans doute la valeur, l'applicabilité, l'efficacité de tel ou tel projet, le jugement à porter sur eux peut bien rester en suspens; MAIS IL N'EN RESTE PAS MOINS VRAI QUE LE MOUVEMENT EST EN COURS ».

... Tonnerre de tonnerre de Boanergès! Mais personne, personne dans son entourage de hauts-clercs, n'a donc dit à Pie XII qu'il s'agissait, autour de son « cher et noble ami » Roosevelt, initié de haut-grade comme l'on sait, de projets... purement maçonniques⁷⁸?!? Mais qu'à cela ne tienne, Pie XII aime mieux s'enferrer, s'enfermer, dans l'utopie « chrétienne-laïque ». Après

_

[«] La diplomatie vaticane trouve en même temps un allié précieux, et de taille, dans le Président des États-Unis [dès le début de la guerre]. Le pape accueille avec une joie profonde l'envoi d'un représentant personnel de Roosevelt auprès du Saint-Siège, Myron C. Taylor. Trois ans plus tôt, lors de la légation du cardinal Pacelli aux États-Unis, les deux hommes d'État avaient rendu manifeste la conformité essentielle de leurs vues sur la reconstruction du monde [!!!]. Roosevelt n'avait-il pas qualifié le légat de «mon bon, mon vieil ami» ? » (Castella, t. III, p. 237). On tremble dans l'âme, à lire ça...

s'être illusionné sur le caractère réprouvé de ces réunions internationales fomentées par de sacrés, bien plutôt de satanés « nobles esprits » en effet, il veut s'imaginer, on l'a déjà vu, que ce sont... les peuples, de plus en plus mûrs, politiquement parlant, qui veulent, qui réclament ce nouvel ordre mondial... et donc ces réunions, c'est la fameuse communis opinio épinglée que dessus : « En outre, et ceci est peut-être le point le plus important, à la lueur sinistre de la guerre qui les emporte, dans la chaleur cuisante de la fournaise où ils se trouvent emprisonnés, les peuples se sont comme réveillés d'une longue torpeur [quel lyrisme châteaubriandesque !]. Ils ont pris en face de l'État, en face des gouvernants, une attitude nouvelle, interrogative, critique, défiante.

« Instruits par une amère expérience, ils s'opposent avec plus de véhémence aux monopoles d'un pouvoir dictatorial, incontrôlable et intangible, et ils réclament un système de gouvernement qui soit plus compatible avec la dignité et la liberté des citoyens. Ces multitudes, inquiètes, bouleversées par la guerre jusqu'en leurs assises les plus profondes, ont acquis aujourd'hui l'intime persuasion (auparavant peut-être vague et confuse, mais désormais incoercible), que, si la possibilité de contrôler et de corriger l'activité des pouvoirs publics n'avait pas fait défaut, le monde n'aurait pas été entraîné dans le tourbillon désastreux de la guerre, et qu'afin d'éviter à l'avenir qu'une pareille catastrophe se répète, il faut CRÉER dans le peuple lui-même des garanties efficaces [... toujours cette sacrilège et blasphématoire prétention que l'homme puisse se donner à lui-même, rien moins que CRÉÉR lui-même, la paix du monde...] ».

Et Journet, commentant Pie XII, de préciser un peu plus loin: « Cependant, quand on réclame «plus de démocratie et une meilleure démocratie», cette exigence ne peut avoir d'autre sens que de mettre le citoyen toujours plus en mesure d'avoir une opinion personnelle propre, et de l'exprimer, et de la faire valoir d'une manière correspondant au bien commun »... Car ne nous y trompons pas, la démocratie, pour le « chrétien-laïc » pape Pie XII comme pour le Cal Chiaramonti, correspond à une maturation de l'homo politicus, en même temps qu'à un temps de progrès spirituel de l'humanité tout entière.

Voyez comme il conclut son Message pontifical: « Nous avons voulu, chers fils et chères filles, profiter de l'occasion de la fête de Noël pour indiquer par quels chemins une démocratie qui corresponde à la dignité humaine peut, en harmonie avec la loi naturelle et avec les desseins que Dieu manifeste dans la Révélation, parvenir à de bienfaisants résultats [notez bien l'ordonnance : la dignité humaine d'abord, l'adéquation à la loi divine après. Exactement comme saint Thomas cite dans le de Regno les auteurs antiques avant la sainte-Écriture... Cela ne paraît de rien, et pourtant toute la gnose « chrétienne-laïque » est là en gestation dans cette façon de faire. Le pape Pie XII, sans mettre explicitement de nom sur cette nouvelle doctrine, la véhicule bel et bien, et... combien fervemment, le lecteur peut s'en rendre compte!]. Nous comprenons profondément, en effet, l'importance suprême de ce problème pour le progrès pacifique de la famille humaine; mais Nous connaissons en même temps les hautes exigences que cette forme de gouvernement impose à la maturité morale de chacun des citoyens. C'est une maturité à laquelle on se flatterait en vain de pouvoir parvenir si la lumière de la grotte de Bethléem n'éclairait pas le sentier obscur par lequel les peuples s'acheminent vers un avenir qu'ils espèrent plus serein ». Saisissons bien ce que veulent dire ces lignes pontificales : la Foi ne sert plus, pour Pie XII, qu'à infuser un esprit chrétien dans la Démocratie, ultime perfection de l'ordre sociopolitique universel (comme tout cela rappelle Chiaramonti: « Sovez de bons chrétiens, et vous serez d'excellents démocrates »!), ladite Démocratie restant, l'opération, telle quelle, c'est-à-dire un pouvoir politique uniquement aux mains des hommes qui, du reste, l'ont créé: la Foi n'a pas, n'a plus le rôle d'en être le fondement constitutionnel, elle « irrigue » seulement la société en sous-rôle et sous-main, le chrétien, quant à lui, devant « inculturer » cette Foi dans les structures « sécularisées », pour reprendre les termes actuels des ci-devant épiscopes sus-nommés qui, comme l'on voit par les Noëls piedouziens, n'ont pas tiré de leur besace ce casse-croûte immangeable, imbuvable...

Puis, d'exalter le principe de « l'unité du genre humain et de la famille des peuples » : « De la reconnaissance de ce principe dépend l'avenir de la paix. Si cette exigence morale trouvait sa réalisation dans une société des peuples qui saurait éviter les défauts de structure et les faiblesses des solutions précédentes, alors, la majesté de cet ordre réglerait et dominerait également les délibérations de cette société et l'application de ses moyens de sanction [comme ça ? tout seul entre humains ? par un coup de baguette magique ? Encore une fois : la « tranquillité de l'ordre », est d'ordre et de ré-

alisation exclusivement et strictement divins, il ne saurait être vécu par les peuples qu'au moyen d'une grâce divine toute-puissante dans l'ordre sociopolitique : pour en rester à la France, l'unité politique ne put être concrétisée en Gaule que par la grâce divine toute-puissante de la Noël 496... qui la réalisa instantanément après les échecs impuissants successifs de Vercingétorix et surtout du géant romain! Quelle impiété de supposer, comme le pape Pie XII le fait ici, que la tranquillité de l'ordre et l'unité du genre humain puissent être réalisées par les hommes entre eux! Ne se rappelle-t-il donc plus l'épisode biblique de la tour de Babel où, justement, des rebelles à l'Ordre divin voulaient par eux-mêmes réaliser l'unité du monde, Dieu les châtiant comme on sait, et... condamnant par avance le projet piedouzien ?!?].

« Pour la même raison, on comprend que l'autorité d'une telle société des peuples devra être réelle et effective [!??] sur les États qui en sont les membres, de manière pourtant que chacun d'entre eux conserve un droit égal à sa souveraineté RELATIVE [oui, oui, vous avez bien lu : r-e-l-a-t-i-v-e]. C'est seulement de cette manière que l'esprit d'une saine démocratie pourra pénétrer également dans le domaine vaste et épineux de la politique extérieure ». Ô lecteur ! On vient de lire, ahuri, que pour Pie XII, il ne s'agit rien moins que d'abolir le principe de souveraineté nationale, puisque celui-ci est absolu ou... n'est pas, n'existe pas !!! Si l'on parle de « souveraineté relative », cela signifie en effet l'abolition du pouvoir politique constitutionnel des Nations, d'une chacune et de toutes. MAIS ALORS, COMPRENONS BIEN CE OUE NOUS LISONS, PIE XII, TOUT INGÉ-

NUEMENT, EN DES TERMES DOUX ET À PEINE TOUCHÉS DE LA PLUME, EST EN TRAIN DE NOUS DIRE FORMIDABLEMENT QU'IL DÉCLARE ABOLI LE TEMPS DES NATIONS. Par son projet, le pape Pie XII entend donc bel et bien professer, prêcher et promouvoir un changement d'économie politique universelle.

Puis encore, de parler des tentatives pour faire échouer la guerre : « Toutes ont échoué. Et elles échoueront toujours toutes, aussi longtemps que la partie plus saine du genre humain ne sera pas fermement résolue, et saintement obstinée, comme par un devoir de conscience, à remplir la mission que les temps passés avaient commencée sans assez de sérieux et de résolution », c'est-à-dire, mais vous l'avez bien sûr deviné, de fonder une « société des États » un peu plus réussie que la S.D.N. de l'entre-deux guerres... Tiens donc! Mais, mais, fonder le salut politique sur la sanior pars des peuples, c'est-à-dire la partie la plus saine du genre humain qui n'est pas forcément la majorité, n'était-ce pas très-exactement la thèse de fond de Marc Sangnier, telle qu'il l'expliqua lui-même à Charles Maurras, comme on l'a relevée plus haut... et telle qu'elle fut ANATHÉMATISÉE par saint Pie X...???

Et Pie XII de conclure le radio-message de Noël 1944, par ce que l'on peut appeler son idée fixe en matière de politique internationale, à laquelle il se dit attachée... plus que personne : « Formation d'un organisme commun pour le maintien de la paix.— Les décisions connues jusqu'ici des Commission internationales [celles qui aboutiront, suivez le guide pontifical, au très-maçonnique et abominablement inique Yalta!] permettent de conclure qu'un point essentiel de tout

aménagement futur du monde serait la formation d'un organisme pour le maintien de la paix ; d'un organisme investi de commun accord d'une autorité suprême [!!!] et qui aurait aussi dans ses attributions d'étouffer dans son germe toute menace d'agression isolée ou collective.

« PERSONNE ne pourrait saluer cette évolution AVEC PLUS DE JOIE que celui qui a défendu DEPUIS LONGTEMPS le principe que la théorie de la guerre comme moven apte et proportionné de résoudre les conflits internationaux, EST DÉSORMAIS DÉPASSÉE [... ah bon?! Nous sommes donc dans une nouvelle économie de salut ?? C'est inouï de lire cela sous la plume d'un Vicaire du Christ! Car là encore, comme pour l'unité des peuples, la paix universelle entre les peuples est une réparation des effets du péché originel que seul Dieu peut opérer...! Dieu seul peut engendrer une nouvelle économie de salut où les effets collectifs du péché originel seront abolis dans l'humanité: voyez comme les gens de la tour de Babel ont été punis d'avoir voulu réparer par eux-mêmes les effets du péché originel! Il y a là un orgueil et une impiété inqualifiables, inconcevables de la part d'un... pape !!!⁷⁹], (...) PERSONNE ne saurait souhaiter plus ardemment plein

-

Lorsque Notre-Seigneur a prédit qu'il « n'y aura plus qu'un seul troupeau, un seul Pasteur », c'est un futur qui concernait le Règne millénaire, où l'Unité métaphysique sera vécue ici-bas, pour la première fois depuis le péché originel, dans tous les ordres possibles des choses, religieuse, politique, culturelle, artistique, etc. Mais c'est un très-grand miracle apocalyptique, que seule une nouvelle économie de salut instaurée par le Saint-Esprit peut permettre ici-bas, et que l'Apocalypse ouvrira ; ce n'est pas le « progrès » historique des peuples qui l'accomplira, encore moins la volonté humaine collective. Quelle impiété dans cette formule de Pie XII : « Organisme investi de commun accord d'une autorité suprême » : comme s'il était au pouvoir de l'homme de s'investir lui-même d'une telle autorité!

et heureux succès que [Nous-même, à cette évolution aboutissant à la création d'un organisme juridique international s'arrogeant sacrilègement à la Face de Dieu et des hommes le droit de gérer politiquement les Nations... et de réparer ainsi pour sa part les effets du péché originel]. (...) Car si s'ajoute la menace d'une intervention juridique des nations et d'un châtiment infligé à l'agresseur par la Société des États, alors l'humanité pourra sortir de la nuit obscure où elle est restée si longtemps submergée ; elle pourra saluer l'aurore d'une nouvelle et meilleure époque de son histoire. (...) Il y a une chose que Nous savons, c'est que le moment viendra, et peut-être plus tôt qu'on ne pense, où les uns et les autres reconnaîtront que, tout considéré, il n'y a qu'un moyen de sortir du réseau embrouillé dans lequel la lutte et la haine ont enlacé le monde, c'est le retour à une solidarité trop longtemps oubliée, à une solidarité ne se limitant pas à tels ou tels peuples, mais universelle, fondée sur la connexion intime de leurs destinées et sur les droits qui appartiennent également à chacun d'eux [... Mon Dieu, mon Dieu!, mais quelle fougue! enthousiasme! mais auel quelle non-dissimulée! mais quel éclat illuminé dans cet œil pontifical FIXÉ SUR UNE CHIMÈRE, comme disait saint Pie X des... modernistes!] ».

Et, en finale, dans une apothéose exaltée et exaltante dont Pie XII était coutumier, de sublimer un progrès des peuples très... « chrétien-laïc » : « En un temps où les peuples se trouvent en face de devoirs comme ils n'en ont peut-être jamais rencontré aux tournants de leur histoire, ils sentent bouillonner dans leurs cœurs tourmentés le désir impatient et comme inné de pren-

dre les rênes de leur propre destin avec plus d'autonomie que par le passé [quelle belle chose pour un pape, que de flatter et caresser les mauvais penchants démocratiques des peuples...!]. (...) Grâce à Dieu, on peut croire passé le temps où l'appel aux principes de la morale et de l'Évangile pour la vie des États et des peuples était dédaigneusement exclu comme utopique [voyez comme le pape s'illusionne honteusement sur des États naturellement chrétiens!].

« (...) Si l'avenir appartient à la démocratie, un rôle de premier ordre dans sa mise en œuvre devra revenir à la religion du Christ et à l'Église, comme messagère de la parole du Rédempteur, et comme continuatrice de sa mission de salut. C'est elle, en effet, qui enseigne et qui défend la vérité; c'est elle qui communique les forces surnaturelles de la grâce, pour réaliser l'ordre des êtres et des fins établi par Dieu, comme fondement dernier et norme directrice de toute démocratie. (...) L'Église a la mission d'annoncer au monde désireux de formes meilleures et plus parfaites de démocratie, le message le plus élevé et le plus nécessaire qu'il puisse y avoir : la dignité de l'homme, la vocation à la filiation de Dieu »... sans pour autant qu'il soit question, pour Pie XII, de mettre le Christ au fronton de la Constitution, mais simplement de faire servir l'énergie, le principe chrétiens au bon succès de la Démocratie...

Pour le gnostique « chrétien-laïc », en effet, non seulement la guerre est dépassée, non seulement les valeurs morales suffisent à manifester le Christ parmi les hommes, mais, et c'est un aspect très-important auquel Pie XII apporte dans son enseignement une grande application, l'unité géopolitique sera réalisée entre

les races et les peuples... par-dessus même les différences de Religion. OR, Ô LECTEUR, TOUS CES POINTS, IL FAUT LE REMAROUER SOIGNEUSEMENT ET LE SURLIGNER EN ROUGE VIF, SONT DES PLAGIATS IMPURS, DES CLONES MONSTRUEUX DU MILLE-NIUM ANNONCÉ FORMELLEMENT PAR SAINT JEAN L'APÔTRE DANS L'APOCALYPSE (chapitre XX). Pie XII, dans toutes ses Allocutions sur le sujet politique, fait en effet une très-grande place à cette unité des peuples... cependant qu'à aucun endroit de son discours, on ne discerne les bornes catholiques qui différencient le projet de l'unification des peuples dont il parle, bon en soi quand il fait référence à l'espérance millénariste orthodoxe (nouvelle ère eschatologique non-advenue et à advenir par une exclusive Geste divine apocalyptique), de celui... de l'unification hétérodoxe de la tour de Babel dans sa version moderne « chrétienne-laïque », c'est-à-dire onusienne (dont on déclare l'ère advenue, à charge pour l'homme de la mettre en oeuvre).

En tous cas, et aucun lecteur ne s'en étonnera, ce point unitariste ne pouvait qu'être très-bien saisi par l'homo modernus : « De l'analyse des messages que nous venons d'esquisser, il ressort à l'évidence que Pie XII se situe à l'échelle mondiale. La pensée fondamentale qui s'en dégage est que le genre humain doit s'unir sur le plan du droit naturel et que les chrétiens, animés par la charité du Christ, doivent être les premiers à promouvoir cette action... C'est une pensée très neuve et on n'en a pas toujours saisi la nouveauté [!]. Elle apparaît comme une trame dans toute son œuvre tant doctrinale que politique. Le problème d'une communauté des peuples

n'est plus aujourd'hui celui d'une république chrétienne, d'un ordre chrétien, ayant à sa tête le pape et l'empereur, comme l'Europe s'en était formée l'idée [!] au Moyen-Âge [... quelle mensongère et scandaleuse présentation des choses! Quel mépris inqualifiable du Don de Dieu et de Dieu Lui-même! Ce n'est pas, en effet, l'homme du Moyen-Âge qui s'est inventée une métapolitique, c'est Dieu qui la lui a fournie libéralement!].

«On se trouve en présence d'un genre humain dont les quatre/cinquièmes sont étrangers à l'Église, et les circonstances de notre temps commandent d'unir tous ces peuples rapidement, sous peine d'effondrement de la civilisation. L'Europe a d'ailleurs perdu l'hégémonie à la suite des deux guerres mondiales. Elle est pratiquement évincée de l'Asie et de l'Afrique ; les empires coloniaux ne sont plus qu'un souvenir, et des événements d'une ampleur et d'une portée sans précédent, dans la perspective ouverte par la physique de l'atome, se déroulent à nos yeux, sur tout le globe, à un rythme accéléré. Il n'en était pas ainsi il y a un demi-siècle. Tous les papes de l'époque contemporaine ont certes travaillé pour la paix. Mais lorsque Léon XIII à la fin du siècle dernier apportait son adhésion morale à la première Conférence de la paix80 (dont les influences hostiles à l'Église le tenaient à l'écart), lorsque le pape Benoît XV tentait en vain son entremise pour la paix en 1917, et que Pie XI exhortait à restaurer la paix du Christ, ils parlaient encore «d'un point de vue européen, en fonction d'une Europe aux traditions chrétiennes, infidèle peut-être à ses traditions, mais qu'on

^{80 ...} Fort révélatrice, déjà, cette « adhésion morale »!

peut inviter à v revenir». PIE XII, EN SE SITUANT À L'ÉCHELLE MONDIALE, PENSE QUE la plus grande partie du genre humain «ne peut être invitée à revenir aux traditions chrétiennes puisqu'elle n'a jamais été chrétienne» et que comme on vient de le mettre en évidence: LE GENRE HUMAIN DOIT S'UNIR SUR LE PLAN DU DROIT NATUREL, LES CHRÉTIENS MONTRANT LA VOIE. Dans tous les domaines, social, politique, économique, national, international, c'est UNE DOCTRINE DE L'HOMME »81.

... Une doctrine de l'homme. Voilà, le mot est lâché. Et c'est effectivement bien ce qui se tire de l'enseignement nouveau de Pie XII, et c'est effectivement bien la déduction la plus obvie de la doctrine « nouvelle » piedouzienne qu'on en peut faire. Ce n'est pas nous qui le disons (quand bien même Pie XII n'a nullement l'intention profonde de subvertir le Message chrétien, pas plus que Paul VI d'ailleurs, et justement, tout le drame, le nœud gordien de la Crise de l'Église, est là : voir à ce sujet notre note de fin de texte ").

Après la guerre, Pie XII n'est pas guéri de son utopie, c'est parler par antiphrase. « Le 24 décembre 1945, le radio-message au Sacré-Collège Negli ultimi reprend le thème de 1939 et rappelle dans sa dernière partie les trois présupposés moraux fondamentaux d'une paix vraie et durable : une bonne volonté réciproque [!] ; ne pas créer artificiellement une opinion publique [!]; renoncer au totalitarisme [!]. L'injuste et dure condition d'innombrables prisonniers de guerre et de détenus

Castella, t. III, pp. 256-257. Les citations dont notre historien se sert sont probablement du R.P. Paul Duclos, si, dans Le Vatican et la seconde guerre mondiale, 1955 (les références des notes ne sont pas très-claires, dans cet ouvrage).

politiques est également réprouvée [!]. À sa lecture, on pense invinciblement à la devise Opus justitiae pax qui exprime l'œuvre entière d'un pontificat voué à la restauration de l'ordre. Plus on médite les documents pontificaux, mieux apparaît la synthèse et l'unité de la pensée [oh oui, hélas!] »82. « La condition humaine, la dignité humaine, considérées sous tous leurs aspects (personnel, social, national et international) sont donc l'objet des considérations exposées, avec quelle force persuasive! [souligne l'auteur qui remarque bien lui aussi l'exaltation exaltée de Pie XII pour la doctrine « chrétienne-laïque »], dans l'encyclique Summi Pontificatus et dans tous les messages et interventions de diverses natures, de Pie XII. (...) On n'est pas plus formel, ni plus pressant »83. C'est très-clair en effet, et ce n'est pas nous qui le disons, là encore.

Certes, Pie XII se rend bien compte qu'on n'y est pas encore, dans cette ère nouvelle, « le Souverain Pontife n'a garde d'oublier que l'organisation internationale, si elle est en voie de réalisation, n'est encore qu'un idéal : la Société Des Nations, fondée en 1919, était morte, et l'Organisation des Nations Unies vit le jour en 1945 à la conférence de San Francisco. La perspective de l'Ordre futur ne peut donc être la seule valable, et Pie XII ne pourra pas se dispenser d'indiquer, dans des messages subséquents, des directives sur le droit de guerre contemporain concernant des situations actuel-

Castella, t. III, p. 244.

⁸³ *Ibid.*, pp. 254-255.

les, BIEN QUE CONSIDÉRÉES PAR LUI COMME *DE JURE* DÉPASSÉES⁸⁴.

« Aussi, dans ses messages d'après-guerre, surtout celui de Noël 1948, envisage-t-il la menace de guerre contemporaine dans ses dimensions «atomiques»; et devant cette effrayante réalité, loin de se complaire dans les visions réconfortantes de l'Ordre futur, il engage résolument la lutte contre les perturbateurs actuels de la fragile paix mondiale... Barrant la route aussi bien au bellicisme qu'au pacifisme naïf, Pie XII [... au nom de son pacifisme « chrétien-laïc » pas moins... naïf] affirme avec netteté la Volonté chrétienne de paix, qui met la force au service du droit »85, commente notre historien. Bien sûr, Pie XII, acculé par les conflits toujours là, plus que jamais là, au sortir de la seconde guerre mondiale, est bien obligé d'admettre que les temps nouveaux ne sont pas encore advenus définitivement, dans lesquels toute guerre serait pour jamais « dépassée », comme il ose le dire lui-même, se prenant pour Dieu capable de changer une économie

-

[«] Les vieilles nations que rongeaient déjà la démocratie et le socialisme, mais qui voulaient revivre, voilà que, pour réaliser son rêve, Rome va les empêcher de réagir ; elle va leur interdire de se défendre. Elle leur imposera la chimère pacifiste, privant la paix de ses garanties matérielles, la fondant sur la seule force morale des engagements. (...) Rome aujourd'hui, ne condamne pas moins les principes de la démocratie, parce qu'elle y avait vu justement la divinisation de l'homme, mais le fait de la démocratie lui est apparu comme devant être non seulement accepté, mais encore maintenu et cultivé. (...) Dira-t-on que nous inventons et que nous calomnions quand nous constatons ce qui est sous les yeux de tous? Restant condamnée en principe, la doctrine des droits de l'homme est non seulement tolérée, mais encouragée en pratique : on nous impose de prendre le suffrage universel au sérieux, de reconnaître son droit, de participer à son exercice et on nous défend de mettre en pratique un autre moyen de réaliser le salut de notre pays. (...) On sacrifie les revendications antilaïcistes et on interdit de réclamer autre chose que la neutralité et le droit commun, dont l'Église proclamait autrefois le mensonge et la foncière injustice » (Comment Rome est trompée, Maurice Pujo, Fayard, pp. 304-307). Castella, t. III, p. 255.

de salut par une autre. De même, pour la création de l'O.N.U., il se rend bien compte que ce n'est pas encore parfait⁸⁶. Cependant, si les bas instincts de l'homme ne sont pas encore jugulés *de facto*, le pape Pie XII *veut*, et notre commentateur l'a bien compris, qu'ils le soient *de jure*. Le jésuite que cite en note notre historien, pourra bien, appuyé sur Pie XII, intituler un chapitre de son livre : « *Peut-on encore parler de guerre juste* ? »⁸⁷ Et, *appuyé sur Pie XII*, de répondre par la négative, dans ce chapitre. Et effectivement, NON, dans l'optique « chrétienne-laïque », il n'y a plus de guerre juste. Pie VI en 1794, rappelons-nous, le pensait *déjà* (!!!), et osait condamner pour ce motif même le providentiel projet Pitt, osant appeler son projet de coalition militaire eu-

_

Jean Madiran a bien remarqué cela : « Au moment où l'O.N.U. se préparait à proclamer sa Déclaration [de 1948], L'Osservatore romano en avait critiqué l'article 1er: «Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité». Le quotidien du saint-siège objectait : «Ce n'est plus Dieu mais l'homme qui avertit les humains qu'ils sont libres et égaux, doués de conscience et d'intelligence, tenus de se considérer comme des frères. Ce sont les hommes eux-mêmes qui s'investissent de prérogatives dont ils pourront aussi arbitrairement se dépouiller» (15 octobre 1948). Critique fondamentale certes, objection décisive parue dans L'Osservatore romano comme un communiqué officiel et attribuée au pape Pie XII en personne. Critique d'ailleurs traditionnelle. Étienne Gilson écrivait en 1934 : «Les droits de l'homme nous sont beaucoup plus chers (à nous catholiques) qu'ils ne le sont (aux incroyants), car ils ne se fondent pour eux que sur l'homme, qui les oublie, au lieu qu'ils se fondent pour nous sur les droits de Dieu, qui ne nous permet pas de les oublier» (Pour un ordre catholique, DDB, s.d., imprimatur de 1934). Cependant, la critique de L'Osservatore romano en 1948 paraissait admettre l'«égalité en droits», ou du moins ne trouvait pas opportun de rappeler que, selon la doctrine catholique, l'«égalité de nature» est distincte de l'«égalité en droits», et que la première n'entraîne pas la seconde. Mais surtout, cette critique partielle, publiée d'ailleurs avant que la Déclaration ne soit adoptée, ne fut pas réitérée : elle aura été la dernière critique de l'Église à l'encontre des «droits de l'homme». Pie XII développa un vaste enseignement sur la doctrine du droit et des droits sans jamais mentionner la Déclaration de 1948 : silence significatif ; MAIS ENFIN, RIEN DE PLUS QU'UN SILENCE » (Madiran, pp. 39-40). Un silence qui par ailleurs était déjà démenti par le contenu doctrinal des Noëls de guerre... Le R.P. Paul Duclos, op. cité, p. 207.

ropéenne pour abattre la Révolution en France: une « guerre plus ou moins juste » !!! Car il est capital de bien comprendre que pour tous nos grands-clercs, cette nouvelle ère « chrétienne-laïque » qu'ils prêchent est de droit commencée. À nous de la relayer, à nous, par notre « volonté chrétienne de paix » comme ils disent, de faire en sorte qu'effectivement cela soit ainsi... à nous donc, de contribuer à, puis carrément d'abolir la guerre, de recréer l'unité du monde... en attendant qu'une encyclique pontificale déclare abolies de jure les douleurs de l'enfantement pour les femmes, le travail servile pour les hommes, les ronces pour les jardins, les infâmes maladies, et... LA MORT aussi, la très-inhumaine mort, pourquoi s'arrêter en si bon chemin!

La maladie est incurable. Pie XII, à la fin de son pontificat, de revenir encore et toujours sur cette idée fixe qui ne l'a donc jamais quittée pendant les quasi vingt ans de son pontificat, qui en fut la ligne de conduite la plus fondamentale, celle à laquelle il tint le plus. C'est ce qu'on est bien obligé de conclure après lecture étonnée, étonnante, détonante surtout, de ces discours sans cesse répétés. Voyez encore, deux ans avant de mourir, ce dernier radio-message de Noël 1956 (... Noël, Noël, toujours et encore Noël!, comme pour mieux enfouir l'extraordinaire grâce divine apportée dans la sphère sociopolitique à la Noël 496, ô abomination de la désolation pontificale!88...). Le pape y disait : « Si Nous fai-

-

C'est incroyable quand même, ce choix de la date de Noël pour enfouir la grâce divine dans la chose sociopolitique universelle, comme on a vu plus haut le futur Pie VII la choisir lui aussi, lui le premier, pour immoler ses Imoliens sur l'autel du démocratisme! Et ne voit-on pas l'éphémère pape Pie VIII (1829-1830) obliger les cardinaux à adresser *pour les fêtes de Noël* des lettres de félicitations à Louis-Philippe, sous le titre traditionnel de « roy... *Très-Chrétien* », contre les mur-

sons allusion à ces aspects défectueux [Pie XII venait de critiquer l'O.N.U.], C'EST PARCE QUE NOUS DÉSIRONS VOIR RENFORCER L'AUTORITÉ DE L'O.N.U., surtout pour l'obtention du désarmement général qui Nous tient tant à cœur. (...) En effet, c'est seulement dans le cadre d'une Institution comme celle des Nations-Unies

mures de certains cardinaux ? Il y aurait du diable là-dessous, la volonté de souiller la date de Noël 496, dont le grand évêque gallo-romain Avit de Vienne voyait judicieusement qu'elle avait été choisie par la Providence divine « bien à propos » (sic) pour initier le pouvoir politique Très-Chrétien, que cela n'étonnerait pas. Lisons cette page qui, en outre, illustre abominablement, une fois de plus, qu'AUCUN des papes qui suivit Pie VII, ne se déprit de l'affreux pli « chrétienlaïc » pris par le pape du concordat napoléonien, qui veut que tout gouvernement en soi, est valide, et de plus, que c'est bien les grands-clercs « décideurs » convertis au démocratisme qui mettent au pas ceux qui ne le sont pas encore, quand bien même ces derniers peuvent être plus nombreux qu'eux, puisqu'aussi bien, ils ont déjà le pape avec eux, depuis le Concordat: « Le régime issu de la révolution de Juillet inspirait à Rome bien des défiances. Un certain nombre de cardinaux (ceux du parti autrichien surtout) s'étaient efforcés de peser sur l'esprit de Pie VIII pour l'empêcher de reconnaître le nouveau roi des Français, ou du moins, pour qu'il ne lui donnât pas, selon l'ancien protocole, le titre traditionnel de Roy très-chrétien [c'était bien la moindre des choses, pour l'impur et tout démocratique « roy des français » dont l'origine du pouvoir n'avait strictement rien de Très-Chrétienne : quelle prostitution de nommer Louis-Philippe, Très-Chrétien...!]. On ne voulait pas, dans ce groupe, que le pape parût consacrer ainsi le dépouillement de la branche aînée, et l'on y gardait l'arrière-pensée de laisser flottante à ce fil la question de légitimité. Pie VIII, maintint, contre ces prétentions, les traditions [!!!] de la politique pontificale en cette matière, et la réponse qu'il fit à la lettre par laquelle Louis-Philippe lui annonçait son avènement au trône, fut adressée « au Roy trèschrétien Louis-Philippe [!!!] ». C'était indiquer nettement que, sans vouloir entrer dans l'examen des controverses constitutionnelles d'un pays [Ben voyons, comme si mettre en doute la légitimité du « roy des français » était une question de grenouilles de bénitiers...], le Saint-Siège reconnaissait au nouveau chef de l'État toutes les prérogatives de la couronne de France [Bien sûr! les papes concordataires légitimeraient même le diable, comme chef d'État de France ou des îles Claxibule, du moment qu'il serait reconnu par la société en soi !]. Et, pour mettre un terme aux récriminations et aux murmures que cet acte provoquait dans certaines fractions du Sacré-Collège [c'est eux, les méchants], le pape ordonna, cinq semaines avant sa mort, d'expédier aux cardinaux une circulaire (25 octobre 1830), par laquelle ils étaient «invités à préparer selon l'usage, POUR LES FÊTES DE NOËL, leurs lettres de félicitation qu'ils adresseraient au Roy très-chrétien Louis-Philippe » (Lector, p. 431)! Louis-Philippe! Roy Très-Chrétien! Clovis a dû s'en retourner de sainte-colère, de dégoût, de honte dans sa tombe !!!

que l'engagement de chacun des États (...) pourra être pris d'un commun accord et transformé en obligation stricte de droit international »89. Pie XII ressemblait là à Israël s'appuyant sur l'Égypte, « un bâton qui te percera la main » lui avait pourtant annoncé le Prophète... c'est-à-dire, qui te *CRUCIFIERA*. Oui, malheur à l'homme qui se confie dans l'homme! Parce que tout homme est menteur, *omnis homo mendax*, et plus encore quand l'homme se réunit ensemble avec son semblable, le mensonge devenant alors plus invincible, plus puissant, plus impie, moins décelable...

La visite de Paul VI à l'O.N.U. en 1965, à juste titre tant décriée par les traditionalistes, ne fut donc, c'est maintenant, après notre exposé, d'une criante évidence, que l'achèvement d'une très-longue, très-homogène pratique des grands-clercs depuis le Concordat, sans aucune faille pontificale. Quand le pape Paul VI dira : « Nous plus que quiconque avons le culte de l'homme », comprenons bien, avant de stupidement lui tomber dessus à bras raccourcis, qu'il ne parlera pas là en son SEUL nom propre de pape, non, il parlera AU PLURIEL, c'est-à-dire AU NOM DE TOUS SES COLLÈGUES DE PAPES POST-CONCORDATAIRES, SURTOUT LES NIERS VOIRE LES PLUS SAINTS TEL PIE X, contrairement à ce que certains esprits intégristes, fanatiques, passionnels, orgueilleux, partisans, brouillons, pressés, obscurantistes, intellectuellement petits et mesquins, maurrassiens pour exprimer le type d'un seul mot juste qui résume tout, tel l'abbé Georges de Nantes ou encore le R.P. Noël Barbara, ont cru et voulu faire ac-

⁸⁹ AAS, vol. XLIX, pp. 5-22.

croire, en focalisant spécieusement le problème sur le seul pape Paul VI⁹⁰. « *Nous, TOUS les Vicaires du Christ modernes depuis Pie VII, savons fort bien ce que c'est que l'humanisme intégral, venez et voyez* », était le vrai sens de la célèbre phrase de Paul VI...

En fait, il faisait de la retape publicitaire aux onusiens en vantant la pratique « chrétienne-laïque » des Vicaires du Christ-Roy (!), déjà longue, par laquelle il suffit de manifester l'homme pour que le Christ soit révélé. Au fond, voulait insinuer Paul VI, se croyant subtil, possédé de cet esprit malin que nous avons déjà discerné et dénoncé chez les « chrétiens-laïcs », les vicaires du Christ et les onusiens employant strictement les mêmes moyens basés sur la dignité humaine, pourquoi ne pas faire cause commune? Les meilleurs des onusiens, sûrement d'innocents et gentils « chrétiens anonymes » envahis par d'obscurs et anachroniques préjugés contre l'Église, ne pouvaient-ils pas, pensait-il, être charmés par cette soudaine révélation (qu'on aurait très-bien pu trouver dans la bouche de Pie XII), ce qui pouvait entraîner, qui sait ?, leur conversion au Christ.

N'oubliez pas : le gnostique « chrétien-laïc » s'imagine être *un gros malin*. Bien plus malin en tous cas que Dieu et le simple fidèle « chrétien-sacral ». Journet, commentant Pie XII, disait tout-à-l'heure : « Ainsi le pape en appelle ultimement à *une force spiri*-

_

Nous avons surtout cité Pie XII, mais il n'est lui-même que la suite de Pie XI et encore bien de Benoît XV. Pour ce dernier pape, dont la majorité du pontificat se déroula durant la première guerre mondiale, voyez que « dans son message de paix aux chefs des nations belligérantes (« Dès le début », 1 er août 1917), le Saint-Siège préconisait l'institution d'une procédure internationale d'arbitrage qui viendrait en substitution des forces armée, rétablissant la «force suprême» du droit» (Levillain, art. Benoît XV, p. 220, 2 e col.). Le projet de Pie XII est donc déjà là parfaitement exprimé... dès 1917! Nous allons revenir tout-à-l'heure sur Benoît XV.

tuelle, à un esprit de justice sans quoi toute entreprise temporelle resterait vaine. Il précise que les sources profondes de cet esprit sont cachées en Dieu [... et doivent rester cachées en Dieu puisqu'on invoque volontairement d'agnostiques principes moraux]. Il laisse entendre ici, mais il le dit ailleurs expressément, que nous pourrons joindre, en cet esprit, même ceux qui n'ont pas notre Foi, et qui voudront travailler avec nous à la reconstruction de la cité charnelle: «Ne l'empêchez pas... Qui n'est pas contre vous est pour vous» (Mc IX, 40); peut-être même ignoreront-ils (mais nous chrétiens le saurons bien) que la justice sociale et politique, dans la mesure où elle est authentique, est déjà une réfraction, sur le plan inférieur de la vie temporelle, de la sainte justice de la grâce, et de la béatitude du Sermon sur la Montagne ».

Le problème, c'est qu'une telle pastorale inclut qu'une révélation supérieure du Saint-Esprit à tout homme, par laquelle il est pénétré invinciblement de la voie de salut, individuelle et universelle, qui révèle en soi le Christ, qui rend donc tout homme moralement responsable, est intervenue sur la terre. Or, ELLE N'EST PAS ENCORE INTERVENUE, cette révélation nouvelle. Si un jour nous devons la connaître (et nous ne la connaîtrons qu'en passant par la très-purificatrice Apocalypse pour arriver au Millenium), ce qui est plus sûr encore, c'est que... nous n'y sommes pas. La gnose « chrétiennelaïque » se présente donc vraiment comme une anticipation à la fois sentimentale et intellectuelle impure d'un Temps nouveau qui n'est pas advenu, et qu'il appartient à Dieu, et à Dieu seul, d'instaurer, à son bon et saint Plaisir.



Cependant, pour l'instant, revenons et restons à l'époque de Pie XII. Voici donc textuellement cités ces incroyables discours pontificaux, ultime avatar de la pensée démocratique de Pie VII passée dans la moulinette de Léon XIII... Mais, pourra-t-on objecter, si la gnose « chrétienne-laïque » est plus que sous-jacente dans ces discours, elle n'est pas vraiment explicitement exprimée? On pourrait l'admettre. Pie XII met là les marrons dans le feu, cependant qu'il ne les tire pas vraiment tout-à-fait, ex professo. Il exalte, il pratique la chose « chrétienne-laïque », et avec quelle ferveur!, et avec quelle ardeur!, on l'a vu et tous ceux qui l'ont lu s'en sont bien rendu compte!, mais sans lui donner son nom. Et cependant tout y est, les marrons sont dans le feu en train de cuire, et c'est lui, le pape, qui les y a mis « DE-PUIS LONGTEMPS » dira-t-il lui-même, et précisément depuis le temps ils sont déjà cuits, il faut les tirer sans tarder sous peine de les voir roussir.

Exalter un nouvel ordre politique universel créé par l'homme, une société des États dans laquelle le bien commun est réalisé sans droit divin direct explicite, surtout effacer volontairement et soigneusement le Nom du Christ-Roy au fronton de ce nouvel ordre en n'invoquant plus que d'agnostiques « principes moraux » (Noël 1941), déclarer dépassée l'ère des guerres, faire espérer et dire réalisable par les hommes l'unité sociopolitique mondiale, parler de la maturation des peuples qui de nos jours permet toutes ces choses, voulant se trouver satisfait dans sa Religion quand

l'ordre moral et les « vertus politiques naturelles » sont manifestés, c'est, qu'on le veuille ou non, proclamer des temps nouveaux, une nouvelle économie de salut, une « nouvelle ère » comme dit Pie XII lui-même trèsclairement, un « troisième âge historique de l'Église ».

Une fois ces phrases *brûlantes* proférées par un pape, ... et avec quelle ardeur redisons-le!, on comprend fort bien qu'il ne pouvait manquer de se lever un lecteur pieux et savant des encycliques pontificales, un Émery, un Rohrbacher modernes, pour en tirer tout le suc « chrétien-laïc » qui y est *formellement* contenu, afin d'en élaborer d'une manière systématique la doctrine.

L'abbé Charles Journet, qui sera plus tard créé cardinal par Paul VI au moment de Vatican II, la coqueluche ultra des esprits pseudo-traditionnels (on diffuse sa biographie avec grande dévotion chez les ralliés...), fut celui-là. Avec enthousiasme, il commença son travail d'explicitation et d'élaboration doctrinales de la pensée du pape, au moyen d'articles nombreux, studieusement réfléchis, écrits avec grande ferveur, qu'il échelonnera tout au long de la seconde guerre mondiale certaines revues ecclésiastiques spécialisées, qu'un petit nombre d'érudits et de spirituels seulement pouvaient lire. À la fin de la guerre, en 1946, afin de pouvoir présenter la nouvelle doctrine à un plus large public, il fit une recension synthétique de tous ces articles épars, dans Exigences chrétiennes en Politique, gros livre de plus de 600 pages. Pour la première fois à notre connaissance, la gnose «chrétienne-laïque » d'un « troisième âge historique de l'Église », d'un nouvel ordre politique pseudo-christique, voyait le jour de manière satisfaisante, développée, quasi complète. Il ne restait plus à venir que Paul VI qui, quoiqu'on ait pu dire, était autant le fils spirituel de Pie XII que ce dernier l'était de Pie XI, pour la mettre en œuvre dans l'Église, c'est-à-dire un apôtre zélé, intellectuellement doué et très-passionné, et Jean-Paul II pour finir dans l'abomination de la désolation.

Attardons-nous sur ce livre, il en vaut la peine bien qu'il soit rédigé péniblement, au moyen de phrases filandreuses, obscures, tarabiscotées (mais la forme ne révèle-t-elle pas ici le fond ?). Il va nous permettre de comprendre mieux encore la gnose prophétique-moderniste de l'église conciliaire et de ses papes en particulier. Journet, on l'a assez vu dans les citations que nous avons faites plus haut de lui, a fort bien compris Pie XII, et il est saisi du même engouement que lui pour la gnose « chrétienne-laïque ». Il se félicite de voir l'Église, le pape, rentrer dans cette voie de militer pour un nouvel ordre politique international, mais comme moyen idéal, mais comme prétexte, pour promouvoir la thèse d'une avancée spirituelle de l'humanité dans une nouvelle ère post-sacrale, ce qui est le véritable et profond but du pape. Et, avec exaltation lui aussi derrière le pape, il réfléchit les assises théologiques de ces « temps nouveaux » que le pape veut faire advenir, et pour lesquels il milite ardemment.

Oh! Bien sûr, il ne va pas, comme nous, faire remonter la chose à une *déviance hétérodoxe* des scolastiques passant dans l'avatar de la démocratie-chrétienne. Pour lui, bien au contraire, la doctrine est *positive*, elle n'est pas *négative*. C'est pourquoi, dans sa quête théologique des sources, il va tâcher de trouver s'il se peut

des « prophètes » catholiques du passé qui ont déjà balbutié qu'un jour une ère nouvelle s'ouvrirait où la nature humaine toute seule suffirait à dire le Christ et le salut dans la sphère sociopolitique d'abord puis dans celle religieuse⁹¹... Dans cette recherche de catholiciser la doctrine nouvelle par des exemples catholiques tirés du passé, il commence par citer le polonais Adam Mickiewicz (1798-1855) qui, nous dit-il, par son messianisme « chrétien-national » dans ce qu'il a de meilleur, l'a déjà professée. Journet ici, ne se trompe pas, il tape dans le mille. Qui était donc Adam Mickiewicz? Dans notre précédent ouvrage Bientôt le Règne millénaire, nous avons rappelé, à la suite de Henri de Lubac⁹², que ce polonais, quelque peu et même prou illuminé mais fort sincèrement catholique, d'ailleurs d'une grande et édifiante ferveur⁹³, s'avérait être un lointain héritier

⁹¹ Car le naturalisme de la révélation politique entraîne inéluctablement, infailliblement, le naturalisme de la révélation religieuse, comme nous l'avons déjà vu : le Concordat appelle, exige la liberté religieuse de Vatican II obligatoirement, si l'on ne revient pas en arrière. Pie XII lui-même l'illustre dans ses discours de Noël où, après avoir promu l'ère « chrétienne-laïque » dans la chose politique, il ne peut s'empêcher de proposer, dans le Noël 1939, un 5e point ayant trait cette fois-ci à la liberté religieuse : « 5. La foi en la valeur transcendante des exigences de la justice (...) [présupposée] d) par cet amour universel, qui est le résumé et la limite la plus extrême de l'idéal chrétien, et qui, de ce fait, jette un pont même vers ceux qui n'ont pas le bonheur de participer à notre foi » (revoir supra). Un auteur récent, Philippe Prévost, a fait tout un livre pour montrer que la déviance religieuse de Vatican II provient en droite ligne de celle politique du Ralliement de Léon XIII : il a encore plus raison qu'il ne le croit, car, ce qu'il n'a pas su (ou voulu?) voir, c'est que le Ralliement n'est pas une source, c'est lui-même un simple jalon qui prend sa source sur le Concordat. Pour autant, le fond de son raisonnement, aussi le nôtre, est donc prouvé par... Pie XII lui-même : la déviance politique de l'Église moderne est à l'origine de celle religieuse, qui sera l'œcuménisme proclamé dans la Liberté religieuse de Vatican II.

⁹² Cf. La postérité spirituelle de Joachim de Flore, tomes 1 (1978) & 2 (1981), Éd. Lethielleux.

⁹³ « Au cours de ces années parisiennes [d'exil], Mickiewicz montre en toutes choses un catholicisme ardent et pur : vie intérieure, pratique sacramentelle, groupements de piété, fondations charitables, influence apaisante auprès des exilés ; sa

de... Joachim de Flore, qui lui-même fut un... millénariste bâtard.

Mickiewicz professait effectivement une doctrine dans laquelle il avait humanisé le millénarisme authentique en se cristallisant sur le seul concept « Nation » : il prédit avec une incroyable ardeur au Collège de France, dans les années 1840, que la Nation spirituellement régénérée dans un nouvel ordre de choses révélerait par elle-même le Christ Glorieux, que d'ailleurs une nation martyrisée, la sienne de Pologne, Le révélait déjà ou du moins, qu'elle le ferait immédiatement dès qu'elle ressusciterait prochainement dans l'éclat divin, ne manquant pas par-là d'engendrer une ère nouvelle toute assomptionnée pour l'humanité entière : les Nations prendraient théologiquement alors toutes ensemble la suite de l'Église, c'est elles qui deviendraient à leur tour « *lésus-Christ continué* », pour reprendre la formule de Bossuet appliqué à l'Église. Oui, oui, les Temps sont arrivés pour cela, une ère plus profondément chrétienne va s'ouvrir, « il faut que le papillon sorte de la chrysalide, et les prêtres n'ont pas assez de force pour cela » (Mickiewicz); cependant que cette « nouvelle ère » était conçue par le prophète polonais comme étant théologiquement toujours située dans l'Histoire et non point, ... Dieu nous garde d'une telle abominable horreur!, dans une eschatologique post-Histoire, autrement dit dans le Règne millénaire ou IIIe Testament ou Règne du Saint-Esprit.

Vie de saint Adalbert est un manifeste en faveur de l'Église romaine, dans laquelle il introduit deux amis orthodoxes; après avoir un moment songé au sacerdoce, il prend une part active aux associations laïques qui aboutirent à la création d'une Congrégation nouvelle, les *Pères de la Résurrection*; il a souci de la conversion des juifs parisiens » (de Lubac, t. II, p. 252).

Charles Journet, qui connaît bien son affaire, s'empresse de rapprocher cette thèse de Mickiewicz de l'espérance nouvelle proclamée par Pie XII, et pour cela, il prend son plumeau et la nettoie de ses scories illuministes à la slave et plus soigneusement encore de ses quelques saillies eschatologiques-millénaristes que l'ardent prophète, peu soigneux, n'avait pu s'empêcher d'y mettre (l'horreur absolue, on vous le rappelle). Il y a en effet, Journet a bien raison, similitude absolue pour le fond entre les deux thèses : toutes deux prédisent pour l'humanité un avenir post-sacral dans lequel un développement historique naturel et intrinsèque aux structures humaines (nationale, sociopolitique, culturelle, artistique, etc.), aboutirait, grâce à une maturation spirituelle, à ce que le Christ n'aurait plus besoin d'être explicitement révélé, lesdites structures profanes Le révélant naturellement et implicitement⁹⁴. Le prin-

-

[«] L'Église sera sauvé par un miracle (...) Il ne s'agit pourtant, qu'on le sache bien, ni de réformes, ni d'innovations, ni de révolutions religieuses, mais on s'attend à une nouvelle manifestation de l'esprit chrétien. (...) L'esprit chrétien est prêt à sortir [= dans le sens d'éclore, non dans celui de quitter] de l'Église catholique : seulement le clergé officiel n'a pas assez de lumière et de chaleur pour le faire éclore », disait Mickiewicz en 1850. Il ne l'aurait plus dit sous Pie XII, qui était le plus chaleureux promoteur de cette ère éclose ! « En notre siècle, certains peuples de l'Europe ont été choisis, tels la France et la Pologne, nations dans lesquelles l'esprit chrétien devenu réellement l'esprit national portera les fruits attendus », c'est-à-dire l'ouverture d'une nouvelle ère « chrétienne-nationale » qui feront « cesser les guerres dans la chrétienté ». « La mission de la France sera d'achever de réaliser le christianisme dans les relations sociales, tâche où le complément serait apporté par les Slaves, car Français et Slaves sont les deux pôles d'une seule et même force. Parmi les Slaves, la Pologne est la nation crucifiée. Ressuscitée, elle s'unira à la France pour établir une fraternité des nations ». Et de nous parler de l'« esprit des nations » comme Pie XII et Journet nous parlent de « l'esprit de justice et de droiture, etc. » : « L'idée fondamentale de Mickiewicz est que l'Évangile du Christ dont l'Église a la garde n'a point à être dépassé mais doit se réaliser dans la vie des peuples comme dans celle des individus, et que «la volonté de Dieu est que le christianisme soit la loi vivante des États et des associations civiles», c'est-à-dire naturellement, et pas du tout par l'ancienne façon de comprendre la chose, par un Ordre Très-Chrétien qui

cipe fondamental qui génère les deux thèses est donc bien le même. Pie XII est plus large, pour lui c'est « tout l'homme » qui sera touché par la nouvelle révélation, quand Mickiewicz se confine au seul concept Nationiv, mais tous les deux entendent prédire une illumination christique des structures temporelles-laïques, qui deviennent naturellement « chrétiennes-laïques » (c'est pourquoi, nous l'avons vu, le pape Pie XII n'invoque plus le Règne explicite du Christ comme base de la nouvelle ère, mais seulement des principes moraux), tous les deux l'annoncent pour un proche avenir qu'il faut d'ailleurs appeler de tous ses vœux voire le mettre en oeuvre déjà sans plus attendre⁹⁵, tous les deux conceptualisent la chose dans l'Histoire et non dans l'Eschatologie, s'en défendant même mordicus (ce « troisième âge historique de l'Église » n'a surtout rien

proclame la Royauté du Christ. «Le dramaturge *Zygmunt Krasinski*, né et mort à Paris où il publia en français toutes ses oeuvres, annonçait que l'Église de Pierre touchait à sa fin, comme toute l'ancienne société. La mission que le Christ lui avait confiée *devait être recueillie par les Nations*». Nous tirons ces citations de notre ouvrage *Bientôt le Règne millénaire*, pp. 279-288, auquel ouvrage nous reportons pour tout approfondissement.

« Personne, osera dire Pie XII à propos de la prochaine formation «d'un organisme commun pour le maintien de la paix» dans son radio-message de Noël 1944 que nous avons vu ensemble, personne ne pourrait saluer cette évolution avec plus de joie que celui qui a défendu depuis longtemps le principe que la théorie de la guerre comme moyen apte et proportionné de résoudre les conflits internationaux, est désormais dépassée [Pie XII veut se nommer lui-même ; remarquons que le propos de proclamer la guerre « dépassée » est le même chez Mickiewicz, et il est commun à tous nos utopistes « chrétiens-laïcs » qui proclament ouvert le troisième âge historique de l'Église... Or, pour que la guerre soit abolie parmi les hommes, il faut une nouvelle économie de salut. Dieu seul, et non l'homme, peut faire un tel miracle par lequel « on forgera les épées en soc de charrue »]. À cette collaboration commune [de l'O.N.U.], qui est à entreprendre avec un sérieux d'intention inconnu jusqu'ici, personne ne saurait souhaiter plus ardemment plein et heureux succès que celui qui s'est employé consciencieusement à amener la mentalité chrétienne et religieuse à réprouver la guerre moderne et ses monstrueux moyens de lutte » (pp. 23-23 dans les Éd. du Cèdre, 1969). Sic. Ce n'est pas nous qui le disons.

à voir avec le millénarisme, méprisable thèse judaïque, surtout retenez bien cela!).

Nous y voilà. C'est toujours le même carrefour⁹⁶. Mais laissons la parole à Journet, il ne demande qu'à bonimenter sur sa marchandise :

« Le vaste mouvement de pensée, à la fois politique, culturel et religieux, qui a pris lui-même le nom de «messianisme polonais», qui a été suscité et entretenu par les plus grands poètes romantiques de la Pologne, Mickiewicz, Krasinski, Slowacki, lesquels avaient pris à tâche d'envelopper, dans un vêtement de poésie et d'action, l'âme alors cruellement désincarnée de leur patrie, nous voudrions l'étudier, en quelques pages, non pas d'un point de vue historique ou littéraire, si fécondes que puissent être de telles recherches, mais du point de vue de la théologie, en cherchant à ne dire que l'essentiel, et en le considérant surtout chez Mickiewicz, où il nous est directement accessible, où il s'est exprimé d'une façon doctrinale, voire provocante, où ses lignes fondamentales communes, pour être dessinées peut-être avec moins d'ampleur que chez Kra-

_

Aux termes d'une longue étude sur cette question d'une « nouvelle ère » à venir, nous pouvons dire qu'il est capital de comprendre ceci : tout ce qui regarde un « nouvel âge » ne peut que singer plus ou moins fidèlement le modèle à la fois juif et divin du millénarisme antique, que saint Irénée de Lyon avait si bien exposé dans son Contra Haereses, Livre V, au II^e siècle. Mickiewicz lui-même l'avait très-bien compris : « L'idée polonaise, plus généralement l'idée slave de la transfiguration de l'histoire au seuil d'un troisième jour du monde, qu'est-elle, sinon une reprise de l'espérance messianique de l'Israël aujourd'hui fourvoyé ? Mickiewicz l'admet sans difficulté : «Ce n'est pas sans raison, dit-il, que le peuple d'Israël a choisi la Pologne comme sa patrie. Peuple le plus spiritualiste de la terre, capable de comprendre ce qu'il y a de plus sublime dans l'humanité, mais arrêté dans son développement, impuissant à accomplir sa destinée, peuple dégradé [par son rejet du Christ, veut-il dire], il n'a cependant cessé d'espérer son Messie : cette attente n'a pas été probablement sans influence sur le caractère du messianisme polonais. Ces deux questions se lient ensemble» (cité par Journet, p. 76).

sinski, sont cependant aisément discernables, où il s'est accru d'ailleurs, ajoutons-le, de traits particuliers, personnels au poète, et de caractère accidentel. Sujet délicat, à plusieurs égards.

« Le «messianisme», en effet, qui s'affirme d'abord chez Mickiewicz sous des formes que nous jugeons très saines et dignes de toute approbation [!], se mêle peu à peu de notes hardies, discutables, qui deviendront de plus en plus étranges après la rencontre, le 17 juillet 1841, de Towianski (dont l'influence sur le poète, un peu analogue à celle que prendra, quelque trente ans plus tard, le moujik Soutaïev sur Tolstoï, ne peut nous apparaître comme heureuse), en sorte que la lecture des Cours du Collège de France, où abondent les pensées neuves, ardentes et profondes, devient à la fin déconcertante, disons davantage, douloureuse, et nous laisse, quand on ferme le dernier volume, l'impression d'avoir assisté au naufrage, au moins partiel, d'un grand idéal, qui eût été capable d'entraîner les hommes vers un meilleur avenir. La tâche est malaisée, néanmoins, de se séparer d'un être dont on sent toujours la noblesse (...) [mais] qui se fourvoie (...) parce qu'il n'y a personne qui sache venir à lui, au moment opportun, avec la hauteur et la liberté de vue, avec la charité brûlante qui eussent été nécessaires pour débrouiller les confusions dans lesquelles il commence de s'égarer, pour lui représenter la valeur respective des différentes manifestations du pouvoir juridictionnel légué par le Christ à ses disciples, pour découvrir surtout à son esprit les merveilleuses dimensions du mystère de l'Église.

« Notre désir, en étudiant le «messianisme» po-

lonais, n'est donc pas, on le devine, de le prendre le plus possible en défaut; il est bien plutôt de l'approuver dans l'exacte mesure où la vérité le permettra; et nous pensons qu'il est possible, à l'aide de distinctions qui n'ont point été faites jadis assez nettement, de le débarrasser des erreurs qui l'ont discrédité, et de sauver tout ce qu'il portait en lui de germes d'avenir et de promesses d'une politique chrétienne authentique. Nous aimerions proposer une clef capable d'ouvrir en toute sécurité cette porte depuis longtemps condamnée; et nous pensons, même en refusant de suivre Mickiewicz dans ses écarts, lui rendre encore hommage ».

Et Charles Journet, de nous expliquer, en allant chercher Jacques Maritain, ce qui justifie un tel messianisme : « Ce qu'il faut dire, du point de vue de la philosophie de l'histoire, c'est que, «à proportion que [sic] les peuples arrivent à un état vraiment politique, et constituent réellement une civitas, une demeure et une communauté politiques, dans cette mesure la force immatérielle interne qui réside en eux (et qui est faite d'une longue fidélité à la justice, d'amour, d'énergies morales et de souvenirs profondément enracinés, d'héritage spécifiquement spirituel) devient une âme de plus en plus formée et cohérente : et, dans cette mesure même, cette âme prend le pas sur les conditions purement physiques de l'existence et tend à rendre de tels peuples invincibles. S'ils sont conquis ou opprimés, ils demeurent vivants et continuent la lutte l'oppression. Alors un instinct de prophétie se développe parmi eux [n'oublions pas, c'est très-important pour notre sujet, que toute prophétie est ordonnée à l'établissement du Royaume de Dieu...], comme en Pologne au temps de Mickiewicz, et leurs espoirs se tournent naturellement vers un exemple *surnaturel* de pérennité historique sous l'oppression : celui de la maison d'Israël, dont la force interne immatérielle et dont le principe de communion sont d'ordre supra-politique et supra-temporel» (J. Maritain) [inutile de souligner le caractère profondément immanentiste, moderniste, du raisonnement maritainnien, qui évoque « l'âme » des nations qui, tout soudain, prend conscience d'ellemême et agit par sa propre dynamique de force, sans bien entendu de grâce divine extrinsèque à sa nature⁹⁷... Mais poursuivons notre instructive lecture ; après avoir cité Maritain, Journet conclut:]. Pour de tels peuples, il est normal que le temps de la passion soit suivi du temps de la résurrection ».

Après ce préambule infiniment sympathique où le fond de l'hérésie de la gnose « chrétienne-laïque » est fort bien posé (= la dynamique interne des sociétés en soi suffira un jour à engendrer par elle-même, au terme d'un lent travail spirituel de christification naturelle et par voie prophétique, une nouvelle économie de salut), Journet, persuadé qu'il est utile de chercher les assises théologiques orthodoxes de nouvelle cette post-sacrale pour l'humanité, « passe en revue successivement : le faux messianisme et l'erreur [!] millénariste (1); puis les trois époques qu'il est permis de distinguer dans l'histoire de l'Église (2); et enfin, les di-

Mais, mais... quelle différence entre cet exposé hétérodoxe et saint Thomas d'Aquin qui, nous l'avons vu, pose en principe dans son *de Regno* que la chose politique étant « contiguë au divin », tout ce qui est politique est donc expression du « moteur divin » et reçoit *automatiquement* l'Autorité divine ?!?

verses définitions du «messianisme» proposée par Mickiewicz (3) ».

Passons sur sa « condamnation » à la tronçonneuse et en gros du millénarisme, d'une pénible et ridicule insuffisance sur le plan théologique. Depuis la rédaction de notre livre Bientôt le Règne millénaire, nous sommes trop habitués à cette désinvolture coupable des clercs de formation « classique » pour nous en formaliser outre-mesure. Le drame, c'est qu'ils ne se rendent même pas compte qu'ils rejettent avec mépris la doctrine divine quand ils se laissent honteusement séduire par ses pâles et débiles singeries humaines d'inspiration plus ou moins diabolique, réductions doctrinales laides comme des têtes de Jivaros! Tel un homme méprisant la très-sainte Vierge, se trouve pris au piège de n'importe quelle prostituée... On est toujours puni par où on a péché. C'est en tous cas une affaire tellement entendue d'eux tous que le millénarisme antique n'est qu'une vieille sornette juive inintéressante, à peine digne d'une mention dans une étude sérieuse comme la sienne, que Journet n'éprouve certes aucun besoin de se fatiguer à bâtir un argumentaire sérieux pour le réfuter, les affirmations les plus gratuites et les moins fondées, les pires sottises suffisant bien⁹⁸. Mais bast!, il suffit, là n'est pas le sujet de notre

-

Ainsi Journet, de citer la tarte à la crème de tout anti-millénariste qui se respecte, pour contrer la doctrine millénariste: « Mon royaume n'est pas de ce monde ». Il en rajoute même de son cru dans un contresens absolument fou, que nous avouons, confondu, n'avoir pas encore vu ailleurs! Citons sa traduction de cette célèbre Parole de Notre-Sauveur, pour nous amuser un peu, dans ce passage de notre *Traité* qui, à cause des textes « chrétiens-laïcs » emberlificotés que nous allons citer et étudier, va être un peu aride : « Si mon Royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour que Je ne fusse pas livré aux juifs ; mais maintenant (il sera clair [rajoute Journet entre parenthèses!, et plus loin dans son

ouvrage⁹⁹. On lira avec profit *Bientôt le Règne millénaire* pour réfuter toutes les âneries anti-millénaristes, la plupart du temps revêtues d'une soutane (ce qui n'empêche pas les grandes oreilles de dépasser). Revenons plutôt à notre aimable Journet : pour lui, quant au problème de définir théologiquement une troisième ère post-sacrale chrétienne qui satisfasse au projet de Pie XII, la conclusion théologique est certaine : quoiqu'il en soit, la *première* chose à comprendre, c'est qu'il ne saurait être question du Règne millénaire...! Mais, puisqu'il appert qu'on approche de quelque chose de nouveau, il faut bien, après avoir rejeté le Plan divin... aller chercher ailleurs. Journet s'y emploie activement, très, très activement.

livre, il reprend ce passage en disant: « il sera manifeste »]) que mon royaume n'est pas d'ici-bas » (Journet, p. 44)! Le « il sera clair » est vraiment impayable, et laisse à entendre que le Christ aurait dit : « Ça y est, tout le monde, par ma présente Parole, ne peut maintenant que comprendre que mon Royaume n'est pas d'ici-bas »... ce qui est TRÈS-EXACTEMENT le contraire de ce que dit Notre-Seigneur dans ce passage : « Mon royaume n'est pas maintenant (nunc, dans la Vulgate) de ce monde », ce qui sous-entend : mais il le sera un jour !!! Comme disait Jean de Bronac : « [Les anti-millénaristes font] un énorme contresens, comme l'ont déjà fait remarquer des exégètes aussi sérieux que le Père Lavergne ou l'abbé Carmignac » (L'Avent du Millénaire, Jean de Bronac, p. 22). De toutes façons, concluait-il désabusé dans son bon petit ouvrage pour réhabiliter le millénarisme chez les catholiques de tradition, « je ne pense pas que mes faibles forces puissent tordre le cou au contresens. D'excellents exégètes n'y ont pas réussi ; le préjugé [clérical, à forte connotation pharisaïque] est trop fort en sa faveur et il va trop bien dans le sens des adversaires du millénarisme, puisqu'il nie en fait tout règne terrestre du Sauveur » (Bientôt le Règne millénaire, p. 61 ; la citation de Jean de Bronac est à la p. 24).

Ge qui est très-significatif, c'est que Journet a la même attitude désinvolte pour la Chrétienté sacrale du Moyen-Âge, qu'il rejette pour nos temps modernes comme *dépassée*, sans prendre la moindre peine de nous dire pourquoi, comme dans ce passage : « Alors, faudra-t-il dépenser toutes nos forces à conserver, le plus longtemps possible, un ordre politique adapté peut-être au siècle révolu [le *peut-être* est délicieux...!], mais inadapté au monde historique qui se prépare, un ordre historique condamné à mort ? Il y a mieux à faire » (Journet, p. 22)...! Quel orgueil de singe moderne dans ce passage!

Tournons les pages avec patience, réprimons notre agacement et notre prurit d'anathème, et suivons-le dans le deuxième point de son enquête, les trois âges de l'Église. Là, notre futur cardinal n'a plus les crises d'urticaire mentale qu'il a pour le millénarisme, il se laisse au contraire tout-de-suite séduire par un pseudo-troisième âge historique-ecclésial, dont il nous dit avec chaleur qu'il est de tradition théologique dans l'Église, avec Rupert de Deutz et Hugues de Saint-Victor (c'est vrai, ces auteurs scolastiques en ont parlé, avec d'autres d'ailleurs, mais aucun d'eux ne parle d'un « 3e âge de l'Église » dans le sens « chrétien-laïc » de Mickiewicz ou de Pie XII¹⁰⁰). Et d'en venir, faussement revêtu de ces autorités scolastiques, à ses propres définitions théologiques du 3e Âge conçu par lui : « Outre sa tâche première [celle de l'Église], qui est de sauvegarder son identité essentielle à travers les âges, de faire éclore la vie éternelle au sein du temps, la vie divine au sein du monde, une tâche seconde lui a été dévolue par le Sauveur, celle d'illuminer d'en-haut le temporel, de sanctifier toute l'oeuvre de la culture. Elle peut éclairer les civilisations sans les désessencier, comme le soleil éclaire les nuages : selon qu'elles sont ainsi illuminées, elles revêtent un éclat spécial, une pureté et une fraîcheur encore inouïes. [Dans ce troisième âge ecclésial] elles resteront humaines quant à leur substance, ELLES

_

La notion des divers moments, des divers temps de l'Église est connue de saint Augustin, de saint Albert le Grand, de saint Thomas d'Aquin: « C'est un autre état de l'Église aujourd'hui et autrefois, dit ce dernier; ce n'est cependant pas une autre Église » (Quodlib. XII, a. 19 ad. 2). Le langage de saint Thomas est clair: il n'entendait pas parler d'un nouvel Âge de l'Église, mais seulement d'un nouvel état de l'Église, nouveau certes mais dans un même Âge, un même cadre d'économie de salut.

DEVIENDRONT CHRÉTIENNES QUANT À LEUR MODE, dans une mesure variable, plus ou moins complètement, plus ou moins profondément ».

Certes, la première partie de la définition de Journet est bonne, catholique, mais pas du tout la déduction qu'il se permet d'en faire dans la dernière phrase. Car, pour reprendre son image, si le soleil revêt de son apparence les nuages, les nuages n'en deviennent pas pour autant soleil dans leur mode: pas plus que les civilisations ne peuvent devenir naturellement chrétiennes quant à leur mode. C'est toute l'erreur progressiste justement, de s'imaginer qu'il va y avoir une transmutation d'un mode naturel en un mode surnaturel, par voie d'évolution historique naturelle à l'exclusion formelle d'une Intervention divine extrinsèque dans la sphère humaine.

Journet, sur ce mauvais principe, ne pouvait que développer cette suite : « Le christianisme qui est divin, spirituel, éternel, illumine d'en-haut les civilisations qui sont humaines, temporelles, périssables. Or, dans cette illumination du temporel, on peut distinguer trois moments distincts, trois âges successifs. Un premier âge, où l'Église vit dans un monde dont l'organisation générale lui est hostile, où elle n'est pas reçue des hommes qui influencent la culture de leur temps, où elle brille pour ainsi dire au milieu des ténèbres. Un second âge, où les rayons du christianisme passent jusqu'à l'oeuvre culturelle et viennent l'éclairer d'une façon assez large et assez profonde pour permettre l'éclosion, sans doute imparfaite, d'un ensemble culturel chrétien, d'un ordre temporel chrétien, d'une «chrétienté». C'est l'âge d'abord de la chrétienté médiévale. Elle était de

type «sacral», c'est-à-dire qu'elle visait à former l'unité politique de l'Europe avec les seuls chrétiens, avec les seuls membres visibles de l'Église, à n'accorder qu'à eux seuls les droits du citoyen. Cette chrétienté s'est écroulée aujourd'hui sous les attaques successives des schismes et des hérésies, du libéralisme, du communisme, du totalitarisme. Il n'en subsiste que de nombreux et précieux fragments [pourquoi donc ne pas citer, dans cette liste des destructeurs de la société Très-Chrétienne, la Révolution de 1789 qui, au rapport des bons comme des méchants, est tout-de-même le premier et principal responsable de l'écroulement de l'Ordre Très-Chrétien?! Serait-ce parce que, dans l'esprit de Journet, la laïcité fondement de la Révolution et fondement de sa gnose du troisième âge historiqueecclésial, comme l'on voit les épiscopes contemporains derrière Jean-Paul II nous le dire explicitement, est trèsbonne, comme disait Dieu après la Création ?...].

« Et comme nous ne désespérons ni de la puissance illuminatrice de l'Église, ni de l'avenir de l'humanité, nous attendons un troisième âge de l'histoire [nous attendons ou... nous anticipons ? On va voir dans la suite que Journet, Maritain, derrière Pie XII, etc., desquels s'inspirera Montini avec une flamme intérieure à tout faire flamber, tout faire craquer¹⁰¹, veulent déjà créer ce temps post-sacral; Pie XII pour sa part s'y emploie de toutes ses forces en promouvant ardemment la création de l'O.N.U.]. Ce sera, pensons-nous, un âge de la chré-

-

Dans les années 1970, le curé de ma paroisse était un super-progressiste; lors d'un sermon prononcé dans ces années post-vaticandeuses terribles pour la Foi, où les progressistes durs se sentaient le vent en poupe (et il en était), il eut un dimanche en chaire ce mot sublime : « Il faut faire *craquer les structures* »...

tienté «profane», où les valeurs temporelles, tout en reconnaissant pleinement leur subordination essentielle et intrinsèque aux valeurs spirituelles, chercheront à se distinguer de celles-ci, non certes en prétendant se soustraire à leur influence et se séparer d'elles, mais au contraire en découvrant un mode plus conscient, plus différencié, plus conforme à leurs natures respectives de dépendre d'elles.

« En sorte que l'Église, elle aussi, profitera de cette différenciation qui lui permettra de paraître plus nettement dans le monde comme le corps du Christ, comme transcendante à toutes les formations temporelles [derrière ce charabia intellectualiste fumeux, il y a une pensée très-claire, très-simple : que l'ordre profane, dans sa « différenciation » mûrie, n'a plus besoin de révéler explicitement le Christ, et l'Église même, en profitera!; mais continuons à lire cette logorrhée fatigante¹⁰² où l'hérésie n'a pas encore le courage de se révéler à elle-même dans sa blasphématoire crudité:)]. Le pape, par exemple, ne sera plus chargé par surcroît, d'assurer d'une manière temporelle, comme il l'a fait au Moyen-Âge, la défense de l'Europe, ni même de la nouvelle chrétienté; il apparaîtra toujours plus uniquement dans son rôle d'un vicaire du Christ, de chef d'un royaume transpolitique et transculturel et cependant seul capable d'éclairer d'en-haut, pour les vivifier intérieurement, tous les royaumes politiques et cultu-

_

Nous prions le lecteur de bien vouloir nous excuser de la lui imposer, mais il est nécessaire de laisser s'exprimer les tenants de la nouvelle ère « chrétienne-laïque », du nouvel « esprit de politique chrétienne », pour bien saisir leur gnose, dont les conséquences quant à elles, nous allons le voir dans la suite, vont SOU-DAIN et brutalement se présenter sous leur plume, très-clairement, très-concrètement...

rels [on croirait lire Joachim de Flore, Mickiewicz, nous prédisant un pape johannique remplaçant un pape pétrinien...].

« Quant à la tâche de ces royaumes politiques et culturels, elle sera, sous une telle illumination, de travailler spontanément, de leur propre initiative et sous leur propre responsabilité, à la réfraction, c'est-à-dire à la transposition, des vérités évangéliques sur le plan temporel, à la construction d'un ordre social vraiment humain, c'est-à-dire chrétien; car, c'est une grande parole de Pie XI, «seul ce qui est chrétien est véritablement et pleinement humain» (La Croix, 17/12/38) [d'où l'on tire faussement qu'il suffit d'être humain pleinement, dans ce « 3e âge », pour être chrétien! C'est en fait une vision millénariste des choses qui ne veut pas dire son nom; car notons bien que ce pseudo-« 3ème âge » est conçu comme étant à l'intérieur de la vie historique de l'Église pour nos utopistes : nous sommes vraiment là en présence d'un indigne traficotage du Plan divin] ».

Si le début est filandreux (volontairement ?), la finale du discours ne l'est nullement. Journet, trompant son lecteur par une apparente imprécision des termes, a si bien élaboré intellectuellement sa gnose dans son esprit, qu'il y affirme que les sociétés « chrétiennes-laïques », étant vraiment humaines, seront par là... chrétiennes. C'est ce que Maritain appellera, de son côté, l'humanisme intégral. Il poursuit, bien lancé : « On voit en quel sens, orthodoxe cette fois-ci [... tu parles !], on peut parler, après l'âge primitif et après l'âge médiéval du christianisme, d'un âge nouveau, d'un troisième âge du christianisme, d'une chrétienté future. «Tout le monde maintenant est dans l'attente de grandes réfor-

mes», écrit Mickiewicz, et «les esprits les plus attachés à l'ancienne tradition, comme celui de Joseph de Maistre, pressentaient et prévoyaient la possibilité de ce qu'ils appelaient une troisième explosion du christianisme». Ici, Mickiewicz et Joseph de Maistre ont raison; et quelles que soient les illusions dont leur espérance, à l'un et à l'autre, a été mêlée, celle-ci dans ses racines les plus profondes, était saine et évangélique. Nous n'approuvons pas ces illusions, mais bien leur espérance [Journet veut dire que Mickiewicz et de Maistre se sont illusionnés parce qu'ils ont conçu le « 3º âge » comme étant d'ordre eschatologique! Or, c'est en cela, précisément, qu'ils ne se trompent pas et que Journet... se trompe!!!].

« On a pu appeler un nouveau moyen âge l'âge au seuil duquel nous nous trouvons. Mais, dit Jacques Maritain à qui Journet vient de passer le micro, ce mot peut faire illusion. Il conviendrait plutôt de l'appeler un troisième âge, en regardant comme un premier âge celui de l'antiquité chrétienne, qui a duré environ huit siècles, et en caractérisant le moyen âge comme le temps de formation et d'éducation, et de maturation historique (dans le bien et dans le mal) de l'Europe chrétienne; les temps modernes apparaîtraient alors avant tout comme la dissolution éclatante, avec un formidable rayonnement d'énergie, de la longue époque précédente [... le merveilleux printemps de l'Église que Jean XXIII annonçait et sur lequel Paul VI comptait!; et dans l'esprit de ce dernier, Vatican II avait bel et bien la mission d'instaurer officiellement ce « troisième âge de l'Église », c'est pourquoi Jean-Paul Double, pénétré de la même gnose, ambitionnant toujours de l'actualiser,

part, et toujours, et encore, et à dessein, de Vatican II, essai malheureux qu'il s'agit absolument, cette fois-ci, de... « transformer » comme disent les rugbymen !] ; et du troisième âge de notre ère de civilisation, on pourrait à peine dire qu'il a commencé, mais plutôt que nous assistons aux prodromes, aux lointaines préparations qui l'annoncent».

« Ce troisième âge, «nous ne l'imaginons nullement comme un âge d'or, à la façon de certaines rêveries millénaristes [voyez avec quel soin scrupuleux nos gnostiques se démarquent des impurs!]. L'homme y resterait ce qu'il est, mais il serait sous un régime temporel, un ciel historique nouveau destiné à décliner aussi à la fin, pour des aurores nouvelles, parce que tout ce qui est du temps s'use. Seule l'Église, ici-bas, est éternelle». Le troisième âge, l'âge de la nouvelle chrétienté, reprend Journet, sera caractérisé, il est facile de le prévoir, par une distinction plus explicite, une différenciation plus accusée du spirituel et du temporel, les chrétiens laïques ayant à prendre sous leur propre responsabilité bien des tâches que les clercs avaient dû remplir au moyen âge par suppléance.

« L'Action catholique en serait, elle seule, une preuve suffisante, cette grande vision de Pie XI, mais qui n'est pas morte avec lui, de confier aux laïques la mission de pénétrer, au nom de l'Église et pour le compte du spirituel, toutes les structures de la société contemporaine, afin de faire souffler en quelque sorte au-dessus d'elles le vent du christianisme, et de rendre possible, de ce fait et par contrecoup, l'éclosion, au plan temporel, D'UN NOUVEL ORDRE PROFANE CHRÉTIEN. Et cela pose une série de problèmes que Mickiewicz a le mérite de sentir

d'une façon extrêmement vive, mais qu'il ne réussit pas à résoudre correctement (faute de les situer à leur plan véritable et faute de distinguer assez nettement les perspectives du spirituel et du temporel, qu'il finit au contraire par confondre l'une dans l'autre, dans l'espoir de les renforcer l'une par l'autre) [il n'a sans doute pas eu une vue totalement parfaite, mais elle était incomparablement supérieure à celle de Journet-Maritain!].

« (...) À travers les catastrophes et les recommencements innombrables, quelque chose, nous le savons de foi divine, se construit et s'achève, c'est le mystère de la Ville bien-aimée, du blanc Royaume de l'Apocalypse, qui progresse sereinement parmi les chevaux horribles de la guerre, de la famine et de la peste. Et parallèlement, mais à un étage bien inférieur, cela nous pouvons humainement le penser, s'achève un autre dessein, plus pâle sans doute et moins divin, mais précieux pourtant, et lui aussi providentiel, celui que l'ombre lumineuse de la Ville sainte trace, au cours des siècles, en se projetant sur le plan de la culture et des occupations temporelles; car l'oeuvre de la culture humaine, si souvent brisée, si souvent reprise, et enfin touchée par la lumière chrétienne, marche à n'en pas douter, elle aussi, vers une fin, c'est-à-dire vers un terme qui est un but et comme un fruit ; et son histoire, qui se déroule ici-bas dans le temps, prépare probablement de surprenants enrichissements et de délicates parures pour la Jérusalem de l'éternité »103.

« Les coups terribles que notre époque aura vu

¹⁰³ Journet, p. 121.

porter contre les notions les plus fondamentales du droit et de la justice exigeront de nous, si le genre humain ne doit pas périr sous tant de sanglants décombres, une restauration si puissante, si créatrice, qu'elle ne pourra descendre de moins haut que l'Amour divin. C'est en redécouvrant d'abord avec émoi le visage d'un Dieu qui l'aime incompréhensiblement, que l'homme, dorénavant préparé aux «inspirations» par de terribles «humiliations», parviendra ensuite à retrouver, cachée au fond de ses semblables, la sainteté de l'image divine, seule capable de les rendre aimables, ET QU'IL POURRA ENFIN POSER LES PRE-MIÈRES ASSISES D'UN ORDRE TEMPOREL qui ne sera pas un atroce mensonge [quand l'homme est descendu si bas qu'il en arrive à une sorte d'obsession diabolique généralisée, celle qu'on voit de nos jours posséder peu ou prou tous les esprits, il ne peut plus, ô Journet, se rattraper lui-même, DIEU SEUL peut le réparer dans sa nature, instaurer cet ordre temporel nouveau qui révélera à nouveau « la sainteté de l'image divine » originelle, et Il le fera par le *Millenium*] »¹⁰⁴.

Puis Journet réfléchit sur le « nouveau style de sainteté » inhérent à ce troisième âge historique de l'Église (bien sûr ! toute économie nouvelle inclut une sainteté qui lui est spécifique !) ; et d'aller chercher de nouveau par la manche cette nuée sans eaux qui a nom Maritain. Souffrons encore un peu : « Une rénovation sociale *vitalement chrétienne* [= c'est le mot de Maritain pour définir l'âge « chrétien-laïc »] sera œuvre de sainteté ou elle ne sera pas ; je dis d'une sainteté tournée vers le temporel, le séculier, le profane. Le monde n'a-t-il pas connu des chefs de peuples saints ? Si une

¹⁰⁴ Journet, p. 257.

nouvelle sainteté surgit dans l'histoire, elle sera l'œuvre d'une telle sainteté... On est en droit d'attendre une poussée de sainteté d'un style nouveau.

« (...) Le profane ne s'oppose plus au sacré comme l'impur au pur, mais comme un certain ordre d'activités humaines, celles dont la fin spécificatrice est temporelle, s'oppose à un autre ordre d'activités humaines socialement constituées en vue d'une fin spécificatrice spirituelle. Et l'homme, engagé dans cet ordre profane ou temporel d'activités peut et doit, comme l'homme engagé dans l'ordre sacré, tendre à la sainteté (et pour parvenir lui-même à l'union divine, et pour attirer vers l'accomplissement des volontés divines l'ordre tout entier auquel il appartient)... Car la justice évangélique demande de soi à tout pénétrer, à s'emparer de tout, à descendre au plus profond du monde... On peut remarquer que ce principe évangélique ne s'est traduit et manifesté que progressivement dans les faits, et que son processus de réalisation n'est pas encore terminé...». Et Maritain, se félicite de voir ce type de sainteté du « troisième âge chrétien-laïc » déjà surgir çà et là, de son temps, « ce nouveau style et cette nouvelle poussée de spiritualité, pour se répandre sur la vie profane et temporelle »...

Une fois posé que l'ordre profane-laïc est appelé à révéler et révèle déjà naturellement le Christ, ce qui semble dans l'abord un peu difficile à saisir sur le plan théorique devient tout-à-coup extrêmement clair pour peu que nos doctrinaires gnostiques ont la franchise de nous révéler ce qu'ils entendent, sur le plan des réalisations pratiques. Du coup, on nous sort du verbiage insipide, de l'évanescent, de l'éther mystagogique, du

mysticisme désincarné, du *Nuage de l'Inconnaissable*, pour abruptement nous précipiter dans l'hérésie la plus crue... sans qu'apparemment hélas le déclic de la Foi ne se déclenche le moins du monde dans l'âme de nos utopistes diaboliquement possédés de leur gnose...

« Politique chrétienne. – La politique chrétienne [attention, stop, feu rouge, danger: Journet veut dire celle de leur 3e âge « chrétien-laïc », comme plus haut il entendait de même la formule « esprit de politique chrétienne »] cherche à régir selon la lumière chrétienne les cités temporelles. La politique sacrale était un premier essai, combien inadéquat [!], de politique chrétienne, en vue de fonder une cité temporelle, constitutionnellement composée de chrétiens. Elle a disparu avec ses splendeurs, qui tenaient à l'Évangile, et ses misères, qui tenaient aux hommes. N'allons pas la faire sortir de son tombeau [cet orgueil méprisant est infiniment plaisant : Journet se prend sans doute pour Dieu, puisqu'il est capable de déclarer abolie une économie politique de salut... puis d'en faire advenir une autre pour la remplacer...]. Appelons donc politique chrétienne tout court une application essentiellement nouvelle des éternels principes évangéliques relatifs au temporel. Rien n'est à recopier, tout est à réinventer [!]. La politique chrétienne vise à former l'unité politique de tous les habitants d'une région, d'un pays, à leur accorder tous les droits du citoyen, EN LES PRENANT TELS QU'ILS SONT, QUELLE QUE SOIT LEUR CROYANCE RELI-GIEUSE, mais pour les orienter efficacement, sous la pression d'un esprit évangélique authentique, vers des fins temporelles et politiques que le christianisme n'a pas à désavouer et dont il peut reconnaître la légitimité.

Une politique chrétienne [= « chrétienne-laïque »] s'interdit de forcer la conscience des citoyens non chrétiens [saisissons bien ce que veut dire Journet, il va d'ailleurs, plus loin, avoir le triste « courage » d'expliciter sans équivoque sa véritable pensée hérétique sur le sujet : ce qu'il veut dire, c'est que, pour sa gnose, il ne s'agit pas du tout de ne pas forcer la conscience des gens non-chrétiens, comme dialectiquement plus loin dans son étude, il en chargera calomnieusement les temps passés de l'Église pour construire hypocritement son faux raisonnement (prétendus viols des consciences dont l'Église ne s'est JAMAIS rendue coupable), mais bel et bien de ne pas, ne plus chercher à convertir les non-chrétiens...], qu'elle groupe avec d'autres citoyens chrétiens, catholiques ou dissidents, sur le plan temporel. Elle pratique la «tolérance civile». Elle ne doit ni tomber dans la «tolérance dogmatique» qui regarde comme également recevables toutes les formes de croyance ou d'incroyance ; ni chercher un minimum doctrinal commun à tous les citovens croyants ou incroyants [on va se rendre compte que ces deux dernières affirmations sont purement et simplement démenties dans la suite de l'exposé, elles sont là de pure forme, hypocrites pétitions de principe pour donner une apparence d'orthodoxie, sur un plan théorique, à sa gnose (Journet va d'ailleurs lui-même formidablement les démentir, en promouvant personnellement à Vatican II la liberté religieuse... et non la « tolérance civile »!); car de toutes façons, l'homme est régi par le principe de l'unité de sa personne : si on le fait agir dans le domaine civil comme si le Christ n'existait pas, comme y invite Journet, on le contraint à mettre le

reste de sa vie, celle religieuse notamment, en accord avec cet agir civil]. Elle procède d'un christianisme authentique et intégral, mais c'est, on l'a bien dit, pour appeler à l'ouvrage tous les ouvriers de bonne volonté, tous ceux à qui une saisie plus ou moins partielle et déficiente (extrêmement déficiente peut-être) des vérités que l'Évangile connaît dans leur plénitude, permet de se donner pratiquement, et sans être peut-être les moins généreux et les moins dévoués, à l'oeuvre commune en question. C'est dans ce cas que le mot évangélique s'applique avec toute sa force : «Qui n'est contre vous est avec vous ».

Comme travaux pratiques, Journet nous cite, avec une complaisance et une admiration non-feintes, la très-humanitariste, très-laïque... Croix-Rouge^{vi}. Puis, suivons bien les méandres du sentier-randonnée « chrétien-laïc », Journet, comme si la chose allait de soi, au nom de sa gnose « chrétienne-laïque », condamne carrément, soudain avec chaleur, aigreur, haine grand'peine comprimée, peu dissimulable et dissimulée, intransigeance et hauteur, la doctrine catholique telle que la consignait ainsi Bossuet : « Ceux qui ne veulent pas souffrir que le prince use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie. Autrement il faudrait souffrir dans tous les sujets et dans tout l'État, l'idolâtrie, le mahométisme, le judaïsme, toute fausse religion». Ainsi parle Bossuet dans sa Politique tirée de l'Écriture sainte¹⁰⁵.

« Au nom d'une théologie plus proche de celle de saint Thomas, et instruits par une expérience plus vaste des maux où conduisent les princes «usant de rigueur

Livre VII, 10e proposition.

en matière de religion», ose dire orgueilleusement et très-fallacieusement Journet (car, quand les princes Très-Chrétiens ont usé de rigueur en matière de religion, ça a été le plus souvent pour un bien : qu'on pense à la Chevalerie, institution noble au but exclusif de protéger à main armée la Religion dans les pauvres, les orphelins et les veuves...), les catholiques européens qui ont signé le récent manifeste relatif à la crise mondiale [en pleine seconde guerre mondiale, donc], proclament: «Dans la vie sociale, il importe d'affirmer avec force [!] ce qu'on a coutume de désigner sous le terme de liberté de conscience [Tiens donc! Cette fois-ci, il ne s'agit plus de l'orthodoxe tolérance civile dont Iournet nous entretenait mensongèrement page précédente, condamnant hypocritement la « tolérance dogmatique » pour rassurer le scrupule catholique de ses lecteurs, cette « tolérance dogmatique » que lesdits « catholiques européens » (???) appellent « liberté de conscience » et que Journet cette fois-ci admire et présente à notre admiration... Voyez comme notre gnostique « chrétien-laïc » nous a bien trompé tout-à-l'heure...]. L'adhésion à la religion est un acte de la conscience, qui doit se soumettre aux dictées de la raison et aux lumières divines. IL N'APPARTIENT À L'ÉTAT NI DE DOMINER NI DE CONTRÔLER LES CONSCIENCES [hérésie formelle, condamnée dans le Syllabus de Pie IX]. Les religions [notez le pluriel : il s'agit de toutes les religions, la Véritable mêlée avec les fausses...] qui, dans l'état actuel de division religieuse, se partagent l'adhésion des âmes, DOIVENT AVOIR LA LIBERTÉ D'ÉTABLIR LEUR CULTE, de prêcher leur doctrine, de former les âmes, d'exercer leur apostolat, SANS QUE

L'AUTORITÉ CIVILE AIT À S'IMMISCER DANS LEUR DOMAINE PROPRE [hérésie formelle : anathema sit !].

« Nous savons au surplus que par son enseignement sur l'acte de foi, don gratuit de Dieu, accepté librement et que nulle contrainte ne saurait produire dans les âmes, c'est le christianisme lui-même qui pose les bases de la tolérance civile en matière religieuse [notez bien comme ces esprits retors et hypocrites que Journet est allé chercher parce que, comme lui, ils ne veulent plus de la Vérité, jouent sur les mots, employant « tolérance » pour « liberté », comme ici par exemple! Non, il est très-faux de dire que le christianisme soutient la LIBERTÉ religieuse, tels que ces impies viennent de la définir, lui donnant maintenant faussement le titre de « tolérance civile en matière religieuse » pour mieux tromper] ».

Journet, derrière ces curieux « catholiques européens » bien anonymes (???) qu'il admire, signe évidemment ce Manifeste FORMELLEMENT HÉRÉTI-QUE des deux mains, dans l'enthousiasme... Quant à nous, basta, il suffit, nous avons parfaitement compris où mène la gnose « chrétienne-laïque ». Toute l'hérésie de la Liberté Religieuse formulée à Vatican II, est déjà là, au sortir immédiat de la seconde guerre mondiale, nette, sans bavure, à plat sur la table. Et ces esprits faux et profondément rebelles nous disent bien, « avec force » comme ils disent agressivement, qu'il n'est pas question d'en revenir... En vérité, notre travail a été trèsutile : nous sommes récompensés de nous être astreints à mettre les yeux dans ces textes troubles, obscurs, filandreux et volontairement embrouillés, nous comprenons beaucoup mieux à présent ce qui motive la Liberté Religieuse dans l'esprit des grands-clercs, tel Journet qui la mettra en vedette et qui en sera un des promoteurs principaux pour la faire triompher entre les Pères de Vatican II¹⁰⁶: LA GNOSE DU TROISIÈME ÂGE « CHRÉTIEN-LAÏC ».

Et comme pour ne pas être trop tout seul dans cette profession de foi *hérétique* tout-de-même osée pour l'époque¹⁰⁷, malgré les précautions théologiques de langage, les escamotages subtils et les tromperies astucieuses dont il habille habilement son discours, Journet va à nouveau chercher Maritain. « Transcrivons ce passage récent de J. Maritain sur la *société vitalement chrétienne*: «La présente guerre nous avertit que le monde en a fini avec la neutralité [?]. Bon gré mal gré, les États seront obligés de choisir pour ou contre l'Évangile, ils seront formés par l'esprit totalitaire ou par l'esprit chrétien. Ce qui importe ici, c'est de distinguer l'apocryphe d'avec l'authentique, un État clérical ou décorativement chrétien d'avec une société politique vitalement et réellement chrétienne...

« Une société politique vitalement et réellement chrétienne [= fondée sur le « IIIe âge chrétien-laïc de l'Église » de Journet] serait chrétienne *en vertu de l'esprit*

1/

Il est historique que, pour départager les Pères conciliaires sur la liberté religieuse, c'est le C^{al} Journet qui, par un dernier discours, emporta le vote des Pères en faveur de l'hérétique décret DHP...!

Journet se rendait-il compte qu'elle contredisait de plein fouet la doctrine du *Syllabus*? « Les enseignements de Pie IX sont assez connus pour que nous n'y insistions pas. Qu'il nous suffise de rappeler les propositions CONDAMNÉES par le *Syllabus*: prop. 77. – «A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres» (Alloc. *Nemo Vestrum*, 26 juillet 1855); prop. 78. – «Aussi c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent, y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers» (Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembre 1852) »! (P. Philippe, p. 65).

même qui l'anime et qui informe ses structures, c'est dire qu'elle serait chrétienne évangéliquement [= décodons en clair ce charabia : en vivant pratiquement le christianisme, mais sans le révéler théoriquement c'est-à-dire constitutionnellement]. Et parce que l'objet immédiat de la cité temporelle est la vie humaine avec ses activités et ses vertus naturelles, et le bien commun humain, non la vie divine et les mystères de la grâce, UNE TELLE SOCIÉTÉ POLITIQUE NE REQUERRAIT PAS DE SES MEMBRES UN CREDO RELIGIEUX COM-MUN, et [ne] mettrait pas dans une situation d'infériorité ou de diminution politique ceux qui sont étrangers à la foi qui l'anime [mille regrets : ceci est une hérésie pour le Temps des Nations chrétiennes dans lequel nous sommes toujours ; ce sera dans le Règne millénaire, instauré par Dieu, qu'une telle liberté pourra exister parce qu'alors le « Credo commun », qui sera celui de la VRAIE religion, « sera gravé dans le coeur de l'homme », donc il n'y aura plus besoin de le manifester extérieurement ; MAIS NOUS N'Y SOMMES PAS ET DIEU SEUL PEUT OPÉRER DANS LE CŒUR DE L'HOMME UN TEL MIRACLE: IL Y A VRAIMENT LUCIFÉRIEN PÉCHÉ DE VOULOIR S'ARROGER DE FAIRE CE QUE DIEU S'EST RÉSERVÉ; comme disait magistralement Juan Donoso Cortès: « De tous les péchés possible, AUCUN N'ÉGALE celui par lequel l'homme veut se substituer à Dieu, ou prétend réaliser, à d'autres fins et de diverses manières, ce que Dieu s'est proposé » : c'est exactement définir et dénoncer là le péché « chrétien-laïc » dont se rendent coupables les grands-clercs que nous étudions ensemble...].

« Et tous, catholiques et non catholiques, chrétiens et non chrétiens, dès l'instant qu'ils reconnaissent, chacun dans sa perspective propre, les valeurs humaines dont l'Évangile nous a fait prendre conscience, la dignité et les droits de la personne [ces formules sont presque mot à mot dans Dignitatis Humanae Personnæ...¹⁰⁸], le caractère d'obligation morale inhérent à l'autorité, la loi de l'amour fraternel et la sainteté du droit naturel [toutes « vertus politiques » dont Pie XII, rappelezvous, nous a assommés, saturés et sursaturés, dans ses discours de Noël!], se trouveraient par-là même entraînés dans son dynamisme et seraient capables de coopérer à son bien commun... [faux, faux, archi-faux! Une telle société peut mener au pire : au puritanisme social dont la société américaine donne une abominable illustration; comme encore au nazisme où chacun est totalitairement soumis à un prétendu bien commun émasculé de la Religion véritable... en attendant le pire, la société du 666, technocratiquement parfaite quant au bien commun humain et matériel, décrite par l'initié Georges Orwell dans son fameux roman 1984! Car l'Antéchrist, ne l'oublions pas, sera UN AGNEAU (donc, lui aussi développera une apparence de bien commun, comme ici on s'en contente pour la société civile) quand bien même il aura une voix de dragon,

_

^{...} Ou dans Marc Sangnier : « Élargissons le Sillon, écrit L'Éveil démocratique le 18 février 1907 ; nous prévoyons sans crainte la collaboration d'hommes qui, animés du même idéal que nous, ne partagent pas notre foi positive [dans le catholicisme]. Nous ne voulons pas que, sur le terrain politique et social, l'union se fasse d'après la conformité du culte religieux, mais entre des hommes qui veulent réaliser dans la société, le même idéal » (Fernessole, t. II, p. 279). C'est EXACTEMENT la profession de foi « chrétienne-laïque » des Maritain, Journet, des... papes post-concordataires, singulièrement de Pie XII, comme on peut bien s'en rendre compte.

c'est-à-dire une doctrine satanique. La gnose d'un « troisième âge chrétien-laïc de l'Église », c'est donc vraiment l'utopie la plus totale, exposée ici sans pudeur aucune]. Elle serait consciente de sa doctrine et de sa morale. Elle serait consciente de la foi qui l'inspire et elle l'exprimerait publiquement [comprenons bien: Maritain entend parler ici de la « foi » en les vertus morales non-explicités dans le Christ, de la sainteté naturelle des « vertus politiques » qui fait vivre cette société vitalement chrétienne...].

« De fait, il est clair que pour un peuple donné, cette expression publique prendrait de préférence les formes de la confession chrétienne à laquelle l'histoire et les traditions de ce peuple sont le plus vitalement liées. Mais les autres confessions religieuses pourraient aussi avoir part à cette expression publique [?!?]. Toute forme de culte interconfessionnel étant, cela va de soi, exclue [rajoute Maritain, dans une patouillerie intellectuelle impressionnante. Nos gnostiques ont mis en route une vraie folie, mais bien entendu ils réfléchissent à tout sauf à s'en déprendre, tel un poivrot accroché à un réverbère : enfin, voyons, comment donc « la société vitalement chrétienne consciente de sa doctrine et de sa morale » pourra-t-elle « l'exprimer publiquement », ce qui signifie cultuellement si on veut encore bien comprendre le sens des mots, sans rendre un vrai culte à Dieu ? Si Maritain conçoit seulement de vagues cérémonies rendant, dans l'inconnaissabilité du vrai Dieu, hommage aux seules vertus morales sociopolitiques, et non au vrai Dieu Un et Trine (et cela a bien l'air d'être le fond de sa pensée), il n'a qu'à ressusciter la ridicule théophilantropie de l'abbé Grégoire : ira aux

cérémonies qui voudra, mais, comme disait Talleyrand forcé par sa position de présider la première de ces très-bouffonnes « grand'messes civiles » : « Surtout, ne me faites pas rire, risum teneatis, amici! »109. Mais, à présent que nos gnostiques osent nous entretenir clairement des conséquences pratiques de leurs gnose « chrétienne-laïque », poursuivons notre lecture de ces textes pénibles, qui, d'obscurs, deviennent, malheureusement pourrait-on dire, très-clairs, très hérétiquement clairs:]. «L'Église catholique insiste sur ce principe que la vérité doit avoir le pas sur l'erreur et que la vraie religion, quand elle est connue, doit être aidée dans sa mission spirituelle de préférence aux religions dont le message est plus ou moins défaillant et où l'erreur se mêle avec la vérité. C'est là une simple conséquence de ce que l'homme doit à la vérité. Il serait cependant très faux d'en conclure que ce principe ne peut s'appliquer qu'en réclamant pour la vraie religion les faveurs d'un pouvoir absolutiste ou l'assistance des dragonnades, ou

_

Ou alors, si au contraire Maritain pense à un culte au vrai Dieu, comment les autres confessions religieuses pourraient-elles bien s'unir à « l'expression publique, de préférence de forme chrétienne, de la foi (?) de la société vitalement chrétienne en sa doctrine (?) et sa morale (?) » (ouf!)... sans interconfessionnalité? Un certain cardinal Etch-égaré a prétendu réfuter l'objection, lors des scandaleuses cérémonies œcuméniques d'Assise, en 1986, qui, notons-le, accomplissent exactement ces textes de Maritain, en proférant cette... connerie (on ne peut pas l'appeler autrement) : « On est là ensemble pour prier, non pour prier ensemble ». En vérité, c'est bien là cette folie totale qu'avait prédite pour nos jours de Fin des temps ce prêtre traditionaliste en mourant dans les années 1980 (« on s'en va vers la folie totale » ne cessait-il de répéter dans ses derniers jours terrestres) : si l'on convient de n'être pas réunis pour prier ensemble le même Dieu, mais, mais, quel Dieu priera-t-on ensemble? Et comment, moi catholique, puis-je accepter qu'à mes côtés, un chaman ou un bouddhiste prie... le démon, même si c'est avec les meilleures intentions du monde, avec l'ignorance invincible la plus bétonnée? Si le gnostique « chrétienlaïc » a la prétention de rendre un authentique culte à Dieu par ces cérémonies, il y a forcément interconfessionnalité, communicatio in sacris, ce qui est condamné et anathématisé par tous les papes... catholiques. Pas de moyen terme.

que l'Église catholique revendique des sociétés modernes les privilèges dont elle jouissait dans une civilisation de type sacral comme celle du Moyen-Âge [... voyez comme nos diables pieux ont le scrupule de se recouvrir d'un froc d'orthodoxie... pour aussitôt l'enlever et le jeter aux orties, ligne suivante, « page suivante » comme disait saint Pie X des modernistes dans Pascendi! Voyez comme ici Maritain nous dit carrément, sous couvert d'un verbiage captieux et hypocrite, qu'il n'est plus question que la vraie Religion se fasse reconnaître comme seule par l'État, ce que notre gnostique appelle hypocritement « privilèges » alors qu'il s'agit d'un droit fondamental de toute société ordonnée au bien commun... Bien alors, mais comment peut-elle s'imposer, la vraie Religion, quand une religion fausse mais dominante l'empêche de s'exprimer, par exemple par le terrorisme (suivez mon regard), chose qu'Elle seule a le droit de faire ?!... Vous n'avez rien compris : sous la « nouvelle ère » (Pie XII) chrétienne-laïque, c'est devenu inutile, l'Église a mieux à faire en informant secrètement les structures de la société de son... esprit de vie, dira plus loin Maritain par une formule dont il n'est pas nécessaire de souligner le profond relent moderniste, immanentiste]. C'est la mission spirituelle de l'Église qui doit être aidée, non la puissance politique ou les avantages temporels auxquels tels ou tels de ses membres pourraient prétendre en son nom [quelle phrase hypocrite et calomnieuse, tâchant de détourner la question abordée pour éviter d'avoir à mettre le doigt sur sa mauvaise doctrine! Il ne s'agit pas ici de prébendes ou de protections passe-droits à recueillir de l'État, il s'agit d'allégeance par l'État au Règne du

Christ et donc à l'Église !]». On voit quelle refonte des concepts, des institutions, des comportements exige la politique chrétienne », insinue dans une conclusion discrète cet autre esprit faux qui a nom Journet, certes très-fort approbateur dans son intérieur, mais un peu craintif quand même de mettre son nom derrière cette fumeuse doctrine.

... Éh bien oui, en effet, on *voit*. On *voit* Assise en 1986, qui est la *parfaite* application de ce que nos doctrinaires « chrétiens-laïcs », ont préparé laborieusement dans leurs laboratoires intellectuels ténébreux, quelqu'un demi-siècle auparavant. On va même mieux *voir* encore, par la suite des applications pratiques que se permettent d'envisager nos gnostiques, l'œil en feu, « fixé sur une chimère »...

Iournet, donc, écrit tout cela pendant guerre 39-45. Il guette un peu partout dans le monde les prodromes de l'avènement de son nouvel âge chrétien-laïc de l'Église, et, enthousiasmé, en trouve un « superbe » dans le pénible débattement auquel les nazis réduisaient les juifs. I1a vent que 25 février 1943, l'Église catholique des Pays-Bas, alliée aux É[sic]glises protestantes¹¹⁰, adresse une lettre collective de protestation au commissaire du Reich nazi. « On l'a lu, le même dimanche, dans les églises catholiques et dans les temples protestants, glousse-t-il de plaisir. (...) On aura remarqué que parmi les premiers

Journet met un « É » majuscule à ces dernières! C'est « gonflé » quand même, en 1947, mais cela nous révèle que les pires hérésies de Vatican II, comme celle qui veut que le Corps mystique du Christ « subsiste » dans les églises séparés, se logent (sans jeu de mot maçonnique) $d\acute{e}j\grave{a}$ dans la cervelle de Journet dès la fin de la seconde guerre mondiale! Rien n'est l'effet du hasard, je vous dis, dans ces textes de nos adeptes « chrétiens-laïcs » qui ont fort réfléchi leurs écrits...

principes invoqués par les évêques [rédacteurs de la Lettre en question, co-signée par les protestants], se trouve la liberté de conscience et de conviction : non en ce sens que, par rapport à Dieu et à la Vérité, l'homme aurait le droit de choisir à son gré n'importe quel chemin, il doit choisir le vrai chemin, pour autant qu'il est en son pouvoir de le connaître; mais en ce sens que, PAR RAPPORT À L'ÉTAT, à la communauté temporelle [c'est Journet qui souligne...], L'HOMME EST LIBRE DE CHOISIR SA VOIE RELIGIEUSE À SES RISQUES ET PÉRILS, SA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ÉTANT UN DROIT NATUREL INVIOLABLE. C'est violer les fondements du droit naturel que de vouloir instaurer par la contrainte la conception nationale-socialiste »111, conclut tout soudain avec une grande brutalité, trèsfourbement, très-hypocritement, Journet, comme pour détourner l'attention de l'énorme hérésie qu'il vient de proférer phrase précédente, car en vérité, en son for interne, croyez bien que ce n'est pas du tout au « national-socialisme » qu'il pense, mais au « viol » de la conscience humaine que constituerait, selon lui, la proclamation de la Religion catholique comme Religion d'État! VOILÀ LE FOND DE SA PENSÉE!

Mais il croit pouvoir donner l'assiette théologique d'une telle doctrine dans... la liberté religieuse que professera Vatican II : « Outre le droit révélé dans l'Écriture, qui concerne soit la vie surnaturelle du royaume de Dieu (préceptes de la foi, de l'espérance, de la charité), soit aussi la vie naturelle (préceptes du décalogue relatifs à l'homicide, à l'adultère, au vol) et la vie culturelle

¹¹¹ Journet, p. 327.

(préceptes sur l'obéissance aux autorités civiles constituées), il y a donc possibilité, dans la conception traditionnelle, de reconnaître un droit inséré par Dieu au cœur même de la nature humaine au moment de sa création. Si obscurci qu'il puisse être par le péché, ce droit subsiste à l'état de substructure ; il peut être violé, mais il est indélébile. Il est métaphysiquement justifiable [!]. Les hommes peuvent donc et doivent se rencontrer en tant qu'hommes [c'est Journet qui souligne, comme soulignements précédents...] sur ce plan du droit naturel dont ils ont à prendre une conscience toujours moins imparfaite, et dont ils ont à déployer les conséquences ».

Sentant bien la pointe hérétique de ses affirmations avancées, Journet ne peut s'empêcher de les restreindre par ce qui suit (mais c'est peine perdue car jamais il ne veut en revenir à la saine doctrine que l'homme intégral, privé ET PUBLIC, c'est le Christ dans sa Sainte-Humanité, à laquelle sont référées immédiatement et formellement toutes et chacune de nos humanités particulières, sinon rien): « Il est sûr toutefois, que, si la grâce chrétienne, outre sa fonction première qui est d'introduire dans le royaume des cieux et de faire de nous des enfants de Dieu et des concitoyens des anges, a pour fonction secondaire de guérir par surcroît la nature humaine dans son ordre propre de nature, il est sûr que c'est seulement sous le ciel chrétien que l'homme pourra pleinement être homme, que le droit naturel pourra parvenir à sa normale et pleine éclosion, qu'il pourra régir effectivement les démarches de la vie humaine, tant personnelle que sociale et politique. Disons que le philosophe, le juriste, l'homme d'État vraiment catholique sait toutes ces choses ». Mais voyez avec quelle inqualifiable désinvolture Journet, pour finir, fait fi de la doctrine catholique¹¹²!!! Quel incroyable mépris de sa part, de la nécessité de révéler le Christ dans la chose publique !!! Et notez qu'il se rend parfaitement bien compte, en rappelant la doctrine catholique, que sa thèse « chrétienne-laïque » ne colle pas vraiment avec elle ! Mais il s'en fiche superbement, l'esprit obnubilé, possédé serait plus exact, de sa gnose, pour conclure brutalement, d'un revers de main comme impatient, rageur, haineux, que l'élite dans chaque pays « sait toutes ces choses » et qu'il n'y a donc pas besoin de les mettre en avant (c'est-à-dire, excusez du peu : « c'est seulement sous le ciel chrétien que l'homme pourra pleinement être homme ») !!

Autre prodrome de l'avènement du « troisième âge chrétien-laïc de l'Église », plus « magnifique » encore, que retient Journet, de son poste d'observation avancé : le comportement de Pie XII pendant la guerre, alliant ainsi la pratique à la théorie exposée fervemment dans tous ses Noëls de guerre. Pie XII, on s'en souvient, avait voulu déclarer pendant la seconde guerre mondiale, Rome ville ouverte. Or, la motivation profonde de cette décision du pape se trouve dans la gnose « chrétienne-laïque », dans cette ambition de promouvoir le fameux « esprit de politique chrétienne » basé sur les principes moraux vécus, soi-disant suffisants pour concrétiser parmi les hommes le bien commun dont la paix uni-

-

Mgr Lefebvre, trompé par les apparences « conservatrices » du prélat, n'était certainement pas conscient de son modernisme au moins politique lorsqu'il l'a pressenti au tout départ du mouvement traditionaliste, pour en rejoindre les rangs... Journet, évidemment, refusa!

verselle est un constituant. Journet nous l'explique. « Que veut donc par-dessus tout le pape en demandant que Rome soit reconnue ville ouverte par tous les belligérants ? Ce que veut par-dessus tout le pape, c'est qu'il y ait, entourant la petite Cité Vaticane, mais déjà sur le territoire belligérant lui-même et au milieu de l'empire de la guerre, au moins en un endroit, une anticipation de cette paix internationale si désirée par tous les hommes dont la tête est encore saine, UNE OASIS DU DROIT, où les conventions internationales ne soient pas violées, où ne pénètrent pas le flux et le reflux des représailles, où l'esprit de justice puisse commencer par triompher de l'esprit de violence, et la générosité de la brutalité, bref, un point de cristallisation de la paix du monde entier, une étoile sur laquelle, au moment des tractations, tous les veux puissent se lever sans haine [bref, bref, abrégeons cette pénible logorrhée : Pie XII, par la déclaration de « Rome, ville ouverte » voulait donc promouvoir et concrétiser une anticipation, une tête de pont du 3e âge « chrétien-laïc », car notez bien que Journet traduisant très-fidèlement le pape Pie XII, n'invoque pas AU NOM DE DIEU une enclave sacrée, comme l'enceinte des églises l'était pour les criminels au Moyen-Âge, non, non, il s'agit d'une enclave de paix fondée AU NOM DE ET SUR LA DIGNITÉ HU-MAINE, comme l'expliquera lui-même Pie XII au cardinal-vicaire de Rome, c'est-à-dire fondée sur le triomphe du droit et de la justice en tant que telles (et non dérivées immédiatement du Christ), caractéristique spécifique de l'ère nouvelle « chrétienne-laïque »...] ».

Sa volonté profonde dans cette occasion *Rome ville* ouverte est d'enseigner et faire pratiquer par les hom-

mes l'évangile « chrétien-laïc » : « On n'a pas assez remarqué, on n'a pas su ou voulu remarquer, que la protestation du souverain pontife contre les bombardements de Rome est dirigée contre les deux belligérants. D'abord, contre les violents qui n'ont pas voulu prendre les mesures nécessaires pour que Rome fût reconnue ville ouverte, et qui ont cru habile de s'abriter sous le voile de sa quasi immunité. Ensuite, contre les violents qui, faute de générosité («quand on est vraiment fort, on ne doit pas craindre d'être généreux» -Message radiophonique de Pie XII, 1er sept. 1943- [... et en effet, selon l'« évangile chrétien-laïc », il suffit en effet d'être fort, vertu humaine, pour être généreux, sans grâce divine pour y aider! Voyez comme ici, mine de rien, Pie XII, que cite Journet, ne perd pas une occasion de nous prêcher le nouvel évangile...!]), n'ont pas su perdre le bénéfice d'un avantage matériel immédiat, pour gagner une victoire spirituelle qui eût été portée indéfiniment sur les ondes du temps [Journet entend ici parler d'un acte de vertu « chrétien-laïc » auquel le pape Pie XII convie l'humanité, et cet acte à pratiquer est vraiment la seule chose qui intéresse Pie XII, or, l'humanité n'a pas su le pratiquer, d'où l'amère déception du pape :].

« Nous avons, dit Pie XII, «recommandé à qui de droit, AU NOM DE LA DIGNITÉ HUMAINE [c'est Journet lui-même qui souligne le propos de Paul VI, pardon, de Pie XII...], la sauvegarde de Rome. Il nous semblait permis d'espérer que la valeur de raisons si évidentes [!], la reconnaissance commune de notre impartialité, et l'activité bienfaisante que nous déployons à l'usage de tous, sans distinction de nationalité ou de religion,

nous auraient procuré, parmi tant d'amertumes, le réconfort de trouver, auprès des deux parties belligérantes, un accueil favorable à nos démarches en faveur de Rome. Hélas, notre espoir raisonnable a été déçu!» (Lettre du 21 juillet au cardinal-vicaire [de Rome]). Cette Pie XII. déclaration de insiste Radio-Vatican (24 juillet 1943) «n'était pas adressée à un seul des belligérants, mais aux deux parties. Il aurait été possible, en effet, de faire de Rome une ville ouverte, et il faut regretter que cela n'ait pas été fait, du moins jusqu'ici» [on voit par ce passage que la seule chose qui attriste le pape, c'est que les hommes n'ont pas fait l'effort de vertu « chrétiennelaïque » demandé par lui pour faire advenir parmi eux la nouvelle économie de salut inhérente à l'âge « chrétien-laïc » : c'est un comble tout-de-même...!! Mais on voit bien par-là à quel point vraiment obsessionnel la gnose « chrétienne-laïque » possède les papes postconcordataires...].

« Ce que veut le pape, explique avec grande conviction Journet qui n'est certes pas en reste sur lui, c'est que «le ressentiment provoqué par de vastes destructions sans nécessité» ne retarde pas «le jour d'une rencontre pacifique entre les peuples». Ce que veut PAR-DESSUS TOUT le pape [et effectivement, on voit que rien n'intéresse plus Pie XII que l'adveniat de cette nouvelle ère « chrétienne-laïque »…], c'est qu'il ne soit pas dit, dans le droit international de demain et de l'avenir, qu'il soit impossible de définir effectivement ce que c'est qu'une ville ouverte ; et de respecter, au temps de la pire guerre, les conditions grâce auxquelles elle le demeure »¹¹³.

Journet, suisse d'origine, vante, dans un endroit de son livre, son petit pays comme étant une prophétie en acte du « troisième âge » chrétien-laïc de l'Église : « Ces

Autrement dit, le pape ne veut pas qu'on puisse dire que le droit *humain* est incapable, impuissant à dominer et s'élever DE SOI-MÊME, ET NON EN

motifs [de neutralité] qui valent pour la Belgique [relativement à la 2e guerre mondiale], valent aussi pour la Suisse. Nous croyons toutefois qu'un autre s'y ajoute, plus secret, qu'on trouverait caché au coeur de chacun de nos concitoyens. Du fait qu'elle a renoncé depuis longtemps à toute extension territoriale et à tout impérialisme colonial (elle peut encore grandir, dit un chant de chez nous, « mais du côté du ciel »), la Suisse semble avoir pour raison d'être non seulement de constituer, au sein de l'Europe, le premier commencement, le modèle réduit, de cette unité fédérative des races, des peuples, des langues et des cultures, qui ouvre la seule perspective dans laquelle il nous soit possible d'envisager l'avenir du monde, mais encore de représenter comme le point de cristallisation d'une politique de paix pour toutes les grandes nations environnantes ; comme le foyer d'une ère où le droit pourra, sinon toujours, du moins de plus en plus fréquemment, triompher de la force ; en un mot, comme une sorte de réplique, au centre de la carte de l'Europe, de ce qu'était la «trêve de Dieu» dans la semaine médiévale : et dans ces jours-là personne ne se battait, ni contre NI POUR le droit [notez bien le très-important : « ni pour le droit » qui constitue la base même de la gnose « chrétienne-laïque » ; et comparez cela avec les statuts des Templiers, écrits par saint Bernard : « Le saint fait un grand éloge de ce nouvel ordre ; il le fonde sur le double combat qu'on y livre aux ennemis corporels [de l'ordre Très-Chrétien] et aux ennemis spirituels, et sur les motifs qui animent les chevaliers du Temple dans la guerre contre les ennemis de la religion. Ils font la guerre du Christ, leur Seigneur, sans craindre de pécher en tuant leurs ennemis, ou de périr, s'ils sont tués eux-mêmes. S'ils tuent, c'est le profit du Christ; s'ils sont tués, c'est le leur. Il ne faudrait pas néanmoins, dit saint Bernard, tuer même les païens, si l'on pouvait les empêcher, par quelque autre voie, d'insulter aux fidèles ou de les opprimer. Mais, dans le cas présent, il est plus expédient de les mettre à mort, afin que la verge des pécheurs ne frappe pas les justes » (cité par Rohrbacher, t. XV, pp. 218-219)]. S'il est vrai qu'un seul petit peuple, à cause, sans doute, de conditions très particulières, de sa situation géographique exceptionnelle, de son histoire, de son renoncement manifeste et certes indubitable à tout agrandissement territorial et à toute ambition coloniale, s'il est vrai que même un tout petit peuple réussit à traverser les temps les plus troublés sans entrer dans aucune guerre, alors c'est la guerre elle-même qui est initialement vaincue, c'est la fatalité de la guerre qui est brisée, c'est la preuve expérimentale qui est faite que la guerre n'est pas inévitable, que la liberté humaine peut la surmonter [c'est ni plus ni moins le discours utopique des... pacifistes! Ne nous y trompons pas : derrière ces veux pieux et apparemment louables, il y a très-réellement une pensée babelesque extrêmement impie parce qu'elle suppose que l'homme peut réaliser la paix universelle de par ses propres forces, alors que Dieu et Dieu seul, peut lever le problème des guerres, qui est un des effets du péché originel], et qu'en tous cas, elle peut devenir, elle doit devenir, entre les grands peuples, de plus en plus rare. Voilà, à notre avis, la raison la plus instinctive, la plus profonde, la plus «sainte», de la volonté de neutralité de la Suisse» (pp. 48-49).

S'APPUYANT SUR LE CHRIST, au-dessus des guerres, ce qui est bien sûr vouloir dire que le but *premier* du pape est de vouloir professer la foi « chrétienne-laïque » aux peuples, et vouloir à toutes forces la promouvoir.

Convenons-en: on ne peut refuser à Journet d'avoir très-bien discerné, et de nous décortiquer intelligemment, la pensée de fond du pape... On le voit sans difficulté : la thèse « chrétienne-laïque » n'est donc pas qu'une vague idée pour Pie XII. Il milite ardemment pour la mettre en œuvre le plus vite possible dans l'humanité désorientée. Il faut, au-dessus des religions y compris la sienne de véritable que le Vicaire du Christ représente, mettre sur pied un nouveau code de droit juridique international basé sur la dignité humaine... et parallèlement abolir l'ancien droit basé sur le Christ explicitement affirmé au fronton des constitutions politiques : le droit ne doit plus être imposé aux hommes au Nom du Christ, mais au nom... de l'homme. La société « vitalement chrétienne » (Maritain) que promeuvent ardemment le pape Pie XII, Journet, Maritain, avant tant d'autres, se veut intégralement humaniste, parce que c'est ainsi qu'en nos temps nouveaux, le Christ est révélé. Nous sommes là en présence d'une véritable gnose. Généralement, peu ont compris à quel point elle possédait l'esprit des grands-clercs modernes, papes y compris, mais ces textes nous le font bien découvrir. Nous venons en tous cas de voir ensemble à quel point elle possède l'esprit de Pie XII¹¹⁴.

Les mauvais pouvaient bien battre des mains de plaisir, certes, dans leurs infâmes loges. Avec une prescience vraiment satanique, ils entrevirent déjà le triomphe du laïcisme sur le siège de Pierre, dès le pontificat de Pie XI. « L'Église a

Cette nouvelle doctrine « chrétienne-laïque » permet d'ailleurs d'expliquer des comportements du pape Pie XII qui, jusqu'à nos jours encore, sont restés pratiquement incompréhensibles et douloureusement incompris, nous faisons notamment allusion à son silence envers les juifs, lequel a fait couler tant d'encre, et pas de la meilleure qualité. Certains thuriféraires maladroits de la papauté ont voulu excuser Pie XII en invoquant le scrupule qu'il s'est fait que s'il parlait, les nazis auraient fait des représailles plus grandes encore. Désolé, mais on attend autre chose d'un chef, surtout de

été détrônée, s'écriait, au convent de 1936, le Franc-maçon Aubertin, les peuples n'y croient plus. Elle ne parle plus religion à ses fidèles, MAIS MORALE ET SOCIO-LOGIE » (cité par Ousset, p. 360). Après le pontificat de Pie XII, c'est un vrai feu d'artifice dans leurs âmes maudites: « Perspective de l'universel, sens de l'évolution et du progrès, mais aussi caractère dominateur et irrésistible de cette morale laïque qui a fait reculer devant elle toutes les attitudes du conformisme conservateur et toutes les morales confessionnelles... » Ainsi s'exprimait encore M. Bru, vice-président de la « Ligue française de l'Enseignement », lors de son dernier Congrès [commente Jean Ousset, écrivant en 1959]. « Je tiens à souligner devant vous ce fait, poursuivait-il, que les porte-parole (?) [le point d'interrogation est du pauvre Jean Ousset qui ne s'est même pas rendu compte que le franc-mac. de service pouvait faire allusion à... Pie XII, tout simplement] de la morale catholique ne s'expriment plus, aujourd'hui, comme autrefois... Les premiers catholiques qui ont osé, comme Lamennais, comme Marc Sangnier, faire entendre dans leurs écrits le souffle vivifiant de la morale ouverte, ont été désavoués par la Papauté... mais regardons de plus près: Y A-T-IL AUJOURD'HUI [le franc-mac., avec une terrible clairvoyance, veut récapituler ici les vingt ans du pontificat de Pie XII...] UNE QUES-TION DE POLITIQUE SOCIALE QUI SE DISCUTE EN D'AUTRES TERMES QU'EN TERMES DE MORALE PROFANE, C'EST-À-DIRE LAÏQUE? Nos jugements sont à peu près adoptés par tous, semble-t-il, et il est curieux de voir qu'un parti comme le M.R.P., dans ses déclarations solennelles, ne cite jamais en référence les textes pontificaux [il aurait pu, pourtant!]... CE N'EST PLUS, AUJOURD'HUI, LA MORALE CHRÉTIENNE QUI INSPIRE LA MORALE LAÏQUE ; C'EST LA MORALE LAÏQUE QUI, PAR SON DYNAMISME CONQUÉRANT, SA PUIS-SANCE DE RENOUVELLEMENT, SON UNIVERSALITÉ, S'IMPOSE À LA MA-JORITÉ DES CROYANTS COMME DES NON-CROYANTS ET REND VAINES OU ANACHRONIQUES LES DOCTRINES DÉPASSÉES » (Ousset, p. 360). Il n'est certes nul besoin de commenter. Oui, comme le dit un proverbe, on n'est jamais si bien renseigné sur soi-même que par son ennemi... Et notez bien ce dernier « dépassé » qu'on retrouve tel quel dans la bouche de Pie XII!

l'Église, on attend qu'il proclame le Droit, c'est son premier devoir, avant même celui de sauver des vies humaines (qui de toutes façons, à plus ou moins long terme, sont elles aussi sauvées par cette proclamation)115. Car la proclamation du Droit, toujours ordonné à la Vérité « qui délivre », sauve par elle-même l'humanité toute entière et pas seulement une fraction de l'humanité, c'est une « épée à double tranchant » (Apoc.). En l'occurrence, condamner officiellement le nazisme en pleine guerre en s'appuvant sur le problème juif, aurait probablement précipité beaucoup plus vite la chute d'Hitler en suscitant une réaction des Nations plus rapide et plus forte contre lui (en fait, on retrouve là le même cas de figure qu'avec Pie VI et le projet Pitt!), quand bien même il y aurait eu peut-être, pas même sûrement, d'atroces représailles immédiates. Et par-là même, restons-en à la comptabilité des morts de la seconde guerre mondiale puisqu'on ose la prendre comme principal critère de jugement dans cette affaire pourtant avant tout d'ordre moral, cela aurait considérablement diminué le nombre global des victimes de la guerre. L'excuse invoquée, donc, ne tient pas.

Alors, pourquoi ce fameux silence de Pie XII, un silence qui fut dramatiquement sans faille, et donc qu'on sent bien *très-voulu* ? C'est hélas terriblement simple à comprendre, et notre lecteur, habitué mainte-

_

C'est tout-de-même lamentable de voir un Tardieu, vil républicain gauchiste et probablement franc-maçon, le jeter à la face du pape Benoît XV, qui, lui aussi, nous allons le voir, faisait du « silence » entre les belligérants une règle de conduite durant la première guerre mondiale : « SON PREMIER DEVOIR [du pape] CONSISTE À PRENDRE PARTI ENTRE LE BIEN ET LE MAL ». Quel cinglant, cuisant coup de cravache! Mais hélas, hélas, combien il était *justement* appliqué! Pourquoi les fils des ténèbres sont-ils toujours plus habiles que les fils de la Lumière?...

nant à décoder les secrètes motivations « chrétienneslaïques » dans les agissements des papes modernes, l'a sans doute déjà compris : si Pie XII n'a pas parlé officiellement pendant la guerre, c'est parce que, on vient de voir ses raisons pour faire de Rome une ville ouverte, il ne veut absolument pas, par principe « chrétienlaïc », prendre parti pour aucun des belligérants, FUS-SENT-ILS LES VICTIMES, comme ce fut bien sûr le cas des juifs.

Pie XII condamnait certes en son cœur les atrocités nazies, il promeut d'ailleurs, en privé, avec Montini comme maître d'œuvre, un « magnifique » mouvement d'aide humanitaire aux juifs de Rome, au Vatican même, qui d'ailleurs suscitera la conversion du grandrabbin de Rome, Eugenio Zolli (... tel Pie VI pendant la Révolution française secourra magnifiquement les exilés ; ou encore Benoît XV durant la première guerre mondiale, ce dernier instaurant une véritable « Croix-Rouge bis » au Vatican...), mais, entre les malheureux juifs et les nazis, la doctrine « chrétienne-laïque » lui INTERDIT toute action officielle, décisive, publique (s'il a dénoncées les exactions nazies dès 1939, il ne faut surtout pas oublier qu'il s'interdit systématiquement, une fois la guerre ouverte, toute action diplomatique officielle auprès des belligérants, en faveur de la paix...). La raison en est terriblement simple : pour le gnostique « chrétien-laïc », SEUL le droit international humain, au nom de la dignité humaine, peut mettre en œuvre un pouvoir coactif et coercitif contre l'agresseur. PLUS LE VI-CAIRE DU CHRIST, FUSSE AU NOM DU CHRIST, QUE DIS-JE, SURTOUT PAS AU NOM DU CHRIST!

C'est précisément la raison pour laquelle il milite

avec tant d'ardeur durant toute la guerre pour la création d'un « organisme juridique international », comme il dit. Parce que tant qu'il ne sera pas créé, il y a un vide affreux puisque celui qui avait de par Dieu et le consentement des hommes droit et pouvoir d'intervenir dans les conflits internationaux, c'est-à-dire le pape¹¹⁶, s'est lui-même coupé les mains, S'EST FORMELLEMENT INTERDIT, par dévouement complet à sa gnose, de résoudre aucun problème politique international. Et donc Pie XII, tel un père de famille qui a pouvoir et devoir de remplir une fonction cruciale mais qui ne le fait pas, et que nul autre ne peut remplir à sa place, sent certainement mieux que « personne » (sic, c'est lui-même qui le dit et c'est certainement vrai), dans une grande angoisse et le trouble obscur de sa conscience, le vide du fauteuil d'Arbitre des Nations, que sa démission très-voulue et très-consciente rend terrifiant.

Et c'est pourquoi, pendant toute la seconde guerre mondiale, on le voit appeler à grands cris une « société juridique internationale » pour résoudre les problèmes de guerre. Parce que nous sommes déjà dans le commencement de l'ère nouvelle, et qu'il faut vivre selon le nouvel Évangile « chrétien-laïc », et que tant qu'elle n'est pas créée, cette société juridique internationale basée sur les vertus « chrétiennes-laïques », il n'y a plus

-

[&]quot;A ce représentant de Dieu [le Pape], on demandait encore une protection contre l'arbitraire des princes et contre leur redoutable fiscalité. ON LUI DEMANDAIT SURTOUT DE PRÉSERVER LE PEUPLE CHRÉTIEN DE L'HORRIBLE FLÉAU DE LA GUERRE. «Le Pape, écrit le jurisconsulte Martin de Lodi, peut OBLIGER les princes à observer la paix conclue. Le crime de rupture de paix entre les princes RESSORT DE LA JUSTICE ECCLÉSIASTIQUE » (Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928, Ms Baudrillart, Éd. Spes., en six fascicules - 2° Conférence, pp. 9-10). Voilà quel est l'ordre naturel des choses, auquel donc les papes concordataires se soustraient scandaleusement au nom de leur gnose « chrétienne-laïque » !!!

PERSONNE pour remplir le rôle d'Arbitre des Nations. Oh! certes, nous l'avons vu plus haut, Pie XII sera bien obligé d'en rabattre après la guerre, et d'envisager dans une encyclique le problème moral que posait dans les conflits entre nations l'usage de la bombe atomique, ce qui replongeait brutalement le pape dans le Temps des Nations où il y a des guerres, mais c'est uniquement parce qu'il y est tout-à-fait contraint par les basses contingences, car pour lui, il l'a dit, de jure, l'ère des guerres est « dépassée ».

Pendant la seconde guerre mondiale cependant, il se laisse complètement emporter l'esprit par « le troisième âge chrétien-laïc de l'Église », et, pour aider l'humanité à rentrer dans cette nouvelle ère, il veut donner le bon exemple (!) d'un comportement « chrétien-laïc » intégral et sans faille, jusqu'à mettre dans la balance des millions de vies humaines, en n'invoquant plus que la dignité humaine des deux belligérants, en face de problèmes pourtant effroyablement concrets (il s'agira des juifs durant la seconde guerre mondiale, mais avant eux, il y avait eu les Cristeros mexicains trèsscandaleusement sacrifiés à « MA politique » comme rétorquait Pie XI en colère à certains de ses cardinaux qui la lui reprochaient, tel le Cal Billot par exemple, celle « chrétienne-laïque » déjà¹¹⁷, mais après, ce seront les chrétiens de l'Est qui seront derechef sacrifiés par millions à l'Ostpolitik de Paul VI sous-tendu par la même gnose « chrétienne-laïque »...).

-

Pie XI avait donné l'ordre aux malheureux Cristeros d'être soumis aux « autorités constitués » (un ramas de francs-maçons et de truands !) et de déposer les armes. Résultat : les francs-maçons au pouvoir firent un horrible et affreux massacre des Cristeros désarmés par le pape...

Nous avons plus haut, plusieurs fois, fait très-brièvement allusion au pontificat de Benoît XV. Peut-être avons-nous eu tort de le survoler, car l'attitude de ce pape pendant la première guerre mondiale est déjà une anticipation parfaite de celle de Pie XII pendant la seconde, attitude plus qu'imprégnée de cette maudite gnose « chrétienne-laïque » (preuve, soit dit en passant, que cette prise de position « chrétienne-laïque » des papes est fort suivie par tous les papes post-concordataires...).

Nous ne pouvons manquer de souligner ici, à la suite d'un historien qui l'a remarqué lui aussi, ce qu'a de très-singulier et de non-traditionnel l'appel à la paix lancé par le pape Benoît XV au début de la grande guerre : « Dans sa première encyclique, Ad Beatissimi, Benoît XV affirma que : «Chaque jour, la terre ruisselle de sang nouveau, se couvre de morts et de blessés. Qui pourrait croire que ces gens, qui se battent les uns contre les autres, descendent d'un même ancêtre, que nous sommes tous de même nature, et que nous appartenons tous à une même société humaine? Qui reconnaîtrait en eux des frères, fils d'un seul Père qui est dans les cieux ?» À la suite de jugements aussi nets et sans appel, on a considéré que Benoît XV avait été le premier pape à REJETER LA DOCTRINE CATHOLIQUE TRADITIONNELLE D'UNE GUERRE JUSTE. En réalité, il ne l'a jamais fait officiellement, mais cette opinion répandue n'est pas sans fondement. Cette condamnation de la guerre en soi¹¹⁸ s'accompagnait, chez Be-

De TOUTE guerre, par principe même, veut dire l'historien que nous citons, traduisant très-bien la pensée de Benoît XV. Et notez la continuité d'idée, des papes Pie VI à Pie XII en passant par Benoît XV: pour les papes post-concordataires,

noît XV, d'un comportement rigoureusement neutre du Saint-Siège; (...) Il [Benoît XV] préféra se limiter à réclamer CONSTAMMENT que fussent appliquées les règles universelles et naturelles que la guerre violait [est-il besoin de faire remarquer la criante similitude avec les Noëls du pape Pie XII! Comme avec Pie XII donc, l'on voit bien ce qui motive dans l'esprit des papes post-concordataires une telle neutralité et son subséquent et inséparable silence qui a tant scandalisé le monde entier, tous partis confondus, et fait plus de bruit qu'un parole pontificale, quelle qu'elle fusse : la gnose d'une nouvelle économie de salut « chrétienne-laïque »... Or, notez la constance du pape Benoît XV, que remarque bien l'historien que nous citons, à professer sans faille cette gnose pendant toute la première guerre mondiale, théoriquement et pratiquement, exactement comme Pie XII qui ne cessera lui aussi de la soutenir théoriquement dans les Noëls 1939, puis 1940, 1941, 1942, 1943 et 1944, et d'une manière pratique par le silence des juifs, par

toute guerre est DÉPASSÉE, il n'y a plus et ne saurait plus y avoir de guerre, surtout pas de guerre juste. Certes, en l'occurrence précise de la première guerre mondiale, Benoît XV a parfaitement raison: aucune guerre ne fut plus injuste dans ses motivations que celle-là, fomentée qu'elle fut par les francs-maçons à partir des péchés nationalistes des peuples (même Léon Bloy se laissa sottement emporter la tête par ce péché nationaliste, galvaudant et dégradant son talent d'écrivain dans des contes du guerre hystériquement anti-germaniques, primaires et révoltants...), pour supprimer dans le monde ce qui restait encore après la Révolution des structures politique de l'Ordre Très-Chrétien. Mais attention, ce n'est pas du tout à cette injustice viscérale des fondements de la première guerre mondiale que fait allusion le pape, dans son encyclique il professe que le principe même d'une guerre juste n'est, en soi, plus possible, que toute guerre est en soi INJUSTE! Or, ceci présuppose théologiquement l'avènement d'une nouvelle économie de salut, pas moins, et donc, rien que par cette pétition de principe, il est indéniable que les papes prêchent pratiquement un nouvel Évangile « chrétien-laïc » où le royaume de Dieu n'a plus besoin, pour s'actualiser sur cette terre, de la force mise au service du droit du Christ, les vertus morales politiques mûries dans l'homme suffisant, ou plutôt devant suffire, à en remplir l'office...

Rome ville ouverte, etc.]. Le cas de l'invasion de la Belgique par les Allemands est exemplaire. Benoît XV ne dénonça pas l'action de l'Allemagne comme les Alliés l'auraient souhaité [le déni de justice était pourtant flagrant !]. La neutralité du Saint-Siège l'en empêchait [exactement comme Pie XII se fermera la bouche volontairement face aux pires exactions des nazis contre les juifs...] ».

Et notre sociologue historien de remarquer, et on le sent fort surpris, que la condamnation de la guerre en soi par le pape Benoît XV, « de façon répétée et radicale », fut faite envers et contre tous, au rebours de l'opinion mondiale : « La diplomatie aurait voulu que le pape se tût ou qu'il tentât de se ranger du côté des vainqueurs, ce qui ne fut pas le cas [Or, on ne se met pas ainsi contre tous, sans que cela soit motivé par une idée à laquelle on est très-attachée, et qu'on veut faire partager : c'est précisément dire que les papes tiennent plus que « personne » (Pie XII l'a dit sans fard dans un de ses Noëls de guerre) à l'optique « chrétienne-laïque » qui donc, est loin d'être une pensée vague à laquelle n'attachent que peu d'importance les papes post-concordataires].

« (...) Naturellement, les interventions du pontife [pour condamner toute guerre *en soi*] furent encore moins respectées en-dehors des milieux catholiques. Le plus souvent, la position de neutralité du Saint-Siège, était incomprise [forcément : les Nations vivaient... au Temps des Nations, quand le pape vivait utopiquement sur la planète Mars d'une nouvelle économie de salut, sans même parler de l'hétérodoxie de la chose !]. Certains voyaient dans Benoît XV, un «pape boche», d'autres un ami des Habsbourg, d'autres encore un

patriote italien ou bien un partisan des Alliés. (...) De plus, il y avait des «SILENCES» de Benoît XV sur les crimes de guerre dont les belligérants s'accusaient réciproquement (une affaire qui, par certains côtés, RAPPELLE CELLE CONCERNANT PIE XII, avec la différence que, dans le cas de ce dernier, elle éclatera après sa mort alors que Benoît XV la retrouvait quotidiennement dans la presse internationale qu'il lisait avec la plus grande attention [voyez comme l'analogie de cette attitude de Benoît XV avec celle de Pie XII est frappante, puisque notre historien s'en fait la remarque tout naturellement]). En 1917, André Tardieu écrivit à son encontre: «LE PREMIER DEVOIR [du pape] CONSISTE À PRENDRE PARTI ENTRE LE BIEN ET LE MAL», c'est-à-dire pour le belligérant qui est du côté de la justice [quelle douleur de voir un républicain de gauche rappeler le pape à son devoir... premier! Et si la guerre était injuste du côté de tous les partis, ce que nous pensons et que ne pensait pas Tardieu, le pape avait à le dire, et en tous cas, ne remplissait nullement son devoir en prêchant urbi et orbi l'hérésie « chrétienne-laïque », à savoir que TOUTE guerre ne pouvait qu'être en soi injuste... ce qui scandalisait tout le monde même les méchants, fort heureux de pouvoir épingler le pape sur son manguement!].

« En définitive, un fin observateur des choses vaticanes comme Giuseppe de Luca n'était pas loin de la vérité quand il écrivait : «Le Saint-Siège fut neutre, mais sa neutralité lui valut, peut-on dire, une double guerre : guerre avec les uns et guerre avec les autres. Le Saint-Siège ne put rien faire de bien qui ne fût aussitôt pris en mauvaise part» [n'est-ce pas toujours ce qui

arrive quand on quitte le terrain de la réalité pour se réfugier dans le rêve utopique : se mettre à dos tout le monde, les bons comme les méchants ?].

« (...) Benoît XV fut un «pape politique», s'il est permis d'utiliser ce terme qui, par ailleurs, ne doit pas être compris comme une alternative au caractère spirituel de la fonction pontificale [... la fameuse « politique » de Pie XI qui en définitive, n'est rien d'autre que la mise en pratique de la gnose « chrétienne-laïque », mise en oeuvre très-voulue des papes puisque, on vient de le lire, Benoît XV n'hésite pas un seul instant à se mettre à dos tout le monde pour l'embrasser pendant la première guerre mondiale... tel Pie XII le fera, avec non moins de volonté et plus encore d'enthousiasme, pendant la seconde]. Il eut des dons politiques certains dus à sa formation juridique et diplomatique et à sa longue expérience à la Secrétairerie d'État à l'école du Cal RAMPOLLA [... celui-là même qui est soupçonné de franc-maçonnerie, dans l'élection de saint Pie X...].

« Une condamnation franche de la guerre [de toute guerre en soi, veut dire l'auteur], représentait pour le pape UNE OPTION DE PRINCIPE [= la pensée « chrétienne-laïque » est donc très-arrêtée, très-voulue chez les papes modernes... ce que notre historien lui-même ne peut manquer de remarquer chez Benoît XV. Après avoir relaté quelques actions diplomatiques du Vatican pendant la guerre envers l'un ou l'autre des belligérants, de peu de portée, ce qui semblait contredire le mot d'ordre de neutralité, l'auteur poursuit:] Dans l'ensemble, la consigne de neutralité fut rigoureusement respectée. Toutefois, il faut préciser que ce fut surtout dû À LA VOLONTÉ AFFIRMÉE DE BENOÎT XV.

Pour Benoît XV, la question de la guerre et de l'obtention de la paix l'emportait en importance et exclusivité sur toutes les autres affaires qui pouvaient se présenter à la politique vaticane. (...) Un an après que la guerre eut éclaté, Benoît XV ouvrit la série de ses tentatives pour imposer une paix négociée. La note pontificale du 28 juillet 1915 réitérait la dénonciation de la guerre [répétons-le : pour Benoît XV, il s'agit de toute guerre en soi, et non pas seulement de la première guerre mondiale] et demandait que l'on en sortît non pas par les armes, mais par la diplomatie ET L'AFFIRMATION DU DROIT [exactement donc, comme Pie XII le fera durant la seconde guerre mondiale]: «Que l'on ne dise pas non plus que l'épouvantable conflit ne peut être résolu autrement que par la violence des armes. Il faut abandonner la résolution mutuelle de se détruire et songer que les nations ne meurent pas. Humiliés et opprimées, elles portent en frémissant le joug qui leur est imposé, préparent la révolte et transmettent de génération en génération un triste héritage de haine et de vengeance. Pourquoi, dès à présent, ne pas reconnaître, l'esprit serein, les droits et les justes aspirations des peuples? Pourquoi ne pas entreprendre avec résolution un échange de vues, direct ou indirect, afin de tenir compte dans la mesure du possible de ces droits et de ces aspirations et arriver ainsi à mettre un terme à l'horrible lutte, comme ce fut le cas dans d'autres circonstances semblables? ».

Ce prêchi-prêcha « chrétien-laïc » pontifical, qui, on est bien obligé de le remarquer, ne prend nullement en compte qu'une authentique et vraie PAIX entre les hommes et les nations, VIENT DE DIEU ou n'existe pas, ne peut pas même exister¹¹⁹, est déjà, on peut le constater, une sorte d'appel à une organisation internationale pour régler humainement les problèmes de politique internationale. Du reste, à la fin de la guerre, le pape Benoît XV va explicitement la demander : en 1917, le Saint-Siège, en effet, sous l'ordre du pape, fit une *Note de paix* à l'adresse de tous les belligérants, mais surtout aux Allemands, visant à l'obtention d'un règlement négocié du conflit, qui va carrément évoquer la solution « chrétienne-laïque » d'un organisme juridique international pour régler les conflits.

« La note exprimait, en même temps qu'une condamnation TOTALE de la guerre [= de toute guerre en soil, «des propositions plus concrètes et pratiques» pour mettre fin aux hostilités. Elle souhaitait des pourparlers généraux BASÉS SUR L'AFFIRMATION DU DROIT et non pas sur les armes. Ce qui entraînait une réduction des armements ET L'INSTITUTION D'UN ARBITRAGE **INTERNATIONAL AYANT** UNE FONCTION PACIFICATRICE ». Cette note de paix est déjà tellement empreinte de l'utopie « chrétienne-laïque », elle est tellement hors-Temps des Nations, en voulant que le droit soit suffisant pour triompher des passions humaines de par lui-même, que personne ne s'y retrouve, qu'aucun des partis ayant les pieds sur terre, ne s'y intéresse : « De fait, la note ne plut pas dans la

Oh! Quelle tristesse de voir que ce sont les papes qui réalisent les prophéties concernant les derniers Temps: « Quand les hommes diront *«paix et sécurité»*, subitement la catastrophe les saisira comme les douleurs prennent la femme qui va enfanter et ils n'échapperont pas » (I Thess. V, 3). Combien saint Paul nous révèle là que les hommes déclenchent la Sainte-Colère de Dieu sur eux lorsqu'ils veulent établir *par eux-mêmes* la paix mondiale...! Alors, voir que ce sont *les papes* qui les poussent à cela...!!!

mesure où elle apparaissait comme un mélange de morale et de politique. Ce n'était ni un simple appel à la paix, ni une proposition circonstanciée d'éléments de négociation [non, c'était tout simplement le prêche d'une nouvelle économie de salut dans laquelle les principes moraux suffisent à triompher des effets du péché originel dans l'homme... et évidemment, personne ne sut comprendre cela]. (...) La presse refléta partout l'irritation des gouvernements et des courants nationalistes à l'égard d'un pape qui mettait en doute, en parlant de «massacres inutiles», tous les efforts, les sacrifices et la propagande pour la guerre. Les catholiques les plus patriotes firent chorus avec leur gouvernement »120. Et après avoir ainsi évincé et remisé au placard « son premier devoir » (Tardieu), tel son successeur Pie XII pendant la seconde guerre mondiale le fit notamment dans la question juive, que fait Benoît XV pendant la première du nom ? On le voit, après Pie VI, avant Pie XII, se cantonner exactement comme eux à une œuvre simplement humanitaire, caritative, faisant du Vatican une véritable Croix-Rouge bis...

Et maintenant, il nous faut malheureusement tenir la promesse que nous avons faite dans notre Introduction, à savoir remonter encore d'un pontificat, et mettre quelque peu les yeux sur les actes du pape saint Pie X lui-même. Hélas, hélas, même ce grand pape n'est pas en reste de l'hérétique discours rallié. La mort dans l'âme, on ne peut que constater qu'il est fort éloigné de dénoncer l'indifférentisme constitutionnel en matière de politique des nations, c'est parler par anti-phrase.

Levillain, art. « guerre mondiale (première) », pp. 775-779.

Commençons par nous pencher sur ce qu'il écrit dans sa lettre condamnant Le Sillon: « Ce que nous voulons affirmer encore une fois après Notre prédécesseur, c'est qu'il y a erreur et danger à inféoder par principe, le catholicisme à une forme de gouvernement »¹²¹. Certes, le pape saint Pie X dénonçait ici Marc Sangnier qui posait que le catholicisme supposait nécessairement la forme démocratique de gouvernement, mais remarquez bien comme il prend l'idée de fond à son compte de pape, remarquez comme il professe, au moins négativement, que les formes de gouvernements sont indifférentes pour l'Église, ce qui est faux et hérétique. Si vous en doutez, comparez avec un autre grand saint pape, qui n'était pas moins saint que lui, Grégoire IX, écrivant à saint Louis IX dans une célèbre lettre que nous avons déjà citée, que « le Fils de Dieu constitua [non seulement] les différents États, mais encore les régimes particuliers de chacun d'eux » : quel abîme entre les deux formules des deux saint papes, l'un du Moyen-Âge l'autre de la période moderne post-révolutionnaire, n'est-ce pas? Pour Grégoire IX, les formes de gouvernement ne sauraient être indifférentes, puisque c'est Dieu qui les choisit pour chacune des nations! Ce qui veut dire, si l'on veut encore bien comprendre ce qu'on lit, qu'il ne saurait être question pour un peuple quelconque, de choisir lui-même la constitution qui lui plaît, même pour (prétendre) faire le bien politique, comme le suppose ici saint Pie X s'appuyant, remarquons-le bien, sur son prédécesseur de sinistre mémoire très-chrétiennement parlant, c'est-à-dire le pape du Ralliement, Léon XIII.

Pie X, essai historique, P. Fernessole, t. II, p. 297.

En vérité, mais hélas saint Pie X ne saura pas le dire, tout peuple, selon la doctrine catholique merveilleusement bien synthétisée par son prédécesseur Grégoire IX, doit *choisir* la constitution que le Christ lui a *prédestinée*. Exactement comme un être humain doit *choisir librement* la vocation que le Bon Dieu lui a *prédestinée*. Il n'y a donc pas, dans le principe catholique de la chose, « erreur et danger à inféoder par principe, le catholicisme à une forme de gouvernement », comme le dit saint Pie X, il y a tout au contraire *devoir*, un devoir qui, précisément, regarde *éminemment* le souverain pontife, gardien de l'Ordre très-chrétien, à surveiller si les Nations choisissent bien la forme de gouvernement qui leur est prédestinée à chacune d'elle par le Christ...

Et si l'on peut entretenir encore quelque doute sur l'hétérodoxie de la formule employée par saint Pie X dans l'affaire Marc Sangnier, elle va être formellement explicitée et confirmée par lui dans le très-mauvais sens lors de la crise de la séparation de l'Église et de l'État, que ce pape dut affronter (1904-5). Saint Pie X va y professer en effet sans équivoque aucune le discours pro-concordataire pontifical invariable et hérétique depuis Pie VII, peu ou prou commun à tous les papes post-concordataires, en ce compris les plus saints comme c'est ici bien sûr le cas : « ... Ce que vont être, contre Notre présent décret et Nos ordres, les récriminations des ennemis de l'Église, il n'est point difficile de le prévoir. Ils s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Église de France ; que Nous avons eu un autre dessein, étranger [!] à la religion ; que la forme de République en France Nous est odieuse, et que Nous secondons, pour

la renverser, les efforts des partis adverses; que Nous refusons aux Français ce que le Saint-Siège a, sans difficulté [!], accordé à d'autres [à savoir, veut dire saint Pie X, de créer et de choisir leur forme de gouvernement, bien sûr républicain-démocrate basée sur les « droits de l'homme », sans aucune référence à celle que Dieu leur a prédestinée, puis d'aller demander un concordat et un coup de goupillon à l'Église; ce que donc, l'Église... accepte sans difficulté, c'est saint Pie X qui ose nous le dire !]. Ces récriminations et autres semblables (...), Nous les dénonçons d'ores et déjà et avec toute Notre indignation, comme des faussetés »¹²².

Saint Pie X donc, là encore si on accepte de prendre le courage de bien lire ce qu'on lit, dénonce avec indignation, c'est lui qui le dit, le fait qu'on veut lui imputer que la forme républicaine en France lui est odieuse... Il ose déclarer étranger aux sollicitudes de l'Église, la forme des gouvernements adoptée dans les nations (et en l'occurrence il s'agit bien évidemment de celle républicaine-démocrate en France)... en contradiction flagrante et radicale, remarquons-le, avec son saint prédécesseur Grégoire IX, autrement inspiré... Il ose se féliciter des concordats d'essence napoléonienne impie passés avec les gouvernements des autres nations, dont les constitutions sont pourtant sans AUCUNE allégeance à l'origine divine du pouvoir politique. Tu quoque, filii... En vérité, comment ne point voir ici que les vicaires du Christ-Roy préparent de leurs propres mains pontificales les conditions politiques idéales pour le triomphe de la subversion de la liberté religieuse à Vati-

122

Pie X, essai historique, P. Fernessole, t. II, p. 393.

can II, l'indifférentisme politique constitutionnel amenant infailliblement à l'indifférentisme religieux, étant en fait rien moins que l'indifférentisme religieux de facto, le tout devant finir par le règne de l'Antéchrist; sciant eux-mêmes la branche sur laquelle le Christ les a assis, c'est-à-dire le droit divin direct théocratique, gisant en France de par Dieu, dont dépend l'existence du droit divin direct de Rome...

Dans la question politique constitutionnelle, il n'est que trop vrai hélas de dire que saint Pie X, avec le boulet du Ralliement au pied, fut aussi lamentable que son prédécesseur, de très-chrétienne sinistre mémoire. Ainsi, toujours dans cette crise de la Séparation de l'Église et de l'État en 1904-5, l'on voit le saint pape réunir un consistoire secret, faire calmement le constat de l'antichristianisme virulent du gouvernement français, et poursuivre : « ... Tandis que les actes publics du Saint-Siège disent hautement qu'à ses yeux la profession du christianisme peut s'accorder parfaitement avec la forme républicaine, ceux-là [le gouvernement Combes], semble-t-il, veulent, au contraire affirmer que la République, telle qu'elle existe en France, ne peut avoir rien de commun avec la religion chrétienne. Double calomnie [!] qui blesse les Français, à la fois comme catholiques et comme citoyens »123. Quelle pénible chose d'avoir à commenter qu'ici, le saint pape se trompe bougrement, et que les sectaires ont cent mille fois raison! Quelle incroyable chose de voir que les méchants crient la VÉ-RITÉ! Et que le pape ne l'entend pas! Oh, combien, ici, se vérifie douloureusement une nième fois de plus que

Pie X, essai historique, P. Fernessole, t. II, p. 372.

les fils des ténèbres sont plus habiles que les fils de la Lumière !! La Providence divine, cela crie dans l'occurrence, voulait réapprendre une bonne leçon au Saint-Siège défaillant depuis Pie VII et même Pie VI. Or, l'on voit fort bien dans ce passage que saint Pie X sent l'aiguillon de la providentielle leçon, mais... il n'en tire rien, las !, lui non plus, la preuve, c'est sa conclusion : « double calomnie ! », s'écrie-t-il indigné. Pour lui donc, c'est une calomnie de dire qu'en France, il ne peut y avoir une république chrétienne de forme post-révolutionnaire moderne...

Après cela, à quoi peut bien servir la grande envolée pontificale mystique sur la mission divine de la France, lors de la canonisation de sainte Jeanne d'Arc le 29 novembre 1911, laquelle a dit très-exactement le contraire aux Anglais et aux Bourguignons, à savoir qu'en France, il ne saurait y avoir qu'un Roy, et un Roy Très-Chrétien, c'est-à-dire représentant théocratiquement le Christ, en fait et en droit seul vrai chef d'État en France ?!? Ce que le gouvernement Combes répètera à sa façon de sectaire à saint Pie X ? Envolée lyrique que Pie XII répètera, plus enflammé encore, comme à son accoutumée, lors de la canonisation de sainte Thérèse de Lisieux en 1937, mais dont on est forcé de dire qu'elles sont l'une et l'autre toute sentimentales dans la bouche des papes, puisque démenties dans la pratique de leurs actes dès lors que les évènements politiques les obligent à des prises de position concrètes...

Hélas, hélas, que d'inconséquences sur le Siège de Pierre! Ainsi, toujours dans l'occasion de la canonisation de la sainte martyre du droit divin direct en Politique, ne voit-on pas saint Pie X, après avoir proféré son sermon enthousiaste sur la vertu française, aller... baiser le drapeau tricolore républicain en descendant de son trône pontifical? Mais, sur de telles bases, que recommandera alors saint Pie X, après la rupture de 1904-5 ? Pour résoudre le problème politique, il donnera le mot d'ordre de former une union religieuse, et réprouvera toute création d'un parti catholique. C'était, une fois de plus, se tromper, et pour deux raison : premièrement, un parti religieux ne saurait emporter le gouvernement politique d'un pays, attendu qu'une âme seule n'a aucune existence sur cette terre, encore moins de force contre un corps constitué, et deuxièmement, parce que la SEULE solution était de recommander LE « parti » catholique qui SEUL aurait pu abattre les sectaires indûment aux rênes de la France : LE « parti » théocratique Très-Chrétien, avec son roy de droit divin direct. Or, il est à peine besoin d'apporter la précision que saint Pie X, l'esprit déformé par toute la pratique de ses prédécesseurs depuis le concordat napoléonnien, n'y pensera sans doute même pas...!

Mais revenons encore à Pie XII, dont il est par ailleurs bon de noter qu'il fut l'inspirateur principal de ses deux prédécesseurs sur le Siège de Pierre, des papes Benoît XV et Pie XI, quant à cette nouvelle doctrine¹²⁴... Voici un autre comportement *curieux* de lui, que personne n'a vraiment bien compris, surtout dans le camp de certains tradis.-sédévacantistes primaires, à

_

[«] Mª Eugenio Pacelli, secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, avait été dès 1915, l'artisan et le messager des propositions de Benoît XV, puis le principal architecte de la nouvelle doctrine sous le pontificat de Pie XI, qui en fit son cardinal secrétaire d'État en 1929 » (Levillain, art. guerre mondiale -deuxième-, p. 781, 1º colonne). Il est donc bien normal que nous nous cristallisions sur son pontificat.

oeillères et obtus, sectaires, qui se sont bâtis une statue d'un Pie XII dernier pape certainement traditionnel (avant 1958, il y a des bons vrais papes, après, c'est fini, il n'y en a plus...! Comme c'est simple, les amis !). Certains catholiques fervents de Fatima, et nous pensons en particulier au frère Michel de la Sainte-Trinité, de la CRC, se sont douloureusement demandés, à juste titre, pourquoi Pie XII, pape dévot, n'avait pas répondu à la demande expresse de la très-sainte Vierge de faire la consécration de la Russie. Pourtant, le pape Pie XII était sincèrement un « pape de Marie ».

Tout, effectivement, remarquait, peiné et gêné, le frère Michel dans son excellent ouvrage sur Fatima¹²⁵, montrait que Pie XII était le pape prédestiné par la Providence divine pour faire cette consécration : après la guerre, l'autorité spirituelle du pape était plus forte, plus rayonnante que jamais sur ce monde, et certaines coïncidences de dates, notamment dans l'année 1950, montraient l'invite très-pressante du Ciel. Cependant, à chaque fois, *Pie XII éluda cette consécration* (là encore, Paul VI, en 1967, ne fit que suivre son exemple...). *Il a gardé sur le sujet un terrible silence*. Un silence qui présente une troublante analogie avec celui qu'il a gardé pour les juifs ou encore avec celui qui fut le sien, trèsfeutré, lors de la fautive Déclaration de 1948 fondant l'O.N.U., silence qu'a bien su remarquer Jean Madiran.

-

Toute la vérité sur Fatima, en trois tomes. Nous disons bien : en TROIS tomes, et non quatre, le dernier qu'a fait paraître la CRC sur le 3e secret, mais qui n'est pas du Frère Michel, n'étant qu'une vaste fumisterie, une super-supercherie d'un méprisable esprit partisan, entièrement basée sur la reconnaissance a-priori et surtout par l'absurde, ex absurdo, du pseudo-3e secret « révélé » par le Vatican en l'an 2000... Sur cette question plus que troublante, lire le très-éclairant Le troisième secret de Fatima publié par le Vatican le 26 juin 2000 est UN FAUX, par Laurent Morlier.

Pourquoi ? Tous ces terribles silences qui furent plus éclatants qu'une formidable parole, ont la même cause, la même implacable déviance intellectuelle. Puisqu'il fallait promouvoir la « nouvelle ère chrétienne-laïque », qui avait besoin de nous chrétiens, et singulièrement du pape, pour advenir sur cette terre, l'heure n'était absolument plus à une condamnation politique publique, même justifiée, comme celle du communisme russe qu'aurait implicitement contenue une quelconque Consécration officielle de la Russie : les hommes doivent arriver intrinsèquement PAR EUX-MÊMES à la paix universelle, et non plus extrinsèquement par un moyen sacral ou surnaturel comme l'est une Consécration à la très-sainte Vierge.

Celle-ci donc, était vraiment « dépassée », vraiment en retard, la demande de Fatima se situant toujours théologiquement dans l'ancienne « ère chrétienne-sacrale » ; Pie XII lui, vivait déjà en esprit dans la nouvelle « ère chrétienne-laïque » dans laquelle les principes humains, laïcs, du droit et de la justice, sont tout informés de la grâce divine... sans qu'il soit besoin de le manifester par un moyen sacral. Ou du moins, il doit en être ainsi, et le plus urgent et saint devoir du chrétien, ... a fortiori du pape bien sûr vous l'avez compris!, est d'oeuvrer en ce sens, envers et contre tout et tous, et même contre Dieu, et même contre la très-sainte Vierge. Donc, on ne fait pas de Consécration de la Russie par « vertu chrétienne-laïque », pour avancer ce Temps nouveau où le droit humain engendrera naturellement de par lui-même, surtout sans moyen « chrétien-sacral », la Justice et la Paix de Dieu entre les hommes...

... Pie XII en vérité, ressemblait là au fou chinois

qu'on voyait dans *Tintin & Milou*¹²⁶, qui, muni d'un sabre, poursuivait son prochain en disant : « *Lao-Tseu l'a dit* : « *Il faut trouver la voie*». *L'avez-vous trouvée* ? *Si vous ne l'avez pas trouvée, je vais vous couper la tête, après vous la trouverez* »... Ainsi de même, les juifs, puis les catholiques russes et la généralité des peuples de l'Est, mais encore les chrétiens du Liban, et avant eux tous les *Christeros* mexicains et les Chouans vendéens, etc., ont été *très-réellement décapités, sacrifiés* par l'Église officielle, pour... « trouver la voie chrétienne-laïque », pour prétendument engendrer sur terre la pseudo-nouvelle ère conçue par la malice et la déviance des grands-clercs.

On a dit avec horreur que pour les marxistes, la vie humaine *par millions* ne comptait pas, seul l'idéal comptait, on pouvait tout y sacrifier; il faudrait peut-être dire que les grands-clercs ne furent pas en reste, n'est-ce pas? Pie XII, admiré par Journet, veut être « un point de cristallisation de la paix du monde entier, une étoile sur laquelle, au moment des tractations, tous les yeux pourront se lever sans haine » (supra). Une étoile¹²⁷? Oui, mais une étoile « de la dignité humaine », c'est lui-même qui le dit, pas du Christ et pas plus de Notre-Dame de Fatima! Et donc, conséquemment, il s'interdit toute action « chrétienne-sacrale » en

Dans le *Lotus Bleu*, pour ceux qui, coupablement, ne connaîtraient point leurs classiques...!

¹²⁷ « Pie XII prit pour devise : *Opus justitiae pax* (la paix est l'œuvre de la justice), et ses armoiries portaient une colombe avec un rameau d'olivier. Une devise, pour un pape, ce n'est pas seulement une belle formule, c'est un programme, un principe d'action, et comme l'énoncé d'une philosophie. Pie XII veut être le gardien de la morale internationale, «assurer le respect de la vertu maîtresse dans l'ordre naturel, la justice». *Il fut le pape de la paix et le docteur de l'ordre international* » (Castella, t. III, p. 233)...

Politique parce que c'est un péché, et même LE PLUS GRAND des péchés dans la nouvelle religion « chrétienne-laïque ». On ne condamne pas officiellement le nazisme pendant la guerre (sous le très-fallacieux prétexte que Pie XI l'avait déjà fait), on ne condamne pas plus le soviétisme russe et plus généralement le communisme, après la guerre¹²⁸. Pas plus qu'on se permet d'improuver publiquement, de quelque manière que ce soit, la Déclaration onusienne de 1948, pourtant théologiquement bien condamnable.

Paul VI, comme chacun sait, développera plus encore cet abominable principe d'action « chrétien-laïc », ou plutôt d'inaction en face du mal, l'étendant quant à lui à la sphère religieuse, passant très-logiquement comme on l'a vu, du politique au religieux, d'une manière d'ailleurs tellement outrée qu'elle provoquera la réaction musclée des traditionalistes (catéchisme hollandais et autre Hans Küng, etc.). Quant à la partie politique du programme, le pape de Vatican II, Paul VI, s'appuiera plus encore que son prédécesseur sur l'O.N.U. : « Paul VI avait dit dans son discours à l'O.N.U. le 4 octobre 1965 : «Les peuples se tournent

Un évêque vietnamien, M^{gr} Paul Seitz, ayant subi persécution de la part des communistes vietcong, et depuis exilé en France, fut tellement scandalisé de ce « silence » sournois, implacable, sans faille, très-voulu, concerté et calculé des grands-clercs dès lors qu'il s'agissait de condamner ouvertement le communisme, qu'il le dénonça dans un livre *Le temps des chiens muets*, dont le titre, certes, n'a besoin d'aucun commentaire... D'ailleurs, les martyrs du communisme, *on s'en fout*; ils n'ont servi, par leur sacrifice, qu'à faire avancer l'Histoire vers l'avènement d'une ère globalisante pacifique « chrétienne-laïque », là s'arrête leur rôle. Nous nous souvenons que l'année qui suivit la chute du mur de Berlin en 1989, fut organisée une grande exposition à Berlin, sur le thème des martyrs du Goulag : *presque PERSONNE n'y vint...!* On n'y vit ni Bernard-Henri Lévy, ni André Glucksman, ni Bernard Kouchner, ni aucune coqueluche faisandée, « anti-conformiste avec tout le monde »...

vers les Nations Unies comme vers l'ultime espoir de la concorde et de la paix; Nous osons apporter ici, avec le Nôtre, leur tribut d'honneur et d'espérance». Cette déclaration avait surpris : l'ultime espoir, pour le pape, n'était donc plus Jésus-Christ ? »129, commentait pertinemment Marc Dem dans son dernier ouvrage; mais il aurait bien pu continuer sa réflexion, en disant qu'il ne s'agissait là que d'un achèvement, d'une suite naturelle et même obligée des Noëls de Pie XII, et avant lui de l'encyclique de Benoît XV, et, remontons encore la chaîne, du ralliement de Léon XIII, et, plus en amont encore, du concordat de Pie VII, hélas, mille fois hélas...!

Avant Paul VI, Jean XXIII avait déjà transformé le « silence » de Pie XII implicitement abdicateur, en une approbation guasi sans réserve, rien qu'implicite, rien moins que silencieuse : « Puis le changement [constaté sous le pape Pie XII] devint spectaculaire avec Jean XXIII quand, en 1963, dans l'encyclique Pacem in terris [d'ailleurs rédigée en grande partie par le Cal Montini...], il fit l'éloge de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en indiquant seulement que «certains points de cette Déclaration ont soulevé des objections et fait l'objet de réserves justifiées» (§ 143, 144 & 145), mais apparemment non dirimantes. Il ne mentionnait d'ailleurs point en quoi consistaient ces objections et ces réserves. Si bien qu'à partir de ce moment, on prit l'habitude d'ignorer jusqu'à l'existence de réserves et d'objections justifiées »130. Autrement dit, sous le pape Jean XXIII, « va-

129 666, l'antéchrist, Marc Dem, p. 165.

¹³⁰ Madiran, p. 40.

leurs laïques et valeurs chrétiennes sont appelées à se conforter pour promouvoir fraternellement la liberté et l'égalité dans la société qui naît aujourd'hui [heureusement qu'elle ne naît pas... demain!] », comme disait l'épiscope Defois, c'est-à-dire qu'elles deviennent parfaitement synonymes : ce qui signifie que le christianisme se laïcisant de l'intérieur et le laïcisme se christianisant par l'extérieur, se rejoignent.

Et évidemment, quant à nos jours wojtyliens, la gnose « chrétienne-laïque » est devenue un principe tellement « évident » que l'homo modernus l'a rangé dans sa cervelle au rang des vérités premières admises avant même toute discussion : pour résoudre un problème de chimie, commence-t-on par discuter si l'eau, c'est H2O, vous dira-t-il, imbécilement goguenard et méprisant, pour peu que vous mettiez en doute l'oecuménisme dérivé directement de l'hétérodoxe et « chrétienne-laïque » Liberté religieuse professée à Vatican II ? Non bien sûr. Éh bien, pour notre affaire, c'est vraiment la même chose : que l'homme soit libre de sa religion dans la sphère publique, cela fait partie pour nos contemporains des prolégomènes de base qu'on ne soumet pas à discussion. Que le Christ ne doive pas régner explicitement dans la vie politique et plus généralement publique, est, pour le moderne, du même ordre¹³¹... Alors, venez et voyez, et surtout, « n'ayez pas

-

Un seul exemple l'illustrera. « En tant que catholique, regrettez-vous l'absence chez nous d'un Parti démocrate-chrétien? » demandait l'interviewer de La Croix à Jacques Julliard, historien contemporain. Réponse dudit... « catholique » : « Autant je pense, comme de nombreux incroyants, que les valeurs chrétiennes doivent imprégner le débat politique [= c'est l'exacte profession de foi « chrétienne-laïque » ! voyez, au passage, comme elle a formidablement bien pénétré les esprits !], autant je ne crois pas souhaitable, dans un pays où l'Église a pertinemment choisi de rester désormais en retrait de la politique [entendez : d'une

peur » comme disait Jean-Paul II, tout va bien, TOUT VA TRÈS-BIEN: « Jean-Paul II déclarait le 24 juin 1990 au Rotary Club [organisation para-maçonnique !] : «Dans les années à venir, cet engagement moral de protéger la dignité et de répondre aux besoins de nos frères et sœurs doit inspirer le développement de nouvelles structures politiques et économiques visant à assurer un développement intégral de toutes les nations, et la création d'un ordre international marqué par une authentique justice sociale, économique, une paix durable». L'établissement d'un Nouvel ordre mondial est couramment souhaité par des dignitaires du Vatican: Casaroli, Sodano, Etchegaray (qui réclame le 21 juin 1994, dans un document élaboré à la demande de Jean-Paul II, « l'établissement de pouvoirs publics ayant une compétence mondiale »). Recevant en 1989 Gorbatchev alors président du Soviet suprême, Jean-Paul II lui a rappelé son désir de voir s'instaurer «un véritable système international»¹³²...

Et, à la fraîche, il n'y a évidemment aucun amendement : « À l'occasion de la Journée mondiale de la paix célébrée le 1^{er} janvier, le Pape a appelé les dirigeants mondiaux à construire ensemble en 2004 les chemins de la paix. « On sent toujours la nécessité d'un nouvel ordre international basé sur l'expérience et les résultats obtenus par l'O.N.U. » a-t-il déclaré dans son homélie, reprenant son message rendu public il y a deux semai-

politique *qui proclamerait explicitement les droits du Christ*], l'existence d'un «parti des chrétiens». L'exemple de l'Italie ou de l'Allemagne me conforte dans cette idée... » (*La Croix*, 24 avril 1995). Voyez comme celui-là a bien « *compris* » que les valeurs chrétiennes doivent imprégner *incognito* la société mais sans se révéler *ad extra*...

^{132 666,} l'antéchrist, Marc Dem, p. 165.

nes »133.

... Tout ceci est monstrueux, diabolique, direzvous ? C'est hélas ainsi, dans l'antichambre du règne de l'Antéchrist. Et c'est justement dans le tournant final que l'on voit bien à quel point ce qui paraissait vague, éthéré, fumeux, logomachique, est en réalité très-pertrès-concrètement attentatoire au l'homme voire même à sa vie tout court pour peu qu'il ait eu le malheur de naître dans un pays agressivement antichrétien. Voyez par exemple, après Pie XII, notre Journet commenter ainsi la guerre d'Espagne, sans même se rendre compte du caractère incroyablement scandaleux de son propos : « ... La Direction de la Croix-Rouge, afin de sauver l'humain partout où il peut être sauvé, et «afin de pouvoir, dans les conflits internationaux, se déployer partout» s'appliquera à garder une attitude de neutralité et à s'abstenir de toute politique. C'est l'attitude que nous aurions voulu, pour notre part, que prît unanimement la hiérarchie de l'Église d'Espagne en présence de la guerre civile »134 !!! Propos monstrueux, n'est-ce pas, pour le peu qu'on sait de la guerre d'Espagne. Mais pour le gnostique « chrétien-laïc », ce qui est plus supérieur et vertueux que de défendre la victime (fut-ce soi-même, car dans la guerre civile espagnole, ce sont les clercs qui furent visés en premier par les républicains!), c'est

-

La Croix du 2 janvier 2004.

Journet, p. 446. « Devant les persécutions auxquelles est en butte l'Église de France [lors de la Séparation de l'Église et de l'État, en 1904], les Sillonnistes refusent de combattre avec les autres catholiques contre l'ennemi commun et de prendre part à la défense religieuse » (Fernessole, t. II, p. 297). Là encore, cherchez la différence entre le sillonnisme et la gnose « chrétienne-laïque » prêchée par les papes et glosée par Journet, mais surtout... n'y restez pas trop longtemps : IL N'Y EN A PAS.

de faire acheminer tout homme, la victime et le coupable, vers sa maturation «chrétienne-laïque » où les seuls principes moraux christiformés suffiront par la vertu qui leur est intrinsèque, à forcer l'homme au bien, et donc à le sauver ainsi; et pour cela, l'heure étant venue où l'homme est christiquement achevé, on laisse tout le monde face à la responsabilité morale de ses actes contraires à la dignité humaine, ce qui doit amener naturellement le méchant à comprendre sa faute, puis à saisir la vertu politique puis enfin à s'v conformer, ce qui... fera advenir cette ère où le « droit et la justice » suffiront de soi à faire cesser les atrocités. C'est cette même gnose qui a fait lâcher les Cristeros par Pie XI, comme les chrétiens de l'Est le furent par la gent d'Église pendant les 70 ans où ils ont subi le martyr sous la botte soviétique (singulièrement à Vatican II où l'on enterra le projet de condamnation officielle du communisme : que voulez-vous, ce n'était pas au moment où l'on allait pour la première fois faire proclamer la gnose « chrétienne-laïque » comme loi d'Église en promulguant la Liberté Religieuse, qu'on allait revenir à une pratique « chrétienne-sacrale » anachronique du Moyen-Âge!).

Cette gnose tellement perverse, c'est, en définitive, la religion de l'Antéchrist. C'est pourquoi ne nous étonnons pas de la voir aller extrêmement loin, elle inclut des bouleversements d'éthique fondamentaux, New-Age avant la lettre. Et c'est bien ainsi que la conçoivent nos grands-clercs. Journet pousse en avant Maritain sur l'estrade pour nous dire comment il faut entendre le troisième âge de l'Église, prenons encore un peu de patience pour l'écouter, nous ne perdons pas

notre temps: « Révolution ou translation des valeurs? «L'inconvénient du mot révolution et de l'imagerie qu'il véhicule, écrivait il y a dix ans J. Maritain, n'est pas de faire penser à un changement trop grand ni trop radical, mais au contraire à un changement borné à des grandeurs d'apparence et à des principes dérivés, à un gros bouleversement brusque, dont le radicalisme avant tout extérieur et matériel marque l'absence de profondeur essentielle et spirituelle, bref à un simple retournement matériel.

« Le monde demande des changements qui soient autre chose, pour reprendre un mot de Lucien Bonaparte, que du fumier retourné. Si les hommes ne veulent pas s'acheminer à grands pas vers la 3e guerre mondiale, ce qui est réclamé d'eux impérieusement, ce n'est pas seulement une révolution, celle des plans quinquennaux ou celle du plan Beveridge, c'est une transmutation profonde, intérieure, dynamique de toutes les valeurs culturelles, au plan de la politique mondiale comme au plan des politiques nationales, au plan de l'économie mondiale comme au plan des économies nationales, au plan de la vie de la pensée, de la vie de l'art, de la vie de la morale. CE QUI EST EXIGÉ AVANT TOUT, C'EST QUE LE CENTRE DE GRAVITÉ DES PRÉOCCUPATIONS DE L'HUMA-NITÉ SOIT DÉPLACÉ, AFIN DE PASSER DU MONDE DES «GRANDEURS DE LA CHAIR» DANS LE MONDE DES «GRANDEURS DE L'ESPRIT».

Éh! Voilà-t-il pas une définition *millénariste* de la chose « chrétienne-laïque »! Car ce qui nous est dit là n'est vraiment pas mince : quand une doctrine professe que TOUT CHANGE aussi radicalement, la théologie oblige à concevoir une « *nouvelle terre sous de nouveaux*

cieux » !... Journet lui-même n'hésite pas, en véritable illuminé enthousiaste, à renchérir sur le formidable programme : « Il faut que des hommes politiques dont la foi sera pure, profonde, héroïque, doués de génie, capables de créer de nouvelles techniques politiques, se mettent à l'œuvre dans plusieurs pays à la fois, car c'est la face du monde qu'il faut renouveler politiquement, non un pays isolé, grand ou petit » 135 [... LA FACE DU MONDE...!!!].

Mais il nous semble, infiniment soulagés, être parvenus à la fin de notre analyse, finissons notre pénitence avec Maritain : « Il va de soi qu'un tel déplacement du centre de gravité des préoccupations culturelles n'ira pas sans de profondes transformations, sans de graves révolutions économiques, sans de grandes révolutions politiques : car comment le vin nouveau pourrait-il être conservé dans de vieilles outres? Et ces transformations, conditionnées par l'infusion préalable de l'esprit de vie [... quelle belle formule moderniste!], seront pareilles à celles du paralytique qui, au lieu de se retourner de droite de gauche sur son lit de douleur, se lève soudain, prend son grabat et marche [... mais bon sang !, si Maritain était cohérent avec lui-même, une telle image, soi-disant censée décrire le changement « chrétien-laïc » de l'humanité, inclut formellement un MIRACLE surnaturel, une intervention extérieure du Christ Glorieux, la PAROUSIE en d'autres termes : le paralytique ne se lève pas TOUT SEUL, de par ses propres forces, il se lève grâce à un miracle de la grâce, extrinsèque à sa personne!] »136.

¹³⁵ Journet, p. 23.

¹³⁶ Journet, p. 419.

Notre vertu de sainte-patience étant totalement et fort dangereusement épuisée, nous avons décidé d'arrêter là ce dramatique, ce tragique historique. On voit mieux maintenant, dans ses ultimes et scandaleuses conséquences, où l'erreur *principalement cléricale* de rejeter sciemment le droit divin direct en Politique, la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, la religion royale française, a mené l'Église officielle, d'abord par intellectualisme scolastique puis, comme insensiblement au fil des siècles, par la dynamique de l'Antéchrist pénétrant de plus en plus les cœurs cléricaux, comme aux temps des antiques pharisiens: tout simplement à enfanter une nouvelle gnose, à épouser pratiquement le projet des mauvais¹³⁷, à promouvoir l'abomination de

_

Pascal Bernardin a rédigé un très-bel article *Le paganisme inscrit dans les tables* de la Loi – Réflexions sur la Charte de l'Environnement, dans Lectures françaises n° 557 (septembre 2003), aux pages 7, sq., où il cite notamment les propos les plus maçonniques de l'O.N.U., de Gorbatchev, d'Al Gore, appelant l'humanité à une « nouvelle civilisation ». Hélas, dans le lot il aurait tout aussi bien pu citer... le pape Pie XII. Pour que les pusillanimes qui aiment les « vérité diminuées » ne nous accusent pas d'« exagérer », lisons ensemble ces déclarations : « Une tâche s'impose à nous : développer une nouvelle civilisation. Nouvelle en ce qu'elle doit être une civilisation englobant toute l'humanité et répondant avec réalisme et de manière constructive au défi de l'interdépendance. Le temps est venu de choisir une nouvelle direction au développement global, d'opter pour une nouvelle civilisation » (Mikhaïl Gorbatchev); « Nous avons tous le devoir d'unir nos efforts pour modifier les fondements de notre civilisation » (Al Gore) ; « Définir et sélectionner les options qui s'offrent, quant à l'environnement dans lequel nous voulons vivre, suppose un ensemble de choix sociaux et culturels fondamentaux, une redéfinition des projets de civilisation propres à chaque pays » (O.N.U., assemblée générale). Maintenant, comparez cela avec le Message piedouzien de Noël 1944 : « Dans une partie toujours croissante de nobles esprits [?], surgissent une pensée, une volonté de plus en plus claire et ferme : faire de cette guerre mondiale, de cet universel bouleversement, le point de départ d'UNE ÈRE NOUVELLE POUR LE RENOU-VELLEMENT PROFOND, LA RÉORGANISATION TOTALE DU MONDE. À cet effet, les hommes de gouvernement, représentants responsables des nations, se réunissent pour des conversations, pour des conférences, en vue de déterminer les droits et les devoirs fondamentaux sur lesquels devrait être reconstruite une communauté des États, de tracer le chemin vers un avenir meilleur, plus sûr, plus digne de l'humanité. Antithèse étrange, cette coïncidence d'une guerre dont l'âpreté tend au paroxysme, et du

la désolation dans l'Église, à engendrer l'enfer sur terre, un enfer bien entendu pavé des meilleures intentions. Car cette gnose « chrétienne-laïque » se présente comme la copie conforme, modèle ecclésiastique, du dessein impie des francs-maçons de réaliser l'unité du monde par, avec et en eux-mêmes, projet luciférien de

remarquable progrès des aspirations et des projets vers une entente pour une paix solide et durable! On peut bien discuter sans doute la valeur, l'applicabilité, l'efficacité de tel ou tel projet; MAIS IL N'EN RESTE PAS MOINS VRAI QUE LE MOUVEMENT EST EN COURS [ce dont, on vous le rappelle, se félicite Pie XII !!!] ». Où est la différence entre le projet piedouzien et celui des pires initiés actuels qui soient, que nous venons de citer ?!? Il n'est que trop vrai de constater, la mort dans l'âme, que Pie XII, par gnose « chrétienne-laïque », épouse pratiquement bel et bien le projet des mauvais... On ne peut que poursuivre en constatant que la papauté moderne épouse également pour copie conforme le projet des mauvais dans un domaine qui est pourtant la prunelle de l'œil de Dieu : la question juive. Toujours à cause de cette maudite gnose « chrétienne-laïque », on les verra en effet en parfait accord avec le projet de l'O.N.U. d'internationaliser laïquement, démocratiquement, la ville la plus sacro-sainte du monde, vouloir en faire un corpus eeparatum, véritable supplantation et rébellion lucifériennes contre le Plan divin qui l'a donnée sans repentance aux juifs dès la nuit des temps du salut, aux fins du règne du Messie Jésus-Christ. Or, encore un coup, ce sont les papes qui, main dans la main avec les pires initiés, poussent le monde dans cette voie la plus diabolique qui se puisse concevoir! On voit par exemple, profondément scandalisé et affligé, saint Pie X oser opposer dans l'audience du 29 janvier 1904 un diabolique « non possumus » à Théodore Herzl, ce chef charismatique suscité par Dieu pour ramener les juifs dans leur terre, leur ville sainte Jérusalem, sous le très-fallacieux prétexte que les juifs ne sont pas... convertis au Christ : n'était-ce pas en vérité tourner le problème sataniquement à l'envers, par une absence totale, très-pharisaïque, du sens prophétique des saintes Écritures? Scripturairement parlant, en effet, le grand Retour des juifs en Palestine et singulièrement à Jérusalem, annoncé comme une Geste purement divine, signe des Temps de la fin, est prophétisé par le Saint-Esprit comme le premier pas vers la conversion finale des juifs, lesquels, alors réunis en corps de nation, pourront regarder en tant que peuple « vers Celui qu'ils ont transpercé » ?!? (notez bien le pluriel de la formule scripturaire, très-important, le Saint-Esprit révélant ici que cette conversion est celle des juifs en corps de nation : et donc, pour accomplir le Plan divin, il faut que soit reformé un Etat juif!). C'est comme si un grand pécheur, poussé par Dieu dans un confessionnal catholique sans même trop comprendre ce qui lui arrive, se voyait brutalement rejeté par le prêtre : « Je ne vous confesserai pas, parce que vous n'êtes pas... CONVERTI ». Voilà la réponse qu'entendit Théodore Herzl de la bouche de... saint Pie X. Ô folie diabolique, ô impiété inconcevable!!! Dès le pontificat suivant, Benoît XV transmuera cet antéchristique « non possumus » pour aider les juifs, en la laïcisation onusienne de Jérusalem, politique que tous leurs successeurs continueront jusqu'à... Jean-Paul II.

supplanter Dieu que Juan Donoso Cortès lapidait si bien dans une phrase que nous avons mise en exergue de chapitre. La très-sainte Vierge disait, dans certaine apparition récente : « Lorsque le monde et l'Église ne seront plus qu'un, alors viendra l'Antéchrist » (Bayside, 1976). Terrible prophétie. Car, si nous regardons bien notre situation, nous y sommes quasi.

Un mot, simplement, pour finir, en conclusion. La mode est fort à l'autocritique de l'Église. Jean-Paul II nous sert tous les jours ou presque, sur un plat réchauffé, toutes les conneries que les cœurs rebelles ont pu inventer au long des siècles pour calomnier l'Église « sainte » (une des quatre notes fondamentales de la SEULE Église d'institution divine, celle Catholique, Apostolique et Romaine) : les affreuses Croisades, Galilée le bon scientifique persécuté par l'obscurantisme clérical, l'horrible Inquisition, le schisme orthodoxe russe imputable à parité aux deux parties, la fracture protestante avec ce saint homme Luther, le soi-disant antisémitisme clérical, etc., etc., sur tout cela et le reste, et plus encore¹³⁸, l'Église doit battre sa coulpe. Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Or, prenons bien conscience que Jean-Paul II dans ce projet sacrilège, ne peut trouver devant lui AUCUN contradicteur. Tout simplement parce qu'il y a une autocritique véritable à faire (pas marxiste, mais chrétienne!) et qui n'a jamais été faite sur certaines choses qui n'allaient pas dans l'Église; et que cette authentique, et saine, et purificatrice, et exorcisante « autocritique » n'ayant jamais été faite, il s'en faut, sa nécessité demeure...

-

La papesse Jeanne peut-être?, l'inexistence de l'âme chez la femme et les nègres, qui sait? Espérons qu'ils y pensent, pour le coup, ce serait drôle...

Et donc, Jean-Paul II va, au nom de Satan son maître, s'empresser de la faire... sataniquement. En mettant la faute des gens d'Église là où elle n'est pas, et en cachant les vrais, les réelles fautes, celles qui devraient être accusées en confession publique certes, parce que l'Église en étouffe depuis longtemps, mais qui ne le seront pas (faute d'avoir rejeté l'Ordre Très-Chrétien en Politique, puis, depuis Vatican II, faute d'avoir rejeter celui Religieux basée sur le droit divin direct ; faute encore d'avoir négligé et quasi abandonné les âmes co-expiatrices : ce dernier point nécessiterait un livre à lui tout seul, que nous aurons peut-être la force d'écrire un jour ad extra devant le Trône de Dieu, car il est déjà écrit ad intra), détruisant ainsi sûrement ce qui pouvait encore rester de l'Église du Christ après Vatican II. Tôt ou tard, le Feu du Ciel lui répondra.



NOTES DE FIN DE TEXTE

a (appel de note p. 79) Faire un historique abrégé de cette nouvelle situation faite à l'Église, de rébellion sourde des princes contre l'ordre spirituel, est tout-à-fait utile, ne serait-ce que pour ne pas accuser la papauté de toutes les fautes, qu'elle n'a certes pas (il s'en faut de beaucoup), et pour bien saisir les circonstances très-atténuantes de ce qui est cependant de leur part indiscutablement une damnable prise de position en Politique. Sauf indication contraire, nous nous servirons de l'*Histoire des papes illustrée* de Gaston Castella, déjà citée, chapitres V à VIII inclus du t. II, dont nous tirerons de très-larges extraits. Les soulignements en italique seront de nous.

« L'Ancien-Régime. - C'est le régime politique et social des nations européennes pendant les 17e et 18e siècles qui ont précédé la Révolution. Cette période est surtout caractérisée par l'avènement des monarchies absolues, par la centralisation des services administratifs et par l'affaiblissement ou la disparition des franchises locales [en fait, c'est, dans l'ordre sociopolitique, presque l'anti-chambre de la Révolution]. Il semble, à première vue, majestueusement ordonné, et présente, à la vérité, une grande complexité qui se retrouve dans sa situation religieuse. On a vu au cours de cet ouvrage, que, même au Moyen-Âge, bien des éléments avaient échappé à l'Église dans la civilisation [« bien des éléments » ?! : c'est là propos de libéralisme, dont hélas, l'auteur, semble fort imbu...]; toutefois, à considérer l'ensemble, elle en avait gardé la direction. Au début du «Grand-Siècle», après les crises d'ailleurs fécondes dans plusieurs de leurs parties, l'Église n'a pas reconquis l'empire qu'elle avait au Moyen-Âge sur la civilisation. Cet insuccès partiel ne nous a pas dissimulé, du reste, une rénovation qualitative d'importance capitale. Mais, à tout prendre, à l'âge du «baroque», la direction générale de la politique a déjà échappé à l'Église pour ne plus ressortir qu'à l'autorité des États. Dans l'ordre social, enfin, l'âge de la restauration catholique ne semble pas avoir apporté de restauration profonde; tributaire sur ce point de la Renaissance et de l'humanisme, elle est demeurée trop aristocratique, et les problèmes sociaux n'ont guère retenu l'attention de ses penseurs. Le premier événement, générateur d'un nouvel ordre politique européen [voyez que l'auteur définit l'Ancien-Régime, avec raison, comme une véritable cassure d'avec les siècles Très-Chrétiens qui le précèdent], est la guerre de Trente ans. Elle se termina par les Traités de Wesphalie (1648). (...) L'influence de la papauté en fut profondément atteinte. «On peut tracer en grandes lignes l'histoire politique des 17e et 18e siècles, écrit un historien catholique, sans mentionner la papauté. Elle dit son mot dans le concert des puissances secondaires de l'Europe, concert modeste et précaire, qu'étouffe l'orgueilleuse voix des grandes puissances [France, Autriche, Espagne, Angleterre]. Le nouveau droit public lui dénie tout autre rôle. Aux congrès de Westphalie, ce droit a trouvé sa charte; en vain, le Saint-Siège proteste-t-il, en vain ses nonces prennent-ils congé de ces congrès, les congrès de Westphalie sont un congé signifié à la papauté elle-même» (G. Goyau, A. Pératé, P. Fabre: Le Vatican. Les papes et la civilisation. Le gouvernement central de l'Église. Paris, 1895, pp. 181-183 [ces auteurs sont des libéraux, mais le tableau ici brossé par eux est parfaitement véridiquel) ».

Un autre auteur a la même analyse de fond : « Pénétrés de telles maximes, tous résolus à être chez eux maîtres absolus, princes protestants et princes catholiques se trouvaient d'accord pour exclure à peu près complètement le Pape du domaine de la politique internationale; ou du moins, ils ne lui ouvraient la porte qu'en tant que souverain temporel de l'État pontifical. Pour eux, l'idée de chrétienté avait à peu près sombré. On ne le constata que trop dans les délibérations du fameux congrès de Westphalie contre lequel, après avoir rappelé ses nonces, le pape Innocent X ne peut que protester. Le plus grand ministre des Affaires étrangères de Louis XIV, Hugues de Lionne, ne disait-il pas cyniquement: «Qu'importe au Pape que la France soit catholique ou hérétique? En est-il moins pape pour avoir perdu l'Angleterre ? Serait-il pas plus grand prince, s'il n'était que le seigneur de Rome et de l'Etat ecclésiastique?» Hélas! on sait comment les ministres de Louis XIV traitèrent «le seigneur de Rome» chaque fois qu'il se trouva en conflit avec le Roy et de quelles avanies ils l'abreuvèrent » (Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928,

Mgr Baudrillart, Éd. Spes, en six fascicules - 4eme Conférence, pp. 13-14).

Mais vovons un peu en profondeur quel est ce nouvel ordre engendré par les Traités de Westphalie. « Innocent X (1644-1655) vit son pontificat assombri par une paix basée, non sur le droit et la justice, mais sur un simple équilibre de forces. Au point de vue religieux, la paix de Westphalie introduisait le principe de l'égalité des cultes chrétiens. Elle maintint les dispositions de la paix d'Augsbourg (1555) sur le «réservat ecclésiastique» et, pour couper court aux difficultés qui s'élevaient à propos de la possession des biens ecclésiastiques et de l'exercice du culte, on fixa une «année normale» ou «décrétoire». La diplomatie française fit adopter l'année 1624, qui était favorable aux catholiques parce qu'à cette date les péripéties de la guerre avaient donné une prépondérance marquée au catholicisme [c'est-à-dire que les biens disputés entre catholiques et protestants étaient réputés appartenir à celui qui le possédait en 1624, qu'il soit protestant ou catholique: quel inqualifiable mépris des droits de la religion véritable et donc de Dieu!]. Mais l'exercice légal et public du culte eut toujours pour règle et pour mesure officielle la religion même de l'État, cujus regio, illius et religio, conception bâtarde que le droit chrétien et le moderne s'accordent à réprouver pour des motifs contradictoires. Les traités proclamaient aussi le principe essentiellement protestant de la suprématie du pouvoir civil. Ces clauses religieuses, ainsi que les nombreuses sécularisations d'évêchés et d'abbayes décrétées en faveur de souverains luthériens et calvinistes (les deux confessions protestantes avaient été mises sur le même pied d'égalité), motivèrent les énergiques protestations du Saint-Siège. La papauté n'avait pas cessé, on l'a vu, de travailler au rétablissement de la paix européenne. Mais le nonce Chigi avait été impuissant, à Münster, à détourner les belligérants de leur tendance universelle à opérer cyniquement le partage du butin en sacrifiant sans vergogne les considérations de justice, les droits de l'Église ET LES RÈGLES DE L'ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN. Si le concours de la diplomatie française avait circonscrit le dommage dans une certaine mesure [... ah!, tout-de-même!], le dommage n'en fut pas moins commis. La paix de Westphalie demeure ainsi une date décisive dans l'histoire de

la désorganisation du droit public de l'Europe par l'abandon systématique des nobles traditions qui avaient été l'âme de la Chrétienté du Moyen-Âge [traditions Très-Chrétiennes, donc, basées sur le droit divin direct infusé dans le monde politique à la Noël 496!]. C'est pourquoi le pape Innocent X, par la bulle Zelo Domus Dei du 26 novembre 1648 [tout un programme, ce titre!], déclara «nuls, vains, invalides, iniques, réprouvés, sans force et sans effets... tous les articles du traité portant préjudice à la religion catholique, au culte divin, au Siège apostolique romain, ainsi qu'aux Églises inférieures». La protestation pontificale contre une évidente injustice touche au cœur même de la question primordiale que posent les Traités de Westphalie. La conception politique dont ils s'inspirèrent, où des historiens et des juristes ont salué la charte constitutive de la diplomatie moderne, est l'équilibre européen, le «principe» d'équilibre, au dire de certains auteurs, ou mieux, la politique d'équilibre. La préoccupation concrète des adversaires de la Maison d'Autriche de mettre un terme à sa prépondérance excessive en Europe donna naissance à un système général qui devint la règle théorique et permanente de la politique européenne depuis les Traités de Westphalie. Elle peut s'énoncer ainsi : pour garantir l'indépendance et la sécurité de tous les États de l'Europe, aucun d'eux ne devra posséder une telle prépondérance qu'il ne puisse facilement être tenu en échec par les autres puissances dans le cas d'une entreprise ambitieuse et abusive. C'est l'aspect initial ou plutôt négatif du système. Il s'achèvera dans la suite et prendra le caractère d'une règle positive. Les principaux États de l'Europe sont censés représenter, par eux-mêmes ou par le groupement de leurs alliances, des forces à peu près équivalentes qui se font contrepoids. Cet équilibre des forces étant la garantie de la paix européenne et de la sécurité politique de chaque État, à tout accroissement extérieur de puissance d'un grand État européen devra correspondre une extension équivalente des autres grands États de manière à conserver la balance intacte. Cette conception a régi le droit international de l'Europe du 17e siècle à nos jours [c'est carrément, si l'on y réfléchit bien, une conception maçonnique de la paix européenne, uniquement basée sur la rationalisation d'une situation géopolitique à un moment donné de l'Histoire (forcément éphémère! Car personne n'a la clef, sauf Dieu, de la vie des Nations, de leur évolution et de leur destinée), uniquement fondée sur des vouloirs humains, des ententes humaines, à l'exclusion formelle de la volonté divine : c'est déjà l'esprit de l'O.N.U.] ».

Le lecteur n'est évidemment pas sans remarquer que donc, dès la deuxième moitié du XVIIe siècle, les États européens qui avaient tous recu vocation Très-Chrétienne, s'organisaient politiquement par un pacte républicain, maastrichien avant la lettre, pacte qui excluait formellement non seulement le droit divin direct de la France (cela va sans dire) mais tout droit divin dans la vie publique des hommes, ce qui exclut implicitement le droit divin de l'Église et de la papauté; et si l'on arriva à une telle extrémité, c'est parce qu'auparavant, CEDIT DROIT DIVIN DIRECT DE LA FRANCE N'AVAIT PAS ÉTÉ ASSEZ EXPLICITÉ (on alla jusqu'à des monstruosités : dans l'année 1729, le fameux abbé de Saint-Pierre exaltera sans aucune retenue ce nouvel ordre entre les hommes qui avait déjà séduit Henri IV, dans son utopie certes dérisoire mais surtout incroyablement impie Mémoire pour rendre la paix perpétuelle, laquelle était si outrée qu'elle fera même sourire Voltaire par sa démesure!). Car évidemment, nul droit divin direct dans tout cela ; la France n'est qu'un des éléments de l'échiquier, rien de plus. C'est précisément à cette occasion que, pour la première fois depuis la Noël 496, le droit de prééminence de la France sur les autres Nations lui fut contesté : comment mieux dire qu'on entendait formellement rejeter l'Ordre politique fondé par Dieu pour le Temps des Nations! « Le 14 juillet 1650 [oh, cette date !!!], à l'occasion d'un banquet diplomatique donné à Nuremberg par l'empereur Ferdinant III pour célébrer la paix de Westphalie (1648), l'ambassadeur français était mis sur le même pied que l'ambassadeur suédois. Pour la première fois, de temps immémorial, le droit de la France était violé : l'ambassadeur français quitta la salle du festin; ce fut une affaire d'état que le protocole eut beaucoup de mal à régler pacifiquement » (Vial, p. 23, note 1). Voilà certes une affaire d'État qui n'aurait justement pas dû être réglée pacifiquement, à moins d'une réparation diplomatique complète et éclatante devant toutes les Nations : en vérité, aucun motif de guerre juste n'aurait été plus juste que celui-là parce qu'il s'agissait rien moins que de défendre l'Ordre qui assurait le salut des hommes en Politique !... Et quand à la « commère », l'Église,

on voit assez par ces lignes le cas qu'on en fait : elle n'existe tout simplement pas !! Et l'on voit encore bien par-là l'union indissoluble du droit divin direct de la France et de l'Église : rejeter l'un, c'est rejeter l'autre. Autrement dit, par la mise sur la touche des deux Institutions divines procurant le salut en Politique, c'est déjà là, au milieu du XVIIe siècle, dans la sphère politique internationale, la première révolution, le premier rejet de l'Ordre Très-Chrétien, quand bien même on agit encore sous couverture chrétienne (mais plus... catholique, car les protestants sont mis à pied d'égalité avec les catholiques : c'est déjà en actes, remarquez le, la pratique de la... Liberté Religieuse de Vatican II... Voyez comme tout se tient dans le mal, comme dans le bien).

Et précisément, l'auteur, dans son commentaire de la nouvelle politique internationale agnostique mise ainsi en route par les nobles et princes autrefois Très-Chrétiens dans les Traités de Westphalie, va nous permettre de mieux comprendre pourquoi les papes ont fini, pour rejeter ce nouvel ordre humaniste à coloration chrétienne, par souhaiter la création d'une autre organisation sociopolitique internationale plus authentiquement chrétienne que ce qu'était devenu le pouvoir Très-Chrétien dans des mains nobles devenues ingrates et rebelles au Surnaturel. Le problème, l'immense problème, c'est que, l'esprit déformé par la scolastique, les grands-clercs ne comprirent pas plus que les cours Très-Chrétiennes, que DIEU AVAIT PARLÉ EN POLITIQUE IN-TERNATIONALE, en désignant la France pour être son mandataire direct auprès des Nations, aux fins d'assurer la paix internationale. Les grands-clercs avaient donc autant le devoir de s'y référer que les roys. Les roys ne croyaient plus au droit divin direct de l'Église, les clercs croiront pouvoir y pallier en... supprimant le droit divin direct du roy de France et des roys en général. Voulant prémunir les âmes de la peste, ils leur inoculeront le choléra : si l'on regarde attentivement la solution de remplacement qu'ils essaieront de trouver par la formule démocratique plus que républicaine promue par Pie VII, on se rend compte qu'elle n'est en fait qu'une dialectique copie du nouvel ordre international HUMANISTE prôné dans les Traités de Westphalie. En effet, apparemment, l'Ordre international républicain-chrétien basé sur les peuples, prôné par Pie VII, est l'opposé absolu de l'autocratique organisation humaniste des cours d'Ancien-Régime, mais en réalité, par leur rejet identique du droit divin direct en Politique, ils sont dans le même camp (réprouvé). Exactement pour la même raison que les USA élitistes ne pouvaient que se trouver d'accord avec l'URSS prolétaire, car leur fondement antichrétien est le même, quand bien même ils vont au but par des voies radicalement opposées. À quoi, en effet, sert-il bien de remplacer les roys par les peuples, si, pas plus que ceux qu'on réprouve à juste raison, l'on n'insère dans l'Ordre international qu'on veut promouvoir le droit divin direct ?! À RIEN, SAUF AU PIRE. C'est pourquoi, on verra plus loin dans ce chapitre que la papauté avec l'Église officielle tout entière va finir par s'acoquiner avec l'O.N.U., sous Pie XII, cet O.N.U. qui au fond est le dernier enfant bâtard des *Traités de Westphalie...* non moins que le dernier rejeton cagneux du Concordat de Pie VII.

Mais continuons à lire notre intéressant historien, pour mieux comprendre la suite des évènements : « [Le nouvel ordre international promu par les Traités de Westphalie, l c'est une politique, ce n'est pas un principe. C'est une recette politique qui a eu sa raison d'être depuis la disparition de l'édifice social et juridique du la Chrétienté du Moyen-Âge [... oui certes, il a disparu, mais parce que les hommes l'ont fait disparaître par leur mauvaise volonté, l'amoindrissement de leur charité envers Dieu et envers eux-mêmes d'ailleurs! Il n'a pas disparu tout seul, cet édifice social, il faudrait tout-de-même le dire!]. Elle peut permettre de garantir l'ordre européen [... mis en péril par la rébellion humade l'homme ayant supprimé l'équilibre européen Très-Chrétien...] si elle est complétée par des considérations supérieures de droit et de justice. La balance des forces est une considération, mais non pas la seule qui doive entrer en ligne de compte. Il y a encore et surtout le droit des États, le droit des peuples, leurs intérêts ou leurs aspirations légitimes, leurs traditions respectables et l'honnêteté nécessaire dans les rapports mutuels, dans la fidélité aux engagements, dans le respect du bien d'autrui [... Éh oui! Après avoir supprimé la Politique Très-Chrétienne et donc la loi morale, l'homme est bien obligé d'y revenir, mais au lieu de reprendre l'Ordre Très-Chrétien qui manifestait par surcroît

cette morale politique, on va réinstaurer un essai (non-transformé!) de morale politique par des pactes purement humains, accroissant ainsi la perversion puisque la loi morale prendra sa source non en Dieu mais en l'homme...]. Quand la politique d'équilibre a pour objet de sauvegarder tous ces biens d'un ordre supérieur, elle est excellente, mais ne constitue pas encore à elle seule la règle suprême du droit international. Au contraire, quand l'équilibre des forces devient, comme aux Traités de Westphalie, un principe souverain auquel on croit légitime de sacrifier tout le reste, on érige un droit qui est la négation du droit. Ce «principe» d'équilibre porte alors en soi toutes les tares des morales de l'intérêt et dénature le caractère essentiel du droit et du bien. Il ne fut trop souvent qu'une combinaison empirique où les droits des faibles furent sacrifiés aux convenances des forts. «Les convenances de l'Europe sont le droit», déclarait un diplomate au Congrès de Vienne (1815). À quoi, un autre répondit : «Je mets le droit d'abord, les convenances ensuite». La politique d'équilibre ne constitue donc pas une charte d'organisation européenne, comme d'aucuns l'ont prétendu, et n'établit nullement une communauté organique des puissances, communauté que l'Europe et le monde attendent encore [!!!], et qui doit, pour être viable et conforme à la morale éternelle, être réalisée dans la liberté et le respect des droits de tous ».

Cette communauté organique des puissances désirée par l'auteur, formule que Pie XII reprendra presque mot pour mot dans ses incroyables Noëls de guerre laïcistes, et dont il dira souhaiter « plus que personne » (sic) l'instauration, et avec quel ardeur d'enthousiaste nous le verrons hélas, mais quelle est-elle, sinon la manifestation de l'inouïe et luciférienne prétention démiurgique pleine d'orgueil et d'illusion de l'homme de re-créer l'Ordre international par l'homme vivant en autarcie par rapport à Dieu, un Ordre que Dieu avait déjà instauré aux assises de la Société Très-Chrétienne, à la Noël 496, comme on le verra en détail dans le chapitre consacré à l'"Acte Unique » ? Ou du moins son essai infructueux, non-transformé, de re-création, car l'homme n'a pas la puissance de créer en Politique, pas plus que dans d'autres domaines ? Une telle prétention, qui remplit l'âme pie d'effroi et

d'horreur, fait immédiatement penser à Lucifer dont Isaïe nous révèle qu'il voulait établir son trône au-dessus du Trône de l'Éternel. Pas de péché plus grand. Or, ni l'auteur, ni Pie XII, ce qui est beaucoup plus grave de la part d'un pape, ne prendront conscience de ce péché babelesque, ils ne daigneront pas se souvenir que cet Ordre sociopolitique international qui fait tant défaut à l'homo modernus (forcément! puisqu'il l'a rejeté en voulant s'affranchir de l'Ordre Très-Chrétien et de Dieu!), a déjà été fondé par le Christ à la Noël 496, que c'est un prodigieux don de Dieu à l'homme qui le décharge de tout le souci politique, fardeau insupportable et écrasant pour l'homme déchu, et que le devoir de l'homme est de s'y référer et d'en user, comme étant son salut, avec grande reconnaissance. Il y a donc dans ce projet moderne post-westphalien de fonder humainement une communauté organique des puissances basée non plus sur le primaire équilibre des forces mais sur le droit moral UNE INJURE INOUÏE À LA PROVIDENCE DIVINE. Car dans la nouvelle formule, loin de purger le projet westphalien de son poison mortel (= bâtir l'édifice politique sur l'homme et non sur Dieu), on accroît plus encore la perversion en faisant découler de l'homme non plus seulement l'équilibre des forces, mais l'équilibre du bon droit et de la justice. Ce n'est plus les corps que l'homme prétend gérer (rapport de forces politiques), c'est les âmes (par la force morale ordonnée de soi à l'âme et à Dieu). On délègue de plus en plus la mission du salut politique universel à l'homme, en l'enlevant de plus en plus à Dieu... Mais l'homme n'est qu'une illusion d'optique quand il prétend agir tout seul sans le monde surnaturel, c'est pourquoi cette conspiration contre la Réalité sociopolitique universelle et Dieu, qui s'en rit d'ailleurs l'Écriture nous le révèle, donnera tout pouvoir d'agir au Grand-Prestidigitateur, à Satan, à l'heure de Dieu, et, au lieu d'être la délivrance de l'humanité, ce sera, juste punition, l'effroyable flagellation de la race humaine tout entière sous le règne maudit de l'Antéchrist. Mais pour l'instant, continuons à nous instruire et voyons à quel point les papes furent martyrisés par les cours Très-Chrétiennes redevenues païennes, et combien on peut certes les excuser d'avoir voulu chercher une solution au problème que posait la rébellion larvée des grands,

sans pour autant pouvoir les justifier d'avoir versé eux-mêmes, hélas, dans une rébellion aussi répréhensible contre l'Ordre politique divin (l'auteur intitulera d'ailleurs un de ses chapitres : « Le martyre de la papauté ») :

« On comprend, d'après ce qui précède, pourquoi la papauté éleva une protestation solennelle contre les Traités de Westphalie. quelle qu'ait pu être leur utilité immédiate pour mettre fin à la guerre de Trente ans. Sa protestation, sans doute, fut vaine. Parmi les hommes d'État de cette époque qui, suivant l'expression d'Innocent X, «cherchaient plutôt leurs intérêts que ceux de Dieu», nul ne paraît s'être trop ému d'une protestation que le pape avait faite pour libérer sa conscience «afin, disait-il, de n'être pas accusé de négligence au jour où il paraîtrait devant le tribunal de Dieu». L'empereur [d'Autriche] lui-même interdit la diffusion de la bulle Zelo Domus Dei, et les princes ecclésiastiques allemands, à l'exception d'un seul, omirent d'en autoriser la publication. Ils craignaient tous que les catholiques d'Allemagne ne subissent de nouveaux dommages du fait d'adversaires irrités de la protestation pontificale. LORSOUE DISPARUT INNOCENT X [1655], CE NE FUT PAS SEULEMENT LA MORT D'UN PAPE. C'ÉTAIT LA FIN D'UN RÉGIME, D'UN ÂGE OÙ LES SOUVERAINS PONTI-FES POUVAIENT ENCORE FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX POUR SAUVEGARDER L'ORDRE CHRÉTIEN DANS UNE EU-ROPE OU'ILS AVAIENT NAGUÈRE CIVILISÉE ET ORGANISÉE. (...) À Rome, dans la galerie Doria, on admire le portrait d'Innocent X par Velasquez. Le peintre, l'un des plus grands de son siècle, a rendu avec une fidélité impitoyable la prudence, mais aussi la méfiance du vieux pontife, qui se lisent dans ses yeux gris bleu au regard perçant et impénétrable. En face de l'absolutisme grandissant, les papes, tout en restant fermes sur les principes, comme Innocent X l'avait été devant le jansénisme et l'abus de droit des Traités de Westphalie, allaient devoir user plus que jamais de réserve et de prudence sans se méprendre d'ailleurs sur la décadence de leur prestige ».

Abordons maintenant le pontificat du pape suivant, Alexandre VII (1655-1667). « Dans la seconde moitié du 17e siècle, les progrès de l'absolutisme font passer au premier plan les intérêts politiques

qui supplantent ceux de la religion. Les princes catholiques ont une tendance de plus en plus marquée à considérer l'Église comme un instrument de gouvernement. Ils entendent bien la servir et, au besoin, la défendre, mais ils veulent qu'elle leur soit subordonnée. Lorsque la morale contredit la raison d'État, c'est la seconde qui l'emporte. Le déclin de la papauté est manifeste depuis les Traités de Westphalie qui ont fait passer les intérêts des princes devant ceux de l'Église. La papauté doit se retrancher désormais dans le domaine ecclésiastique et ne peut plus faire entendre qu'une faible voix dans le concert des puissances. Elle proteste contre les nouvelles formes de l'erreur ; elle le fait avec force et autorité. Elle ne peut empêcher néanmoins les progrès lents, mais constants, de la libre pensée naissante qui triomphera au siècle suivant. De ce déclin de l'influence du Saint-Siège, les papes ne sauraient être tenus pour responsables. Ils furent dignes et capables, quelques-uns même eurent une valeur éminente. La cause profonde de l'abaissement de la papauté doit être recherchée dans la victoire de l'absolutisme et dans les nouveaux courants de la pensée. L'attitude des princes à l'égard de l'Église a contribué finalement à ébranler l'Église et l'État ; l'orgueil de Louis XIV, se complaisant à humilier le Souverain Pontife, est, comme son absolutisme politique, une cause lointaine de la Révolution ». Le tableau est hélas bien peint. Il est un fait petit en apparence, mais qui illustre assez bien les mauvaises relations entre l'Église et les États chrétiens: à partir de l'élection d'Alexandre VII, on verra se former un parti très-influent de cardinaux qui en avaient tout-à-fait « ras l' bol » de l'influence de la puissance civile sur les élections papales, aux fins de la seule raison d'État, ou pire d'intérêts humains inférieurs : « Les membres du Sacré-Collège ne voulaient être les obligés de personne, ni se laisser guider par des influences politiques, mais élire celui qui leur paraîtrait le plus digne. Se promettant de n'obéir qu'à leurs propres convictions, ils formèrent entre eux un groupe que l'ambassadeur d'Espagne désigna sous le nom d'«escadron volant», qui leur resta et qui désigna dans la suite des associations semblables.

« Dans les dernières années de son ministère [vers 1660], Mazarin ne cessa pas de créer des difficultés au pape. Il soutint les prétentions des Farnèse et des Este contre le Saint-Siège et, surtout, écarta la papauté des négociations qui aboutirent en 1659 à la paix des Pyrénées, signée par l'Espagne vaincue. C'était là une nouvelle preuve du déclin de la puissance pontificale, empêchée de faire entendre sa voix dans un accord entre deux monarques catholiques [c'était plus grave encore que pour le Traité de Westphalie où des puissances protestantes étaient intervenantes...]. Le Saint-Siège ne devait pas tarder à éprouver les effets [de l'hégémonie de Louis XIV]. Un incident des plus mesquins (une rixe entre des soldats de la garde corse du pape et les gens du duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome), fut exploité par Louis XIV, qui avoua lui-même que sa colère était feinte. Le «roy-soleil» renvoya le nonce de Paris et fit occuper Avignon et le Comtat Venaissin, terres pontificales, menaça d'envoyer des troupes en Italie et obligea Alexandre VII à lui faire présenter des excuses par son neveu, le cardinal Flavio Chigi, et à faire ériger à Rome une pyramide en souvenir de l'offense et de la réparation [!]. Après la signature de la paix de Pise (1664), qui avait mis fin à cette triste affaire, Avignon et le Comtat Venaissin furent restitués au Saint-Siège qui sut désormais à quoi s'en tenir sur les prétentions de Sa Majesté Très-Chrétienne [hélas !]. Ce ne fut pas le dernier conflit entre Rome et le Louvre. Le 17e siècle, si grand dans l'histoire de la pensée, si important dans la politique par le triomphe de l'absolutisme et par l'hégémonie de Louis XIV qui étendit la civilisation française à l'Europe, n'a pas un moindre relief dans l'histoire religieuse. Tandis que les princes chrétiens, on l'a vu, achevaient de rompre les liens politiques qui les rattachaient à la papauté et n'acceptaient du Concile de Trente que les dispositions qui ne gênaient pas leurs prérogatives politiques, l'esprit du grand concile se répandait partout en Europe et y multipliait les fruits de la réforme catholique. Une renaissance magnifique et diverse se manifesta de toutes parts ».

Hélas, le bon grain n'allait pas tarder à être étouffé par l'ivraie. « Pour faire la révolution dans les esprits, dans les moeurs, et plus tard dans les lois, les «philosophes» ont su capter toutes les classes sociales, et leur influence a été européenne. Ils ont organisé l'opinion, qui avait de justes raisons de se plaindre de

l'état politique et social de l'Ancien-Régime, au moyen de toute espèce de sociétés, dont la franc-maçonnerie a été le type le plus parfait, et auxquelles un penseur original et profond, Augustin Cochin, a donné le nom, exactement choisi, de «sociétés de pensée». Aucun des problèmes politiques, économiques et sociaux qui s'imposaient à l'attention de la monarchie française n'était insoluble, si une crise intellectuelle et morale n'avait atteint l'âme française et l'âme européenne dans leurs profondeurs. Si, vers la fin du siècle, l'opinion a pris l'habitude d'associer philosophie, liberté et réformes, c'est aux «philosophes» qu'on le doit. Ils ont si bien transformé les esprits en les déshabituant du respect de la tradition, tant religieuse que politique, les ont si bien accoutumés à l'idée d'un changement possible, que nombre de privilégiés eux-mêmes, bénéficiaires de l'ancien ordre des choses, se sont pris d'un engouement extraordinaire et surprenant pour la «philosophie». Il se forma ainsi comme une ligue universelle contre l'autorité, l'autorité religieuse surtout, et les roys eux-mêmes, qui se tarquaient de pratiquer le «despotisme éclairé» aux dépens de l'Église, sont responsables en grande partie de la destruction des forces vives du christianisme. De cette poussée irrésistible, à laquelle on voit participer philosophes, gallicans et jansénistes contre les jésuites, le plus ferme soutien de la papauté, l'Église, la noblesse et la royauté ellemême seront les victimes. Lorsque la Compagnie de Jésus sera traquée dans différents pays et finalement supprimée par le Saint-Siège, circonvenu et menacé par les monarques imbus de «philosophie», nul ne se méprendra sur l'importance de sa défaite. Et quand le siècle s'achèvera, les révolutionnaires, qui venaient de renverser la royauté en France, croiront que la dernière heure de la papauté a sonné. La papauté devait endurer de grandes souffrances pendant tout le 18e siècle. La libre pensée se flattait de la réduire à néant. Quant aux souverains catholiques, prétendus amis et soutiens du Saint-Siège, ils ne s'imposaient quelques ménagements envers lui que dans la mesure où leurs intérêts étaient en jeu. Le monde diplomatique, brillant et raffiné, assez disparate de vie et de croyance, mais plutôt sceptique dans l'ensemble, s'entendait à merveille sur un point : se coaliser contre la Compagnie de Jésus pour la faire disparaître.

« Lorsque Clément XI fut élu pape (1700-1721), la situation politique était si enchevêtrée, les intérêts en jeu si considérables, qu'un autre pontife plus résolu n'eût probablement pas mieux réussi que lui à surmonter les obstacles que les compétitions des puissances accumulaient devant le Saint-Siège. La situation faite aux Souverains Pontifes depuis les Traités de Westphalie et les victoires de Louis XIV ne leur permettait guère de jouer qu'un rôle secondaire dans le concert des grands États, uniquement soucieux de l'équilibre européen entendu à leur profit. Les convenances de la papauté, tant comme puissance morale que comme État italien, de devaient pas peser lourd dans les calculs de Sa Majesté Apostolique, du Roy Catholique et de Sa Majesté Très-Chrétienne. [Dans l'affaire de la succession d'Espagne (1701-1714)], une offre de médiation de Clément XI ne pouvait être que de peu d'effet. Ses sympathies allaient à Philippe V et il eut une première déception lorsqu'il vit que le petit-fils de Louis XIV, aussi bien que l'empereur Léopold 1er, lui contestaient ses droits de suzeraineté sur la couronne de Naples et la Sicile ; un différend devait naître, à la fin de la guerre, à propos de la grande île. Pour l'instant, le pape fut péniblement affecté par l'attitude de l'empereur qui reconnut la dignité de roy de Prusse à l'électeur Frédéric de Brandebourg afin de le rallier à sa cause (1701). Le Saint-Siège protesta en faisant valoir qu'il devait être consulté lorsqu'il s'agissait d'ériger un nouveau royaume [c'est effectivement une prérogative du pape très importante pour l'Ordre Très-Chrétien]. Il avait d'autant plus de raison de se plaindre que l'État prussien se fondait sur la possession des terres de l'Ordre teutonique, sécularisées lors de la Réforme. Mais la protestation pontificale ne trouva pas plus d'écho à Vienne, la catholique, qu'à Berlin, la capitale du jeune royaume protestant. La politique de Clément XI fut interprétée dans le camp impérial comme une manifestation favorable à la France, et l'Italie avant été envahie par les troupes autrichiennes, les États de l'Église connurent aussitôt le risque d'être occupés. On en vint, en 1708, à une guerre déclarée entre le pape et l'empereur. Elle tourna à l'avantage de l'Autriche et la paix, signée l'année suivante, imposa à Clément XI la reconnaissance de Charles III, frère de l'empereur comme roy d'Espagne. La riposte de Philippe V [petit-fils de

Louis XIV, rival de Charles III] ne se fit pas attendre : le nonce apostolique à Madrid reçut ses passeports et Philippe saisit les revenus pontificaux qui provenaient d'Espagne. Le malheureux pontife, qui n'avait cédé aux exigences impériales que par la crainte d'un nouveau sac de Rome, se voyait littéralement pris entre l'enclume et le marteau. La fin des hostilités n'apporta pas plus de satisfaction au pape, et l'on put mesurer à quel degré d'abaissement était ravalé le Siège apostolique. Il essuya une nouvelle humiliation à l'avènement du successeur de Joseph 1er, l'empereur Charles VI. Le nonce envoyé à cette occasion à Francfort, qui était le propre neveu de Clément XI, le cardinal Annibal Albani, avant protesté contre l'avènement de Charles III comme roy d'Espagne, fut purement et simplement éconduit. Les traités de paix d'Utrecht et de Rastatt (1713 & 1714) avaient attribué la Sicile au duc Victor-Amédée II de Savoie. Le droit de suzeraineté du pape sur la Sicile fut violé, et le nouveau roy voulut y exercer aussitôt certains privilèges ecclésiastiques que les papes avaient toujours contestés. La suppression de ces droits séculaires par la bulle Romanus Pontifex du 20 février 1715, fut suivie de l'expulsion des ecclésiastiques de la Sicile dont le Saint-Siège dut assurer, à grands frais, l'entretien. Le pape ne fut pas non plus consulté lorsque le duc de Savoie recut la maigre Sardaigne, avec le titre de roy, en échange de la riche Sicile, remise à l'Autriche (traité de Londres, 1720). Clément XI obtint, en revanche, une certaine satisfaction aux traités de Baden et Rastatt. Malgré les efforts de l'Angleterre, de la Hollande et de la Prusse, il obtint que l'exercice de la religion catholique fût assuré dans les pays rhénans cédés par la France. Clément XI mourut le 19 mars 1721 ; une simple dalle de marbre dans la chapelle du choeur de Saint-Pierre marque son tombeau. Ce pape, zélé, pieux, et dont la vie fut irréprochable, avait eu les plus grandes difficultés à concilier ses devoirs de père commun des fidèles avec ceux du prince italien qu'il était aussi. Il avait pu se rendre compte combien les droits du Saint-Siège pesaient peu dans les balances des grands monarques lorsque leurs intérêts étaient en jeu; en dépit des phrases pompeuses et des révérences de cour, la raison d'État primait tout ».

Innocent XIII (1721-1724) qui lui succéda « eut la douleur de voir le nouveau souverain [de Naples et Sicile, appartenant pourtant au Saint-Siège, mais que l'Autriche s'était attribués], remettre en usage les privilèges supprimés par Clément XI. Il n'obtint pas davantage la restitution de Comacchio, ni des droits de suzeraineté du Saint-Siège sur Parme et Plaisance, revendiqués par Charles VI, à l'exemple de ses prédécesseurs, comme fiefs impériaux. Il mourut déjà le 7 mars 1724. Les efforts de ce pontife, humble et doux aux pauvres gens, s'étaient brisés contre des forces politiques sans cesse grandissantes qui tenaient pour peu de chose les droits du Saint-Siège.

Benoît XIII (1724-1730) eut la gloire d'élever sur les autels le pape Grégoire VII, « le pape de génie, réformateur de l'Église au XIe siècle. L'office de la fête du saint, fixée par lui, en 1728, au 25 mai, souleva les récriminations des cours imbues de gallicanisme. Grégoire VII n'avait-il pas humilié Henri IV à Canossa? Ces souvenirs d'une époque où le Saint-Siège dominait les roys étaient INTO-LÉRABLES aux souverains qui se flattaient de l'avoir abaissé. Benoît XIII supprima par gain de paix le deuxième nocturne de l'office. Il n'en fut point récompensé et ne peut empêcher aucune des mesures prises par les tenants du «despotisme éclairé» pour affirmer la mainmise de l'État sur l'Église.

« Les tribulations du siège apostolique continuèrent sous le pontificat du successeur de Benoît XIII [= Clément XII, 1730-1740]. Le conclave, qui suivit sa mort, fut orageux et rendit manifeste, une fois de plus, l'influence des cours absolutistes. La situation politique de l'Europe devenait, en même temps, plus embrouillée. L'entrée en scène de nouveaux États (le royaume de Sardaigne, le royaume de Prusse et l'empire russe), et l'extinction prochaine des maisons italiennes, les Médicis et les Farnèse, ne pouvaient qu'allumer de nouvelles convoitises. Une première candidature au trône pontifical préconisée par les «zelanti» [« l'escadron volant »] échoua devant l'exclusive de l'Espagne et de la France, gouvernées toutes deux par les Bourbons. L'union finit par se faire, et Clément XII fut élu pape. Sa diplomatie ne connut guère que des déboires. En 1731, à la mort du dernier Farnèse, le duc Antoine, il vit l'Espagne s'emparer de Parme et de Plaisance sans daigner lui

faire hommage pour ces fiefs de l'Église. La même année, la République de Gênes repoussa avec dédain la médiation du pape dans un différend qu'elle avait avec la Corse. [Puis, lors de la guerre entre la France et l'Autriche, suite à la succession de la Polognel, le territoire pontifical fut violé à plus d'une reprise par les belligérants. [Lors du règlement du différent] le pape fut traité sans ménagement par le roy d'Espagne et celui des Deux-Siciles, il dut se résigner à donner, sans conditions, l'investiture de la Sicile à son nouveau souverain. Clément XII avait cru que sa condescendance serait payée de retour. Il ne tarda pas à être détrompé. Le jeune roy des Deux-Siciles, Charles III, dirigé par son ministre Tanucci, adversaire résolu des droits de l'Église, ne cessa pas d'élever des prétentions en matière ecclésiastique et réclama le droit de nommer à tous les bénéfices. Le pape dut consentir en même temps de nouveaux sacrifices au roy d'Espagne lors de la conclusion d'un concordat. La Sardaigne, enfin, rompit les relations diplomatiques avec le Saint-Siège qui n'avait pas voulu lui concéder des avantages analogues à ceux qu'avait arrachés Charles III. L'attitude des cours où régnaient des Bourbons causait la douleur la plus vive au chef de l'Église. Le «bourbonnisme», qui tendait à unir étroitement les États néo-latins, pays catholiques, était pénétré d'un esprit qui s'inspirait de la seule «raison d'État», sans aucun égard pour les droits de l'Église. C'était la pure doctrine des vieux légistes et des humanistes, si bien comprise et appliquée lors de la Réforme, et comme l'a dit un grand historien français, Albert Sorel, «la vieille doctrine du salut public telle que Rome l'avait pratiquée et enseignée au monde» [!]. Elle revient à dire que tout se réduit finalement à la puissance. La papauté n'était plus de taille à s'y opposer et la diffusion de tels principes était d'autant plus dangereuse qu'elle coïncidait avec une licence croissante de moeurs et de pensée.

« Un long pontificat fit suite, après une longue vacance du Saint-Siège, au règne de Clément XII. Benoît XIV (1740-1758), élevé au pontificat suprême à une époque où l'absolutisme des cours rendait plus ardue que jamais la tâche du Vicaire du Christ, prit le pouvoir avec une volonté arrêtée de modération qui devait même lui faire encourir le reproche d'une condescendance exces-

sive. L'esprit d'un siècle qui tournait de plus en plus ses forces contre le christianisme, le «despotisme éclairé» des monarques et des cours rendaient de plus en plus difficile au pape l'accomplissement de ses devoirs de souverain et de père commun des fidèles. Benoît XIV se rendait compte de la faiblesse de l'État pontifical, du prestige déclinant du Saint-Siège et des exigences des puissances, anciennes et nouvelles, grandes et moyennes, qui se partageaient l'Europe. Il estima qu'il valait souvent mieux plier que rompre et que, pourvu que l'essentiel fût sauvegardé, il était sage d'aller jusqu'à l'extrême limite des concessions. C'est aux circonstances dont il n'était pas le maître, et non pas à sa politique, qu'il faut imputer les tribulations de l'Église dont il fut le premier à souffrir. La condescendance du Saint-Père se manifesta dès les débuts de son pontificat dans les négociations qu'il entreprit avec les cours en matière de bénéfices ecclésiastiques et de concordats. La Sardaigne, Naples, le Portugal et l'Espagne reçurent les droits les plus étendus pour l'investiture des évêgues, la collation des bénéfices et la juridiction ecclésiastique; dans tous ces pays, le pape consentit, par gain de paix, à la suppression d'antiques immunités de l'Église. Le pape tint parole, mais on ne saurait en dire autant des gouvernements de Turin, de Naples, de Lisbonne et de Madrid qui soulevèrent à plus d'une reprise des difficultés. Le roy de Sardaigne, gratifié du titre de «vicaire du Saint-Siège», celui de Portugal, honoré du nom de «roy très-fidèle» et «sa Majesté Catholique» [Espagne], ne se gênèrent pas pour soumettre étroitement leurs clergés à la couronne. Le roy d'Espagne obtint le droit de nommer à douze mille bénéfices, le pape ne s'en réservant que... cinquante-deux. De hauts dignitaires ecclésiastiques n'étaient pas les moins ardents à réclamer pour leur souverain les privilèges les plus étendus. La guerre de la succession d'Autriche plaça le Souverain pontife dans une situation pleine de périls. Les alliances contractées par la Prusse, celle française surtout, avaient transformé le conflit en guerre européenne et nul ne songeait à respecter, le cas échéant, la neutralité du territoire pontifical. Autrichiens et Espagnols ne s'en firent pas faute et le pape, toujours plein d'esprit, disait dans une lettre au cardinal de Tencin, son ami, qu'il pourrait écrire un traité sur le martyre de la neutralité [!]. Parme, Plaisance et Guastalla furent cédés

à l'infant d'Espagne sans qu'on se fût préoccupé le moins du monde de la suzeraineté pontificale.

« [À la mort de Benoît XIV] la question du maintien ou de la suppression de la Compagnie de Jésus domina le conclave [il faut bien saisir que cette question est capitale : elle fut le mauvais prétexte dont se servit le pouvoir civil absolutiste pour annihiler complètement et sans retour de la face de la terre le pouvoir spirituel sous la botte du temporel, après toutes les tentatives que nous venons de voir, qui n'étaient que des coups de boutoir important mais aucun d'entre eux n'enlevant la place, comme le fera l'affaire de la suppression des Jésuites]. Aussi l'élection du cardinal Cavalchini, connu pour son attachement envers les fils de saint Ignace échoua-t-elle devant l'exclusive prononcée contre lui par le cardinal de Luynes, au nom du roy de France. Le représentant de Louis XIV s'était fait l'interprète de toutes les cours bourbonniennes. L'accord finit par se faire, et Clément XIII (1758-1769) fut élu. Le caractère du nouveau pontife était tout autre que celui de son prédécesseur. Dans sa première allocution au Sacré-Collège, il affirma sa volonté de défendre énergiquement les droits du Saint-Siège. Il allait aussitôt en donner la preuve dans l'affaire des jésuites. Le Saint-Siège se trouvait dans la position la plus difficile. Il n'ignorait pas que des réformes étaient devenues nécessaires, mais il ne voulait pas les précipiter. Aussi, Clément XIII se trouva-t-il, dès le début de son pontificat, aux prises avec l'affaire qui devait en être jusqu'au bout le tourment : la suppression de la Compagnie, réclamée par presque toutes les cours catholiques. «On ne devait voir, écrit Albert Sorel, qu'une ligue se former au 18e siècle : c'est la ligue des puissances du Nord contre la Pologne; et on ne devait apercevoir qu'une circonstance où les puissance de l'Ouest et du Midi poursuivaient de concert un objet commun : c'est la suppression de l'ordre des jésuites». L'offensive commença au Portugal ». Un attentat commis contre le roy, nullement suscité par les jésuites comme on s'en doute, leur fut pourtant imputé par le pouvoir malintentionné. « Pombal [Jean Lombard cœur de roy nous apprend dans son volumineux ouvrage La montée parallèle du capitalisme et du marxisme, que ce premier ministre du roy du Portugal était un des pires disciples des illuminés de Bavière...], ennemi déclaré de la Compagnie, prit contre elle les mesures les plus rigoureuses. Il en fit incarcérer un grand nombre, expulsa les autres du royaume et des colonies, les fit jeter sur les côtes des États pontificaux et mit la main sur les biens de l'ordre. Toutes les démarches du pape en leur faveur restèrent vaines ; le nonce à Lisbonne, Acciailoli, connu pour ses sympathies envers les pères, reçut ses passeports (1760). Le Saint-Père tenta de nouveaux efforts en priant l'Espagne de servir de médiatrice. Rien n'y fit et Pombal répondit à ces tentatives de paix en faisant conduire au bûcher, comme hérétique obstiné, le P. Gabriel Malagrida, un vieillard de plus de soixante-dix ans.

« L'exemple du Portugal fut bientôt suivi par la France. Un attentat manqué contre Louis XV en fut le prétexte bien que les jésuites n'y fussent pour rien [encore un attentat contre le roy d'un pays duquel on veut expulser les jésuites? Tiens, tiens, curieux....], et la banqueroute d'une maison de commerce dirigée par le P. Lavalette [sans qu'il fut de sa faute] déclencha les poursuites. Le 6 août 1762, Louis XV prononça la dissolution de l'ordre comme contraire à l'État et nuisible à la religion et à la morale et le bannit à jamais du royaume; ses biens furent confisqués. Le pape eut beau déclarer nuls les arrêts du Parlement par son allocution consistoriale du 3 septembre 1762, un décret du 1er décembre 1764 donna force de loi aux décisions du Parlement. Clément XIII intervint alors solennellement en sa qualité de Pasteur suprême pour défendre l'ordre si durement frappé. Par la constitution Apostolicum pascendi munus du 7 janvier 1765, il en loua les mérites, etc. Peine perdue. Les ennemis des jésuites firent alors campagne en Espagne pour déterminer le gouvernement de Charles III à les traiter comme l'avaient fait ceux de Portugal et de France [toutes ces cours sont bourbonniennes, ne l'oublions pas...]. Le roy était d'ailleurs imbu des mêmes principes d'absolutisme que ceux de Lisbonne et de Versailles. La rupture était à la merci d'un incident [qui, bien entendu, fut trouvé : sur faux-témoignage, une émeute fut à tort imputée aux jésuites (« tout le monde mentait dans ce siècle de mensonge », commente notre auteur!); la suite, ne traîna pas : expulsion des jésuites, par décret royal du 27 février 1767]. La protestation de Clément XIII fut de nul effet ; le

roy d'Espagne lui répondit qu'il avait des motifs fondés pour agir comme il l'avait fait. Il déclara au Souverain Pontife que les pères seraient emmenés dans les États de l'Église à l'exemple de ce qu'avait fait le Portugal. Le pape ayant répondu qu'il ne pouvait pas se charger de leur entretien, Charles III les débarqua en Corse où ils menèrent une existence misérable jusqu'à ce qu'un certain nombre d'entre eux eût finalement trouvé asile sur le territoire pontifical.

« Il n'était pas difficile de prévoir que cette politique trouverait des imitateurs dans les autres États bourboniens, Naples et Parme [ce qui fut fait en 1767 & 1768, à la manière brutale et injuste des autres cours bourbonniennes]. À ces mesures de spoliation devaient bientôt s'ajouter d'autres vexations et d'autres injures à l'égard de la Compagnie et de la papauté qui avait pris sa défense. Le gouvernement de Parme souleva la question de la suzeraineté du pape sur le duché à laquelle le Saint-Siège n'était nullement disposé à renoncer. Du Tillot, ministre du duc de Parme, prit alors des mesures qui restreignaient les privilèges ecclésiastiques en matière d'impôts et de juridiction, au mépris du droit canonique alors en vigueur, et soumit au placet les actes pontificaux. Les démarches de Clément XIII s'étant avérées sans effet, il se décida, par un bref du 30 janvier 1768, à frapper de nullité les lois ducales qui portaient atteinte aux droits de l'Église; leurs auteurs encouraient les censures prévues par la bulle célèbre In Coena Domini, publiée par Urbain V en 1364 et complétée par saint Pie V. L'attitude du pape, que n'approuvaient pas tous les membres du Sacré-Collège, souleva la colère des cours bourbonniennes. Elles voulurent y discerner une atteinte à la souveraineté des États et une vengeance des jésuites. Le bref pontifical fut interdit, et le Saint-Siège, menacé de représailles s'il ne reconnaissait pas la souveraineté du duc de Parme et Plaisance. Clément XIII déclara que sa conscience lui interdisait de rapporter la mesure qu'il venait de prendre. Les menaces furent aussitôt mises à exécution : la France saisit Avignon et le Comtat Venaissin; Bénévent et Ponte-Corvo furent occupés par les troupes espagnoles et napolitaines. Le pape demeura ferme et se contenta d'adjoindre le cardinal Negroni, adversaire des jésuites, au cardinal Torrigiani, secrétaire d'État, qui était leur ami. Les cours de Madrid, Paris et Naples, ne se déclarèrent pas satisfaites. Au mois de janvier 1769, leurs ambassadeurs présentèrent au Souverain Pontife, une note où elles le pressaient de supprimer la Compagnie de Jésus. «Cela mène le Saint-Père au tombeau», écrivait le cardinal Negroni. Quelques jours plus tard, le 2 février 1769, l'apoplexie foudroyait le doux et pieux vieillard de soixante-seize ans ; son calvaire était fini. Il n'avait laissé passer sans protester aucun des attentats dont la Foi et la papauté avaient été les victimes. Mais le plus souvent ses protestations n'avaient fait qu'aviver les ressentiments qui plongeaient leurs racines dans l'esprit d'un siècle rebelle à tout frein moral et religieux. Clément XIII eut du moins l'honneur d'accomplir sa tâche sans défaillance ».

Puis, fut élu le malheureux Clément XIV (1769-1774) qui promulgua pour l'Église universelle, sauf exception russe, le décret de suppression des Jésuites. « Son règne a été dominé tout entier par l'affaire de la suppression des Jésuites, et il a été, pour cette raison, l'un des papes les plus discutés de l'histoire. Les ennemis de la Compagnie ont exalté en lui l'homme courageux et tout pénétré d'esprit évangélique qui avait eu assez d'héroïsme pour détruire un ordre dont les intrigues faisaient un tort mortel à l'Église; les amis des jésuites, au contraire, n'ont pas cessé de déplorer la faiblesse et la duplicité du pontife qui, pour complaire aux cours, terrorisé par l'ambassadeur d'Espagne, Moniño, comte de Florida-Blanca, se serait résigné à détruire un institut deux fois séculaire qui est le plus ferme soutien de la papauté. Si l'homme, quelles que soient les circonstances, reste maître de son choix, ce qui est le propre du libre-arbitre, on ne saurait méconnaître le rôle de ces circonstances. Et qui pourrait nier qu'elles ne fussent alors plus difficiles que jamais? [On ne saurait certes juger le pauvre pape Clément XIV; cependant, pour en rester aux actes eux-mêmes, l'acte de la suppression des jésuites était la capitulation décisive et formelle du pouvoir spirituel devant le pouvoir politique, et voilà pourquoi il fut si grave et pourquoi il tourmenta si fort l'infortuné pape ; on sait qu'au conclave devant l'élire, il avait cru trouver une formule astucieuse contentant tout le monde, tout en cachant ses intentions de condamner ou non les jésuites s'il était élu, ce qui, par le jeu des influences, lui permit d'être effectivement élu : s'il commit là une faute, Dieu sait assez s'il en fut puni dès cette terre ; sur cette page très douloureuse, on lira avec profit l'ouvrage de Crétineau-Joly Clément XIV et les jésuites]. En dépit des compliments et des flatteries dont le pape fut l'objet après quelques premières mesures conciliatrices [qu'il prit dans les premiers jours de son élection], l'orage ne devait pas tarder à éclater. Le bref du 12 juillet 1769, encourageant les missions des Jésuites dans les pays infidèles, en fut l'occasion. Les cours étaient décidées depuis longtemps à poser un ultimatum au Saint-Père lorsque, le 22 juillet, le cardinal de Bernis lui remit une note presque comminatoire de la France, de l'Espagne et de Naples, réclamant la suppression de la Compagnie. Choiseul [... lui aussi francmacon] avait indiqué à Bernis un délai de deux mois dans lequel le pape devrait s'exécuter [!]. «Ce terme passé, écrivait le ministre au cardinal, on ne pourra empêcher les souverains de la maison de Bourbon de rompre toute communication avec un pape, ou qui nous amuse, ou qui nous est inutile». Clément XIV chercha naturellement à gagner du temps. Pour donner aux Couronnes des gages de ses dispositions conciliantes, le pape prit alors un certain nombre de mesures contre les Jésuites dans les États pontificaux. L'ambassadeur d'Espagne, Moniño, répétait cependant, implacable: «C'est en vain qu'on tourmente ces pauvres gens. Une seule parole suffit : l'abolition». En même temps, on était à l'été 1772, l'ambassadeur de l'Escurial ne se gênait pas pour menacer le pape de rompre les relations et de supprimer tous les ordres religieux en Espagne s'il ne se décidait pas promptement; le danger d'un schisme apparaissait. En retour de sa condescendance, on faisait entrevoir au pape la restitution d'Avignon et de Bénévent : «Le pape, raconte Bernis, répondit qu'il ne trafiquait pas dans les affaires». C'est seulement à la fin de novembre 1772 que Clément XIV cessa la résistance. Il promit de supprimer l'ordre. La signature du bref eut lieu, après longue et mûre réflexion et à la suite de nouvelles instances de Moniño, dans la première moitié de juin 1773; mais il porte la date officielle du 21 juillet; c'est le document célèbre qui commence par les mots : Dominus ac redemptor noster et qui fut publié le 16 août au Gèsù, la célèbre église des Jésuites à Rome

[ce qui est incroyable, c'est que le Bref ne fut pas reçu dans les cours... protestante et schismatique de Prusse et de Russie! Frédéric II et Catherine II « interdirent la promulgation du bref et la Compagnie de Jésus continua d'exister légalement »!]. Un événement de cette portée ne pouvait manquer de susciter aussitôt et dans le cours des temps, les appréciations les plus diverses et les plus opposées ».

En fait, la lutte déjà plus que séculaire entre le pouvoir civil Très-Chrétien regimbant sous le doux joug du Christ et son Vicaire sur la terre voulant maintenir ce joug de salut, avait été toute récapitulée dans cette question de la suppression ou non des jésuites. Il faut bien comprendre que la capitulation de Clément XIV était l'acte de reddition, d'abdication pure et simple, sans condition, de la papauté devant les puissances civiles... « Mais il ne faut pas oublier surtout quelle pression fut exercée sur le Saint-Père par les cours bourbonniennes qui le menaçaient d'un véritable schisme s'il ne cédait pas. L'effet immédiat de la suppression ne tarda pas à se faire ressentir sur les pays catholiques d'une manière que le Saint-Siège, dans la pureté de ses intentions, n'avait pas prévue. Ranke, le grand historien protestant, a écrit très justement : «Les jésuites avaient été persécutés et haïs surtout parce qu'ils défendaient la doctrine la plus rigoureuse de la suprématie du Saint-Siège. ON AFFECTA DE CROIRE QUE LE PAPE, EN LES LAISSANT TOMBER, RENONCAIT À CETTE DOCTRINE ET À SES CONSÉQUENCES. L'opposition philosophique et religieuse avait, disait-on, remporté la victoire! LES BOULEVARDS EXTÉRIEURS ÉTAIENT PRIS! L'attaque du parti victorieux contre la forteresse devait recommencer avec encore plus d'énergie». Un redoublement d'hostilité contre le catholicisme ne devait pas tarder à se produire après une accalmie superficielle et momentanée. Clément XIV eut bien la satisfaction de se voir restituer Avignon, Bénévent et Ponte-Corvo, mais il avait auparavant le chagrin d'assister à l'alliance de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie pour se partager la Pologne (1772). La santé du pape s'altéra rapidement après les évènements de l'été 1773. Les prophéties d'une certaine Bernardine Baruzzi, qui annonçait en termes apocalyptiques la mort prochaine du pape, lui inspirèrent une terreur qui grandit jusqu'à l'issue fatale. Il languit depuis le printemps jusqu'au 21 septembre 1774 où il expira pieusement [assisté miraculeusement par saint Alphonse de Liguori qui s'était déplacé par miracle, en bilocation, dans les appartements fermés du pape, comme le révèle l'historien Crétineau-Joly dans l'ouvrage susmentionné : ce qu'évidemment, l'auteur, un tantinet libéral, ne dit pas...

À cause de notre époque de désacralisation de l'Histoire, de naturalisme tous azimuts, il ne nous semble d'ailleurs pas inutile de citer au long cette intervention surnaturelle. Rohrbacher la rapporte ainsi : « Lorsqu'en 1773, le saint évêque [saint Alphonse-Marie de Liguori] recut le bref de suppression [des jésuites], il adora quelque temps en silence les jugements de Dieu dans la conduite de son Pontife; puis, prenant la parole: «Volonté du pape, s'écria-t-il, volonté de Dieu !» et l'on n'entendit plus de sa bouche une seule parole qui manifestât sa peine intérieure. Un jour, plusieurs personnes de distinction voulant jeter du blâme sur les dispositions de Clément XIV : «Pauvre pape! s'écria le saint évêque, que pouvait-il faire dans les circonstances difficiles où il se trouvait, tandis que toutes les couronnes demandaient de concert cette suppression? Pour nous, nous ne pouvons qu'adorer en silence les secrets jugements de Dieu et nous tenir en paix [bien noter que le saint excuse le pape...]. Je déclare cependant que, ne restât-il qu'un seul Jésuite au monde, il suffirait pour rétablir la compagnie». «Priez pour le pape, écrivait-il le 27 juin 1774. Dieu sait si je compâtis à ses afflictions!» «Priez pour le pape, dit-il encore dans une lettre, ainsi que je ne cesse de le faire de mon côté. Priez pour le pape ; on m'a écrit de la Romagne qu'il désire la mort, tant il est affligé de toutes les traverses qui tourmentent l'Église». «Les affaires de l'Église, écrit-il le 12 juin, vont de mal en pis. Mgr Rosetti, qui vient de Rome, m'a dit des choses à faire pleurer. Le pape est dans la plus grande affliction; il se tient toujours enfermé; il ne donne audience presque à personne et n'expédie aucune affaire». «... Je ne fais que répéter : Pauvre pape! pauvre pape, qui est affligé de toutes parts! Je ne cesse de prier pour lui, afin que le Seigneur vienne à son secours». (...) Dans la matinée du 21 septembre 1774, saint Liguori, après avoir fini sa messe, se

jeta, contre sa coutume, dans son fauteuil; il était abattu et taciturne, ne faisant aucun mouvement, n'articulant aucune parole et ne demandant rien à personne. Il resta dans cet état tout le jour et toute la nuit suivante, et durant tout ce temps il ne prit aucune nourriture, et ne chercha point à se déshabiller. Les domestiques, qui voyaient sa situation, ne sachant ce qui allait arriver, se tenaient debout à la porte de sa chambre, mais aucun n'osait entrer. Le 22 au matin, il n'avait pas changé d'attitude ; on ne savait plus que penser. Le fait est qu'il était dans une extase prolongée. Cependant, lorsque l'heure fut plus avancée, il agite la sonnette pour annoncer qu'il veut célébrer la sainte messe. À ce signe, ce n'est pas seulement frère Antoine qui vient comme de coutume, mais toutes les personnes de la maison accourent avec empressement. En vovant tant de monde, le saint demande avec un air de surprise ce qu'il y a — Ce qu'il y a ? lui répondirent-ils ; depuis deux jours, vous ne parlez plus ni ne mangez, et vous ne nous donnez plus aucun signe de vie. - C'est vrai, répliqua le saint évêque, mais vous ne savez pas que j'ai été assister le pape qui vient de mourir. – On crut que ce n'était qu'un songe. Cependant, on ne tarda pas à recevoir la nouvelle de la mort du pape Clément XIV, qui avait passé à une meilleure vie le 22 septembre, à sept heures du matin, au moment même où saint Liguori avait repris ses sens (Mém. sur la vie et la congrég. de saint Liguori, t. 2, l. 3, c. 54, p. 445, sq.) » (rapporté par Rohrbacher, t. XXVII, pp. 26-28)] ».

Et nous arrivons à Pie VI (1775-1799), recueillant la dramatique succession de Clément XIV, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Bien que ne se faisant nulle illusion sur le danger que courait l'Église et les nations chrétiennes, « le Saint-Père ne se doutait pas cependant que la tempête fût si proche. Il était aux prises, pour l'heure, avec des États qui contestaient sur des questions diverses les droits de l'Église. Les empiètements de Joseph II sur les droits de l'Église en Allemagne lui causèrent de graves soucis. Sans exposer ici les théories joséphistes [qui étaient un plagiat de celles gallicano-jansénistes françaises], on peut affirmer que c'était encore une forme de la crise révolutionnaire que le Saint-Siège rencontrait en Allemagne. Les réformes du fils de Marie-Thérèse étaient entreprises dans une bonne intention [?], mais elles procé-

daient d'une idée erronée que des réformes ecclésiastiques peuvent être poursuivies sous les auspices de la seule autorité civile. Sitôt après la mort de l'impératrice-mère (1780), Joseph II prit avec une hâte fébrile une série de mesures radicales. Il soumit la publication de toutes les bulles pontificales au placet impérial, supprima les monastères dont le but ne tendait pas à l'éducation nationale telle qu'il l'entendait, mit l'instruction publique, y compris celle des clercs, aux mains de l'État, interdit aux couvents toute relation avec des supérieurs étrangers, supprima des confréries, abolit des processions, alla jusqu'à régler le nombre des messes et celui des cierges qui devaient être allumés à certains office. «Mon frère le sacristain!» disait de Joseph II, Frédéric II, l'ironiste couronné. Pie VI garda une longue patience. Puis, voyant que ses représentations étaient sans effet, il prit le parti de se rendre à Vienne pour s'entretenir avec l'empereur. Le voyage eut lieu au mois de mars 1782. Mais le pape, de retour à Rome, eut la douleur de constater que l'empereur persistait dans sa politique. L'horizon s'assombrit de nouveau quelques années plus tard, le fébronianisme ayant inspiré les électeurs ecclésiastiques de l'Empire à réclamer la suppression de la juridiction des nonces en Allemagne. Un synode national se préparait, un schisme menaçait d'éclater lorsque les soldats de la République parurent sur le Rhin ».

Nous voici parvenu à la Révolution qui, sous cet angle, apparaît vraiment à la fois comme l'aboutissement logique et comme le châtiment d'une Société Très-Chrétienne qui avait tout-à-fait prévariqué dans la chose de la Foi.

Tout cet historique que nous avons voulu faire, le lecteur en comprend bien la raison, nous montre le contexte qui explique pourquoi les papes et les grands-clercs cherchèrent, on pourrait dire furent forcés et acculés à chercher, un nouvel ordre politique universel *en se passant des roys et nobles Très-Chrétiens*, puisqu'ils étaient devenus païens pratiquement; quand bien même cela ne saurait les excuser d'avoir porté leur choix sur un système qui n'était pas meilleur, il s'en faut, que celui qu'ils prétendaient ainsi remplacer. Et surtout, surtout, leur plus grave péché, aux conséquences incalculables, fut de ne tenir aucun compte du droit divin

direct que le Bon Dieu avait instauré pour le salut politique universel des peuples, à la Noël 496.

b (appel de note p. 81) La pensée profonde du pape Pie VI nous est révélée par l'historien Crétineau-Joly, lequel, après avoir été autorisé à consulter les archives secrètes du Vatican, rédigea son ouvrage *L'Église romaine en face de la Révolution*, béni par Pie IX, dont nous tirons la page suivante :

« Depuis longtemps, les roys de l'Europe n'avaient plus entre eux de lien commun, plus de centre d'unité et d'action, plus de modérateur omnipotent, qui apaisait les colères, dissipait les défiances, réglait les intérêts, et se portait garant de la bonne foi comme de la parole de chacun. Violemment séparés de l'Église par le Protestantisme, ou amenés, par les coupables manoeuvres de leurs ministres, à redouter l'influence de la Papauté, les princes s'étaient isolés sur leurs trônes. Ils ne s'entendaient que pour laisser organiser le mal autour d'eux, et faire de la force contre le Siège romain. Par un concours de circonstances que l'Histoire ne s'est jamais donné la peine d'étudier ou qu'elle a cherché à obscurcir, la Chaire de Pierre s'était peu à peu déshabituée de son influence légitime [... il apparaît que l'historien, là, cherche, dans ces phrases respectueuses mais quelque peu pudibondes, à recouvrir d'un voile de Noé le lâchage des papes quant à leur rôle politique...]. Cette influence qu'elle exerça au Moyen-Âge tournait constamment au bénéfice du peuple, dont les Papes se constituaient les interprètes et les tuteurs. Ils étaient toujours en mesure de stipuler, de prier ou de commander pour lui. (...) Ce pouvoir, qui fut un frein pour les monarques et un bienfait pour les peuples, avait été le plus souvent exercé par le Pontificat avec une modération admirable. Son autorité était un contre-poids et une protection, quelquefois aussi un stimulant. Armée du double prestige de la vertu et de la puissance spirituelle, elle entraînait les souverains et les nations sous un drapeau commun, et les Croisades et la bataille de Lépante, et les grandes ligues se formaient à sa voix. Au nom du Pape, des légats parcouraient l'Europe, imposant la guerre ou la paix. Ils discutaient avec les princes, ils négociaient avec les républiques, ils servaient de trait d'union dans tous les différends. Médiateurs craints ou respectés, ils aplanissaient les obstacles, et se faisaient tout à tous pour consacrer les droits de chacun. L'univers entier reposait à l'abri de la science, de la sagesse, de la justice et du courage de Rome chrétienne.

« À travers les mille péripéties de l'histoire, le Siège apostolique n'avait jamais manqué d'hommes pour remplir ce grand rôle de la paternité universelle [dans l'ordre politique]. La disette des caractères fortement trempés et des esprits éminents ne se fait jamais sentir autour de la Chaire de Pierre. L'Église, se renouvelant sans cesse, et choisissant ses pontifes, ses cardinaux et ses prélats au plus haut comme au plus bas de l'échelle sociale, a toujours à sa disposition de vastes capacités qui peuvent répondre à tous les besoins. Mais quand le Luthéranisme et le Calvinisme eurent divisé l'Europe et modifié sa manière d'être, l'Église comprit qu'elle devait peu à peu s'effacer du mouvement politique [... il y a là, de la part de Crétineau-Joly, une volonté manifeste d'excuser l'attitude nouvelle des grands-clercs et du pape, certes compréhensible, mais préjudiciable à la vérité qu'on doit poursuivre jusqu'au bout, même si elle nous humilie dans nos chefs spirituels, car seule la Vérité vraie et entière DÉLIVRE ; c'est pourquoi il faut rectifier le propos de Crétineau-Joly en disant hélas que l'Église, loin d'avoir à « comprendre » qu'elle devait s'effacer du mouvement politique (elle avait simplement à tolérer la mise sur la touche où la très-mauvaise volonté des princes l'avait confinée), avait bien au contraire à proclamer hautement qu'elle réservait ses droits pleins et entiers pour des temps meilleurs; et au grand jamais, n'avait-elle pas à les abdiquer purement et simplement d'aucune manière, comme elle le fit hélas par le moyen de la suppression des Jésuites, car là, il y a FAUTE gravissime, ni plus ni moins le reniement d'un aspect fondamental du mandat divin...]. Il ne s'agissait plus d'être Guelfe ou Gibelin, et de disserter avec la Maison de Souabe sur les prérogatives du Sacerdoce ou sur les ambitions de l'Empire. Toutes ces rivalités d'un autre âge [... voyez comme le penser libéral atteint même les meilleurs contre-révolutionnaires, tel notre historien! tombaient devant une nécessité plus pressante. Rome voulut préserver le Catholicisme d'une crise dangereuse [... en retirant son épingle du jeu ?!?]. Rome se résigna à laisser les roys et les peuples débattre entre eux les questions purement temporelles [ô

funeste résignation, nullement chrétienne, nullement louable, nullement inspirée par le Saint-Esprit!]. Son abstention calculée, MAIS VOLONTAIRE, avait les apparences d'un affaiblissement moral [Crétineau-Joly, quoiqu'il en ait, ne peut esquiver la vérité! Hélas, il ne s'agissait pas que d'une apparence! On peut dater cet affaissement moral des fatidiques Traités de Westphalie, c'est-à-dire plus de cent ans et treize papes avant Pie VI, en y excluant de la liste l'un ou l'autre pape, surtout Clément XIII, un Pie VI qui donc, avait une longue pratique derrière lui...]. En renonçant à l'exercice d'une autorité qui féconda le pouvoir et l'obéissance, les Papes avaient consommé un sacrifice [... qu'il ne fallait surtout pas faire]. Personne ne leur en tint compte [c'est bien normal: on est puni par où on a péché]. Ils ne parlaient plus qu'au nom de la puissance des Clefs ; ils ne se mêlaient plus que de matières naturellement soumises à leur examen. Ce fut ce moment qu'on choisit pour accuser l'Église d'empiéter sur le domaine temporel. Ils se renfermaient dans les affaires de conscience ; ils se tenaient à l'écart de tout débat politique. On ne voulut jamais se persuader que cette abstention était sérieuse ; alors on s'imagina de faire des tableaux de fantaisie de leur prépondérance passée. On désirait que les roys n'eussent plus entre eux de lien ni d'accord : on leur apprit à se défier du Pape et à s'éloigner de l'Église.

« On alla plus loin. L'esprit du siècle, qui était en marche et en progrès comme tous les esprits du siècle, contraignit les roys de la terre et leurs gouvernements à humilier le pouvoir ecclésiastique et à le tenir en tutelle, tandis qu'il sera toujours d'une sage politique de laisser croire aux peuples que la Religion est indépendante. L'autorité des princes, des législateurs et des magistrats n'est possible, et durable peut-être, que lorsque ces mêmes peuples ont le droit de regarder la Religion comme la source, et la première, de toutes les autorités. Cette pensée, innée au cœur des multitudes, est pour elles une consolation et une espérance. Par-là même, elle devient un appui pour les trônes, car il n'y a que ce qui est puissant qui donne la force ou qui y ajoute. La politique abaissa donc les trônes qu'elle prétendait exhausser. En les effrayant d'un pontife comme Grégoire VII ou comme Jules II, elle fit naître aux princes la pensée de gouverner par eux-mêmes, et

surtout pour eux-mêmes. Cette pensée d'égoïsme devait leur être fatale : ils ne s'en aperçurent même pas lorsque le danger approcha. Ils étaient privés de cette vigilance toujours active [... que Pierre possédait, et qu'il ne demandait qu'à communiquer, via ses successeurs modernes sur son Siège, aux princes, comme il l'avait fait libéralement dans les temps du Moyen-Âge...!] qui, à l'heure des périls, les réunissait sous la bannière de l'Église, et leur désignait l'ennemi commun qu'il fallait frapper de la parole ou du glaive. Ils restèrent désunis, incertains, ne formant que des voeux stériles, ou ne se prêtant qu'à contre-cœur à d'impuissantes combinaisons. L'homogénéité n'existait plus dans le conseil des monarques, elle passa dans le camp révolutionnaire. Les monarques avaient dédaigné ou affaibli la seule influence qui pouvait dompter l'idée démocratique; aucun d'eux ne sentit la nécessité de recourir à Rome, comme à la source de tout principe. (...) [Rome, de son côté, d'une manière tout aussi répréhensible] semblait s'être désintéressée de toutes les questions politiques. On avait eu l'air de craindre son activité et de suspecter sa domination ; elle la restreignait aux choses de la Foi. Depuis Benoît XIV [1740-1758] surtout, plus elle s'était vue injustement attaquée, plus elle avait cherché à se montrer conciliante et réservée [c'est hélas bien autre chose que cela: il ne s'agit plus de condescendance miséricordieuse, il s'agit, sur le Siège de Pierre, de lâcheté voire de trahison pure et simple du mandat divin dans la chose sociopolitique universelle; c'est sous ce pape, par exemple, qu'on voit s'initier dans la pratique diplomatique pontificale ce maudit mouvement de laxisme et de reniement à la saint Pierre lors de la Passion du Christ, qui finira par entamer les principes : « En 1747, un fait inédit depuis la Réforme s'était produit dans les rapports entre la papauté et un pays protestant : la nomination certes officieuse, du représentant du Palatinat à Rome comme agent diplomatique de la Prusse. Un accord général avec une référence particulière aux bénéfices ecclésiastiques et à la législation matrimoniale fut signé l'année suivante » (Dictionnaire historique de la papauté, Levillain, p. 216). Estce un hasard de voir Benoît XV, le pape si « diplomatique » de la première guerre mondiale, prendre explicitement son nominal prédécesseur comme modèle de pontife suprême, ce pape Benoît XIV au demeurant bon pape mais qui, par bien des côtés, peut être appelé le Jean XXIII de la fin de l'Ancien-Régime?] (...) Il fut tacitement convenu dans le conseil des Roys que les progrès du siècle et de la civilisation s'opposaient à une intervention quelconque du Pontificat suprême. Tout hérétique que fut l'Angleterre, elle ne partagea pas cette erreur. [Le second] Pitt [premier ministre anglais, aux temps de la Révolution, après la brillante carrière politique de son pèrel, avait réfléchi sur les conséquences morales et politiques du fait révolutionnaire. Il s'en constitua l'ennemi personnel; il chercha les moyens de réunir l'Europe contre les prédicants de démagogie. Son infatigable persévérance ne se dissimulait pas les obstacles de tout genre dont une pareille alliance était entourée; mais il crut parer à plus d'une difficulté EN PROPOSANT AU PÈRE COMMUN DE SE PLACER À LA TÊTE DE CETTE LIGUE SAINTE. Pie VI, outragé et menacé à la tribune de tous les clubs et sur tous les théâtres de France, avait jugé nécessaire de prendre quelques précautions en vue de l'invasion antichrétienne. Plutôt pour sauvegarder les frontières de l'État romain que pour abriter le Saint-Siège apostolique, il avait ordonné des mesures militaires et une concentration de troupes autour de Rome. Il avait auprès de lui le Cal Maury, nature vigoureuse, qui ne demandait pas mieux que de continuer par les armes la croisade que son éloquence avait entreprise à l'Assemblée nationale. Les cardinaux de l'intimité du Pontife, étaient par leur caractère ou pour leurs antécédents, tout disposés à seconder une coalition monarchique. Pitt s'était fait rendre compte de ces dispositions. Il connaissait le courage personnel du vicaire de Jésus-Christ. Il savait qu'aux maux extrêmes on doit opposer des remèdes encore plus extrêmes; il crut donc que le Royaume de Dieu pouvait encore être de ce monde [... lui, l'hérétique, v croyait encore, quand les papes n'y croyaient plus!]. Les Roys hésitaient ou tremblaient. Ceux mêmes qui avaient les armes à la main ne combattaient que dans le but d'arriver à une transaction, la moins déshonorante possible, mais, avant tout, la plus profitable à leurs intérêts du moment.

« Au milieu de tous ces affaissements royaux, Pitt entrevoit que LE SEUL MOYEN DE VAINCRE L'IDÉE RÉVOLUTION- NAIRE, C'EST DE LUI OPPOSER L'IDÉE RELIGIEUSE [encore un coup : en Politique, Religion d'abord !]. Les ambassadeurs anglais dans les cours étrangères ont ordre d'approuver, d'exalter, de citer comme modèle l'attitude et la vigueur du Pape. Bientôt l'éloge du Saint-Siège et l'urgence de reconnaître le Pape comme chef suprême et lien ostensible de la ligue contre la Révolution se trouvent dans la bouche de tous les ministres britanniques. Une négociation officieuse s'ouvrit à Londres entre le cabinet de Saint-James et les prélats émigrés, à la tête desquels se trouvait Arthur Dillon, archevêque de Narbonne. William Pitt voulait mettre la grande image de la Papauté en face de la Révolution ; il espérait en tirer parti pour ses vues ultérieures. Une correspondance sans caractère officiel s'engagea à ce sujet entre le Cal de Montmorency-Laval et Arthur Dillon, puis François de Conzié, évêque d'Arras, écrivit en mai 1794, au Cal de Bernis :

« Depuis mes dernières communications d'Allemagne, mande-t-il au vieil ambassadeur de Louis XV et de Louis XVI près le Saint-Siège, j'ai reçu, à mon arrivée ici, un billet du Cal Zelada, secrétaire d'État de Sa Sainteté, et j'ai beaucoup causé avec M. Pitt de son contenu. Le ministre m'a témoigné une sincère et profonde admiration pour la vigueur que déploie la cour de Rome; mais il m'a dit très-franchement que, sans vouloir faire d'une vaste coalition monarchique une affaire particulière de religion, il croyait plus que jamais l'intervention du Pape essentielle dans les circonstances présentes. Avec son prodigieux bon sens, M. Pitt entre trèsbien dans les raisons que développe le Saint-Père ; mais il désirerait que la cour de Rome appliquât À L'UNIVERS ENTIER les mesures qu'elle a prises en vue d'une invasion républicaine sur le territoire pontifical [... c'était l'hérétique qui rappelait le pape à son devoir politique universel !!!]. M. Pitt pense qu'il n'est possible de s'opposer au torrent révolutionnaire qu'en lui jetant comme digue l'Europe entière armée. Ses idées sur cette coalition sont celles-ci. Il m'a dit: Je ne demande pas que le Pape se mette de sa personne à la tête d'une croisade politique ou qu'il la prêche comme Urbain II. Ces temps sont passés; et, si je ne les regrette pas comme anglican, je puis bien, dans la situation actuelle, ne pas avoir le même sentiment comme homme et comme ministre de la Grande-Bretagne,

chargé de veiller à la conservation de l'Europe ébranlée [... voyez comme les simples intérêts temporels, humains, voire bassement matériels, ont besoin de la force de la Religion pour simplement.. exister!]. Les coalitions auxquelles nous travaillons, au nom de l'ordre social, sont combattues et déjouées par des intérêts particuliers. En plus d'une occasion, j'ai déjà vu les cours du continent reculer devant les divergences d'opinion et de culte qui nous séparent; JE PENSE QU'UN LIEN COMMUN DEVRAIT TOUS NOUS RÉUNIR. LE PAPE PEUT SEUL ÊTRE CE CENTRE. Il a l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, et une partie de l'Allemagne sous la main. Son autorité, momentanément affaiblie par des causes regrettables [... tout le monde s'en rendait bien compte...] peut trèsfacilement recouvrer le prestige perdu, surtout quand la Prusse et la Russie, de concert avec l'Angleterre, y prêteront la main [et c'était parfaitement vrai ; l'hérétique, ici, sur des bases raisonnables et sérieuses, semblait vraiment un instrument de Dieu, et s'entretenir dans la vertu d'Espérance en Politique... que les papes avaient abandonné]. Le soulèvement de la Vendée indique qu'en France on pourrait encore, dans plusieurs provinces, trouver de pareils dévouements. Je crois donc que la cour de Rome pourrait et devrait jouer un beau rôle au milieu des secousses. Sur l'observation que je me permis de lui faire de l'âge du Souverain pontife [il avait 80 ans] et de sa manière de juger les évènements, M. Pitt ajouta qu'il comprenait et approuvait cette réserve ; qu'on avait eu tort de tenir la Papauté dans l'isolement, qu'elle était une force avec laquelle il fallait toujours compter, et que les gouvernements devaient se reprocher cette ingratitude; mais, reprit-il, dans le danger commun, il n'est plus temps de se laisser aller à d'inutiles récriminations. (...) Une bulle du Pape, présentée aux cours catholiques par des légats a latere, et annonçant la guerre sainte, la guerre à l'anarchie, produirait un grand et salutaire effet. ELLE ARMERAIT LES SOUVERAINS ET LES NATIONS; elle fonderait une alliance INDISSOLUBLE, SEUL moyen de résister au sauvage enthousiasme de la démagogie. J'ai eu de longues conférences avec quelques-uns de vos évêques émigrés. Il y en a plusieurs encore dans la maturité et qui seraient tout prêts à seconder nos vues, si le Pape s'y associait. (...) Si le pape se décidait à envoyer des légats aux cours catholiques, je connais assez mon pays pour répondre d'avance qu'ils ne seraient pas reçus avec plus de respect à Vienne ou à Madrid qu'à Londres même. Les divergences de religion s'effacent dans un immense péril commun. Si le Pape consent à publier la bulle de coalition, une flotte anglaise ira croiser sur les côtes d'Italie pour protéger les États romains, et cette flotte portera en même temps un ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté près le Saint-Siège pour honorer le chef visible de cette alliance indispensable.

« Tel est en abrégé le récit de mon entrevue avec M. Pitt. Votre Éminence v verra qu'il ne recule devant aucun obstacle, et qu'il sait très-bien les aplanir [... et en effet, quelle incroyable chose de voir un hérétique promouvoir le Plan divin si intelligemment, si... catholiquement, auprès des catholiques défaillants, pape v compris!]. La proposition que je suis en état de transmettre n'a rien d'officiel ; c'est le résultat d'une conviction particulière si l'on veut ; mais pour qui connaît M. Pitt et sa ténacité, il n'y a pas à douter de l'adhésion du parlement à un semblable projet. (...) Tous croient avec nous qu'une aussi auguste manifestation pourrait avoir des conséquences incalculables [mais oui, bien sûr, c'était parfaitement bien vu!]. Mais à Rome, où est le conseil, la lumière et la direction, sera-t-on du même avis ? (...) Je dois faire observer à Votre Éminence que la proposition de M. Pitt me semble renfermer beaucoup d'avantages et fort peu d'inconvénients. La cour de Rome n'ignore sans doute pas le sort que la Convention lui destine ; un jour ou l'autre, le Vatican sera la proie de nos révolutionnaires, et alors que deviendra le Pape? [prophétie parfaitement lucide et réalisée à peine un an après, lorsque Pie VI consommera son martyr] (...) M. Pitt, en discutant avec d'autres prélats les éventualités de sa proposition, a émis l'idée qu'en cas d'invasion prévue du patrimoine de Saint-Pierre, le Pape et le Sacré-Collège pourraient, en toute sûreté, se retirer sur des vaisseaux anglais, qui les transporteraient en Sicile, à Madère ou aux îles Baléares; le lieu de retraite choisi serait mis à couvert d'un coup de main par les flottes britanniques. L'Angleterre s'est montrée et se montre chaque jour, envers le clergé français, animée d'une si sainte et si généreuse délicatesse, que je croirais faire injure à l'humanité en soupçonnant d'une arrière-pensée ce peuple

qui nous entoure, nous, évêques proscrits pour notre Foi, de toutes sortes d'hommages pieux et de soins paternels. Je n'ose pas insister davantage sur tous ces points dont Rome est meilleur juge que moi. Je transmets à Votre Éminence les principaux détails de mon entrevue avec M. Pitt, et je vous prie de les soumettre au Saint-Père, afin de m'acquitter de la mission dont je suis heureux d'avoir été chargé ».

Autant le projet Pitt remplit l'âme de la vertu de Dieu, autant, hélas, la réponse de Rome nous couvre de honte, et c'est avec cette honte particulière pour les fautes des pères, cuisante, aiguë et cruelle, que nous continuons à rapporter ces lignes :

« À cette communication, ne manquant ni de perspicacité ni de prévision [... certes, certes, et moins encore d'un très-édifiant esprit de Foi vive et agissante, qui normalement est l'apanage des... catholiques !], le Cal de Bernis répondit le 10 juin 1794 : «Le très-saint Père, dans la dernière audience qu'il a daigné m'accorder, a voulu lire lui-même à haute voix et devant le cardinal secrétaire d'État, votre lettre dernière. Au milieu de tous les tourments qui l'accablent, Sa Sainteté a été profondément émue et s'est montrée très-reconnaissante des sentiments dont Votre Grandeur se faisait l'interprète. Le Pape désire que vous en témoigniez à M. Pitt toute sa plus sincère gratitude. Il l'a exprimée avec une telle éloquence de cœur et de langage que je ne puis vous rendre que très-faiblement l'impression que j'en ai ressentie. Le très-saint Père apprécie avec une haute sagesse tous les dangers dont il est entouré; il les connaît, il les prévoit depuis longtemps. Son inébranlable constance saura les braver; il a le martyre du devoir à endurer : il s'y prépare par la prière [... on ne peut s'empêcher de remarquer que le saint-Père répond complètement à côté de la question : à une adresse faite à sa Personne publique de « Vicaire du Christ », Pie VI répond en faisant allusion à sa simple personne privée...!]. M. Pitt a la bonté de lui offrir, en cas de besoin, un asile assuré sous la protection du pavillon britannique [ce n'est pas exactement cela: le ministre Pitt offrait cet asile au pape, certes, mais uniquement dans le cadre des possibles attaques révolutionnaires qui auraient été les suites probables de l'émission par le Pape de la bulle de coalition, pas pour les suites naturelles de

l'évolution révolutionnaires laissée à elle-même, comme veut l'entendre le pape! Il y a quand même une sacrée différence! Mais, on le voit bien ici, la mort dans l'âme, Pie VI ne pense pas UN SEUL INSTANT à sa fonction de Pasteur universel avant, de par sa Charge même, à jouer un rôle sur le plan politique international...]. Sa Sainteté déclare qu'elle accepterait avec bonheur cet honorable asile, et que le Sacré-Collège l'y suivrait avec pleine confiance. Mais le Pape croit ne pouvoir et ne devoir laisser le tombeau des saints Apôtres que forcé et contraint ; sa résolution irrévocable est d'attendre, au pied de son crucifix, l'ennemi venant au nom de la Révolution [sans, donc, RIEN faire, pour l'empêcher... quand bien même le plan Pitt ne lui demandait qu'un très-léger effort, Pitt prenant toute l'organisation sur lui...! Il avait fort bien prévu les choses en ne chargeant pas du tout le pape de préparer la Croisade antirévolutionnaire lui-même, se réservant à lui même et aux puissances politiques de le faire : en fait, la Croisade ÉTAIT DÉJÀ PRÊTE, le pape, clefs de contact en mains, n'avait plus qu'à allumer le moteur en apportant sa caution morale publiquement, c'est-à-dire simplement bouger le petit doigt! Quelle PETITE chose à faire, qui demandait si peu d'efforts et de soucis au pape, et qui ne fut pas faite !!! Comme nous sommes loin de la dignité et de l'esprit de sacrifice personnels du pape Grégoire VII, préparant ardemment lui-même une Croisade pour délivrer les chrétiens des pays d'Orient, tâchant d'y intéresser (en pure perte d'ailleurs) le césariste Henri IV d'Allemagne: «En outre, je donne avis à votre grandeur que les chrétiens d'au-delà des mers, cruellement persécutés par les païens, journellement mis à mort comme de vils animaux et pressés par la misère extrême qui les accable, ont envoyé me prier humblement de les secourir de la manière que je pourrais, et d'empêcher que la religion chrétienne, ce qu'à Dieu ne plaise, ne périsse entièrement chez eux. J'en suis navré de douleur, jusqu'à désirer la mort et aimer mieux exposer ma vie pour eux que de commander à toute la terre, en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les chrétiens et à leur persuader de donner leur vie pour leurs frères, en défendant la loi de Jésus-Christ, et de montrer, par cette preuve éclatante, la noblesse des enfants de Dieu. Les Italiens et ceux d'au-delà des

monts, inspirés de Dieu, je n'en doute point, ont reçu de bon cœur cette exhortation, et il y en a déjà plus de cinquante mille qui se préparent à cette expédition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef et pour pontife [car Grégoire VII avait bel et bien l'intention de « faire le voyage » en personne...], résolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, et d'aller, lui conduisant, jusqu'au sépulcre du Seigneur » (Rohrbacher, t. XIV, p. 240); et notre historien de commenter avec raison: «Si le roi Henri avait voulu seconder le pape dans cette expédition et réunir les forces de l'Allemagne contre les païens, l'Allemagne eût été tranquille au-dedans, les païens se seraient convertis au christianisme, ou du moins rendus tributaires aux princes chrétiens. C'est la réflexion d'un historien du temps, Brunon de Saxe » (ibid., p. 241). De la même manière, nous le dirons mieux tout-à-l'heure, que la Croisade Pitt aurait tout naturellement ramené les hérétiques protestants et les schismatiques russes au Siège de Pierre, sans oublier d'y ramener à genoux les princes catholiques singulièrement défaillants de leurs devoirs de vénération envers le pape depuis les Traités de Westphalie! Or, avec Pie VI, loin que ce soit comme avec Grégoire VII le pape qui entraîne le laïc dans le bon combat, c'est le laïc qui y entraîne providentiellement, de par Dieu, le pape... qui refuse de se laisser entraîner, jouant le rôle du... rebelle Henri IV de l'époque de Grégoire VII! Quelle différence avec ce grand pape qui voulait prendre physiquement la tête de la Croisade! L'espèce de démission du pape Pie VI était si évidente, qu'elle était perçue par les ennemis du nom Très-Chrétien eux-mêmes, témoin cette commission que Napoléon pria le P. Fumé, supérieur général des Camaldules, de transmettre à Pie VI: « Vous direz à Pie VI que Bonaparte n'est pas un Attila, et que quand il en serait un, le pape devrait se souvenir qu'il est successeur de Léon » (Rohrbacher, t. XXVII, p. 544). Quelle douleur, pour l'âme catholique, de voir un Napoléon rappeler à son devoir militant le pape par ces paroles cinglantes !!!]. Le gouvernement pontifical a pris, dans la mesure de ses moyens, les précautions militaires qui lui étaient suggérées pour sauvegarder ses bien-aimés sujets; mais il n'entre ni dans sa politique, ni dans ses voeux de fomenter des guerres PLUS OU MOINS *IUSTES* [Le voilà le grave, le scandaleux péché!!! Oue le Pape récuse le projet de Pitt, c'est une chose déjà répréhensible, mais qu'il ose le condamner, assez vicieusement d'ailleurs il faut le dire, en faisant reposer sur lui d'injustes et volontairement vagues suspicions (le pape aurait été bien empêtré de dire en quoi le plan de Pitt était une guerre « plus ou moins juste », à moins qu'il ne faille supposer que l'idée démocratique avait déjà fait son chemin dans le cerveau de Pie VI, ce que montrerait, il faut bien le remarquer, son Bref relaté plus haut dans notre étude, signé deux ans après cet épisode...), ce n'est plus une simple faute de faiblesse qu'on peut comprendre à cause de l'attitude rebelle des cours absolutistes, c'est le reniement d'un point de doctrine, c'est une apostasie de la POLITIQUE DIVINE D'ABORD : il y a là quelque chose de scandaleux qui dévoile hélas fort bien que les grands-clercs ont prévariqué en matière de Politique universelle dès la période pré-révolutionnaire... certes, à la suite des roys Très-Chrétiens]. Plus que personne, Sa Sainteté déplore les inqualifiables excès auxquels se livre la France révolutionnaire [c'est bien le moins!]; mais ces excès, ce n'est pas au souverain Pontife, qui est toujours père, qu'il appartient de les punir par des armes temporelles [!!!] ; le Saint-Siège en aurait la volonté, qu'il n'en a plus la puissance [MAIS IL NE L'A PLUS, CETTE VOLONTÉ!, IL VIENT DE NOUS LE DIRE SANS COMPLEXE! ET C'EST POUROUOI IL NE VEUT PLUS EN AVOIR LA PUISSANCE QUE PITT LUI METTAIT PROVI-DENTIELLEMENT DANS LES MAINS. Et puis, et puis, remarquez ce scandaleux prétexte invoqué par le pape de sa qualité de « père de tous », pour... ne point réprimer les méchants, les révolutionnaires, prétexte qu'on retrouvera presque pour copie conforme chez Pie XII pendant la guerre 39-45... Le Pape aurait mieux fait de se rappeler qu'AVANT d'être le père des méchants, il l'était des bons massacrés par les méchants, qu'il abandonnait ainsi lâchement à leur sort... avant de les obliger, sous peine de damnation, deux ans plus tard, de reconnaître leur autorité politique sur eux!]. Tout en admirant l'active énergie de M. Pitt [hypocrite, feinte admiration de ce qui était effectivement vraiment admirable : quelle Foi agissante dans cet... hérétique, ce... schismatique!], le Pape se résigne au spectacle du mal [oh! quelle atroce phrase! comme elle fait penser à Paul VI qui lui aussi va se « résigner »

devant le mal, non plus dans la chose politique, mais, logique évolution du mal, dans celle religieuse, avec les Hans Küng et autre Schillebeecks], et attend d'en être la victime [il sera exaucé]. La coalition dont s'occupe le gouvernement britannique, est une chose grave et utile [... le pape vient de dire le contraire, en traitant le projet Pitt de « guerres plus ou moins justes »...]. Le gouvernement pontifical est tout disposé à y adhérer et à lui prêter son concours [... sans en prendre la tête, ce qui revenait en pratique à saborder ledit projet puisque sa force principale résidait dans le fait de mettre le pape à la tête de la coalition... qu'on prétend ainsi, par le refus, hypocritement soutenir]: c'est pour lui un droit et une obligation [comme tout cela sent le forcé!] ; mais pour le moment, Sa Sainteté ne désire pas aller plus avant [on l'avait deviné...]. On a trop reproché à la Papauté son immixtion dans les querelles des roys et des peuples pour que le Saint-Siège vienne encore fournir matière à des blâmes inconsidérés ou à des représailles coupables [certes, certes, c'était une excuse fondée, nous l'avons vu, et même parfaitement fondée : mais ce qui ne l'est pas, c'est d'assimiler une immixtion papale dans les affaires politiques entre roys Très-Chrétiens d'Europe avec celle qui aurait consisté, pour le Pape, à intervenir contre des rebelles de l'Ordre Très-Chrétien lui-même. On voit bien, là, entre les lignes, que le principe de cet Ordre « fondée par Dieu » avec la nation française à sa tête, est formidablement absent, ne pèse d'aucun poids dans l'esprit du pape! Quelle incroyable démission! Notez bien d'ailleurs que Pitt avait par avance récusé cette excuse, en disant au pape : « ... qu'on avait eu tort de tenir la Papauté dans l'isolement, qu'elle était une force avec laquelle il fallait toujours compter, et que les gouvernements devaient se reprocher cette ingratitude; mais, reprit-il, dans le danger commun, il n'est plus temps de se laisser aller à d'inutiles récriminations »: l'Histoire nous force de constater que le pape, lui, préférait s'y laisser aller...]. Le Pape ne peut plus avoir de guerre, MÊME JUSTE, à ordonner ou à prêcher ; il ne lui reste qu'à en subir les conséquences [Ce propos inouï, de peccamineuse démission, par lequel le pape refuse dans le principe même de patronner des guerres justes, est ni plus ni moins une abdication de la fonction pontificale... Mais faut-il lire: ne peut ou ne veut? Il semblerait que ce soit: ne veut plus ; considérer en tous cas que le très-scandaleux « même juste » est une avant-première de la gnose « chrétienne-laïque »... textuellement répliquée, quasi mot pour mot nous le verrons, par Pie XII, dans ses discours de Noëls de guerre]. Il n'y a pas assez d'union, pas assez d'homogénéité chez les souverains, et surtout dans leurs conseils, pour espérer que l'intervention pontificale aurait l'efficacité désirée [... mais, mais précisément, voyons !!! Ce projet était suscité par la Providence divine pour la faire renaître! C'était vraiment là désespérer en Politique, sans raison sérieuse, désespérer du succès raisonnablement prévisible de l'opération envisagée, désespérer du bonum certamen et de la puissance de la grâce du Christ sur les âme, faute particulièrement grave chez le chef des chrétiens ; la meilleure preuve de la fausseté intrinsèque du prétexte, la meilleure preuve que le projet Pitt était tellement suscité par la Providence divine, on la voit dans le fait que la coalition envisagée par lui fut finalement formée AVEC SUCCÈS par les puissances européennes pour permettre la réunion du conclave qui élira Chiaramonti au Souverain Pontificat, en 1800...! L'empereur Paul 1er de Russie (orthodoxe!) aidé des puissances allemandes (protestantes!) et de l'Autriche (catholique!) bouscula en un rien de temps les armées du Directoire, qui se congratulaient de la mort de Pie VI, « ci-devant pape et dernier », qu'elle avait provoquée, voulant empêcher tout nouveau conclave! Cette coalition, à la tête de laquelle il ne manquait que le Pape, était EXACTEMENT ce que voulait faire, avec un sens très-haut de la POLITIQUE DIVINE D'ABORD, le ministre Pitt (anglican!). Et voyez comme le rôle imparti dans ce plan au Pape n'était que d'un très-petit poids puisque la Providence divine, quelques années plus tard, s'est arrangée sans le pape pour former une coalition européenne, et que celle-ci a TRIOMPHÉ un moment, un trop court moment certes, de la Révolution...! En vérité, nous le disons dans l'amertume et l'opprobre, il n'y eut donc vraiment que la cour de Rome pour ne pas être à la hauteur de la Providence divine]. M. Pitt, qui négocie avec toutes ces incertitudes royales ou ministérielles, doit comprendre, mieux que personne, le sentiment de dignité dont le Saint-Père est animé [c'était vraiment faire intervenir de mauvais sentiments de fierté blessée là où il s'agissait justement de mettre en avant de hauts, dignes et surtout *chrétiens* sentiments d'oubli de l'offense : quel bel exemple ç'aurait été, de la part du Vicaire du Christ! Pitt lui-même, rappelez-vous, le lui avait conseillé : « ... Mais, dans le danger commun, il n'est plus temps de se laisser aller à d'inutiles récriminations ». Ah!, sagesse romaine! Comme tu aurais bien fait de suivre *l'anglican!* Tu peux te vanter de marcher avec des pieds de plomb... pour le Bien!] ».

Même Crétineau-Joly, relatant cette affligeante page de l'Histoire ecclésiastique en excusant au maximum la cour de Rome, on l'a vu, ne peut, tellement c'est évident, s'empêcher de commenter : « Placer le souverain Pontife à la tête d'une coalition formée de roys catholiques ou non-catholiques, et faire rendre par ces roys à la puissance des Clefs l'hommage qu'ils lui avaient si longtemps disputé ou refusé, ÉTAIT UN PROJET D'UNE RARE INTELLIGENCE. La papauté seule, en effet, aurait pu triompher de l'idée révolutionnaire [... ce projet était en effet d'une « rare intelligence » : on ne peut s'empêcher de voir qu'en suivant le plan Pitt, les gouvernements non-catholiques, unis dans le feu et l'héroïsme du bon combat à mener pour le Bien, se seraient insensiblement et invinciblement rapprochés de ceux catholiques et du Siège de Pierre, et l'hérésie et le schisme des premiers et le gallicanisme des seconds, auraient fort bien pu alors, la grâce de Dieu aidant, « fondre comme cire devant le feu » (exorcisme de Léon XIII)... Lorsque l'homme donne la première main, Dieu fait des miracles, Il ne se laisse jamais vaincre en générosité : c'est tout cela, ce Bien immense au niveau des Nations et de l'Europe, et donc du monde entier, que le pape envoie promener d'un revers de main las et quasi désespéré...]. Pour cela, il n'eut pas fallu de longue main dénaturer son caractère ou diminuer son empire sur les masses [c'est parfaitement vrai, mais il n'aurait pas fallu non plus que la papauté abdique sa charge en ce domaine de la politique universelle, comme elle le fit cent vingt ans avant la Révolution, comme l'Histoire nous oblige hélas à l'enregistrer]. Le projet de Londres arrivait donc trop tard. Son accomplissement était impossible [non, non, c'est totalement faux : tout au contraire, il nous semble plutôt que la Voix du Ciel proposait là, tel le Sacré-Cœur à Louis XIV, un Plan de salut de Miséricorde ineffable qui aurait tout réparé à la fois, d'une Pierre (c'est bien le cas de le dire!), deux voire même plusieurs sublimes coups: 1/ anéantissement des rebelles révolutionnaire; 2/ réunion des Nations de l'ancienne Chrétienté autour du Pape, entraînant: a) à tout le moins, atténuation du schisme russe et anglais et sans doute même leur conversion : voyez par exemple l'attitude fort édifiante des anglais pendant la Révolution envers les émigrés, où l'on sent si bien le désir du pécheur protestant de revenir à bien, ce que même Pitt perçoit et qu'il dit au pape ; b) à tout le moins, atténuation de l'hérésie protestante, luthérienne et calviniste, et probablement conversion de toute la sphère germanique : n'oublions pas que du temps de Bossuet, il s'en fallut d'un cheveu que la grande masse des protestants allemands ne se convertisse...; c) attitude de nouveau respectueuse et filiale des roys catholiques envers le pape, ceux-ci ayant salutairement repris tout soudain conscience de sa puissance politique internationale; 3/ et en finale, reformation des liens de la Chrétienté par l'abolition des honteux Traités de Westphalie, autour d'un Siège de Pierre immensément glorifié par sa victoire sur la Révolution et ayant récupéré par le fait même toute son autorité morale] ».

Et, si l'on continue à lire l'Histoire, il est étrange de voir Pie VI adopter pendant la Révolution exactement la même attitude diminuée que Pie XII pendant la seconde guerre mondiale, ou encore bien celle de Benoît XV pendant la première du nom, nous voulons dire se cantonner à une action charitable purement... PRIVÉE, que d'ailleurs la réponse du pape Pie VI à Pitt laissait entrevoir : « Le vieux pape ne se dissimule pas que les jours de son règne sont comptés. (...) D'une voix rendue plus éclatante par l'approche des dangers, il a exalté ceux qui meurent en confessant leur Foi ; il veut veiller, comme une mère attentive, aux besoins de tous les proscrits. Évêques, prêtres, nobles et peuple, errent à travers l'Europe sans pain et sans vêtements [... quelle inconséquence cruelle! Pie VI n'avait-il pas répondu à Pitt qu'il ne voulait plus de guerre « plus ou moins juste », faite, précisément, pour rendre justice à ceux que la Révolution avait réduit à la misère en les spoliant de tous leurs biens pour cause de Religion ou d'attachement à l'Ordre Très-Chrétien...?]. Les revenus du patrimoine de saint Pierre sont bien affaiblis. Pie VI s'impose tous les sacrifices personnels les plus rigoureux pour subvenir à tant de glorieuses misères. Il a offert une royale hospitalité à Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roy Louis XVI. À tous les exilés que la piété ou le hasard des évènements conduit vers les États de l'Église, le Pontife ouvre ses bras et son cœur ; il partage, il donne, il prodigue [... c'est fort touchant, la larme vient à l'œil, mais ce n'est pas édifiant après le refus immotivé et moralement scandaleux du plan Pitt]. Son inépuisable charité rappelle à la terre, étonnée de tant de merveilleux résultats, cet œil vigilant, dont parle le prophète Daniel, et de qui la paupière ne s'appesantit jamais [... du moins, pour les choses de la charité privée...]. On dirait que le miracle de la multiplication des pains est devenu la chose la plus ordinaire à Rome, qui ne fut jamais marâtre à personne. Pie VI a consolé, il a secouru dans ses États [on verra Pie XII en faire autant avec les juifs... sans cependant se permettre la moindre condamnation publique des agissements nazis contre eux...]; il faut que ses consolations et ses secours s'étendent partout où se trouvent une infortune et un dévouement. Sa main, déjà tremblante, ne cesse d'écrire. Il presse, il conjure les princes et les évêques d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne de se coaliser dans de saintes générosités [... quelle misère de voir à quelle coalition de bonnes soeurs à cornette et de bons frères Quatre-Bras de la charité chrétienne, le Pape se réduisait! Comme si le Christ avait donné au pape la Charge de Vicaire universel pour soigner les malades dans les hôpitaux d'incurables!]. Il fait passer son âme dans l'âme de tous les fidèles, et, renouvelant l'ère de la primitive Église, il veut que dans la Chrétienté il n'y ait plus qu'un seul cœur et qu'un même esprit [... pas dans la Politique, en tous cas!]. Au spectacle de cette bienfaisante sollicitude implorant de tous et de chacun des asiles pour abriter les proscrits, des dons pécuniaires pour les empêcher de mourir de faim, l'Église universelle applaudit en l'imitant. Catherine II de Russie met à la disposition des émigrés bien au-delà de ce que les prières du Pontife semblent demander. L'Angleterre hérétique ouvre au Clergé français un crédit d'hospitalité, qu'elle continuera même à travers les désastres. Depuis le jour où elle s'est séparée de l'unité, l'Angleterre n'a eu avec le Saint-Siège que des rapports hostiles. PIE VI A PARLÉ; L'ANGLETERRE PRO-

DIGUE SES TRÉSORS POUR HONORER UNE CONSTANCE RELIGIEUSE QU'ELLE N'A PAS IMITÉE [... la perfide Albion!, elle, proverbialement si avare! Russie schismatique, Angleterre hérétique: PIE VI A PARLÉ, ILS OBÉISSENT IMMÉDIATEMENT! L'HISTOIRE NOUS LE DIT! Voilà bien la meilleure preuve que les nations, TOUTES les nations, auraient suivi le Pape comme un seul homme sur le plan politique, s'il avait eu le courage de se mettre à leur tête sans même avoir à s'occuper de rien d'autre, comme le lui demandait Pitt, étonnant et véritable instrument de la Providence divine dans cette affaire...] » (L'Église romaine en face de la Révolution, Crétineau-Joly, t. 1er, pp. 183-198).

Cependant, dans cette descente en flamme du pape Pie VI que notre Foi même nous oblige à faire la mort dans l'âme (sans pour autant, à l'imitation de saint Alphonse de Liguori à propos de Clément XIV, nous permettre le moindre jugement sur lui; nous vénérons au contraire du fond de l'âme, encore et toujours et jusqu'à ce que mort s'ensuive, la papauté, quand bien même nous sommes obligés de dénoncer sa dérive dans la chose sociopolitique constitutionnelle et universelle), nous ne serions pas complet si nous ne mentionnions ici que l'attitude du pape Pie VI fut différente en 1792. L'Histoire révèle en effet qu'il essaya de fomenter une coalition contre les révolutionnaires, mais à un niveau beaucoup plus réduit, beaucoup moins viril et pour tout dire beaucoup moins divin, que celle entrevue par le formidable plan Pitt : « Le bouleversement accompli [constitution civile du clergé], le pape, par son Bref du 3 mars 1792 invite même l'empereur Léopold à intervenir dans les affaires de la religion en France pour la protéger. Un peu plus tard, il rappelle au successeur de Léopold, l'empereur François, qui pourtant, comme grand-duc de Toscane, lui avait donné tant de soucis avec son synode de Pistoie et ses lois léopoldines, ce même droit d'intervention si décrié dans la politique du droit nouveau; et il lui donne un conseil de politique chrétienne qui paraîtra bien suranné aujourd'hui (« Itaque, in componendo bello, illae apud te potiores esse debent conditiones, quae regno Dei conveniant, undè in caetera humana regna omnis publicae potestatis vis vigorque promanat »). La tolérance civile pourra s'imposer quand le mal aura fait tant de progrès que les moyens de coercition deviendraient impuissants et risqueraient de l'accroître; ce sera alors le cas de supporter avec patience ce que Dieu Lui-même souffre, comme la mansuétude libérale le réclame. Mais, tant qu'il reste un espoir raisonnable de ramener au bien une nation égarée, en combinant la force des armes et l'appareil de la justice avec les paroles de persuasion et les exemples, les princes chrétiens doivent se souvenir qu'ils ne portent pas l'épée en vain; qu'ils doivent la tirer principalement pour protéger l'Église et la tirer de la servitude, et «avoir soin de ne jamais séparer les intérêts religieux de tous les autres» [... mais n'était-ce pas cela que projetait de réaliser à merveille le plan Pitt, avec une toute autre envergure ?!]. « Plusieurs seraient tentés peut-être de dénoncer là une excitation du pape à la guerre contre la France, un attentat de sa part à l'indépendance de notre pays, au profit de la Religion. Mais tout lecteur attentif verra d'abord dans les textes cités ici que Pie VI ne provoque pas l'intervention armée des souverains et qu'il a même soin d'en noter le dessein déjà formé par eux, ensuite, qu'il qualifie à bon droit leur entreprise de «guerre très juste» [... mais pourquoi donc, alors, soutiendra-t-il le contraire, deux ans après ?! Mystère! L'historien qui apporterait une réponse à ce problème, ne perdrait pas son temps], sans doute parce que la France propage la révolution dans leurs États, et qu'il la considère comme une guerre «défensive». Cela étant, Pie VI demeurait bien dans son rôle en rappelant aux princes que la restauration de l'ordre chrétien était le vrai et le seul moyen de rendre cette défensive efficace [... hélas! il abandonnera ce bonum certamen dans deux ans!] » (Histoire du catholicisme libéral et social, abbé Emmanuel Barbier, pp. 73-74).

(appel de note p. 125) Bien sûr, ce n'est pas consciemment que Pie XII se fait l'ardent propagateur des idéaux humanitaristes et maçonniques. Rien ne le fait mieux comprendre que l'Allocution au Congrès de l'Union européenne qu'il prononça le 11 novembre 1948, dans le même temps donc où ses discours de Noël humanitaristes pouvaient faire conclure à une doctrine de l'homme : « ... La sécurité de la paix universelle, disait-il, a besoin de reposer sur une base morale inébranlable. Où la trouver cette base ? Laissons l'histoire répondre : il fut un temps où l'Europe for-

mait dans son unité, un tout compact et, au milieu de toutes les faiblesses, en dépit de toutes les défaillances humaines, c'était pour elle une force: elle accomplissait par cette mission de grandes choses. OR, L'ÂME DE CETTE UNITÉ ÉTAIT LA RELIGION QUI IMPRÉ-GNAIT À FOND TOUTE LA SOCIÉTÉ DE FOI CHRÉTIENNE [il v a ici une nette allusion à la société carolingienne Très-Chrétienne]. Une fois la culture détachée de la religion, l'unité s'est désagrégée. À la longue, (...) l'irréligion a pénétré de plus en plus la vie publique et c'est à elle avant tout, que ce continent est redevable de ses déchirements, de son malaise et de son inquiétude. Si donc l'Europe veut en sortir, ne lui faut-il pas rétablir chez elle le lien entre la religion et la civilisation [voilà de saints propos qui renchérissaient sur son homélie à saint Paul hors-les-murs prononcée le 18 septembre 1947 : « L'Europe s'est écartée de la voie royale de saint Benoît. Ajoutant le mépris du Christ et de l'Église à la négation de Dieu par un grand nombre, elle a enseigné aux autres nations l'impiété et l'ignominie. Maintenant, écrasée par un châtiment qui en est la suite, elle gémit sur les calamités et les misères dont elle s'efforce en vain de se libérer puisqu'elle n'a pas encore assez pris conscience de la longueur et de l'énormité de ses crimes »]? C'est pourquoi, nous avons eu grand plaisir à lire en tête de la résolution de la Commission culturelle à la suite du congrès de La Haye, la mention du commun héritage de civilisation chrétienne. Pourtant, ce n'est pas encore assez tant qu'on n'ira pas jusqu'à la reconnaissance expresse des droits de Dieu et de la Foi, tout au moins du droit naturel, fond solide sur lequel sont ancrés les droits de l'homme... » (rapporté dans Lecture & Tradition n°s 205-206, p. 53). Remarquons, hélas, deux choses: premièrement, Pie XII ne dénonce chez les européens qu'un abandon du Spirituel et non pas celui de la Force politique sacrale chrétienne-universelle instaurée par le Christ à la Noël 496; deuxièmement, même dans ce rappel des sources chrétiennes européennes, il veut bien admettre que l'affirmation du droit naturel sera suffisante pour le rétablissement de l'humanité dans la Voie du Christ... C'est donc un rappel débile de la Vérité de l'Europe, au sens étymologique de faible et sans force.

(appel de note p. 140) « [Mickiewicz] proclamera certes, souvent en termes magnifiques, le caractère divin de la Révélation

chrétienne, la nécessité de l'accueillir et de se sacrifier pour elle. C'est seulement à cette condition que les hommes pourront espérer la compléter par des révélations successives qui auront pour organes, dorénavant, les nations particulièrement éprouvées. Ceux qui ont recu la vérité chrétienne, «sont ceux précisément qui se rendent capables à leur tour de recevoir des révélations successives, qui doivent aussi compléter le christianisme. Je dis des révélations successives et partielles, parce qu'il n'y aura pas et qu'il ne peut y avoir d'autre révélation universelle que celle du christianisme... Nous crovons que la première condition pour recevoir une vérité nouvelle, c'est d'avoir pratiqué la vérité ancienne, c'est d'avoir agi, d'avoir souffert pour sa défense; en un mot, c'est d'avoir fait des sacrifices à cette vérité. On commence maintenant à sentir généralement qu'après les individus qui ont révélé de grands vérités dans le monde [les saints, les clercs, etc.], les nations sont appelées à les recevoir et à employer toutes leurs forces pour les mettre à exécution, pour les réaliser». Pour appuyer sa doctrine, commente Journet du livre duquel nous tirons cette page, Mickiewicz assure qu'il existe, à l'origine des nations, une pensée inspirée, et donc une intervention divine [ici, Mickiewicz perçoit parfaitement bien que la Nation est avant tout de création divine, ce qui est très-bien vu...], dont le sens est de faire descendre l'Évangile jusqu'au plan des réalités politiques. «L'Évangile reçu par les individus n'est pas entré dans la vie politique des peuples. Le code romain a continué de servir de règle aux tribunaux... Toutes ces législations, toutes ces coutumes, excluaient l'inspiration; et cependant, l'avenir des peuples était fondé sur une parole inspirée. Mais il faut du temps pour que l'ordre nouveau puisse remplacer l'ordre ancien». Ainsi, la révélation chrétienne se continue insensiblement dans les révélations nationales. Et comme l'Église, dont la tâche était de rapprocher les esprits en les élevant, reste depuis longtemps inactive, et résiste même parfois à cette mission, à cette tendance providentielle [nouvelle, celle du troisième âge historique de l'Église, dont Journet se vante à l'époque de Pie XII, de lever l'hypothèque...], ce sont les nations qui aujourd'hui sont appelées à se charger de ce travail nouveau ». L'esprit chrétien après avoir formé des corporations partielles et des États isolés, doit faire un effort nouveau pour les rattacher à l'unité, cette unité essentielle, dont on a vu tout-à-l'heure Pie XII faire la base de l'O.N.U.... « J'ai dit que l'esprit chrétien travaille de préférence certains peuples de l'Europe, qu'il est entré dans leur vie historique, s'est confondu avec l'esprit populaire, et qu'il est devenu réellement l'esprit national. Telle est la France, telle est la Pologne et plusieurs autres populations slaves. Tout progrès du christianisme implique les progrès nationaux». Le rôle des Nations est nettement posé comme étant la base fondamentale du troisième âge historique de l'Église vu par Mickiewicz. Commentant la Vision de Noël [... encore Noël!!], de Sigismond Krasinski, Mickiewicz, dans la leçon du 16 janvier 1844, proclame: «Ce ne sont pas les armes matérielles, ni les armes des individus qui parviendront à la sauver [l'Église], mais les esprits des nations. Les esprits des nations retiendront cette coupole [du dôme de Saint-Pierre] près de s'écrouler. Ils ouvriront cette coupole à la lumière du ciel, pour qu'elle ressemble à ce panthéon dont elle est la copie; pour qu'elle devienne de nouveau la basilique de l'univers, le panthéon, le pancosme et pandème, le temple de tous les esprits ; pour qu'elle nous donne la clef de toutes les traditions et de toutes les philosophies... La sphère maintenant s'élargit immensément. L'humanité est appelée à monter plus haut vers le Ciel, et à descendre plus bas dans les mystères de la nature. Si les prêtres avaient le sentiment de leur mission, ils redeviendraient de grands hommes, et ils régiraient la politique et la science... » (fin de citation).

' (appel de note p. 149) Voici la très-curieuse façon de Journet pour définir le Moyen-Âge : « L'époque sacrale commence au moment où le christianisme est en train de conquérir toute l'Europe. L'idée vient alors aux chrétiens de se grouper entre eux politiquement, c'est-à-dire de fonder une cité constitutionnellement faite de chrétiens, la qualité de chrétien entrant alors dans la définition même du citoyen, dont elle est une partie intégrante. Et le mot de chrétien n'a pas encore été déchiré, ou du moins les schismes sont sans lendemain » (pp. 268-29) ! Une « idée humaine », la fondation de la France génitrice de la civilisation européenne, Dieu, la Religion n'y auraient rien à voir ?!! Quelle scandaleuse présentation

des choses! Combien le propos est impie, historiquement controuvé, c'est ce qu'on ne va pas tarder à constater dans ce *Traité*.

Citons ici Ivan Gobry, tellement plus catholique que Journet dans sa belle définition du Moven-Âge, et surtout... historiquement plus exact!: « Le Moven-Âge ne se définit pas d'abord comme une période politique : son essence est religieuse ; et loin de constituer un vide mental entre deux époques fastueuses de l'intelligence, illuminée par la culture de la science et des belleslettres, il se manifeste comme le moment d'une prodigieuse aventure de l'esprit : la propagation et l'établissement du christianisme, qui apporte à l'Europe une théologie et une philosophie, le plain-chant et la polyphonie, l'art roman et l'art gothique, l'épopée chevaleresque et le lyrisme courtois; et, pour expliquer tout ce surgissement, une ferveur religieuse inconnue jusque-là, vécue quotidiennement dans la liturgie et les rapports sociaux, âme des paroisses et des communautés monastiques, des hôpitaux et des léproseries, des écoles et des universités. Cependant, cet essor religieux a été l'origine d'une situation politique : l'établissement du christianisme a provoqué la constitution de la Chrétienté. Le Moyen-Âge comme fait politique n'est rien d'autre que le fait d'une Europe chrétienne, autour du pape, évêque de Rome [... et autour de son « compère spirituel » le roy de France... Ah la, la, quelle pénible omission! Qu'on retrouve même chez les meilleurs historiens!], comme l'Empire était l'organisation d'une unité des peuples autour de l'Empereur, souverain de Rome. La profonde différence, c'est que les peuples conquis par les légions étaient unis de l'extérieur, par une administration, une monnaie, une langue officielles, et que le culte de l'empereur n'avait qu'un sens purement politique, alors que la Chrétienté était unie par une même Foi, une même prière, un même amour, une même exigence de vie : l'unité intérieure était le gage et le ferment de l'unité extérieure. Ce fut le baptême des barbares qui permit la constitution d'une Chrétienté. Certes, dès 313, Constant le Grand, par l'édit de Milan, avait accordé la liberté de culte aux chrétiens. Certes, en 394, Théodose le Grand avait fait de leur religion la religion d'État; mais la plus grande partie de l'Empire restait païenne; dans tout l'Occident, l'éminente sainteté des évêques fit du christianisme une religion citadine, et païen voulait dire paysan; saint Martin, traversant les Gaules, trouvait partout des temples où l'on vénérait des divinités de Rome ou des Celtes. Peu après la mort de Théodose d'ailleurs, les grandes invasions commençaient, et l'Empire était la proie des hordes germaniques qui l'investissaient de tous côtés, de nouveaux païens occupaient le sol sur lequel l'Église commençait à peine de s'organiser, et Rome elle-même, siège de Pierre, tombait sous leurs coups. Le désastre politique devait entraîner un désastre religieux ; ce fut le contraire qui eut lieu : grâce à la patience des évêques et des moines, les vainqueurs embrassèrent la religion des vaincus, et le christianisme, qui n'était dans les provinces romaines qu'une religion clairsemée, s'installa en profondeur dans l'Europe entière, sous sa forme originelle et rapidement dominante, le catholicisme. Cette institution de la chrétienté trouve aussi son origine dans le baptême de Clovis en 495 [Ivan Gobry aurait dû écrire : « trouve d'abord et avant tout son origine dans, etc. »! Car c'est ce baptême sacral qui réalise le miracle de la Constitution de la civilisation Très-Chrétienne!]. Et l'on comprend sans peine ce qui valut à la France cette appellation de Fille aînée de l'Eglise, dont elle fut si fière : elle fut la première nation à constituer la Chrétienté [... ah! tout-de-même!]. Il faut bien dire cette fois nation, et non pas État; ce fut le coeur du peuple, et non pas l'appareil politique, qui constitua l'unité religieuse. (...) Le Moven-Âge coïncide, à partir du XIe siècle, qui en est le pivot, avec une Europe entièrement convertie au christianisme. (...) Ce fut dans [les universités résultant de l'épanouissement des âmes dans tous les domaines], ces lieux d'enseignement et de recherche, que tous les beaux esprits de l'Occident, quelle que fût leur patrie, travaillèrent coude à coude et préparèrent la science moderne, la technique moderne et l'économie moderne. Si l'Europe occidentale a devancé de très loin dans ces domaines les autres parties du monde, elle le dut au Moyen-Âge catholique [... lequel a pu exister parce que la France Très-Chrétienne fut « fondée par Dieu » précisément pour cette mission...], qui assuma, pendant deux siècles, la conversion progressive non pas seulement des coeurs mais de l'intelligence et de la terre » (Clovis, pp. 249-250).

- vi (appel de note p. 159) « *La Croix-Rouge.* « Le petit livre où Max Huber essaie de définir l'activité de la Croix-Rouge, est l'oeuvre d'un chrétien authentique (*Le bon Samaritain, Considérations sur l'Évangile et le travail de la Croix-Rouge,* Neuchâtel, 1943, 198 pages) [c'est Journet qui le dit, pourtant, à la lecture, il appert que ce « chrétien authentique » est... un protestant. Mais, n'est-ce pas, qu'importe à un « chrétien-laïc »...!].
- «1. La Croix-Rouge appelle à l'ouvrage les hommes de toutes les religions [évidemment, cela va comme un gant à Journet]. Elle a accepté, pour lever des scrupules que d'aucuns trouveront exagérés, de devenir Croissant-Rouge en Turquie. Son activité, de par son contenu, ne veut être qu'humaine, mais au plus grand sens du mot. Et c'est par là, précisément, qu'elle commence d'être chrétienne [!], relevant non pas encore certes du spirituel-chrétien [formule journetiste pour dire : chrétien explicite], mais du temporel-chrétien [chrétien implicite, ce qui est réputé suffisant de nos jours de gnose « chrétienne-laïque »]. Historiquement, il se trouve que cet appel à la grandeur de l'homme est sorti du christianisme. non pas toujours des milieux ecclésiastiques (ou comme on dit « des Églises » [!]) mais bien plutôt des milieux laïques (est-ce que les laïques n'auraient pas leur place dans la véritable Église, dans le Corps du Christ?). Il est même sorti parfois de milieux hostiles christianisme (laïques dans un nouveau sens), s'emparaient, pour s'en prévaloir contre le christianisme, d'idées temporelles-chrétiennes non encore réalisées, ou insuffisamment réalisées, ou tombées en désuétude.
- $\mbox{\tt ``Transcrivons}$ ici l'instructif raccourci historique présenté par M. Huber :
- « La Croix-Rouge se présente extérieurement, dans son ensemble et dans ses organisations nationales, comme l'incarnation de l'*idée humanitaire*. Dans ce sens, l'humanité c'est le sentiment de celui qui reconnaît sans réserve la valeur sacrée de tout ce qui présente face humaine, et qui la reconnaît, à plus forte raison, là où l'homme nous apparaît en péril, faible, pauvre, prisonnier, dépourvu de secours et dépouillé de ses droits. Certes, depuis le *Moyen-Âge* déjà, l'Église catholique a déployé, par certains ordres et certaines congrégations, une activité charitable

importante et méthodique en faveur des malades et d'autres nécessiteux. Toutefois, ce n'est qu'entre la fin du XVIIIe et celle du XIX^e siècle [si Journet voulait bien réfléchir un peu au sens encyclopédique de ces dates funestes...] que l'idée humanitaire se fait valoir, dans le monde occidental, comme un large fleuve aux courants nombreux et variés, et qu'elle prend corps plusieurs fois dans de grandes organisations et même dans des traités internationaux. On commence, au XVIIIe siècle, par réclamer l'humanisation d'un des domaines les plus atroces de la cruauté humaine, c'est-à-dire la réforme de la justice criminelle (César de Beccaria), tendance qui se complète au XIXe siècle par les efforts faits pour instaurer l'assistance morale des prisonniers (Elisabeth Fry, Mathilde de Wrede). Le XVIIIe siècle marque encore les débuts de l'évolution considérable de l'instruction publique et de la pédagogie (Henri Pestalozzi) qui devait non seulement donner à l'enfant les éléments de son développement spirituel, mais qui l'a libéré aussi d'un enseignement, disons plutôt d'un dressage primitif. Avec le XIXe siècle on voit entrer en scène la croisade pour l'abolition de l'esclavage, croisade qui profita des assises du Congrès de Vienne pour inviter la diplomatie et le droit international à se prononcer, pour la première fois, en faveur d'une pensée humanitaire. Depuis la publication de La case de l'oncle Tom, de H. Beecher-Stowe, ce mouvement avait exercé une influence encore plus grande, et il avait abouti, en Amérique et en Afrique, à réaliser l'émancipation des esclaves. Dans cet ordre d'idées, le socialisme aussi nous apparaît d'une importance toute particulière et d'une vaste portée, non pas comme théorie économique ou doctrine politique de la lutte des classes, mais en tant qu'il éveille la conscience publique sur le sort des prolétaires. Une nouvelle conception des soins à donner aux malades se fait jour aussi, dès la première moitié du XIXe siècle, conception qui caractérise l'oeuvre de Fl. Nightingale de même que celle des institutions protestantes de diaconesses, et qui nous mène directement à l'idée de la Croix-Rouge. Ouelques médecins militaires et chefs d'armées du XVIIe et du XVIIIe siècle avaient bien pris isolément certaines mesures en faveur des soldats blessés, mais cependant les expériences de Florence Nightingale en Crimée et celle de Dunant à Solférino montrèrent l'état

inimaginable de négligence dans lequel se trouvait le service sanitaire des armées, même des grandes puissances. N'est-il pas surprenant aussi de penser que, jusqu'à la fin du XIXe siècle, blessés et mourants, dont personne ne se soucie, forment dans les tableaux équestres des princes ou des généraux en grand apparat, des éléments décoratifs au premier ou à l'arrière-plan? Le nombre des milieux les plus différents qui étaient ouverts aux idées représentées par Dunant nous est prouvé par le succès considérable de son Souvenir de Solférino; ce livre, comme celui de Harriet Beecher-Stowe, suscita un mouvement puissant, si puissant qu'il força les gouvernements mêmes à sortir de leur indifférence. Il est aujourd'hui courant (selon l'expérience qui nous apprend que chaque époque porte sur la précédente un jugement aussi injuste qu'ingrat) de reprocher au Siècle des Lumières sa conception naïvement optimiste de l'homme, et de faire un grief au XIXe siècle d'avoir instauré le règne de la technique. Mais on est contraint, ce faisant, de négliger les aspirations de ces nombreux mouvements (et nous sommes loin d'en épuiser ici la liste) qui témoignent de l'avènement d'un sens plus profond de la responsabilité de l'homme pour son semblable, et qui n'avaient guère de précédents dans les siècles antérieurs [en partie vrai ; mais cette conscientisation de l'homme résulte d'une inspiration toute surnaturelle : c'est parce qu'on approche du Règne millénaire! Il ne faut pas la prendre en ellemême comme une révélation, ce serait contribuer et souscrire à la promotion d'un faux-règne millénaire que les hommes se donnent à eux-mêmes, dans l'illusion la plus totale...].

« Des personnalités notoirement *chrétiennes* sont donc bien, en partie, à l'origine de ces courants moraux ; ou alors, ce sont des éléments incontestablement chrétiens qui les ont soutenus ou qui ont contribué à les soutenir, tels que la Caritas catholique, les institutions protestantes de diaconesses, la Mission intérieure, l'Armée du Salut, la Croix-Bleue, les Quakers, les Unions chrétiennes de jeunes gens, etc. Mais, somme toute, ce grand mouvement présente un caractère purement *laïc*; la condition intellectuelle tout entière de l'époque contemporaine l'y obligeait, s'il voulait se répandre au loin et s'imposer dans la majorité des pays. Bien des misères qu'il s'est fait un devoir de soulager, avaient existé déjà

dans les siècles antérieurs, alors que l'Occident, comme Corpus christianum, avait un caractère chrétien déclaré, tout au moins officiel. D'une manière qui n'est pas sans rappeler l'attitude du lévite et du sacrificateur de la parabole, les Églises ont passé à côté des tâches dans lesquelles elles auraient pu reconnaître une exhortation divine, un appel à hâter le Royaume de Dieu [il y a ici, formulé pour les besoins de la mauvaise cause « chrétienne-laïque », un jugement scandaleusement faux, que la réalité historique dément formellement; ce qui ne veut pas dire que tout était parfait, bien sûr, dans les sociétés Très-Chrétiennes]. C'est un fait que ce grand mouvement moral a commencé de s'implanter largement à l'époque même où le monde se détachait de plus en plus des Églises, et qu'il a pris par conséquent la forme d'un humanisme laïque plus ou moins accentué; néanmoins, on doit admettre que sa source véritable se trouve dans l'esprit du christianisme, incorporé, au cours des siècles, à la pensée occidentale. Ces mouvements pourraientils se maintenir à la longue s'ils n'étaient pas alimentés, dans leurs profondeurs et souvent imperceptiblement, par des chrétiens aussi, et par leur foi vivante ? C'est une autre question».

« Disons donc, pour notre compte, reprend Journet évidemment aux anges, qu'au moment où la chrétienté médiévale et sacrale se brisait, l'Église allait nécessairement faire appel aux laïques pour leur confier une double et immense tâche : la première était d'agir en tant que chrétiens, comme mandatés par l'Église, pour éclairer, à la lumière évangélique, les mille problèmes touchant le rapport du spirituel-chrétien au temporel-chrétien. C'est la tâche de l'Action catholique, qui relève encore du spirituelchrétien, mais est tournée vers le temporel-chrétien. La seconde était d'agir en chrétiens, mais en tant que citoyens d'une patrie particulière, et plus généralement en tant que citoyens du monde, sous leur propre responsabilité, pour conduire concrètement les affaires humaines et tout l'ordre de la culture vers les fins du temporel-chrétien. C'est la tâche politique et culturelle des chrétiens engagés dans le monde. Sur ces deux plans, les chrétiens se sont laissé terriblement distancer par les événements [heureusement, Pie XII essaie de rattraper le retard, dans ses Noëls de guerre!]. Ils ont été longs à s'adapter. Ils n'avaient que commencé de le faire avant ce grand désastre-ci [guerre 39-45]. Ils ont beaucoup de temps perdu à regagner. Ils se sont laissés voler, par des non-chrétiens qui souvent les ont gâchées, les idées chrétiennes touchant le temporel.

« 2. M. Huber sait que l'universalisme de la Croix-Rouge, qui n'envisage qu'un aspect fort limité de la christianisation du temporel, n'est pas comparable à l'universalisme du christianisme, à l'universalisme de la vie supratemporelle et éternelle. Il écrit excellemment: «C'est justement en renonçant à un universalisme supranational ou moral que la Croix-Rouge a pu devenir réellement universelle». Mais il sait aussi pour lui, sans aucun doute, que rien n'est capable de justifier les raisons d'être de la Croix-Rouge autant que le christianisme, et c'est pour «aborder, du point de vue de la foi chrétienne, les problèmes soulevés par la Croix-Rouge», qu'il commente la parabole du bon Samaritain [tiens! c'est cette même parabole, la préférée des « chrétiens-laïcs », que Paul VI choisira devant l'O.N.U. en 1965 pour affirmer son « culte de l'homme »...]. Nous sentons que, pour lui comme pour nous, l'Évangile est divinement inspiré, que l'amour chrétien est autre chose que l'éros des Grecs, que «la grâce divine transforme l'homme en une créature nouvelle, dotée de nouvelles possibilités», que Jésus-Christ est, sans équivoque, le Verbe fait chair. Ces certitudes sont rafraîchissantes, et nous suivons avec joie son commentaire du texte évangélique.

« On connaît la fin du récit. On attendait que Jésus dit au docteur de la loi : «Lequel des trois (du prêtre, du lévite, du Samaritain) te semble avoir compris que son prochain était l'homme tombé dans les mains des brigands ?» Mais Jésus retourne la question : «Lequel des trois te semble avoir été le prochain de l'homme tombé dans les mains des brigands ?» (Lc X, 36). Le prochain, c'est le Samaritain, et non pas tout d'abord le blessé. Le prochain, l'homme qui nous est proche, c'est, tout d'abord, celui qui fait du bien, et non pas celui à qui on fait du bien. Le docteur comprend très bien, et il répond : «Celui qui a exercé la charité». Jésus lui dit : «Va et fais de même». Ce sens est celui de saint Augustin. Celui, dit-il, qui ne m'est pas bienfaisant, fût-il parent, m'est un étranger. Mais où lisons-nous qu'un étranger, par sa

bienfaisance, est devenu prochain? Dans l'Évangile! C'est après. seulement, que saint Augustin écrira : «Celui à qui tu fais miséricorde est ton prochain». Mais les deux sens sont apparentés [après le commentaire catholique, commence ici l'interprétation tendancieuse « chrétienne-laïque »...l. C'est dans la mesure où je suis bienfaisant aux autres, que mes yeux commencent de s'ouvrir à la dignité humaine qui est cachée sous leur misère. Ces deux sens sont marqués dans la si belle étude où J. Maritain a défini les rapports de collaboration des catholiques avec les non-catholiques: «Le Samaritain a reconnu son prochain parce qu'il a eu pitié de lui. Tandis qu'un prêtre et un lévite, passant leur chemin le coeur fermé, se sont exclus par là même de la proximité des hommes. La mystérieuse parole du Christ à ce sujet signifie qu'il dépend de nous d'être le prochain de tout homme, si nous l'aimons et si nous avons pitié de lui. Ce n'est pas la communauté de race, de classe ou de nation, c'est l'amour de charité, qui nous constitue ce que nous devons êtres, membres de la famille de Dieu, de la seule communauté où chaque personne, tirée de sa solitude radicale, communie vraiment avec les autres, et fait d'eux vraiment ses frères, parce qu'elle se donne à eux et meurt en quelque façon pour eux. Nulle parole ne signifie plus profondément le mystère et la dignité de la personne humaine». Mon prochain, c'est mon Dieu. Voilà pour le premier sens. Et voici pour le second, qui est dérivé : Qui est mon prochain ? L'homme de mon sang ? de mon parti ?... Non, c'est celui à qui je fais miséricorde, celui à l'égard duquel passe par moi l'universel don et amour du Dieu, qui fait pleuvoir les eaux du ciel sur les bons et sur les méchants » (pp. 438, sq.).